






600094543V

PRINCIPES
DISCUTÉS.

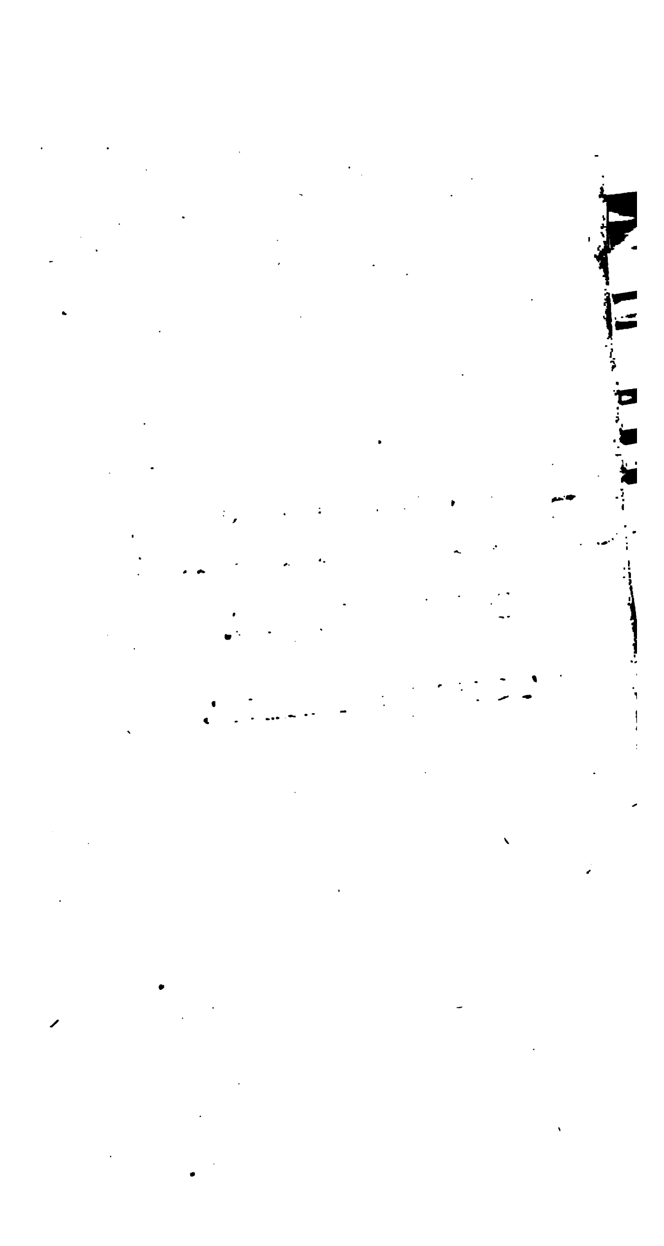
TOME QUINZIÉME.







PRINCIPES
DISCUTÉS.
TOME QUINZIÉME.



PRINCIPES
DISCUTÉS,

Pour faciliter l'intelligence des Livres Prophétiques, & spécialement des Pseaumes, relativement à la Langue originale.

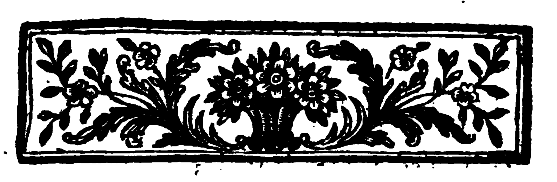
Subſequi grandia noſtra lux,
Non nova, ſed novè.

TOME QUINZIÈME.



A PARIS,
Chez CLAUDE HERISSANT, Libraire-Imprimeur rue neuve Notre-Dame.

M. DCC. LXIV.
Avec Approbation & Privilége du Roi.



PRINCIPES DISCUTÉS

Pour faciliter l'intelligence des Livres Prophétiques, & spécialement des Psaumes, relativement à la Langue originale.



AVERTISSEMENT

Sur le PSAUME XVIII. HÉBR. XIX.

Cæli enarrant, &c.



NOUS pardonnons volontiers à des hommes qui n'ont aucune teinture de l'Ecriture sainte, lorsqu'il leur échape de nier l'éxistence du style & des termes énigmatiques dans les livres des Prophètes; mais nous sommes surpris de voir que des hommes, qui se di-

sent éclairés, ne veuillent point admettre dans les Ouvrages prophétiques un double sens litéral, comme si l'ancien Testament dans les Prophéties n'étoit pas la base & le fondement du nouveau.

Il étoit cependant essentiel, avant que d'écrire contre nous, de s'instruire de ces deux grandes vérités, si nécessaires à l'intelligence du véritable sens des oracles divins. Nous avions prévu qu'il se trouveroit des personnes assez peu instruites pour oser s'élever contre des vérités si constantes, & reconnues dans tous les siècles par les plus grands hommes de l'Eglise.

C'est pourquoi dans le I. Volume de nos Principes discutés nous avons donné 1°. une idée du sens des Psaumes relativement au sens litéral de l'ancien Israël, depuis la page 11. jusqu'à la 46. & 2° un Traité du double sens litéral de ces divins Cantiques, depuis la page 250, jusqu'à la p. 353. du même premier Volume imprimé en 1755. On y verra notre manière de penser prouvée par S. Thomas & par S. Augustin, dont l'autorité est & a été suivie par quantité de Théolo-

giens, & ſur-tout par le grand Boſſuet, & par M. Ferrand, Auteur d'un Commentaire ſur les Pſaumes.

Quant à ceux qui ne rougiſſent pas de nier l'éxiſtence du ſtyle & des termes énigmatiques, ils auroient pu s'inſtruire de cette importante vérité dans tout le VIIe Volume du même Ouvrage qui a paru en 1758.

Ils y auroient vu dans l'étenduë de 374. pages tout ce que l'on peut dire de plus ſolide ſur cette matière ; & ils auroient remarqué dans le Chapitre II. de ce même Volume depuis la page 66. juſqu'à la page 180. que notre doctrine eſt prouvée par les principes des Pères & des Interprètes ſur le ſtyle énigmatique de l'Ecriture. Ils y auroient peut-être fait attention à la chaîne reſpectable que forment ces hommes divins ſur leſquels notre ſentiment eſt invariablement établi,

On ne peut diſconvenir que les Interprètes des premiers ſiècles n'aient été d'un ſavoir ſupérieur, & que leur autorité dans des matières telles que celles-ci, ne ſoit infiniment reſpectable. Comment donc ſe trouve-t-il des hommes aſſez téméraires ou aſſez har-

dis pour s'élever contre les plus illustres & les plus anciens Maîtres de l'Eglise, en traitant d'imaginaire une méthode que nous avons puisée dans des sources aussi précieuses & aussi pures? L'on peut voir aux pages 125, 127, 131 & 132. le sentiment des quatre Interprètes les plus célèbres d'entre les modernes, qui ont suivi la doctrine des Pères que nous venons de citer, sur le langage énigmatique de l'ancien & du nouveau Testament.

Après bien des réfléxions sur l'indifférence de quantité de personnes à l'égard du style énigmatique des Psaumes & des Prophètes, de même que sur le peu d'étude que l'on fait de ce langage, voici l'idée qui nous a frappé davantage.

Le Paganisme a donné de l'*ame* à la matière, parce que les Poëtes ou Théologiens de cette fausse Religion enseignoient qu'*à chaque être matériel* présidoit *une divinité particulière* qui le faisoit croître, le protégeoit & le conservoit. Chaque être matériel empruntoit de sa divinité les sentimens & les mouvemens qu'il plaisoit aux Poëtes de leur donner. Ils ont été plus



PRINCIPES

DISCUTÉS.

TOME QUINZIÉME.

Salomon ! Plus heureux encore ; s'il y eut apperçu les traits de lumière qui, à travers les ombres de la loi, faisoient entrevoir aux fidèles Israëlites le Messie libérateur de cette double Idolâtrie.

3°. Pour entendre le langage des Livres prophétiques, on nous a démontré l'éxistence du style énigmatique, & l'on nous en fait connoître la nature & l'usage. Depuis le mois de Septembre de 1744, tems auquel nous avons commencé l'étude de la Langue sainte, nous étudions les termes de ce style, dont on a communément une idée très-légère, & qui n'est connu que dans un petit nombre d'endroits de l'Ecriture. C'étoit la science de ce style qu'il falloit acquerir avant que de nous attaquer.

4°. L'étude continuelle de ce style nous a fait appercevoir que les termes qui le composent, se trouvent employés dans Moïse, dans les Psaumes, dans Salomon, dans Job, dans les grands & dans les petits Prophètes, qui sont tous également occupés des intérêts de l'Eglise d'Israël, & de la perte de ses ennemis. Ainsi l'on ne doit point

être étonné de nous entendre dire que nous ne reconnoiſſons aucun Pſaume qui regarde perſonnellement David, ou aucun de ſes perſécuteurs ; & que ces divins Cantiques ayant été compoſés dans les mêmes termes que les ouvrages des Prophètes ; ils doivent avoir le même objet quant à l'ancien Teſtament.

5°. Nous avons été très-attentifs aux énallages ou changemens de Nombre, des Perſonnes, des Tems & des Conjugaiſons ; figure très-connue, mais difficile à découvrir dans les Livres prophétiques, & ſur-tout dans les Pſaumes où cette découverte eſt impoſſible, lorſqu'on a manqué l'objet du premier ſens litéral.

6°. Les termes généraux reſtreints à des idées particulières, & les expreſſions particulières étendues à des idées générales ont demandé de notre part une attention ſingulière. Qui eſt-ce qui croiroit, par exemple, que le *malade* dans Job Chap. XXXIII. depuis le Verſ. 19. juſqu'au 38. eſt *tout le peuple d'Iſraël captif* chez les Chaldéens, & que l'*avare* dont parle le Prophète Habacuc Chap. II, Verſ. 9.

eſt la *Monarchie de Babylone* ? D'un autre côté n'arrive t-il pas à pluſieurs Commentateurs de prendre une *terre particulière* pour la *terre en général* ; & de regarder le terme d'*univers* comme l'*univers entier* ? Nous avons fait attention à la vraie ſignification de ces termes dans nos Principes diſtés, & dans le Pſaume dont on lit ici l'avertiſſement.

7°. L'Article des Réticences mérite une attention ſingulière ; & leurs ſupplémens demandent une critique ſaine, qui prouve que l'Interprète poſſéde à fond l'objet de la prophétie. Nous avons donné des éxemples de ces termes à ſuppléer dans notre XIe Vol. depuis la page 246. juſqu'à la p. 267.

Cette ſience du ſtyle énigmatique conſiſte donc dans la connoiſſance,

1°. Des termes énigmatiques.

2°. Des expreſſions générales à reſtreindre.

3°. Des termes particuliers à étendre.

4°. Des Enallages.

5°. Des Réticences.

Par la ſience de bien traiter ces cinq branches du ſtyle énigmatique,

on vient enfin à bout de découvrir l'objet que le Prophète avoit en vue, & nous osons dire que l'application de ces règles ne s'apprend pas ordinairement, ni dans les Grammaires, ni dans les Léxiques, ni dans les Interprètes : c'est dans une profonde étude du Texte original que l'on découvre ces règles essentielles & la manière de les appliquer.

Cette méthode dans notre travail a produit naturellement l'harmonie que forment la vérité, la clarté, & la liaison qui se trouve entre toutes les parties de la pièce que l'on traduit : harmonie qui se répand également sur le sens litéral Israëlite, & sur le sens litéral Chrétien. On peut voir sur ces importans articles notre premier Volume depuis la page 184. jusqu'à la page 250. où nous traitons cette matière, soit à l'égard des Prophètes, soit à l'égard des Pseaumes.

Ces règles du style énigmatique qui nous guident depuis près de vingt ans, servent de base à l'interprétation du Pseaume *Cœli enarrant*, &c. que nous donnons ici.

Nos Adversaires ne goûteront nul-

lement ce travail; mais nous ne redoutons point la mauvaiſe humeur qu'ils répandroient dans quelques critiques, & moins encore les attaques de ceux qui nient l'éxiſtence du ſtyle & des termes énigmatiques. On peut s'élever contre nos Principes, mais on ne les détruira jamais.

Les termes énigmatiques dont ce Pſaume eſt voilé, ne paroîtront pas étranges aux perſonnes qui auront lû nos Principes diſcutés avec une certaine attention.

Sans la connoiſſance de ces termes, on n'appercevra jamais dans ce Cantique autre choſe que le *ciel*, le *firmament*, le *jour*, la *nuit* & le *ſoleil*, dont le *langage* frappe l'*ouie* & ſe *fait entendre* par toute la terre : mais ſi l'on fait attention que le ſpectacle dont il eſt ici queſtion, ne peut frapper que les *yeux*; & que d'ailleurs les *oreilles* ſont le ſeul *ſens* capable d'être affecté *des ſons*, & le ſeul *organe* ſuſceptible de recevoir *la parole* qui nous inſtruit, on ſentira bientôt le foible de la penſée de ceux qui ſuppoſent que le Pſalmiſte emploie ici un *ſens* pour *un autre*, c'eſt-à-dire

la *vue* pour l'*ouie*. Défaite qui ne peut réussir qu'auprès des personnes qui n'ont point d'idée du style, ni des termes énigmatiques, & qui jugent de la Langue des Hébreux par celle des Grecs & des Latins, dont les tours sont passés dans la nôtre.

Nous osons donc assurer que dans ce Pseaume les termes de *ciel*, de *firmament*, de *nuit*, de *jour* & de *soleil* sont énigmatiques; & que celui de *loi*, eu égard à sa généralité, n'est pas plus intelligible que les quatre premiers, sur-tout si par ce terme on entend la *loi* de Moïse, comparée avec le *ciel*, le *firmament*, le *jour* & la *nuit*.

Or pour essayer de nous faire entendre des personnes qui cherchent le vrai sens litéral de l'ancien Israël, nous allons examiner ce Pseaume, selon notre méthode ordinaire; c'est-à-dire, en commencant par le dernier Verset, & en rétrogadant jusqu'au premier.

PREMIÈRE OBSERVATION

Sur nos Verſets 18 & 19. contenus dan. le quinzième & dernier Verſet, ſelo. l'Hébreu.

Sint in beneplacitum [tibi] ſermones ori mei;
Et meditatio cordis mei ſit præſens vul tibus tuis.
Æterne, præſidium meum, & vindex meu

Agréez les prières
Que ma bouche vous adreſſe:
Que les deſirs de mon cœur
Attirent ſur moi vos regards favorable
Eternel, vous êtes ma défenſe;
Soyez auſſi mon vengeur.

Cette humble prière adreſſée a Dieu vengeur peint admirablemen l'état d'oppreſſion où ſe trouve le *par ticulier*, ou le *corps* qui conjure l'E ternel de l'éxaucer. Or pour découvr quel eſt l'*homme* ou le *peuple* en fa veur de qui le ſouverain Maître pren ces titres remarquables, nous procé dons de la manière ſuivante.

ARTICLE I.

Exâmen du terme mon vengeur, *vindex meus, en Hébreu* גֹּאֲלִי *ghô-àlî.*

Ce mot, lorſqu'il s'entend du vrai Dieu, eſt toujours pris dans les Pſaumes & dans les Livres prophétiques pour le *Dieu libérateur* d'Iſraël captif, qu'il revendiquera en le délivrant d'entre les mains des Chaldéens ſes tyrans. Mais avant d'entrer dans le détail des preuves qui aſſurent au Verbe גָּאַל *ghâ-âl*, & à ſon Participe *ghô-êl*, la ſignification que nous venons de lui aſſigner, nous demandons qu'il nous ſoit permis de marquer les autres idées que l'on attache à la racine *ghâ-âl.*

1°. Il ſe prend dans le Lévitique ou pour l'*homme* qui a droit de ſe venger du meurtrier de ſon parent, ou bien pour *celui* qui rachète en argent une choſe vouée au Seigneur, ou pour *celui* qui retire un bien aliéné.

2°. Nombr. V, 8. ce Verbe ſe prend pour *recevoir un dédommagement.* C'eſt pourquoi l'Auteur de la Vulgate l'a traduit par *ſi non accipit*; & dans le

l'Eglise d'Israël esclave, soit dans l'E
pire d'Assyrie, soit dans la Chald
Cette Eglise est représentée dans
endroit sous le nom de *Job*; parce
les *souffrances* de ce saint hom
descendu d'Abraham & héritier d
foi avoient été la prophétie des *af*
tions & de la *délivrance* de l'Eg
d'Israël captive en Orient, & déli
par Cyrus. Ainsi l'Auteur de ce Poë
pour expliquer la *délivrance* du P
ple de Dieu, emploie le dogme
la résurrection des morts, de mê
qu'Ezéchiel s'en est servi dans tou
Chap. XXXVII. de sa prophétie. C
pourquoi nous prenons dans Job
Participe Hébreu *ghô-àlî* pour l'*E*
nel qui venge & délivre par Cyrus
Peuple d'Israël captif en Médie,
Assyrie, en Armenie & en Chald

Que le Poëme de Job regard
captivité de Babylone, c'est ce
nous espérons démontrer un jou
tout esprit raisonnable, par la com
raison des pensées & des termes
Livres prophétiques avec les idée
les expressions du Livre de cet hom
exposé aux plus vives afflictions.

DANS LES PSAUMES. Les Aut

des ſuivans que nous donnons à la captivité, ſoit dans notre traduction de ces divines Poëſies, ſoit dans les Principes diſcutés, ſe ſervent du Verbe *ghâ-ál*, & de ſon Participe *ghô-êl*, pour exprimer le *trait de la toute-puiſſance* du Dieu d'Iſraël qui délivre ſon Peuple & l'affranchit de l'eſclavage de Babylone. Les voici ſelon l'ordre qu'ils tiennent dans l'original.

Pſ. LXIX, Verſ. 19. LXXII, 14. LXXVII, 16. CIII, 4. CVI, 10. CVII, 2. CXIX, 154; mais dans les Pſaumes LXXIV, 2. & LXXVIII, 35. ce terme s'entend de la *délivrance* d'Iſraël tiré de la ſervitude d'Egypte.

Dans Salomon. Proverb. XXIII, Verſ. 11. le Participe *ghô-êl*, vindex, *vengeur*, eſt attribué *au Tout-puiſſant vengeur* du pupille dont on envahit le champ.

On trouve dans les Prophètes une notion auſſi claire & plus ample de la ſignification du Verbe *ghâ-ál*, délivrer ou *affranchir*, & de ſes Participes *ghô-êl*, libérateur, & גָּאוּל *ghâ-oûl*, délivré ou *affranchi*, attribué uniquement à la captivité de Babylone.

Isaïe XXXV, 9. après avoir prédit

l'abondance & la fertilité de la te
d'Israël, qui depuis la ruine de Jé
falem ne devoit plus être qu'un
freux défert, déclare que le *lion*, c'
à-dire, *le Roi* de Babylone, ni *ses*
mées défignées par le terme de *mau*
fes bêtes, c'eft-à-dire, *de cruels a*
maux, ne pafferont plus par cette h
reufe région, où marcheront en libe
ceux qui auront été affranchis, g
oûlîm, de l'efclavage de Babylon

Comme cet Auteur infpiré, depu
Chap. XL. jufqu'au Verf. 17. du C
pitre LXV. traite principalement
fort des Ifraëlites, & fur-tout des
fans de Juda dont il prédit l'efclav
& la délivrance, on ne doit pas
étonné de ce qu'il emploie le Ve
ghâ-âl & fes Participes pour expri
la *délivrance* du peuple de Di
marquée dans les Textes dont v
les citations.

Chap. XLI, 14. Le Seigneur adr
la parole aux *morts* d'Ifraël, c'eft
dire, à *ceux* de cette nation qui
tems d'Ifaïe étoient déja *captifs* en
fyrie. Il leur promet de les fecou
parce qu'il fera leur libérateur, *ghô*
le Dieu redoutable d'Ifraël.

Chap. XLIII, 14. » Voici ce que » dit votre libérateur, *ghô-êl*, le Dieu » redoutable d'Iſraël : C'eſt en votre » faveur que j'enverrai (Cyrus) contre » Babylone. J'arracherai toutes ſes bar- » rières. « Et dans le Verſet premier de ce Chapitre le Prophète ſe ſert du Verbe *ghâ-ál*, qu'il faut rendre par le Futur, *je vous affranchirai.*

Chap. XLIV, 6, 22, 23 & 24. L'Auteur inſpiré qui dans ce Chapitre annonce *la délivrance* d'Iſraël par *Cyrus*, dont il marque le nom au Verſet 28. fait uſage du Verbe *ghâ-ál*, affranchir, & du Participe *ghô-êl*, libérateur, lorſqu'il met dans la bouche de l'Eternel la promeſſe qu'il fait d'*affranchir* ſon Peuple de la tyrannie des Chaldéens.

Chap. XLVII, 4. En prophétiſant la ruine de Babylone, il déclare aux Chaldéens que ce ſera le Dieu d'Iſraël qui *affranchira* ſon Peuple de l'eſclavage où il gémit dans leur Empire : *gho-àlênoû*, vindex noſter.

Chap. XLVIII, 17 & 20. Il annonce la *délivrance* d'Iſraël, & aſſure que ce ſera ſon Dieu qui l'opérera. Pour cet effet il ſe ſert des termes *ghó-âlekhâ*, vindex tuus, *votre vengeur*, & *ghâ-ál*, vindex fuit, *il a affranchi.*

Ch. XLIX, 7 & 26. Il emploie les termes de *ghô-êl*, vengeur, & de *gho-âlê-khe*, vindex tuus, *votre vengeur*, en promettant aux Israëlites leur *délivrance* de la tyrannie des Babyloniens.

Chap. LI, 10. Nous ne citons ce passage que pour ceux qui croient, comme nous, qu'il regarde *la délivrance* d'Israël captif dans la Chaldée. Le terme de *ghe-oûlîm* y est employé tout à la fin pour désigner *ceux* que le Tout-puissant *aura vengés* des Chaldéens, en les mettant en liberté. L'Auteur de la Vulgate a rendu ce terme Hébreu par *liberati*, » qui auront été mis en li-» berté. «

Chap. LII, 3 & 9. Isaïe fait usage, pour marquer la même *délivrance*, du Verbe *ghâ-âl*, vindicavit, *il a vengé*, & du Pluriel *vindicabimini*, vous serez vengés.

Chap. LIV, 5, 8. Le même Participe caractérise *le Dieu d'Israël qui tire* son Peuple de l'oppression des Babyloniens.

Chap. LIX, 20. & LX, 16. Pour exprimer la même idée, on se sert du Participe *ghô-êl*, vindex, *vengeur*.

Chap. LXII, 12. Les Israëlites dé-

livrés

livrés de la captivité de Babylone sont appellés *ghe-oûlê*, qui vindicati fuerunt, *ceux qui ont été vengés*, c'est-à-dire, *ceux qui ont été rachetés*, Vulg. *redempti.*

Chap. LXIII, 4. Le terme *ghe-oûlâï*, vindicta, *vengeance*, nom Substantif dérivé de *ghâ-âl*, est employé pour indiquer *la même délivrance* de captivité; & dans le Verset 9. ce Verbe rend la même idée.

Voici donc plus de vingt passages d'Isaïe où le Verbe *ghâ-âl* & ses dérivés sont pris nécessairement dans le sens *de la délivrance* d'Israël captif dans l'Empire de Babylone, & nous pouvons ajouter que dans tout ce Prophète ce Verbe & ses dérivés n'ont point d'autre signification.

Jérémie XXXI, 11. Le Seigneur fait annoncer aux nations les plus éloignées qu'il *rachetera* son Peuple de la tyrannie des Chaldéens, & qu'il le *vengera*, c'est-à-dire, le délivrera, *oûghe-âlô*, & vindicabit eum.

Chap. L, 34. *ghô-âlâm*, vindex eorum, *leur vengeur.* Ce terme est mis en usage pour désigner *le libérateur* d'Israël, dont la délivrance est pré-

dite dans ce Chapitre & dans le suivant, aussi bien que la ruine de Babylone.

Chap. III. des Lamentations Verset 58, comme dans les passages précédens, le Verbe *ghâ-âl* est employé pour exprimer la même idée.

Ezéchiel, Chap. XI, 15. Arias Montanus traduit les mots *-âneshê ghe-ûllâthêkhâ*, par *viri redemptionis tuæ.* Ces termes sont inintelligibles. Nous aimerions mieux rendre ainsi ces deux expressions Hébraïques par *viri vindictæ tuæ*, mot à mot, *les hommes de votre vengeance*; c'est-à-dire, *les hommes à qui vous avez prédit la vengeance divine.* Or comme cette *vengeance* étoit le *châtiment* que Dieu devoit tirer des Chaldéens en punition de la captivité dans laquelle ils faisoient gémir son Peuple, on ne doit point être surpris de ce que le Grec, le Syr. & l'Arabe rendent l'Hébreu par *concaptivi tui*, les compagnons de votre captivité.

Osée, Chap. XIII, 14. Le Futur *-éghe-âlèm*, vindicabo eos, *je les vengerai*, veut dire, *je les délivrerai.* Ce Prophète ajoute le mot *mimmâoûéth*,

de morte, *de la mort*, c'est-à-dire, *de la captivité.* Cette délivrance regarde les dix Tribus d'Israël, dont Osée étoit le Prophète.

Michée, Chap. IV, 10. se sert du Futur *iighe-âlèkh*, vindicabit te, *il vous vengera*, pour caractériser *la délivrance* de Sion d'entre les mains des Chaldéens ses ennemis.

Il est évident, après l'examen de tous ces Textes où le Verbe *ghâ-ál* & ses dérivés se trouvent employés dans la signification de *venger* ou *délivrer*, que ce Verbe est un terme pris dans le sens *de la délivrance* d'Israël captif à Babylone, & qu'excepté les passages du Chap. XV, 13. de l'Exode, & ceux des Psaumes LXXIII. Hébr. LXXIV. & LXXVII. Hébr. LXXVIII. qui s'entendent de la *sortie* d'Egypte, Job, les Psaumes & les Prophètes que nous venons de citer, n'ont en vue que *la délivrance* d'Israël captif, soit en Assyrie, soit en Chaldée, toutes les fois qu'ils ont fait usage du Verbe *ghâ-ál*, ou de ses dérivés. Ce Verbe signifie *venger* ou *délivrer*; parce que l'Être suprême, en détruisant l'Empire de Babylone, *vengeoit* & *délivroit* Israël.

Or dès que le terme *ghô-âlî*, vindex meus, *mon vengeur*, eſt employé dans le Pſaume que nous éxaminons, & que la prière qu'il contient eſt adreſſée au Dieu d'Iſraël, il eſt hors de doute que ce Pſaume appartient à la captivité de Babylone, puiſqu'on n'y trouve pas le moindre trait qui puiſſe avoir aucun rapport à la ſortie d'Egypte.

ARTICLE II.

Examen du terme tsoûrî, *præſidium meum*, ma défenſe.

Ce Subſtantif a dans l'Ecriture ſainte différentes ſignifications.

I°. Pſ. LXXVIII, 20. & CV, 41. il ſe prend pour le *rocher* dont l'eau ſortit dans le déſert.

II°. Pſ. LXI, 3. il eſt mis pour la *montagne* de Sion.

III°. Pſ. LXXXIX, 44. il veut dire, *acies*; & il eſt joint à *gladius*, pour ſignifier la *pointe* ou le *tranchant* de l'épée.

IV°. Ce terme ſe prend dans Moïſe, Deuter. XXXII. pour le *Dieu d'Iſraël libérateur* de la ſervitude d'E-

gypte, & dans le Verſet 31. du même Chapitre, pour *les faux Dieux.*

V°. Pſ. XLVIII. Hébr. XLIX, 15. le nom *tsoûr* eſt rendu dans nos traductions des Pſaumes par *forma*, beauté; cependant on pourroit le traduire par *Deus eorum*, » leur Dieu, « en l'expliquant de *Bel*, qui, ſelon Iſaïe Chap. XLVI, 2. ſera emmené en captivité.

VI°. Mais le mot *tsoûr* attribué par Moïſe au vrai Dieu *libérateur* de la ſervitude d'Egypte, a paſſé dans les Pſaumes pour caractériſer le *libérateur* de la captivité de Babylone.

Or ce terme ſe trouve douze fois dans les Pſaumes, & doit s'entendre de Dieu *défenſeur* & *protecteur* de ſon Peuple captif dans l'Empire des Chaldéens.

1°. Dans le Pſ. XVII. Hébr. XVIII. que nous attribuons à la captivité d'après les termes qui le compoſent, & ſur le parallèle que nous en avons fait avec d'autres paſſages formels, l'Egliſe d'Iſraël au Verſet 3. prie le ſouverain Maître d'être pour elle une fortereſſe, *tsoûr*, où elle ſe puiſſe garantir des aſſauts de ſes tyrans, & au

Verſ. 47. elle lui donne la même dénomination, en le reconnoiſſant pour *ſon Dieu libérateur*, qui lui *rendra la liberté* que les Chaldéens lui ont enlevée. Voyez ce Pſaume à la page 184. du IIIe Volume de ces Principes.

2°. Pſ. XXVII. Hébr. XXVIII. Verſ. 1. Il regarde la captivité, comme on peut le voir dans le XIe Volume de cet Ouvrage p. 395. Or l'Egliſe d'Iſraël, en commençant cette prière, s'adreſſe à Dieu comme à ſon *protecteur*, comme à ſon *défenſeur*, qui lui tient lieu d'une *citadelle*, d'une *forteresſe* inexpugnable. En effet le mot *tsoûr* eſt rendu dans les Dictionnaires par les termes Latins *rupes*, *arx*, *præſidium*, rocher, *défenſe*, *forteresſe*.

3°. Pſ. LXI. Hébr. LXII. L'Egliſe d'Iſraël, en reconnoiſſant que ſa liberté dépend du Tout-puiſſant, & que lui ſeul ſera ſon libérateur, lui donne aux Verſ. 7 & 8. le nom de *tsoûr*, & l'appelle *ſon rocher*, ſur lequel elle eſt hors d'atteinte aux perſécutions de ſes ennemis.

4°. Le Pſ. LXX. Hébr. LXXI. porte les caractères de captivité d'une manière ſi évidente, qu'il eſt inutile de

s'attacher à prouver que la *délivrance* d'Israël fait l'objet de cette prière. C'est au Verset 3. que l'Eglise d'Israël donne à son Dieu le nom de *tsoûrî*, arx *mea*, que l'Auteur de la Version que l'on récite dans les Offices rend par le mot *protector*. Voici le Texte selon l'Hébreu.

Esto mihi in arcem *munitissimam*
Quam adeam semper.
Præcipe ut liber fiam.

Soyez pour moi *un fort* inébranlable,
Où je me retire en tout tems.
Ordonnez que je sois mis en liberté.

5°. Le Ps. LXXII. Hébr. LXXIII. où l'Eglise d'Israël se plaint de la prospérité des *impies*, c'est-à-dire, des *Apostats*, pendant qu'elle gémit, & qu'elle est réduite aux abois sous la tyrannie des Chaldéens, s'exprime en ces termes au Verset 26.

Dùm deficiunt caro mea & anima mea,
Præsidium *cordis mei es*, tsoûr lebâbî.

Ma chair & mon ame
Tombent en défaillance,
Vous êtes le *soutien* de mon cœur.

6°. Ps. LXXXIX, Vers. 27. Nous

avons prouvé dans notre Dissertati
au commencement du Xe Volume
ces Principes, que l'objet de cette
mirable Poësie est l'*Eglise d'Israël* c
tive à Babylone. Le Psalmiste dans
Verset met dans la bouche de ses fr
les termes inspirés à cette Eglise p
lui rendre grace de la liberté qu'
aura obtenue. Les voici: *tsoûr ïesh*
ghâtki.

Rupes *libertatis meæ.*

Mot à mot:

Le rocher de ma liberté.

C'est-à-dire,

Le ferme appui de mon indépendan

On verra dans les termes don
se sert depuis le Vers. 39 ou 40.
qu'au 47 ou 48. que lorsqu'elle
primoit ainsi, elle étoit encore s
dépendance des Babyloniens se
rans qui avoient renversé son trô
7°. Ps. XCI. Hébr. XCII,
terme *tsoûrî*, rupes mea, *mon r*
termine ce Cantique qui annon
délivrance par les termes géné
opera manuum tuarum, les o

de vos mains, & *opera tua*, vos œuvres, employés dans les Verſ. 5 & 6. & qui dans le Verſet 10. prophétiſe la perte des *ennemis* de l'Eternel, c'eſt-à-dire, des *Chaldéens* & des *Apoſtats.*

8°. Dans le Pſ. XCIII. Hébr. XCIV. Verſ. 22. on trouve ces mots *oû-èlô-hâï letsoûr mâbkhesî.*

Et Deus meus in rupem,
Ad quam confugiam.

Et mon Dieu ſera pour moi *le rocher*
Où je trouverai un refuge.

Cette Poëſie qui contient les *plaintes* d'Iſraël captif dans l'Empire de Babylone, eſt une prophétie de la *ruine* de ſes tyrans, pendant laquelle Dieu protégera ſon Peuple, & lui ſervira d'aſyle. Cette promeſſe eſt contenue dans les deux derniers Verſets de ce Pſaume.

9°. Pſ. XCIV. Hébr. XCV. 1. Cette divine Poëſie appartient à la captivité, comme nous l'avançons ſur l'autorité de Théodore d'Héraclée & de pluſieurs Interprètes Grecs. Voyez le IXe Volume de ces Principes, page 413. où nous refutons le ſentiment de Ferrand & celui de Dom Calmet.

Ce Pſaume eſt un des huit que la révélation nous apprend avoir été composés par David ; puiſque ſaint Paul le cite ſous le nom de ce Prophète, Hébr. IV, 7. & c'eſt dès le premier Verſet que l'on trouve les mots, *letsoûr iishe"ghènoû*, mot à mot,

Rupi *ou* rupem *libertatis noſtræ.*

Le rocher ſur lequel nous fondons
L'eſpérance de notre liberté,

ou *la force de notre libérateur*, comme nous l'avons traduit, c'eſt-à-dire, *de celui qui va nous délivrer*, ainſi qu'il eſt expliqué dans notre Argument ſur le double ſens litéral. Car l'Egliſe d'Iſraël qui parle dans cet endroit, eſt peinte par David comme étant *captive* à Babylone, lorſqu'elle réciteroit ce Pſaume. En effet l'Eternel adreſſant la parole aux Iſraëlites, leur ordonne de ne point endurcir leurs cœurs, de peur qu'ils ne retournent point dans ſon *repos*, c'eſt-à-dire, *dans la terre d'Iſraël* ; en cela ſemblables à leurs pères qui n'y étoient point entrés à cauſe de leurs murmures dans le déſert.

10°. Pſ. CXLIII. Hébr. CXLIV. C'eſt dans le premier Verſet que l'on

trouve le mot *tsoûrî*, rupes mea, *mon rocher.*

L'objet de cette Poësie est l'*Eglise d'Israël captive* à Babylone. Elle prédit la *ruine* de ses persécuteurs & sa *délivrance.* L'Auteur de cette Pièce, tel qu'il soit, lui donne le nom de *David*, qui veut dire, *bien-aimé.* Nom symbolique, que David lui-même avoit donné à cette mère commune des fidèles Israëlites au Verset 50. du Ps. XVII. Hébr. XVIII. Pour se persuader de cette vérité, il faut lire l'article du III[e] Volume des Principes discutés, depuis la page 480. jusqu'à la 492. Mais pour s'en convaincre absolument, il faut jetter les yeux sur la Dissertation du X[e] Volume de ce même Ouvrage, depuis la p. 10. jusqu'à la p. 96. où l'on prouve par Isaïe, Jérémie, Ezéchiel & Osée, que *David* est le nom symbolique que ces Prophètes ont donné *à l'Eglise d'Israël.*

Or c'est elle qui commence ici sa prière, en appellant le Seigneur *tsoûrî*, rupes mea, *mon ferme appui*, pendant sa captivité, & lorsqu'elle en sera délivrée.

Nous omettons, pour abréger, les

Textes du Prophète Isaïe XVII, 10. l'on reproche au Peuple d'Israël ca tif d'avoir abandonné son Dieu, *j rocher*, tsoûr, c'est-à-dire, *son « fenseur tout-puissant.* Nous ne pa lons pas non plus des Textes qui lisent au Verset 4. du Chap. XXVI. au Vers. 21. du Chap. XXX. du mê Auteur inspiré, où le *libérateur* d' raël est appellé *tsoûr*, rocher, c'e à-dire, *son protecteur*, après la « livrance de la captivité de Babylon

De tous ces passages au nombre seize, il resulte que le nom de *tso* rupes, *rocher*, lorsqu'il s'agit de Di est spécialement appliqué au *protect* d'Israël, soit pendant sa captivi soit quand on parle de sa délivran

On a vu pareillement dans Pseaumes, dans Salomon & dans Prophètes Isaïe, Jérémie, Ezéchi Osée & Michée, que, quand il question du vrai Dieu, le Verbe *g ál*, & sur-tout *ghô-êl* son Partici qui veulent dire *venger* & *venge* s'entendent toujours du *Verbe* éter qui *protége* Israël pendant sa captivi qui le *délivre*, & qui *prend sa défe* après lui avoir rendu la liberté.

Or nous demandons ce qu'on peut penser de l'objet d'un Pſaume que le Prophète termine par deux expreſſions, qui, entendues du vrai Dieu, ne peuvent convenir qu'au *libérateur* d'Iſraël captif, ou au *protecteur* d'Iſraël délivré ? N'eſt-il pas naturel de penſer que cette divine Poëſie ne peut regarder autre choſe qu'*Iſraël*, ſoit *captif*, ſoit *délivré?* Tel eſt auſſi le parti que nous prenons.

SECONDE OBSERVATION

Sur nos Verſets 17, 16 & 15. contenus dans le Verſet 14. ſelon l'Hébreu.

Subtrahe, quæſo, à ſuperbis ſervum tuum:
Ne ampliùs dominentur in me;
Quoniam integer ſum
Et immaculatus à delicto maximo.

Daignez ſouſtraire votre ſerviteur
Au pouvoir des hommes ſuperbes :
Qu'ils n'éxercent plus ſur moi leur tyrannie;
Car j'ai recouvré mon innocence,
Et je ſuis purifié
Du crime énorme que j'ai commis.

Examen du terme ⁿghébéd, *servus*, *serviteur*.

Les personnes prévenues que les Pseaumes ont *David* pour *objet*, ne manquent pas d'appliquer à ce Prince les mots *votre serviteur*, & croient que le *crime énorme* dont parle le Psalmiste est l'*adultère* ou l'*homicide* commis par ce Roi d'Israël, & qu'il en demande ici pardon au Seigneur.

1°. Ce *serviteur* n'est cependant point *David*, puisqu'il n'existe aucun Pseaume dont ce *Prince* soit l'*objet*, comme nous l'avons déja dit. C'est l'*Eglise d'Israël* qui réclame ici la *toute-puissance* du Dieu vengeur qui la soustraira au pouvoir de ses superbes tyrans.

Voyons maintenant si les Pseaumes & les Prophètes reconnoissent l'*Eglise d'Israël* dans le terme de *serviteur* de Dieu.

Dans les Pseaumes cités ici, selon la Vulgate, 1° *servus* se rencontre six fois joint aux noms propres suivans. Ps. CIV, 6. *Abraham*. Ibid. 17. *Joseph*. Ibid. 25. *les Israëlites*. Ibid. 26. *Moïse*.

2°. Il se trouve une fois au Pluriel dans le Ps. CI, 15. pour désigner les *Rois* de Perse qui ont contribué au rétablissement des murs de Jérusalem & du Temple.

3°. Ce terme se rencontre joint au nom de *David* dans l'inscription de deux Pseaumes.

Ps. XVII. Hébr. XVIII. il est dit que ce Cantique a été composé par *David serviteur* de Dieu. Nous avons reconnu l'authenticité de ce titre, en expliquant cette divine Poësie dans nos Principes discutés, Tome III. p. 84.

Ps. XXXV, 1. on trouve les mots, *In finem* servo Domini, *ipsi David. A la postérité. Au serviteur du Seigneur*, à David même.

Si par *David* on entend ici l'*Eglise d'Israël*, comme nous le soupçonnons, nous admettons volontiers cette inscription, comme indépendante de l'imagination des Rabbins. C'est peut-être ici le lieu de déclarer que nous soupçonnons violemment que dans toutes les inscriptions de ces Poësies où se trouve le nom de *David*, excepté celle du Ps. XVII. ce nom se doit entendre de l'*Eglise d'Israël*. Alors

cette inscription devroit être d'une grande autorité, quoique les titres qu'on y a joints soient très-suspects de faux, sur-tout quand ils sont contraires à l'objet traité dans le Psaume.

4°. Le terme *servus* au Pluriel se prend pour les *Israëlites captifs* à Babylone, Ps. XXXIII, 23. LXVIII, 17. LXXVIII, 2, 10. LXXXVIII, 51. LXXXIX, 13, 16. CXXXIV, 1, 10, 14.

5°. Ce même terme au Singulier se prend pour l'*Eglise d'Israël* ou pour *son Peuple*, soit pendant, soit après la captivité de Babylone, Ps. XXVI, 9. XXX, 17. XXXIV, 28. LXXVII, 70 & 71. LXXIX, 5. LXXXVIII, 4, 21, 40. CVIII, 28. CXV, 16. CXVIII, 17, 23, 38, 49. 65, 76, 84, 122, 124, 125, 140, 176. CXXXI, 10. CXXXV, 22. CXLII, 2, 12. CXLIII, 10.

De tous les Textes que nous venons de citer dans les Psaumes, il n'y en a que quatre d'antérieurs à la captivité; les quarante autres lui sont appliquables, parce qu'ils sont mis dans la bouche des captifs de Babylone.

Pourquoi donc les mots *servus tuus*, employés dans le Ps. XVIII, 12 & 14, selon la Vulgate, ne seroient-ils pas

pris dans le même sens, dès qu'il sera démontré que dans ce Pseaume l'Eglise d'Israël demande *sa délivrance* d'entre les mains de ses superbes tyrans ?

Examen du terme מזדים *mizzêdîm[e], à superbis, des hommes superbes.*

L'orgueil & la fierté, qui dans l'Ecriture sainte forment les traits principaux de Babylone, caractérisent ici les *tyrans* dont l'Eglise d'Israël demande au Tout-puissant d'être affranchie.

Or nous en reconnoissons de deux sortes, 1° les *Chaldéens*, & 2° les *Apostats* d'Israël, qui, pour complaire à leurs maîtres, & pour faire fortune, traitoient leurs frères captifs avec toute l'insolence & la dureté possibles.

Cette épithète est employée onze fois dans la Version Latine des Pseaumes de la Vulgate, & où elle se prend pour l'un ou l'autre de ces *persécuteurs*, & quelquefois pour tous les deux ensemble, comme nous en avertissons dans nos Principes discutés ; mais le mot זדים zêdîm[e], dont l'Original se

sert dans le Texte, quoique la Version Grecque ait lu par une faute de Copiste zerîm^e, *alieni*, ne se trouve que dans le Ps. CXVIII. Hébr. CXIX. 21, 51, 69, 78 & 122.

Or comme ce Psaume alphabétaire ne contient que les plaintes & les prières de l'Eglise d'Israël captive sous le joug des Babyloniens, nous sommes obligés de reconnoître ici ces *superbes* tyrans dont elle dit dans le Psaume XVIII. Hébr. XIX. que nous expliquons :

Subtrahe, quaso, à superbis servum tuum.

Daignez soustraire votre serviteur
Au pouvoir des *superbes*.

Les termes suivans,

Ne ampliùs dominentur in me.

Qu'ils n'éxercent plus sur moi leur tyrannie,

prouvent évidemment que celui de *zêdîm^e*, » superbes, « désigne nécessairement ici *les Chaldéens*.

וְנִקֵּיתִי מִפֶּשַׁע רָב oûeníkkêthî mìphphéshângh râb.
Et immaculatus sum à delicto maximo.

Et je suis purifié du crime énorme
Que j'ai commis.

1°. Le Verbe אֵיתָם -ê^{i}thâm^e, *integer sum*, qui précéde le Prétérit *nikkê^{i}thî* & *immaculatus fui*, » & je suis purifié, « est la première personne singulière du Futur *Niphal* du Verbe תָּמַם thâmâm^e, *mundus fuit*, » il est pur. «

2°. Le Prétérit *nikkhê^{i}thî* pour נִנְקֵיתִי ninekkê^{i}thî est dans la Conjugaison *Niphal* du Verbe נָקָה nâkâh *purifier*, *nettoyer*, *être net*, *être pur.*

3°. Le nom Substantif *phéshâ^{n}gh* que l'on rend communément d'une manière vague par *prævaricatio* ou *delictum*, se trouve environ quatre-vingt fois dans toute l'Ecriture sainte. Nous allons éxaminer la signification qu'il a dans chacun de ces Textes.

Examen du terme phéshá^{n}gh, *révolte.*

Genès. Chap. XXXI, 36. *phéshá^{n}gh*, signifie *toute infidélité* qu'un homme peut commettre à l'égard d'un autre dans un commerce où ils sont associés. C'est ce que l'Auteur de la Vulgate donne à entendre par le terme *culpam*

meam, par lequel il rend le mot *phi-shéⁿghî* que nous traduisons ici par *perfidiam*, comme le sens le demande dans la réponse que fait Jacob aux plaintes de Laban.

Chap. L, 17. Dans ce passage la même expression se rend aussi par *perfidia*. En effet, quelle plus horrible *perfidie* que celle des enfans de Jacob à l'égard de leur frère Joseph âgé de seize ans, lorsqu'ils le vendirent à des Ismaëlites?

Exode Chap. XXII, 9. S. Jérôme traduit le nom *phésháⁿgh* par *fraudem*, qui se prend dans le Texte pour le *vol* d'un dépôt.

Chap. XXIII, 21. Le terme לְפִשְׁעֲכֶם lephíshe^oghàkhém^e est rendu dans la Vulgate par le Verbe *cùm peccaveris*; mais le Texte porte expressément: *defectioni vestræ non parcet*, » il ne vous » pardonnera pas *votre défection*, « c'est-à-dire, *votre Apostasie* par laquelle vous abandonnerez votre Dieu pour adorer les idoles, dont le culte est défendu dans le 24e Verset du même Chapitre.

Chap. XXXIV, 7. L'Auteur de la Vulgate traduit le nom singulier *phi-*

shâ"gh par le Pluriel *ſcelera.* Il prend ce mot pour celui de *defectio*, apoſtaſie ou *idolâtrie ;* parce que Moïſe demandant pardon de l'*idolâtrie* du veau d'or, la caractériſe par les expreſſions d'*iniquité*, de *défection*, ou d'*apoſtaſie* & de *péché.* Trois noms également employés dans les Pſaumes & dans les Prophètes pour déſigner l'*idolâtrie.*

Lévitique XVI. Le Seigneur au premier Verſet parle à Moïſe au ſujet de Nadab & d'Abiu enfans d'Aaron, conſumés par le feu céleſte, pour avoir oſé ſe ſervir dans le tabernacle d'un feu étranger, qui leur étoit étroitement défendu. Aaron reçoit ordre de Moïſe dans les Verſets ſuivans d'offrir un ſacrifice pour expier Verſ. 16. les *ſouillures* de l'encens profané par le feu étranger dont s'étoient ſervis Nadab & Abiu ; & ce ſont *celles* dont Dieu veut purifier ſon tabernacle. Or cette *profanation* étoit une *révolte* contre l'ordre preſcrit de ne point employer de *feu étranger.* Il n'eſt pas étonnant que Moïſe ſe ſerve dans le Verſet 16. du terme de *phishe"ghéï-khêm*, qui renferme non-ſeulement *cette révolte*, mais auſſi toutes les eſpè-

ces d'*Idolâtrie* qui sont regardées comme autant d'actes d'*Apostasie*.

Nombres XIV, 18. Le Peuple d'Israël murmure contre Moïse sur le rapport des douze espions au sujet de la terre de Canaan, où il devoit s'établir par l'ordre de Dieu. Ce saint homme conjure l'Eternel de pardonner à ce Peuple, & se sert dans ce Verset 18. du terme de *phéshá*gh* rebellio, *révolte*. Pouvoit-il donner un autre nom au *crime* de ce Peuple, qui par son murmure se révoltoit contre le Seigneur qui lui ordonnoit de prendre possession de cette terre?

Josue XXIV, 19. après avoir exhorté le Peuple à la fidélité dans le culte de son Dieu, l'avertit de ne point adorer les Dieux étrangers; parce que le Seigneur qui est jaloux, ne vous pardonnera pas *vos révoltes*, rebellionibus vestris *phíshe*ghâkém*, c'est-à-dire *vos infidélités* ou vos *Apostasies*. Cette menace a eu son effet dans les six servitudes arrivées depuis la mort de Josué jusqu'au tems de Saül.

Job VII, 21. L'*Eglise d'Israël* à qui l'Ecrivain sacré donne le nom de *Job*, depuis le IIIe Chapitre jusqu'au

Verſet 10. du Chapitre XLII. de cet Ouvrage, peint dans le Chap. VII. les malheurs de ſa captivité dans l'Empire de Babylone, où elle avoit été transférée en punition *de ſes révoltes affreuſes* contre ſon Dieu, c'eſt-à-dire, *de ſon Apoſtaſie* commencée ouvertement par Jéroboam, conſommée ſous Manaſſés juſqu'à Sédécias dernier des Rois de Juda. C'eſt ce crime qu'elle avoue au Verſ. 20. de ce Chapitre, lorſqu'elle dit :

Peccavi : quid faciam tibi, ô cuſtos hominum ?

J'ai péché : quel ſacrifice vous offrirai-je ?
A vous qui conſervez l'*homme* ?

c'eſt-à-dire, l'*Iſraëlite captif.* Et au Verſet 21. elle interroge ainſi le Seigneur :

Quare non auſers rebellionem meam ?

c'eſt-à-dire, *pœnas rebellionis meæ*, phishenghî.

Pourquoi ne me délivrez-vous pas
Dès peines que je ſoufre
En punition de *ma révolte ?*

C'eſt-à-dire, *de mon apoſtaſie.*

Chap. VIII, 4. *Baldad* fils de Sué

Iduméen, qui repréſente un *étranger* dans ce paſſage, mais *ami* de *Job*, c'eſt-à-dire, *de l'Egliſe d'Iſraël*, adreſſe à cette tendre mère les paroles de ce Verſet :

Etiamſi filii tui peccaverunt ei,
Et dimiſit eos in manu rebellionis ſuæ
phishe"ghâm.

Quoique vos enfans ayent péché
Contre le Seigneur,
Et qu'il les ait livrés
Aux peines dues *à leur révolte.*

C'eſt-à-dire *à leur apoſtaſie.*

Chap. XIII, 23. *L'Egliſe d'Iſraël* qui prend dans ce Texte le nom de *Job*, prie l'Eternel de l'éclairer ſur la quantité de ſes *iniquités* & de ſes *péchés*, & de lui faire connoître l'énormité de ſa *révolte* & de ſon *crime*.

Quantas habeo iniquitates & peccata
Rebellionem meam
Et peccatum meum *oſtende mihi.*

Dans l'habitude où l'on eſt de regarder les termes d'*iniquités*, de *péchés*, de *crimes* & autres expreſſions ſemblables, comme des mots vagues & généraux qui ſignifient *toute eſpèce de prévarication*, on ne ſe donne pas la

la peine d'approfondir la valeur de chacun de ces termes. Cependant les Ecrivains dont le Saint-Esprit guidoit la plume, n'ont point employé d'expressions vagues. Elles ont toutes une signification qui leur est propre. C'est ainsi que dans ce Verset de Job le terme d'*iniquité* marque l'*injustice* qu'Israël a commise contre son Dieu, lorsqu'il a abandonné son culte. Celui de *péchés* indique les *différens cultes* idolâtres auxquels ce Peuple s'est livré dans le désert & après son entrée dans la terre de Canaan.

Le mot singulier *révolte*, en Hébreu *phéshâⁿgh*, exprime très-bien le *schisme* & l'*Apostasie* des dix Tribus d'Israël dans lesquels elles ont constamment persévéré jusqu'au tems où *Thëglath-phalazar* & *Salmanasar* les ont emmené captives en Assyrie.

Enfin le terme *péché* au singulier caractérise le *grand péché* d'Israël & de Juda, c'est-à-dire, *cette pente perpétuelle* à l'Idolâtrie dans laquelle ce Peuple retomboit sans cesse.

Le Psaume *Miserere meî, Deus, &c.* met ces quatre termes dans la bouche de l'Eglise d'Israël captive à Baby-

lone. Elle les emploie encore ici dar le même ſens ſous le nom de Job.

Chap. XIV, 17. Le mot *phèshâ*g que nous venons de rendre par l terme de *révolte* ou d'*Apoſtaſie*, ſ prend encore dans ce Texte dans l même ſignification. L'*Egliſe d'Iſra* toujours ſous le nom de *Job*, apr avoir dépeint dans ce Chapitre l malheureux état de ſes enfans en cap tivité, le termine en prédiſant la ruin de l'Empire de Babylone, & la dé livrance de ſes enfans : mais avar cette prédiction elle conjure le ſou verain Maître d'enfermer & de ſcelle dans un ſac le crime de ſa *révolte* o de ſon *Apoſtaſie* phîshenghî, & conti nue en lui diſant :

> Mais pardonnez moi
> Les *injuſtices* que j'ai commiſes

en vous abandonnant pour ſuivre le Dieux étrangers.

Chap. XXXIII, 9. *Job*, c'eſt-à dire, l'*Egliſe d'Iſraël*, après avoir ex poſé au Seigneur dans le Ch. XXXI l'innocence de ſa conduite enver lui & envers les hommes, ſe déclar cependant au Verſet 33. criminell

dans ses enfans, & assure qu'elle ne nie pas, comme font les hommes, *les péchés* dont elle est coupable, à les prendre dans ce sens. Eliu ami de *Job*, c'est-à-dire, *de l'Eglise d'Israël*, mais peu versé dans les mystères de la conduite de Dieu sur elle, prétend qu'elle est effectivement coupable, puisqu'elle est accablée de souffrances, & que cependant elle a osé dire : *Mundus sum ego, sine* rebellione, *id est*, Apostasia, *phâshâ^{n}gh*.

Je suis pur,
Et je ne suis point coupable d'*Apostasie*.

Ce sont en effet les termes dont Eliu se sert dans ce Chap. XXXIII, 9. Car ce Prince *ami de Job Eglise d'Israël* savoit bien que Samarie & les autres Tribus étoient captives, sur-tout en punition de leur *Idolâtrie* ; mais il ne distinguoit pas la *mère innocente & sans tache* d'avec ses enfans coupables d'*Idolâtrie* & d'*Apostasie*.

Chap. XXXIV, 6. Eliu continue ses reproches, & assure que *Job Eglise d'Israël* a dit : *Violenta sagitta absque* rebellione, *phéshâ^{n}gh*.

> De cruelles flèches me percent,
> Sans que je ſois coupable *de rébellion*

envers Dieu, c'eſt-à-dire d'*Apoſta*
Ce reproche d'Eliu n'eſt pas miè
fondé que le précédent.

Remarquez en paſſant que Jéré
Lam. III, 12. compare indirectème
les *malheurs* de la captivité à u
flèche que le Seigneur décoche ſur
Peuple d'Iſraël, qu'il regarde comr
le but auquel ſon indignation s'
propoſé d'atteindre.

Chapitre XXXIV, 37. En conſ
quence de ce que *Job Egliſe d'Iſr*
aſſure qu'elle n'eſt point coupable e
vers Dieu de *révolte*, c'eſt-à-dire d'
poſtaſie, Eliu déclare qu'elle profè
un *blaſphème*; car c'eſt ainſi que l'A
teur de la Vulgate traduit très-bien
mot *phéshá^n^gh.* Or on ne doute poi
que le *blaſphème* ne ſoit le langa
ordinaire de l'*Apoſtaſie* qu'Eliu attı
bue indirectement à Job en ces te
mes dans les Verſets précédens 2
& 27. du même Chap. XXXIV.

> *Per impios conteret eos in loco terroru*
> *Eò quòd receſſerint ab eo,*
> *Et omnes vias ejus non intellexerint.*

Il est bon de remarquer que les Versions Chaldaïque, Grecque, Syriaque & Arabe rendent les mots Hébreux אֲשֶׁר עַל־כֵּן *-àshér ^{n}ghál khên^{e}* par *eò quòd.*

Chap. XXXVI, 9. Eliu qui dans ce Chapitre continue à parler de ce Peuple qui s'étoit retiré de Dieu, le désigne encore dans ce passage, lorsqu'il dit :

Manifestabit eis opera eorum,
Et rebelliones eorum, *phíshe^{n}ghê^{i}héme,*
Quoniam prævaluerunt.

Il leur manifestera leurs œuvres
Et *leurs révoltes*, c'est-à-dire, *leurs apostasies*,
Parce qu'elles sont excessives.

Psaumes dont les citations sont selon la Vulgate.

Ps. V, 11 ou 14. Le Prophète fait parler l'Eglise dans toute cette Poësie, où elle prédit la ruine des *Chaldéens* ses tyrans, mais sur-tout celle des *Apostats* qu'elle désigne par ces paroles בְּרֹב פִּשְׁעֵיהֶם הַדִּיחֵמוֹ berób phíshe^{n}ghê^{i}héme háddî^{h}khêmô.

Ob multitudinem rebellionum suarum, c'est-à-dire, *ob multas apostasiæ species,*
Rejice sontes istos,

Rejettez ces coupables
Pour les punir du grand nombre de *leu*
révoltes.

C'est-à-dire, *de leurs différentes esp*
ces d'Apostasies. Chaque fausse div
nité que ces Apostats adoroient, l
faisoit tomber *en différens genres d'A*
postasie. Quant à l'objet de ce Psaum
voyez la page 352. du Tome XI. d
ces Principes.

Ps. XXIV, 7. L'Eglise d'Israël
parle au nom de ses enfans, & d
mande dans ce passage que l'Et
suprême lui pardonne *ses révolte*
oûpheshâⁿghâïᵉ, c'est-à-dire, ses diff
rentes *Idolâtries* ou *Apostasies.* C
trouve l'objet de ce Cantique à
page 38. du XIIᵉ Volume de cet C
vrage.

Ps. XXXI, 1 & 5. David est inco
testablement l'Auteur de cette divi
Poësie, puisque saint Paul Rom. IV,
le lui attribue; mais il ne s'ensuit
que ce Psaume le regarde personn
lement, parce qu'il l'a composé.

Les Juifs qui rapportent la p
grande partie de ces Cantiques à ce l
d'Israël, ont imaginé qu'il n'avoit
vue que *ses propres intérêts*, lorsq

les composoit, & ont publié cette opinion dans les premiers siècles du Christianisme. Elle fit d'autant plus d'impression, que les Juifs, faute d'être bien connus, passoient pour des oracles. On ne doit donc pas s'étonner de ce que la plûpart des Interprètes ont suivi ce sentiment des Rabbins; mais d'autres plus éclairés ne se sont pas laissés entraîner par une telle décision, par rapport à l'objet qui regarde les Psaumes. Théodoret & plusieurs anciens Interprètes que nous avons cité dans le cours de ces Principes, ont donné l'Eglise d'Israël pour objet à quantité de Psaumes où les Juifs n'ont voulu voir que David.

L'Eglise Chrétienne a gardé le silence sur les Auteurs des Psaumes, & se contente d'indiquer *Jésus-Christ* & *son Corps mystique*, comme l'*objet essentiel* au salut de ses enfans. Mais qui est-ce qui peut nous empêcher de croire que le *Verbe protecteur* & *époux* de l'Eglise de l'ancien Israël avoit dès-lors sur son Epouse les *mêmes vues* de miséricorde, qu'il a eu ensuite après son incarnation; c'est-à-dire, l'*instruction* de ceux de ses enfans

qui esperoient dans la venue du M
sie ? C'est ce que nous avons tâché
faire voir dans les argumens qu
trouvent à la tête de chacun des Ps
mes dont nous avons donné une d
ble Version en 1762. On y verra l'
monie parfaite qui se rencontre
tre *les intérêts* de l'une & de l'a
Eglise ; l'une & l'autre tantôt pe
cutée, tantôt en paix, mais touj
affligée à certains égards.

Mais pour revenir aux Auteurs
Psaumes, nous abandonnons à
que particulier la liberté de pe
sur cet article ce que bon lui
blera, & de croire, s'il veut, que
vid est l'Auteur de tous les Psau
Mais être l'Auteur de ces divins C
tiques & en être l'objet sont
idées qui n'ont entre elles aucune
néxion nécessaire. Nous nous en
nons sur cet article à deux prin
très-certains. Le premier est qu
Psaumes ont été composés par d
crivains inspirés par le Saint-E
quelque nom qu'on veuille don
leurs Auteurs. Le second princip
que des 150. Psaumes il y en a
dont il est fait mention dans l'Ec

ſainte, comme ayant David pour Auteur.

I°. Le II. *Quare fremuerunt gentes, &c.* eſt attribué au Roi Prophète par l'Apôtre ſaint Pierre, Actes IV, 25. & au Chap. XIII, 33. du même livre, on trouve une citation de la même Poëſie.

II°. Le XVe *Conſerva me, &c.* eſt donné à ce grand Roi dans les Actes des Apôtres II, 25.

III°. Le XVIIe eſt encore de David, ſelon le II. Liv. des Rois XXII, 2. où l'Ecrivain ſacré déclare que ce Pſaume a été compoſé par le Roi Prophète, lorſque le Seigneur l'eût délivré de tous ſes ennemis.

IV°. Le XXXI. eſt attribué à David par ſaint Paul, aux Rom. IV, 6, 7 & 8. où l'Apôtre s'exprime en ces termes: *Sicut & David dicit beatitudinem hominis, cui Deus accepto fert juſtitiam ſine operibus: Beati quorum remiſſæ ſunt iniquitates, & quorum tecta ſunt peccata: Beatus vir cui non imputavit Dominus peccatum.* » C'eſt » pourquoi David dit qu'un homme » eſt heureux, à qui Dieu impute la » juſtice ſans les œuvres: Heureux

» ceux à qui les iniquités sont pardon-
» nées, & dont les péchés sont cou-
» verts. Heureux celui à qui le Sei-
» gneur n'a point imputé de péché.«

V°. Le LXVIIIe est de David, se-
lon ces paroles de saint Paul, au
Rom. XI, 9. *Et David dicit: Fiat mensa
eorum in laqueum, & in captionem
& in scandalum, & in retributionem
illis. Obscurentur oculi eorum, ne vi-
deant; & dorsum eorum semper in-
curva.* David dit encore d'eux: » Que
» leur table soit un filet où ils se trou-
» vent enveloppés: qu'elle leur de-
» vienne une pierre de scandale; &
» qu'elle soit leur juste punition. Que
» leurs yeux soient tellement obscur-
» cis qu'ils ne voient point; & faites
» qu'ils soient toujours courbés contre
» terre.« Voyez plus bas au Ps. CVIII.

VI°. Le XCIV. *Venite, exultemus
&c.* est cité comme de David, aux
Hébr. IV, 7. en ces termes: *Iterum
terminat diem quemdam:* Hodie in
David dicendo... *Hodie si vocem ejus
audieritis, nolite obdurare corda ve-
stra.*

VII°. Le CVIII. *Deus, laudem
meam, &c.* a David pour Auteur, selon

les Act. des Apôtres I, 16. où S. Pierre cite au Verſet 20. ces mots : *Et epiſcopatum ejus accipiat alter*, qui ſe liſent au Verſet 8. de ce Pſaume. On y trouve auſſi ces expreſſions : *Commoratio eorum fiat deſerta, & non ſit qui inhabitet in ea*, tirées du Pſ. LXVIII, 26. attribué auſſi à David par le même Apôtre au Verſet 16. déja cité.

VIII°. Le CIX. *Dixit Dominus Domino meo, &c.* eſt inconteſtablement de David, ſelon S. Matth. XXII. 43, 44. S. Marc XII, 36. & S. Luc XX, 42. ſelon les Verſ. 34 & 35. du Chapitre II. des Actes.

Tels ſont les huit Pſaumes que les Livres inſpirés déclarent formellement avoir pour Auteur le Prophète Roi.

Le Pſ. CXXXI. *Memento, Domine, David, &c.* ſemble devoir être de la compoſition de ce ſaint Roi. Voyez à ce ſujet le Xe Volume de nos Principes diſcutés, page 440. & ſuivantes.

Après cette digreſſion qui n'eſt pas inutile à certains égards, nous reprenons l'examen du mot *phéshâ^{n}gh*.

Pſ. XXXV, 2. L'Hébreu porte : נְאֻם פֶּשַׁע לָרָשָׁע בְּקֶרֶב לִבִּי ne-ûme phé-

sháⁿgh lárâshâⁿgh bekéréb libbî. *Dictum* prævaricationis *ad impium hæret cordi meo infixum.*

> Les blaſphêmes que la *prévarication*
> Suggere à l'impie,
> Me pénètrent juſqu'au fond du cœur.

Quelle eſt cette *prévarication*, ſinon la *déſertion* du culte du vrai Dieu pour s'attacher à celui des idoles? Il eſt donc évident que la *prévarication* ſe prend ici pour l'*Apoſtaſie.*

Pſ. XXXVII, 38. Le Participe Hébreu *phéshe*ⁿ*ghîm*ᵉ, que nous avons rendu par *prévaricateurs*, doit être traduit par *Apoſtats*; puiſque ce Cantique entier eſt composé contre les *impies* qui ont renoncé au culte du Dieu d'Iſraël. Voyez la page 246. du IXᵉ Vol. de cet Ouvrage.

Pſ. XXXVIII, 9. Liſez cette divine Poëſie dans les Principes diſcutés, Tome XI, p. 50: vous y verrez qu'il contient une élégie de l'Egliſe d'Iſraël captive à Babylone. C'eſt pourquoi nous entendons par le Pluriel Hébr. *pheshâ*ⁿ*ghâï*ᵉ, mes *iniquités*, les différentes *eſpèces d'Apoſtaſie* dans leſquelles ſes enfans étoient tombés

par leur *idolâtrie;* première cauſe de leur captivité.

Pſ. L. *Miſerere meì, Deus, &c.* On trouve le mot פְּשָׁעַי pheshâⁿghâïᵉ, que la Vulgate rend dans les Verſ. 3 & 5. par l'expreſſion générale *iniquitas;* mais ce terme Latin doit s'entendre de la *révolte* contre Dieu, c'eſt-à-dire *de l'Apoſtaſie*, où l'*Idolâtrie* avoit fait tomber Iſraël. Il faut avoir la même idée du Participe Hébreu *phôsheⁿghîmᵉ* que la Vulgate traduit par le terme *iniquos*, injuſtes, Verſ. 15. il doit s'entendre des *Apoſtats* de tout Iſraël, qui par ce crime méritèrent d'être conduits en captivité dans la Médie, dans l'Aſſyrie propre, & dans la Babylonie. Voyez dans le XIIᵉ Volume de cet Ouvrage, depuis la page 295. juſqu'à la page 450. l'objet & l'explication de cette élégie relativement à la captivité de Babylone.

Pſ. LVIII, 4. Selon l'Hébreu, le mot *phîsheⁿghî*, iniquitas, *iniquité*, doit ſe prendre pour *révolte* contre les *ſouverains*, c'eſt-à-dire, contre les *Babyloniens* dont Iſraël étoit eſclave. Voyez l'argument du premier ſens littéral de ce Cantique, à la p. 34. du

Vol. II. de ces Principes, de même que les Obſervations qui ſont à la ſuite de cette Poëſie ſacrée.

Pſ. LXIV, 4. Le nom Pluriel *phe-shâ°ghê°noû* que la Vulgate rend par *iniquitatibus noſtris*, doit s'entendre de l'*Apoſtaſie* & de l'*Idolâtrie* dont Iſraël demande pardon, pour obtenir ſa liberté que le Prophète prédit dans ce Cantique.

Pſ. LXXXVIII, 33. *Miſericordias Domini*, &c. Liſez dans le Xe Vol. de nos Principes diſcutés depuis la p. 1. juſqu'à la p. 176. vous y trouverez que cette magnifique Poëſie dans ſon premier ſens litéral ne peut regarder que l'*Egliſe de l'ancien Iſraël*, que le Poëte ſacré déſigne ici par le terme énigmatique de *David*, & dont les *enfans*, c'eſt-à-dire, *les Iſraëlites*, ſont menacés d'être châtiés, s'ils retombent dans la *prévarication* que le Pſalmiſte appelle dans ce Verſet 33. *phîshe°ghâm°* leur *Apoſtaſie*, dont le Très-haut les a purifiés dans leur captivité.

Pſ. CII, 12. Dans cette prière où l'Egliſe d'Iſraël captive ſoupire après ſa liberté, elle conjure l'Etre ſuprême de mettre entre ſes *enfans* & leurs

iniquités la même distance qui se trouve de l'Orient à l'Occident. Ces *iniquités* appellées dans cet endroit *pheshâ^{n}ghê-noû* sont les *crimes*, c'est-à-dire, l'*Idolâtrie* & l'*Apostasie* qui ont envoyé les enfans d'Israël en captivité.

Ps. CVI, 17. On lit les mots אֱוִלִים מִדֶּרֶךְ פִּשְׁעָם -èoûilîme middérékh phishe^{n}ghâme :

Insanient cultu prævaricatore *suo.*

Leur culte *prévaricateur*
Les rendra insensés.

Vous pouvez voir cette magnifique Poësie développée dans toute son étendue depuis la p. 1. du Tome IX. de cet Ouvrage jusqu'à la p. 154.

Prophètes. Isaïe Chap. I, 28. Le nom *phôshe^{n}ghîme* que l'on rend par *prævaricatores* ou *scelesti*, signifie *Apostatæ*; & nous rendons ainsi tout ce Verset:

Conterentur Apostatæ *&* *peccatores* :
Simul enim qui derelinquunt Dominum,
Consumentur.

Les *Apostats* & les *pécheurs* seront brisés:
Car en même tems périront
Ceux qui abandonnent l'Eternel.

Ces derniers ſont de deux ſortes dans ce Texte d'Iſaïe. 1°. Les *Apoſtats* par l'*Idolâtrie*, & 2°. les *pécheurs* par leurs *mœurs corrompues* : deux manières d'abandonner le Seigneur.

Chap. XXIV, 20. Le Poëte ſacré prédit dans tout ce Chapitre la ruine de l'*Empire* de Babylone, indiqué par le terme général de la *terre* dans différens Verſets, & par celui d'*orbis*, l'univers au Verſ. 4. La cauſe du renverſement de cette grande Monarchie eſt indiquée au Verſet 20. en ces termes: וְכָבֵד עָלֶיהָ פִּשְׁעָהּ oû*e*khâbád ⁿghâléïâh phísheⁿghâ.

Ingraveſcit enim ſuper eam iniquitas *ejus.*

Ou ſelon le Syriaque, *ſcelus ejus.*

Car *ſon crime* s'appéſantit ſur elle.

Or ce *crime* ne peut être que l'*Idolâtrie*, puiſqu'au Verſ. 21. qui ſuit, le Prophète déclare qu'il châtiera *la milice du ciel élevé*, c'eſt-à-dire, les *adorateurs des aſtres nombreux du ciel élevé* au-deſſus de cette terre. *Viſitabit militiam cœli in excelſo.* On reconnoît à ces traits *les Chaldéens* pre-

miers Auteurs de ce culte profane. Ainſi le mot *phéshâ^{n}gh* doit ſe prendre dans cet endroit pour l'*Idolâtrie.*

Ch. XLIII, 25. Le Prophète, après avoir promis dans le commencement de ce Chapitre que Dieu délivrera de captivité les Tribus, qui de ſon tems furent emmenées en Aſſyrie, leur déclare dans ce Verſet que ce ſera le Tout-puiſſant même qui effacera *leurs révoltes*, pheshâ^{n}ghé^{i}khâ, *rebelliones tuas.* Quelle autre *infidélité* plus grande peut-on ſuppoſer ici dans le Peuple d'Iſraël que celle de ſon *Apoſtaſie*, commencée après la mort de Salomon, & qui a duré juſqu'à ſa captivité. Le nom Pluriel de *révoltes* exprime dans ce paſſage les *différens cultes idolâtres* auxquels ſe ſont livrées les dix Tribus, après avoir abandonné le vrai Dieu. *Chaque nouveau culte* étoit une *révolte* & une *Apoſtaſie* nouvelle.

Chap. XLIV, 22. La même penſée & la même expreſſion du Ch. XLIII, Verſ. 25. répétées ici doivent être priſes dans le même ſens.

Chap. L, 1. *C'eſt à cauſe des mêmes révoltes*, bephíshe^{n}ghê^{i}khêm^{e},

propter rebelliones vestras, que je vous ai envoyé *en captivité*. Le mot *iniquitates* qui précède, se prend pour l'*Idolâtrie* ; & celui-ci signifie l'*Apostasie*, qui est regardée comme une *Idolâtrie* consommée.

Chap. LIII. Dans cette Prophétie qui regarde Jésus-Christ, Isaïe déclare dans les Versets 5 & 8. que le Messie doit être frappé pour le *crime* de son Peuple. Or quel peut être ce *crime* ? si ce n'est l'*Apostasie* qu'il a commise 1° en *adorant les faux Dieux* des Gentils; & 2°. en substituant *à la loi* de Dieu les *superstitions & les traditions* humaines: *Idolâtrie spirituelle* qui dominoit dans ce Peuple dès le tems qui a précédé la naissance de Jésus-Christ.

Chap. LVII, 4. Il est aisé de voir que dans ce Verset les noms יִלְדֵי פֶשַׁע *ïiledëⁱ phéshâⁿgh*, signifient *enfans Idolâtres* ou *Apostats* ; puisque les Versets suivans expriment la nature de cette *révolte*, en faisant un détail de l'*Idolâtrie* où se plongeoit Israël.

Ch. LVIII. Dans le premier Verset le mot *phishe"ghâm*ᵉ a la même signification, puisque le Prophète reçoit l'ordre d'annoncer au Peuple *la ré-*

volte, c'eſt-à-dire, l'*Apoſtaſie* dont il eſt accuſé dans le Chapitre précédent.

Chap. LIX. Il eſt évident qu'Iſaïe dans tout ce Chapitre parle du retour d'Iſraël vers ſon Dieu, lorſque Cyrus l'aura délivré. Or ce retour conſiſte dans le renoncement à l'*Idolâtrie* & l'*Apoſtaſie* exprimées dans le Verſ. 12. par le terme *pheshá^{n}ghê^{i}noû*, rebelliones noſtræ, *nos révoltes*, c'eſt-à-dire, *nos différens cultes idolâtres*; & dans le Verſ. 20. le mot *phéshá^{n}gh* ſe prend pour l'*Apoſtaſie* dont le Rédempteur de Sion viendra retirer ſon Peuple.

Jérémie V, 6. Le terme *phíshe^{n}ghê^{i}hém^e*, rebelliones eorum, *leurs révoltes*, regarde évidemment les *différens cultes idolâtres* que Jéruſalem avoit embraſſé.

Chap. I. des Lamentations Verſ. 5, 14 & 22. Le nom *phéshá^{n}gh* ſe prend comme dans la citation précédente pour les *différentes eſpèces d'Idolâtrie* dans leſquelles Iſraël étoit tombé.

Ezéchiel. Chap. XIV, 10. Tous les Commentateurs ſont d'accord ſur la ſignification des mots בְּכָל פִּשְׁעֵיהֶם bekòl phíshe^{n}ghê^{i}hém^e, *omnibus rebel-*

lionibus ſuis, par leſquels ils en
dent toutes les *eſpèces d'Idolâtrie* (
Iſraël étoit coupable.

Chap. XVIII, 22, 28, 30 & 31
terme *phîshe"ghêïkhém*ᵉ, vos révo
ne peut s'entendre que des *cultes
lâtres* qu'Iſraël avoit ſuivi.

Chap. XXXIII, 10, 12. Ce Prop
captif avec Iſraël dans la Babyl
avoit en vue de retirer ſes frère
leur *Apoſtaſie*, & d'empêcher les j
d'y tomber ; & c'eſt à cette occa
qu'il ſe ſert du Subſtantif *pheshâ"
noû*, rebelliones noſtræ, *nos révo*
& du Verbe *phîshe"ghô*, rebellar
ſum, *ſe révolter*, dont le premie
dit de l'*Apoſtaſie* de l'Iſraëlite (
quitté le culte du vrai Dieu, & l
cond s'entend *de la chute* du juſte
deviendroit Apoſtat.

Chap. XXXVII, 23. & XXXIX
Le mot *phîshe"ghêïhém*ᵉ, rebellio
& rebelliones eorum, *leurs révo*
s'entend *de différentes eſpèces d'Ic
trie* dans leſquelles Iſraël étoit to

Daniel. Chap. VIII. Les Ver
& 13. regardent la déſolation du
ſaint arrivée ſous le règne d'Antic
Epiphanès. Le mot *phâshâ"gh* eſt

ployé dans cet endroit pour exprimer l'*horrible impiété* de ce Prince idolâtre, comme l'insinue le mot *desolationis* joint au terme *phâshâⁿgh*, impietas, du Verſ. 13.

Chap. IX, 24. Le Subſtantif *phéshâⁿgh* doit ſe prendre pour l'*impiété* d'Iſraël, qui juſqu'à ſa délivrance de la captivité avoit conſiſté dans le *culte des idoles*, & qui devoit être changé avant la venue du Meſſie dans l'*Idolâtrie ſpirituelle* des Phariſiens. C'eſt cette *double Idolâtrie* qui ſelon ce Texte doit être expiée, ſelon cette prédiction, par la mort du Meſſie.

AMOS. Le Pluriel *phísheⁿghêï*, que l'Auteur de la Vulgate rend par *ſceleribus*, nous paroît regarder *trois mauvais traitemens*, ou *cruelles véxations* commiſes à l'égard du Peuple de Dieu par Damas, Gaza, Tyr, Edom & Ammon, marquées aux Verſ. 3, 6, 9, 11 & 13. du premier Chapitre de ce Prophète. Nous laiſſons au Lecteur le ſoin de chercher dans l'hiſtoire quels ſont ces *crimes* ou *véxations* qu'Amos déſigne dans ce paſſage par l'expreſſion *phísheⁿghêï*, impietates, *impiétés*, d'autant mieux énoncés par ce terme,

que Zacharie II, 8. dit de la part du Seigneur:

Qui tangit vos,
Tangit pupillam oculi mei.

Celui qui vous blesse,
Blesse la prunelle de mon œil,

Chap. III, 13. Le Pluriel *phìshe-ghê*[i] ne peut s'entendre que de l'*Idolâtrie* & de l'*Apostasie* des dix Tribus d'Israël.

Chap. V, 12. Le même mot se prend pour *les plus grands crimes*, & sur-tout pour l'*Idolâtrie* qui en est la source; suivant ce que dit Salomon au Verset 27. du Chap. XIV. de la Sagesse: *Infandorum enim idolorum cultura omnis mali causa est, initium & finis.* » Car le *culte infâme* des Idoles est *la cause*, le commencement & le terme de tous les maux.

Michée, Chap. I, 5. L'*Apostasie* des dix Tribus est exprimée dans les mots, מִי־פֶשַׁע יַעֲקֹב הֲלוֹא שֹׁמְרוֹן mî phéshángh ïánghàkób hàló- shómerôn[e]. *Quæ rebellio Jacob? Nonne Samaria?* Quelle est la *révolte* de Jacob? Ne la voit-on pas dans Samarie?

Chap. III, 8. Même mot & même

ſignification appliquée à l'*Apoſtaſie* des dix Tribus d'Iſraël.

Chap. VII, 18. La même expreſſion *phéshá^{n}gh*, rebellio, *rébellion*, ne peut convenir dans ce Texte qu'à l'*Idolâtrie* & à l'*Apoſtaſie* du Peuple d'Iſraël & de Juda.

Cet éxamen de tous les Textes de l'Ecriture où ſe trouve le mot פֶּשַׁע phéshá^{n}gh, prouve que la ſignification de ce nom ſe réduit aux expreſſions ſuivantes ; la FRAUDE, l'INFIDÉLITÉ, la PERFIDIE, la RÉVOLTE, l'IDOLATRIE & l'APOSTASIE, qui dans tous les endroits des Livres ſaints exprime la *révolte* d'Iſraël contre Dieu.

Ainſi comme ce terme n'eſt employé dans Moïſe, Joſué, Job, les Pſaumes, Iſaïe, Jérémie, Ezéchiel, Daniel, Amos & Michée, que pour ſignifier l'*Apoſtaſie* ou l'*Idolâtrie* des Iſraëlites, on ne doit pas héſiter à le prendre dans le Pſaume *Cœli enarrant*, *&c.* pour le *crime* énorme de l'*Idolâtrie* & de l'*Apoſtaſie*, d'autant plus que ce mot dans toute l'Ecriture ſainte ne ſauroit ſe prendre autrement, excepté dans quatre endroits de Moïſe, c'eſt-à-dire, Genèſ. XXXI, 36. L, 17.

Exode XXII, 9. & Nombr. XIV Verſ. 18.

Or comme les termes des derniers Verſets que nous venons d'éxaminer, ont trait à la captivité de Babylone arrivée en punition de l'*idolâtrie* des Iſraëlites, il n'eſt pas étonnant que l'Egliſe leur mère demande ici que l'Eternel pardonne à ſes enfans ce *crime énorme*.

TROISIÈME OBSERVATION

Remarques ſur nos Verſets 14, 13, 12, 11, 10, 9 *&* 8. *qui ſont compris dans les Verſets* 13, 12, 11, 10, 9 *&* 8. *du Texte Hébreu.*

Deux *Loix* ſe préſentent dans ce Texte qui s'étend dans l'Hébreu depuis le Verſet 8. en deſcendant, juſqu'au 13. incluſivement; & ces deux *Loix* ſont puiſées dans les Livres Prophètiques dans leſquels ſont compriſes les paraboles de Salomon.

I. ARTICLE.

La première *Loi* eſt contenue dans les Verſ. 8 & 9. dont voici la traduction, ſelon le Texte original.

La

La *Loi* de l'Eternel
Aura son parfait accompliſſement;
L'ame (a) lui devra ſon retour.
L'oracle du Seigneur eſt infaillible :
Il remplira les ſimples d'intelligence.
Ses *ordres* ſont dictés par l'équité,
Ils combleront les cœurs d'allégreſſe:
Ses *préceptes* ſont pleins de lumière,
Les yeux en ſeront éclairés.

I°. Cette *Loi* eſt appellée *la Loi* de Eternel, parce que c'eſt Dieu même qui lui donne ce nom dans deux paſſages d'Iſaïe que nous allons citer.

II°. Cette *Loi*, cet *oracle*, ces *ordres*, ces *préceptes* regardent la *délivrance* d'Iſraël captif à Babylone.

Moïſe avoit prédit cette *future délivrance* au Chap. XXX. du Deuter. Verſ. 3, 4 & 5. où il annonce le *retour* de ce Peuple dans la terre que ſes pères avoient poſſedée.

Cyrus ſera le *libérateur*, non-ſeulement des *Iſraëlites*, mais encore *de pluſieurs autres nations* ſoumiſes à la tyrannie des Chaldéens ; & l'*Edit* qui procure *cette liberté* donnée par ce Roi de Perſe, porte le nom de *Loi* dans Iſaïe XLII, 3 & 4. où ce Prophète, en

(a) C'eſt-à-dire, *l'Iſraëlite fidèle.*

parlant de Cyrus, prédit que les I
c'est-à-dire, *les pays de la terre*,
tendront sa *Loi*. Quelle pouvoit
cette *Loi*, si ce n'avoit été *celle*
leur *liberté*? Car si cette *Loi* n'eût
qu'un changement de Maître qui
continué leur esclavage, Isaïe n
roit pas prophétisé *cette attente* c
me un avantage qui devoit faire
bonheur de plusieurs peuples.

Le même Prophète Chap. LI.
parlant de la *même délivrance*, met d
la bouche du Seigneur les paroles
vantes :

Vers. 3. Or l'Eternel consolera Sion :
Il lui donnera la satisfaction
De relever ses ruines :
Il changera sa terre déserte
En un pays délicieux,
Et sa triste solitude
Dans un jardin magnifique.
La joie, l'allégresse,
Les cantiques d'actions de graces &
louanges
S'y feront entendre.
Vers. 4. Mon Peuple, faites attention
A ce que je vais dire :
Tribus qui m'appartenez, écoutez-m
Je vais prononcer une *Loi* ;
Et mon *jugement* paroîtra
Pour faire éclater la *lumière*
Sur les peuples.
Vers. 5. Mon juste va paroître ;

Et le libérateur que j'envoie,
Va ſe montrer, &c.

Obſervez ſecondement que la *lumière* du même Verſet 4. de ce Prophète déſigne la *liberté* que cet Edit rendra aux *Tribus* d'Iſraël caractériſées par le nom de עַמִּים ngħámmîmᵉ, *peuples.*

Nous avons tant de fois indiqué dans nos Principes diſcutés la *ſignification énigmatique* des mots *lumière* & *ténèbres*, que nous croyons inutile de nous y arrêter maintenant.

Mais remarquez que le Verſet ſuivant déſigne *Cyrus* par ces paroles de l'Eternel :

Mon juſte va paroître ;
Et le libérateur que j'envoie,
Va ſe montrer.

Nous n'ignorons pas que le ſecond ſens litéral, qui eſt le principal de cette Prophétie & de toutes les autres, regarde Jéſus-Chriſt ; mais nous n'eſtimons pas qu'il faille anéantir le premier ſens litéral pour faire briller davantage le ſecond. Nous revenons au Verſ. 8. du Pſ. XVIII.

III°. Le terme Hébreu תְּמִימָה *the-*

mîmâh ſignifie *integra*, *perfecta*, qui ne peut être pris ici que pour *integrè*, *perfectè complenda*; parce que cette *Loi* devoit avoir un effet entier & parfait par l'*ordre* de Cyrus. De là il eſt aiſé de comprendre que le terme *immaculata* dont la Vulgate ſe ſert ici, veut dire *hors d'atteinte*. En effet il n'étoit perſonne aſſez puiſſant pour empêcher l'éxécution d'une *Loi* auſſi abſolue que l'*Edit* de Cyrus.

IV°. Les termes מְשִׁיבַת נָפֶשׁ meshîbâh néphésh demandent quelque attention.

On traduit ces deux mots par *convertens animam* ou *animas*, » elle convertit les ames; « parce que ne faiſant aucune réfléxion ſur le premier ſens litéral, on a ſuivi le ſens pieux qui attribue à la *Loi* la *converſion* du pécheur, & l'on a prit le mot *anima* pour le *cœur* de chaque fidèle. Mais quand on a ſaiſi le véritable objet du Pſaume, on apperçoit que dans ſon premier ſens litéral la *Loi* qui devoit délivrer Iſraël captif, n'a point été donnée *pour convertir les ames*, puiſque cette *liberté* ſuppoſoit que la *converſion du cœur* avoit précédé ce bien-

fait temporel. Moïſe l'avoit prédit lorſqu'au Chap. IV. du Deut. Verſ. 30. en parlant de la captivité qui diſperſeroit Iſraël parmi les nations étrangères, il s'exprime en ces termes : » Après que vous ſerez accablés de » tous ces maux qui vous avoient été » prédits, vous reviendrez enfin au » Seigneur votre Dieu, & vous écou» terez ſa voix. « La *converſion de l'ame* étoit donc la condition qui devoit ſervir de prélude au retour d'Iſraël dans ſa patrie. Ce n'eſt donc pas la *Loi* de délivrance qui convertit les *ames*. La *Loi* de Moïſe ne les convertiſſoit pas davantage ; mais la *grace* de Jéſus-Chriſt a toujours opéré ce miracle, ſoit avant, ſoit après l'incarnation.

Le Prophète Jérémie Chap. XXXI. nous apprend clairement la vérité de ce que nous ſoutenons ici touchant la *converſion de l'ame* qui devoit mériter *la délivrance* d'Iſraël. Voici comme l'Etre ſuprême s'énonce au Verſet 17. en parlant à ſon Egliſe captive dans l'Empire de Babylone :

Vos eſpérances enfin ſeront remplies,
C'eſt ce que déclare l'Eternel ;

Et vos enfans retourneront dans leur pays.
Verſ. 18. J'ai entendu Ephraïm,
Lorſqu'il a été [dans les nations.]
Vous m'avez châtié, diſoit-il,
Et vous m'avez inſtruit [par mes maux]
Comme un jeune taureau
Qui eſt indompté.
Convertiſſez-moi,
Et je me convertirai à vous;
Parce que vous êtes le Seigneur mon
Dieu.
Verſ. 19. Car après que vous m'aurez con
verti,
Je ferai pénitence;
Et après que vous m'aurez ouvert le
yeux,
Je frapperai ma cuiſſe [dans ma dou
leur:]
Je ſerai confus,
Et je rougirai de honte;
Parce que l'opprobre de ma jeuneſſe
Eſt retombé ſur moi.

Ce Texte prouve avec la dernièr évidence que la *délivrance* d'Iſraël e le fruit de la *converſion de ſon ame* qui ne pouvoit être opérée que par l *Seigneur*, & non par la *Loi* de Moïſe ni par la *Loi* ou l'*Edit* de Cyrus, qu fait revenir de captivité les juſtes d l'Egliſe d'Iſraël qui ont mérité cett grace, ſoit par la perſévérance dar la juſtice, ſoit par une converſion ſin cère.

Or, comme nous avons très-ſouven

inculqué dans nos principes que l'Eglise d'Iſraël par ſon *ame* entend les *juſtes* qu'elle porte dans ſon ſein, nous déclarons que nous prenons ici le terme d'*ame* dans le même ſens, & par cette raiſon nous avons mis dans notre traduction des Pſaumes ſur le Verſet 8. la note ſuivante, l'*ame de l'Iſraëlite en eſclavage*. Nous devions mettre du *juſte Iſraëlite* au lieu du mot de l'*Iſraëlite*. Nous aurions exprimé tout à la fois le terme énigmatique d'*ame*, & ſa ſignification hiſtorique.

Enfin nous traduiſons le Participe Hébreu *meshîbâh* par *reditum præſtans erit* ou *præſtabit*, » ordonnera » le retour, « afin de faire ſentir l'effet que devoit produire la *Loi* ou l'*Edit* de Cyrus, dont il eſt ici queſtion dans le premier ſens litéral.

Nous avons oublié de dire que l'Adjectif *themîmâh*, immaculata, *ſans tache*, joint ici au Subſtantif תורה thôrâh, *lex*, ne ſe trouve nulle part dans l'Ecriture ſainte comme épithète de la *Loi* de Moïſe.

V°. Le mot Hébreu עדות ⁿghêdoûth que l'on rend par *teſtimonium*, témoi-

gnage, signifie l'*ordre* ou *le commandement* de Dieu prononcé devant une foule de témoins. C'est pourquoi les *préceptes* de la Loi de Moïse sont appellés *témoignages*; parce qu'ils ont été publiés *en présence d'un million de personnes*, contre lesquelles ces *préceptes*, à leur tour, devoient servir de *témoignages*, si elles venoient à les enfraindre. Aussi le Cantique *Audite, cœli, quæ loquor, &c.* a-t-il été composé pour déposer contre l'infidélité d'Israël, comme on le lit Deuter. XXXI, 21. que ce Cantique servira de réponse au Peuple d'Israël, en portant *témoignage* contre lui, lorsqu'il se plaindra des malheurs dont son idolâtrie sera châtiée: & au Verset 26. il est dit, »Vous mettrez ce Vo» lume dans un côté de l'Arche d'al» liance du Seigneur votre Dieu, pour » qu'il serve de *témoignage* contre » vous.« *Ut sit in* testimonium *contra vos.*

2°. Le Substantif *testimonium* se prend, Ps. LXXVII, 5. pour l'*ordre* ou la *Loi* que l'Eternel prescrit aux pères d'instruire leurs enfans, de sorte que la connoissance de Dieu s'établisse

dans Israël par une tradition qui ne soit jamais interrompue.

3°. Dans le Ps. LXXX, *6.* La *Pâque* qui dans le Verset précédent a reçu le nom de *décret* & d'*ordre*, est appellée dans ce Texte *témoignage*, pour conserver la mémoire de la délivrance d'Israël sorti d'Egypte.

4°. Nous entendons dans le Psaume CXVIII. Hébr. CXIX. par le terme de *témoignages*, les *oracles* des Prophètes qui concernoient la délivrance d'Israël captif à Babylone, & qui enseignoient ce que devoit faire ce Peuple pour mériter sa délivrance. Ce mot se trouve vingt-deux fois dans toute cette Poësie, où l'Eglise d'Israël parle au nom de chacun de ses enfans.

5°. On trouve dans le quatrième Verset du Ps. CXXI. le terme *testimonium* ⁿghêdoûth, que nous rendons par *oracle* ou *promesse* annoncée par les Prophètes sur le retour d'Israël dans sa patrie, & principalement par Isaïe, quant au rétablissement de ses Juges, Chap. I, *26.*

Je rétablirai vos Juges
Et vos Conseillers dans le même état

Où ils étoient auparavant,
Et dans les tems les plus reculés.

6°. La prédiction d'Isaïe sur le Mes sie Chap. VIII. est appellée dans le Versets 16. & 20. *Loi* & *témoignage* parce qu'elle devoit servir de *preuv* dans la suite de la *venue* de Jésus Christ dans le monde, & sa *puissanc* devoit être à son tour une preuve *d la vérité* de la prophétie d'Isaïe.

Or c'est dans ce dernier sens qu l'*Edit* ou *la Loi* de Cyrus reçoit l nom de *témoignage* dans le Psaum que nous expliquons; parce qu'ell est la preuve de la vérité des *oracle* que tous les Prophètes avoient pro noncés touchant le retour d'Israël dan sa patrie. Peut-on en trouver un *té moignage* plus solemnel que l'*Edit* o *la Loi* qui ordonne l'éxécution de ce oracles prophétiques?

Le Psaume ajoute au terme *testi monium* le nom de l'*Eternel*; parc que c'est par l'*ordre* du *Seigneur* qu Cyrus a procuré *la délivrance* d'Is raël, *le rétablissement* des murs de Jé rusalem, & *la reconstruction* de so Temple: & l'*Edit* de ce Prince ser de preuve & de *témoignage* à la Pro

phétie qu'Isaïe avoit écrite à ce sujet. Voyez cet *oracle* Ch. XLIV, 28. & XLV, 13.

Le Psalmiste ajoute à ce nom l'épithète que nous rendons par *certum.* Pourroit-on en effet trouver un *témoignage plus authentique* de la Prophétie qui prédit le retour d'Israël & ses suites, que l'*Edit* ou *la Loi* qui en ordonne l'exécution ?

Les deux mots מַחְכִּימַת פֶּתִי máʰkhekhîmáth phéthî, *intelligentiam præstans parvulis*, Hébr. *parvulo*, ne sont pas difficiles à entendre, dès que l'on sait que le mot Hébreu *phéthî* veut dire *un homme simple*, dont les lumières sont bornées ; & dont les idées ne s'étendent pas au loin. Cet *homme simple* se prend ici pour *la plus grande partie* des captifs d'Israël, à qui l'*Edit* de Cyrus donna l'intelligence des Prophéties qui lui annonçoient sa délivrance, & qui n'étoient pas assez intelligibles pour lui à raison du style élevé dont se servoient les Prophètes, & dont les expressions étoient très-souvent énigmatiques.

VERSET IX.

Jussa Æterni recta
Cor afficient lætitiâ :
Præceptum Æterni lucidum,
Illuminans oculos.

Ses *ordres* sont dictés par l'équité,
Ils combleront les cœurs d'allégresse :
Le *commandement* de l'Eternel
Répand la lumière, il éclaire *les yeux.*

I°. Le nuage qui rend ce Verset obscur, consiste dans les deux derniers mots מְאִירַת עֵינָיִם me-îráth ᵃghênâïïmᵉ, *dans lumen oculis*, » il éclaire les » yeux. «

Comme on ne fait aucune attention à l'énigme renfermée dans les termes *illuminans oculos*, » il éclaire les » yeux, « il n'est pas surprenant que l'on entende ce Verset des *Commandemens* de Dieu, qui éclairent *les yeux* de l'ame. Quoique ce sens moral fasse un effet merveilleux dans les discours de piété, ce n'est pas cependant celui que présente la lettre historique de ce Pseaume.

Quels *yeux* peuvent être éclairés, si ce ne sont pas *ceux des aveugles ?*

De quelle espèce sont ces *aveugles ?*

Ce sont les *Israëlites captifs* à Babylone.

En quoi consiste la *lumière* qu'ils recouvrent ? C'est dans *la liberté* que Cyrus leur rend par *sa Loi* ou par *son Edit.*

De là il est aisé de concevoir que leur *captivité* dénote *l'aveuglement*, dont ils sont guéris par la délivrance. Or, pour entendre les principes que nous venons de poser, il faut se rappeller ce que M. l'Abbé de *** dans ses Lettres, & nous dans nos Principes discutés avons établi sur les termes de *lumière* & d'*yeux*, qui se rencontrent dans ce neuvième Verset, & sur ceux de *ténèbres* & de *lumière*, qui se trouvent ailleurs. Mais pour épargner au Lecteur la peine de parcourir les citations semées dans tant d'endroits de ces Ouvrages, nous nous contenterons de citer un passage du saint homme Job dont nous allons expliquer les termes.

II°. Quoique le Ch. XXXIII. de Job soit des plus énigmatiques, parce que les *captifs Israëlites* y sont représentés sous l'emblême d'un *malade* qui, Verset 26. conjure le Seigneur *de le*

guérir, & dans le 27. avoue *ses crimes*, & reconnoît qu'il n'a pas été traité comme il le méritoit, nous osons assurer d'avance que le Vers. 28. désigne *la délivrance* d'Israël, afin qu'il ne périsse point en captivité, & que rendu *à la vie*, il jouisse de la *lumière*, c'est-à-dire, *de la liberté*. Cette même expression répétée au Vers. 30. & employée par l'Auteur de la Vulgate au Pluriel, indique qu'il s'agit dans ce passage, non d'*un malade* seul, mais de *tous les malades*, c'est-à-dire, de tous *les captifs d'Israël*.

Ut revocet animas eorum à corruptione,
Et illuminet luce viventium.

Pour rappeller leurs cadavres du tombeau *,
Et les éclairer de la lumière des vivans.

1°. Le mot Hébreu נַפְשׁוֹ náphesh̄ô que l'on rend par *animas eorum*, ne peut pas signifier *leurs ames*, mais *leurs cadavres*, comme nous le prouvons ailleurs, sur l'autorité même de tous les Dictionnaires; d'autant plus qu'on ne peut pas déposer dans le tombeau l'*ame* qui est sortie d'un cadavre.

* Ou de la fosse.

me-îráth ⁿghênâïïm^e, *il éclaire*. 87

2°. La *fosse* ou le *tombeau* est le *lieu* de la captivité, comme nous l'avons prouvé dans tous les Pseaumes où ce terme se rencontre.

3°. Le Verbe *éclairer*, ou *éclairer les yeux*, ou *rendre la lumière*, signifie *rendre la liberté*. Voyez la p. 178. du premier Volume de cet Ouvrage.

4°. Le terme de *vivans* caractérise *ceux qui jouissent de la liberté*, par opposition à celui de *morts* qui se prend pour les *Israëlites captifs* qui gisent dans le tombeau de leur *esclavage*. Voyez cette image magnifique dans le XXXVIIe Chap. d'Ezéchiel.

De ces quatre termes expliqués il résulte clairement que les *ordres* & le *commandement* du Seigneur du Vers. 9. de ce Pseaume ont été exécutés en vertu de la *Loi* ou de l'*Edit* de Cyrus.

Cet *Edit* comble Israël d'allégresse, & fait naître dans son cœur la *crainte* de l'Eternel : *crainte* dont nous donnons ici l'idée que Salomon avoit définie plus de 400 ans auparavant, en déclarant Chap. I, 7, Chap. IX, 10. des Proverbes, 1° que cette *crainte* est le *fondement* de la sagesse. 2° Le Ch. XIV, 26 & 27. & le Ch. XIX, 23.

enſeignent qu'elle eſt le *principe* de la *confiance* en Dieu & une *ſource* de vie : *crainte* que l'Eccléſiaſtique a repréſentée depuis comme *le fondement* de la foi, de l'eſpérance & de la charité, Chap. II, 8, 9 & 10. Peut-on douter qu'à l'aſpect de la délivrance des malheurs d'Iſraël, ce Peuple n'ait été pénétré de cette *crainte filiale* qui l'a rendu ſi fidèle au culte de ſon Dieu ?

VERSET X.

[*Tunc*] timor *Æterni*
Munditiam præſtabit,
Perſeverantiam in ſeculum.

[Alors] la crainte de l'Eternel
Sera la ſource de l'innocence,
Et d'une perſévérance à l'épreuve des tems.

En effet, après la délivrance opérée par l'*Edit* de Cyrus, la *crainte* du Seigneur & *ſon culte* le plus pur ſe rétablirent dans les cœurs, & en bannirent pour jamais ce penchant invétéré pour l'Idolâtrie.

Ne ſoyez pas ſurpris de ce que nous rendons le terme de *crainte* par celui de *culte* puiſque nous y ſommes autoriſés par l'Eccléſiaſtique II, 8, 9

ïïre-âth ïehôhâh, *crainte de, &c.* 89 & 10. qui donne à la *crainte* du Seigneur pour compagnes inſéparables la *foi*, l'*eſpérance* & la *charité:* credite, *ſperate*, *diligite.* Tel eſt le vrai *culte* du cœur & la *crainte filiale.*

Or cette *crainte* avoit été prédite par le Prophète Iſaïe comme un appanage de la délivrance d'Iſraël, Chap. XXXIII, où la ruine de Babylone eſt annoncée en ces termes dès le premier Verſet:

Malheur à vous qui mettez
Les nations au pillage!
Ne ſerez-vous pas pillés à votre tour?
Vous qui ravagez,
Ne le ſerez-vous pas auſſi?
Lorſque vous aurez achevé de dépouiller,
Vous ſerez dépouillés à votre tour:
Lorſque vous ſerez las de ravager,
On vous ravagera.
Verſ. 2. Seigneur, faites-nous miſéricorde,
Parce que nous vous attendons:
Vous êtes le bras qui nous ſoutient
Dès le matin, & notre libérateur
Dans le tems de la tribulation.
Verſ. 3. Les peuples fuiront en entendant
La voix des troupes [ennemies;]
Et les nations ſeront diſperſées,
Lorſque vous vous élèverez.

Le Verſ. 4. peint *Babylone entièrement dépouillée.* Le 5e exprime *le triomphe* de l'Eternel & ſa *réſidence*

dans Sion, qui ſera pour-lors remplie d'équité & de juſtice. Ce ſéjour du Seigneur a pour époque l'*Edit* de Cyrus qui renvoie Iſraël dans ſa patrie ; & c'eſt *alors* que la *Prophétie* contenue dans le Verſet ſuivant a eu *ſon premier accompliſſement.*

Ici le Prophète adreſſe la parole à l'Etre ſuprême.

Verſ. 6. La vérité de vos promeſſes éclatera
Dans le tems fixé par vos décrets :
La délivrance attendue
Sera une ſource féconde
De ſageſſe & de ſience,
Et la *crainte* du Seigneur ſera ſon tréſor.

C'eſt-à-dire, *le tréſor de Sion.* C'eſt cette *crainte* du Seigneur dont l'Iſraëlite fidèle ſe nourrira, *Verſ.* 18.

Cor tuum meditabitur timorem.

Cette promeſſe eſt faite à ceux dont *la juſtice* eſt caractériſée dans le Verſet 15. qui précède.

Jérémie XXXII, 37. aſſigne la même époque à ce don de la *crainte* du Très-haut ; & en parlant de Jéruſalem, il dit :

Je raſſemblerai les habitans
De tous les pays

Où je les aurai bannis
Dans l'effuſion de ma colère,
De ma fureur & de mon indignation :
Je les ramenerai en ce lieu....
Verſ. 40. Je ferai avec eux une alliance éternelle,

c'eſt-à-dire, *durable* :

Je ne ceſſerai point
De les combler de mes bienfaits,
Et j'imprimerai ma crainte
Dans leur cœur,
Afin qu'ils ne ſe retirent plus de moi.

Vous voyez par ces Textes, qu'Iſaïe & Jérémie aſſignent à la *crainte* du ſouverain Maître la *même époque*, c'eſt-à-dire, *le retour* d'Iſraël dans ſa patrie en vertu de l'*Edit* de Cyrus. Ainſi le ſupplément du mot *tunc* placé avant *timor* eſt pleinement juſtifié. C'eſt pourquoi nous traduiſons :

[*Tunc*] timor *Æterni*
Munditiam præſtabit,
Perſeverantiam in ſeculum.

[Alors] la *crainte* de l'Eternel
Sera la ſource de l'innocence,
Et d'une perſévérance
A l'épreuve des tems.

C'eſt cette *perſévérance* que Jérémie vient de caractériſer par ces mots :

Afin qu'ils ne ſe retirent plus de moi.

Le Verset suivant nous fait en
ger l'*Edit* de Cyrus, comme l'eff
l'accomplissement des *oracles* des
phètes qui avoient annoncé la r
de l'Empire de Babylone, en m
tems que la délivrance d'Israël ;
l'on voit par l'histoire, que ces
évènemens appellés ici *les juge*
de l'Eternel s'entrejustifient, ou s
rifient mutuellement.

VERSET XI.

Judicia Æterni sunt veritas,
Certa sunt ad invicem.

Les jugemens de l'Eternel sont i
libles,
Ils se vérifient mutuellement.

Nous rendons par *certa sun*
Verbe Hébreu צָדְקוּ *tsâdekoû*, q
Version interlinaire traduit par *j*
ficata sunt, & que M. de Sacy
prime par ces mots, *sont plein*
justice. Nous suivons ici la défin
que Leigh donne du Verbe צָדַק
dák. *De verbis dicitur & actioni*
De actionibus, sive rebus, justus
quus, conveniens fuit, convenit,
cuit, oportuit, necesse fuit, exp
vit. *De sermone*, verax, fidelis

verum dixit. » Le Verbe *tsâdák* sert à » exprimer le caractère des *paroles* & » des *actions*. Lorsqu'il s'agit d'*actions* » ou de *choses*, il signifie *être juste*, » *équitable*, *convenable*, *décent*, *né-* » *cessaire*, *expédient*. Quand il est » question de *paroles*, il veut dire *ve-* » *ritable*, ou *certain*, *être fidèle*, *dire* » *la vérité*. « Les *jugemens* ou les *ora-* *cles* dont il s'agit dans ce passage, ont été vérifiés l'un par l'autre, en ce que, comme nous venons de le dire, la *liberté* d'Israël dépendoit de la *ruine* de la Monarchie des Chaldéens ; & que toutes les deux servoient en même tems à vérifier la vérité des oracles des Prophètes touchant la délivrance d'Israël. C'est de ces *jugemens* si favorables au Peuple de Dieu, & exécutés par la *Loi* ou l'*Edit* de Cyrus, que l'on doit entendre les paroles suivantes.

VERSET XII.

Expetibilia sunt magìs quàm aurum,
Quàm auri purissimi acervus :
Dulciora sunt melle
Et primo liquore favorum.

Ils sont préférables à l'or,
A des monceaux d'or le plus épuré ;

Ils sont plus agréables au goût
miel,
Que la plus pure liqueur
Qui découle de ses rayons.

I°. C'est à l'égard de ces
oracles annoncés par les Pro
& accomplis par l'*Edit* de Cyr
le Ps. CXVIII. qui regarde la
vité & la délivrance d'Israël,
prime ainsi, Vers. 72.

La Loi * qui sort de votre b
Est un plus grand trésor pour
Que les monceaux d'or & d'ar

Et les paroles suivantes se li
Vers. 127.

J'aime vos préceptes,

c'est-à-dire, *les ordres que vo*
nerez pour ma délivrance.

Je les préfère à l'or, à l'or le pl

Il est question dans ce Vers
liberté d'Israël, puisqu'au Vers
cédent l'Eglise d'Israël s'écrie:

Il est tems, Seigneur,
Il est tems d'exécuter votre œu

II°. Le Prophète Jérémie C
après avoir entendu les men

* De ma délivrance.

ꞏeigneur qui avoit résolu de perdre
on Peuple, s'exprime en ces termes,
ant en son nom, qu'au nom des fi-
lèles Israëlites, Vers. 15.

Vous connoissez, Eternel,
[Tout ce qui se passe:]
Souvenez-vous de moi, consolez-moi,
Prenez ma défense
Contre tous ceux * qui me persécutent:
Ne différez pas si long-tems
A me prendre sous votre protection:
Vous n'ignorez pas que c'est pour l'amour
de vous,
Que je souffre les opprobres.

Ces *opprobres* consistoient en ce que
es faux Prophètes & leurs Sectateurs
eprochoient à Jérémie qu'il annon-
oit de *fausses prophéties.* Ils ajou-
ient que *Jérusalem* ne pouvoit point
re détruite, parce que le Tout-puis-
nt faisoit son séjour *dans son Tem-
le.* Mais le Prophète qui avoit trouvé
ans les prédictions d'Isaïe la *déli-
ance* de son Peuple, son *retour* de
aptivité, le *rétablissement* des murs
e Jérusalem, & la *reconstruction* de
on Temple, se console des persécu-
ons & des opprobres qu'il endure,

* Contre les faux Prophètes.

& s'écrie avec tous les fidèles Israël
tes, Verf. 16 & 17.

J'ai découvert vos oracles,
Je m'en nourris :
Vos promesses sont pour moi une sour
de joie,
Elles sont un sujet d'allégresse pour mo
cœur ;
Parce que votre puissance
Se déclarera en ma faveur,
Vous qui êtes l'Eternel,
Le Dieu des armées.
Non, je ne me trouverai jamais
Dans l'assemblée de ceux
Qui se rient de vos oracles :
Mais je suis transporté de joie
Et dans l'attente
De ce que votre main doit opérer ;
Je me tiens éloigné [d'eux.]

Quoique le terme de *miel* ne s
trouve pas dans ce Texte de Jérémi
le Verbe *je m'en nourris*, que ce Pro
phète emploie, rappelle l'idée de
mets si délicieux en Orient, & auqu
le Pseaume que nous expliquons com
pare les *oracles* qui annonçoient l
délivrance d'Israël.

III°. Ces *oracles* qui prophétisoient
la *liberté* que le Seigneur devoit pro
curer à son Peuple, prescrivoient e
même tems les *règles* de conduite, à

la *pureté* des mœurs auſquelles cet inſigne bienfait étoit attaché.

Veut-on un modèle parfait d'un Ouvrage dans ce genre, où la *promeſſe* de la délivrance & les *conditions* auſquelles Iſraël devoit l'obtenir, ſe trouvent réunies ? Qu'on liſe attentivement le Pſ. CXVIII. *Beati immaculati*, *&c.* on y trouvera les ſentimens de *foi*, d'*eſpérance*, de *crainte filiale*, d'*amour* & de *fidelité* dans la bouche de l'Egliſe d'Iſraël, pour *ſervir d'inſtruction* à ſes enfans, les *éclairer* & les *former* aux vertus qui devoient mériter un ſi grand bienfait. C'eſt donc à cette Morale ſi néceſſaire qu'il faut recourir pour l'intelligence de ce qui va ſuivre.

VERSET XIII.

Denique ſervus tuus
Illuminabitur per ea :
In obſervando eventum illorum,
Retributio multa.

Enfin, c'eſt par eux que votre ſerviteur
Sera rempli de lumière ;
Et en attendant qu'ils s'accompliſſent,
Il trouvera la plus riche récompenſe.

I°. Nous rendons le Verbe Héb avec la Prépoſition qui l'accompa: בְּשָׁמְרָם beshomerâme, par *in obſerv dis illis*, que nous traduiſons en Fr çois par *en les attendant*, c'eſt-à-d *en attendant l'accompliſſement de oracles*. Nous prenons ce Verbe I breu dans le ſens d'*attendre*; pa que l'on *obſerve* éxactement le t & le moment où doivent arriver *choſes* & les *perſonnes* que l'on *att* avec ardeur.

II°. Nous avons donné plus h l'explication du terme *votre ſervit* & nous le prenons à la p. 38. p l'*Egliſe d'Iſraël* ou pour ſes *fidè enfans* captifs à Babylone. Ce ſont *ſerviteurs* qui en ſe nourriſſant *oracles* touchant leur délivrance, trouvoient la *lumière* & l'*inſtruct* qui préparoit leur ame à l'accomp ſement de cette conſolante prome & cette *lumière* étoit *la plus riche compenſe*.

Mais le premier avantage de ce *lumière* étoit de leur faire connoî dans quels égaremens ils étoient to bés.

Nous allons voir dans le Verſet qui ſuit, quels ſont ces égaremens.

Verset XIV. I. Partie.

Errores quis intelliget?

Avant de rendre ce ſtique en François, il eſt néceſſaire d'éxaminer à fond la ſignification du nom Pluriel feminin שְׁגִיאוֹת *sheghî-ôth*, ſoit dans ſa racine, ſoit dans les autres mots qui en ſont dérivés; & pour cet effet nous citerons tous les paſſages de l'Ecriture où ces termes ſe trouvent. Cet article ſera lông; mais il eſt extrêmement néceſſaire, parce que les Dictionnaires & les Commentateurs de ce Pſaume ont laiſſé ce terme dans l'obſcurité la plus profonde.

Moyse. Genès. XLIII, 11. Le nom *mísheghéh* מִשְׁגֶּה ſignifie la *mépriſe* que Jacob ſuppoſe avoir été faite au ſujet de l'argent de Benjamin.

Lévit. IV, 2. Le terme שְׁגָגָה *sheghâghâh* ſe prend pour l'*ignorance*, l'*erreur*, l'*inadvertence*, par laquelle on omet d'éxécuter quelqu'un des Commandemens de la Loi du Seigneur.

Idem. Ch. IV, 13. Le Verbe יִשְׁגּוּ

tisheghoû veut dire, *si peccav*
ignorantiam, » si le Peuple
» par l'*ignorance* d'un des C
» demens qu'il devoit éxécute
en conséquence il a fait ce
devoit pas faire.

IDEM. IV, 22, 27. & V, 18,
sheghâghâh, & le Verbe *shâg*
vent se prendre dans le même

NOMBRES XV, 22. Le Fu
thisheghoû se prend pour *pé*
ignorance ou *par oubli.* Le n
ghâghâh s'entend du *péché* de l
espèce aux Versets 24, 25,
& 28.

DEUTER. XXVII, 18. Le P
מַשְׁגֶּה *mâsheghéh* se prend po
qui trompe un aveugle qui d
d'être mis dans le chemin d
besoin.

JOSUÉ, Chap. XX, 3. le n
ghâghâh s'entend de l'*ignoran*
laquelle on tue un homme in
tairement, & pour lequel h
on se retire dans une ville de

I. DES ROIS, Ch. XXVI, 2
ouâ-éshegâh, & *erraverim* ou *ig*
rim, » que j'ai péché *par igno*
Ainsi parloit Saül à David.

Dans les passages précédens il est question d'*erreur* où la volonté n'a point de part ; mais dans celui-ci cette espèce d'*erreur* n'est point une *simple méprise*, mais *une ignorance criminelle* qui rendoit Saül très-coupable aux yeux de Dieu & des hommes.

Job, Ch. VI; 24. le Verbe *shâghîthî* signifie simplement *j'ignore.*

Chap. XII, 16. לוֹ שֹׁגֵג וּמַשְׁגֶּה lô-shóghêgh oûmáshegħéh, *Ei est errans, & errare faciens.* Vulg. *Ipse novit & decipientem & qui decipitur.* Chald. *Ipse habet errantem & decipientem.* » Il tient » sous sa main *celui qui est dans l'er-* » *reur*, & *celui qui induit en erreur.* « Nous espérons faire voir, lorsque nous donnerons le Livre de Job, que l'*homme dans l'erreur* désigne *les Tribus* de Juda & de Benjamin tombées dans l'idolâtrie; & que l'*homme qui a induit en erreur*, représente *les dix Tribus* d'Israël dont la *séduction* avoit entraîné Juda dans le culte des faux Dieux.

Chap. XIX, 4. וְאַף אָמְנָם שָׁגִיתִי אִתִּי תָּלִין מְשׁוּגָתִי oûe-áph-òmenâme shâghîthî-íthhî thâlîne meshoûghâthî. Ces ter-

mes rendus mot à mot signifient
& reverà erravi : *in me versatu*
meus, id est, *pœna erroris mei.*
» voue que j'ai véritablement
» mais je porte la peine de *m*
» *reur.* «

Il faut d'abord savoir que l
de Job n'a point d'autre *obj*
la *captivité* de Babylone, & qu
cet Ouvrage c'est l'*Eglise* (
qui parle sous le nom de *Job*;
ajouter à ces deux idées celle qu
avons donnée si souvent dans c
cipes, où nous enseignons q
glise d'Israël, quoique sans ta
charge néanmoins des *crimes*
enfans, s'en reconnoît coupab
avoue que c'est avec justice qu'
dure les maux dont elle est a
dans son éxil à Babylone.

Quiconque se rappellera c
ou quatre idées, n'aura pas d
à concevoir qu'*errer* & *tomb*
l'erreur sont ici le même *cri*
le châtiment est la captivité.

Psaume CXVIII. Cette P
le Verset que nous expliquon
les seuls endroits des Pseaume

rencontre la racine *shâghâh*, & quatre de ses dérivés.

Le Pſaume CXVIII. ne peut regarder que la captivité de Babylone, comme il eſt aiſé de s'en convaincre en le comparant avec les autres Poëſies de cette eſpèce.

L'Egliſe d'Iſraël y prend la parole dans tous les Verſets, tantôt au nom de ceux de ſes enfans qui ont perſévéré dans la juſtice, tantôt de ceux qui avouent & déteſtent leur idolâtrie.

Verſ. 10. אַל תַּשְׁגֵּנִי מִמִּצְוֹתֶיךָ -ál tháshegênî mímmítsoûthéïkhâ, *nunquàm aberrare me ſinas à mandatis tuis :* Ne permettez jamais que *je m'écarte* de vos commandemens, c'eſt-à-dire, *de ceux qui concernent votre culte ;* dont le premier regarde l'adoration dûe au ſeul vrai Dieu, & le ſecond l'horreur de l'Idolâtrie.

Verſ. 21. C'eſt dans le même ſens que l'on doit entendre le terme de commandemens : *Maledicti*, הַשֹּׁגִים háshshógbîm[e], *qui errant à mandatis tuis :* »Maudits ſoient ceux qui s'écar»tent de vos *commandemens.*« C'eſt un anathême que l'Egliſe d'Iſraël prononce contre les Apoſtats.

Verset 67. les mots suivans : שׁוֹגֵג אֲנִי אֶעֱנֶה térém° -éⁿghènéh shòghégh. *Priusquàm oppressus* *rim, jam abetraveram* : »Avant »fusse dans l'oppression, *j'étois* »*l'égarement*.« L'Eglise d'Israël dans ce Texte l'*Apostasie* où se sans étoient tombés avant la ca qui les a fait revenir au Sei C'est pourquoi elle ajoute, *main* *j'observe vos ordres* ou *vos com* *demens*.

Vers. 118. Le mot *shòghim* se pour les Apostats dans les expr suivantes: *Consumes eos qui er* *mandatis tuis* : »Vous perdrez »rement *ceux qui se sont écar* » vos commandemens.«

Cette racine se trouve pour l quième fois dans son dérivé שגיאות ghî-ôth, *errores*, au Ps. XIX, nous expliquons maintenant. rendons ce nom Pluriel par l *erreurs*, que nous entendons sens qui nous est indiqué dans l du Ps. CXVIII. que nous ven rapporter ; & nous exprimons terme *les crimes* que l'Israëlit commis contre le Seigneur en

les deux premiers commandemens de sa Loi.

Proverbes. On sait que le style énigmatique étoit si familier aux Orientaux du tems de David, qu'Hiram Roi de Tyr, & la Reine de *Saba* étoient tellement versés dans ce genre d'expression, que Salomon le plus savant des Rois s'entretint de vive voix avec cette Reine, & par écrit avec Hiram en se servant de tours paraboliques & figurés de différentes espèces.

Il n'est pas surprenant que cet habile Prince ait de tems en tems employé ce style dans ses Ouvrages, & par conséquent dans celui qui a pour titre les *Paraboles* de Salomon; mais nous sommes étonnés de ce que les Commentateurs n'ont pas assez approfondi son style, & prennent dans un sens grossier des expressions qui représentent une idée bien différente de celle que l'imagination saisit d'abord. On prend tout uniment pour les écarts de la fornication les termes qui paroissent *les exprimer*, & l'on se garde bien de soupçonner que ce sage Roi d'Israël cachoit sous ces expressions une *fornication plus criminelle*

encore, nous voulons dire l'*I*
Les Prophètes Isaïe, Jérémie
& sur-tout Ezéchiel, ont suivi
ce Prince si habile dans l'art
en ce genre. Ces célèbres im
devoient nous ouvrir les yeu
style de celui qu'ils ont pris p
modèle pour reprocher aux I
la *turpitude* de leur Idolâtrie.

Mais pour entendre parfa
ce que nous voulons dire, il
visager Salomon dans les ter
reux qui ont précédé *sa chu*
l'Idolâtrie, où les femmes des
étrangères l'ont précipité dans
lesse. *Cùm jam esset* senex, *d*
tum est cor ejus per mulieres, u
retur Deos alienos. Liv. III. d
Chap. XI, 4.

Ce Prince avoit été dévoué jus
au culte du vrai Dieu dont il ét
dès sa naissance, II. des Rois
[*David*] *vocavit nomen eju*
mon; 25. *Misitque* [*Domin*
manu Nathan Propheta, &

même avec toute la pompe & toute la magnificence que ſon amour pour l'Eternel lui preſcrivit. Il prononça dans le même tems cette admirable prière, IIIe des Rois VIII, 15. où l'on voit éclater cet eſprit de Prophétie dont il étoit doué dans le tems de ſon heureuſe innocence qui dura juſqu'à ſa vieilleſſe. La Prophétie ſe lit aux Verſets 46, 47, 48, 49 & 50. Elle contient la prédiction de la *captivité* de Babylone & de la *délivrance* d'Iſraël. Dans l'eſpace du tems que Salomon fut chéri du Seigneur, il compoſa le Livre des Paraboles dont nous allons expliquer les Textes où ſe trouve la racine *shâghâh*, ou quelqu'un de ſes dérivés.

Mais remarquez en paſſant que dans les Paraboles le terme חָכְמָה hkhòkhemâh, *ſageſſe*, ſe prend pour *le culte* du vrai Dieu, & pour les *préceptes* qui enſeignent *le culte*; & que celui d'-*èoûìlâh*, אִוֶּלֶת *folie*, déſigne l'*Idolâtrie.*

Obſervez encore que le même eſprit de Prophétie qui rempliſſoit Salomon dans ſa prière, lors de la dédicace du Temple, l'éclairoit auſſi lorſqu'il écrivoit les *Paraboles* pour détourner Iſ-

raël des *cultes* idolâtres. Que les
gemens de Dieu sont terribles !
infortuné Prince échouera le pre
contre l'épouvantable écueil qu'il
loit faire éviter à son Peuple.

Enfin faites attention que dan
Livre le *culte* du vrai Dieu, ou la
Religion, est désigné par la *fe*
légitime, & que le *culte* des Idoles
la *fausse Religion*, est indiqué pa
femme adultère. Ainsi, quand Salo
exhorte le fidèle Israélite à *s'attach*
son épouse légitime, que lui prés
il, si ce n'est de mettre tout son b
heur dans *la vraie Religion?* De
ce Prince l'avertit-il, quand il lu
donne de fuir *les charmes de la fe*
adultère, ou *de la prostituée?* N
ce pas lui défendre de se laisser
duire par les fausses Religions c
les *cultes* animés par les plus bri
tes cérémonies étoient capables
corrompre le cœur du foible Israël

Voici les six Versets qui ont oc
sionné les trois remarques précéd
tes. On y trouvera le Verbe *shâg*
employé dans les Versets 19, 20 &
du Chap. V, & nous saisirons la v
signification de ce mot.

Le but que Salomon se propose dans le Chapitre V. des Paraboles, est 1° de *détourner Israël de l'Idolâtrie*, qu'il représente sous l'emblême d'une *femme débauchée*, dont les charmes séducteurs entraînent dans une perte sans ressource. 2° D'engager l'Israélite *à mettre son bonheur dans la vraie Religion* qu'il a professée dès sa plus tendre jeunesse, & à laquelle il doit être constamment attaché par des liens indissolubles, tels que sont ceux d'un *époux* à l'égard de son *épouse*.

Fin du Verset 18. du Chap. V. des Paraboles ou Proverbes.

Lætare cum uxore *adolescentiarum tuarum.*

Vers. 19. [*Sit tibi*] *cerva amorum, hinnulus gratissimus. Ubera ejus inebrient te quovis tempore, & in amore ejus errabis jugiter.*

Verset 18. » Soyez comblé de joie » avec la *femme* que vous possédez dès » votre jeunesse la plus tendre. «

Verset 19. » Regardez-la comme » une biche que vous chérissez, comme » un faon qui vous plaît par ses gra- » ces. Enyvrez-vous des charmes que

» son sein vous présente, & n
» sez-vous sans cesse de son am

REMARQUES.

1°. A l'aspect de tous ces ter
ne conçoit pas aisément comm
Prince chéri de Dieu, tel que
alors Salomon, a pu s'exprimer
manière si choquante, & entre
un détail dont chaque Israëlite
l'auroit dispensé très-volontiers
quand on a présent à l'esprit
nous avons expliqué plus haut,
nement cesse, & l'on conçoit q
s'agit pas ici d'une *femme* pris
le sens naturel, mais d'une *épou*
rituelle, c'est-à-dire, *de la R*
qu'un Israëlite professoit dès l
ceau.

2°. Nous rendons le Pluriel,
centiarum tuarum, mot à mot,
jeunesses, par les termes *dès vo*
nesse la plus tendre; parce que
épithète exprime un Pluriel d
Langue Françoise ne s'accommo

3°. Rien n'est plus ordinaire
dans notre Langue, que la com
son d'une épouse chérie avec la
Cet animal & son faon ont q

chose d'extrêmement gracieux, soit par leur figure, soit par leur naturel peu sauvage, & qui devient sensible aux caresses lorsqu'ils sont apprivoisés. On pourroit penser que par cette comparaison Salomon vouloit rappeller l'idée de la *Loi*, fondement *de la vraie Religion.*

4°. *Enyvrez-vous des charmes que son sein vous présente.* C'est peut-être traduire trop fidèlement les expressions de l'original, très-bien rendu par ces termes dans la Vulgate, *Ubera ejus inebrient te.* Mais quand on sait ce que c'est que les *mammelles* de la Religion, le terme de *sein* se trouve la plus chaste expression dont on puisse se servir, puisqu'on dit tous les jours: Il a été nourri dans le *sein* de l'Eglise. Or les charmes de ce *sein* consistent dans la *divine beauté* des préceptes & des conseils des Ecritures qui sont elles-mêmes ce *sein* & ces *mammelles* dont le fidèle Israëlite s'enyvroit chaque jour. L'Apostat n'entendoit pas ce langage. Quand on s'enyvre des charmes de ce *sein* spirituel, qu'il est aisé de se nourrir sans cesse de son amour!

5°. Le Verbe Hébreu תִּשְׁגֶּה th
ghéh que nous avons rendu da
Latin par *errabis* d'après la V
interlinaire, nous paroit une fau
Copiste dans l'original. Ainsi a
de *thishegħéh*, nous lisons com
Version Syriaque תִּרְגֵּה thîre[n]ghéh
ceris, & nourrissez-vous.

VERSET XX.

*Cur enim fœtus admittes, fili
apud* alienam, *& adhærebis in* sin
tranea?

»Pourquoi, mon fils, commet
» vous le crime chez l'*étrangère*
» vous attacheriez-vous au *se*
» celle qui ne vous appartient pa

REMARQUES.

1°. Le Verbe *shâghâh* dont le
tur *thishegħéh* se trouve dans ce
set, veut dire, *errer*, *tomber*
l'égarement; mais comme l'*égare*
veut dire ici l'*Idolâtrie*, nous a
cru devoir caractériser un tel *écar*
le terme de *crime*.

2°. Nous avons averti que la *fe*
des Versets 18 & 19. est la *vraie I*

gion. Il n'eſt donc pas étonnant que Salomon déſigne l'*Idolâtrie* par la *femme étrangère*, par la *femme qui ne vous appartient pas.*

3°. Le *ſein* de cette dernière *femme* eſt le *ſymbole* des ſuperſtitions & des abominations pratiquées dans les *cultes* qu'on rendoit aux Idoles.

4°. Le mot זָרָה *zârâh* ſignifie *une femme née dans un pays étranger*, & le nom *nékheriïâh* ſe prend pour *une femme qui ſuit les cultes étrangers.* Voyez Leigh. Il paroîtroit que par le premier de ces termes Salomon déſigne l'*Idolâtrie* des peuples ſitués hors de la terre d'Iſraël, & que par le ſecond il prédit *la ſociété ſchiſmatique* de Samarie.

VERSET XXI.

Quia coràm oculis Domini viæ viri, & orbitas ejus ponderat.

» Parce que les voies de l'homme » ſont préſentes aux yeux de l'Eternel, » qui peſe chaque action de ſa con» duite. «

REMARQUES.

1°. Les *voies* de l'homme ſont les

cultes auxquels l'homme juge à pro|
de s'attacher.

2°. Nous rendons *orbitas*, «route
par le terme de *conduite*. Mais com
le mot *orbitas* est au Pluriel, n
avons cru ne pouvoir mieux expri
ce nombre qu'en suppléant le mot
tion qui s'accorde fort bien avec
Verbe *peser*.

VERSET XXII.

Iniquitates suæ capient illum i
pium, & funibus peccati sui deti
bitur.

» Cet impie sera pris par ses i
» quités, & il sera détenu dans
» liens formés par son péché. «

REMARQUES.

1°. Le terme d'*impie* se prend p
que toujours dans les Psaumes & d
les Prophètes pour le *Chaldéen* ou
postat qui méconnoissoient le I
d'Israël, & qui méprisoient son *c*
On doit le prendre ici dans le m
sens, puisque Salomon parle dan
passage du *culte* du vrai Dieu, &
cultes des Idoles, comme nous ve
de le faire voir.

2°. Les *iniquités* & le *péché* sont *les faux cultes ;* & ces deux termes sont pris pour la *peine* qu'ils méritent, c'est-à-dire, pour la *captivité.* Nous l'avons tant de fois remarqué dans les Psaumes, qu'il est inutile d'insister davantage là-dessus.

VERSET XXIII.

Ipse morietur, eò quòd respuerit doctrinam ; & ob multitudinem stultitiæ suæ errabit, *id est,* peribit.

» Il mourra, parce qu'il a refusé l'instruction : il sera *errant* en punition » de l'excès de sa folie. «

REMARQUES.

1°. Le terme *mourir* a été si souvent pris pour *être dans l'esclavage*, & celui de *morts* pour *captifs*, soit dans les Lettres de M. l'Abbé de *** à ses Elèves, soit dans nos Principes discutés, que nous nous croyons dispensés d'en répéter ici les preuves.

2°. L'*instruction* dont il s'agit dans ce Texte, se trouve dans le premier précepte du Décalogue ; & c'est par le *mépris* de ce précepte que l'*Idolâtrie* a pris son commencement.

3°. *Il sera errant.* C'est la vra
fication de *thishtegheh* Futur d
shâghâh, erravit, *il a erré*.
cation de ce terme n'est pas d
dès qu'on se souviendra que S
IIIe Liv. des Rois VIII, 46.
la *captivité* d'Israël en ces
Captivi ducti fuerint in terran
corum. » Lorsqu'ils seront e
» *captifs* dans le pays de leu
» mis. « Alors on sent que le I
sera errant, convient à des
qui changent de condition, sel
appartiennent à de nouveaux
qui les transportoient dans l
rentes parties de l'Empire, po
employer à des travaux très-p
& leur faisoient ainsi mener
errante.

4°. *De sa folie.* Ce terme
employé dans les Psaumes &
Prophètes pour exprimer l'
doit être pris ici dans le mêm

Chap. XIX. des Paraboles,
set 27. selon l'Hébreu.

Cessa, fili, audire eruditione
inservit] ad errandum *à sen*
justitiæ.

» Abstenez-vous, mon fils, d'écouter
» les *principes* capables de vous faire
» tomber dans l'*erreur* opposée aux
» maximes de la sience. «

Il est question dans cet endroit d'une des principales *règles* de mœurs, qui consiste à *nous faire éviter tout discours* qui peut nous *séduire*, & nous *écarter* des *maximes* de la Religion, qui est la vraie sience. Une pareille *erreur* est d'une conséquence très-importante.

Chap. XX. Verset 1.

Derisoria res est vinum, *&* ebrietas *tumultus ciet. Ideò quicumque* erraverit *per eam, non est sapiens.*

» Le *vin* expose à la raillerie, &
» l'*yvresse* cause des troubles. Quicon-
» que *tombera dans cet écart*, est en-
» nemi de la sagesse. «

L'*écart* qui engage dans l'*yvresse*, est représenté dans ce Verset comme un *égarement* honteux.

Les mots, *tombera dans cet écart*, sont exprimés par les termes Hébreux שֹׁגֶה בּוֹ shóghéh bô, *qui errant per eam* [*ebrietatem.*] L'yvresse est le *symbole* de l'Apostasie. Celui qui y tombe

eſt ennemi de la *ſageſſe*, c'eſt-à-di
de la vraie Religion. Voyez plus l
le Texte d'Iſaïe XXVIII, 7.

Chap. XXVIII. des Paraboles, Verſet 10.

Errare faciens *rectos in viam m lam, in interitu ſuo corruet.*

» Celui *qui induit* les cœurs dr
» *dans l'erreur*, & leur fait pren
» un mauvais chemin, périra au j
» de ſa mort. «

Cette manière de traduire eſt ti de la Vulgate, qui paroît avoir ent du par le Verbe *périra*, la *perte é nelle* du ſéducteur. Nous croyons dans ce Verſet le mot *erreur* déſig l'*Apoſtaſie*, comme le *bon chemin* ractériſe *le culte du vrai Dieu.*

Ecclésiaste Chap. V, Verſet *Ne des os tuum ad peccandum ad sùs carnem tuam*, id eſt, *adversùs qui ſunt* caro tua; *neque dicas cor Angelo quòd hoc ſit* error.

» Ne faites point de vœux qui ſoi
» préjudiciables à ceux qui ſont de
» *tre ſang*; & ne dites pas en préſe
» de votre Ange, *C'eſt une imp*
» *dence.* «

REMARQUES.

1°. Depuis le dernier Verſet du Chapitre IV. juſqu'au Verſ. 7. excluſivement du Chap. V. Salomon nous inſtruit ſur les *vœux téméraires.*

2°. Il paroît que par les mots *carnem tuam,* »votre chair ou votre ſang,« ce Prince indiquoit le vœu de *Jephté* au ſujet de ſa fille, & celui de *Saül* contre Jonathas. *Vœux imprudens* qui ne ſont pas cependant excuſables par l'aveu de ſon imprudence.

3°. Le terme d'*Ange* que Salomon emploie ici, prouve la vérité du dogme qui aſſigne à chaque fidèle *un Ange tutélaire* qu'il doit reſpecter, & devant lequel on doit prendre garde à ce que l'on dit, & à ce que l'on penſe.

4°. Si l'on éxamine comment l'Auteur de la Vulgate traduit ici le mot שְׁגָגָה *sheghâghâh*, on ſera tenté de croire que ſon Auteur, en rendant ce mot par *Non eſt providentia*, »Il n'y »a point de providence,« a voulu nous faire entendre que *sheghâghâh* ſeroit équivalent au terme de *blaſphême*; puiſque, pour nous donner l'idée de ce nom Subſtantif Hébreu, il ſe

sert de la périphrase que nous
de mettre entre deux crochets.

Isaïe, Chap. XXVIII, 7. Le
שגו shághoû, errant, sont dan
reur, se trouve joint au terme
perbe d'Ephraïm, & à ceux d
phètes & de Prêtres énoncés
Verset suivant. Il faut examine
jet du Vers. 7. pour entendre l
du Verbe errant, » sont dans l'e

Le Prophète, après avoir pré
puis le Verset 1. jusqu'au Vers
ruine de Samarie à cause de son
c'est-à-dire, de son idolâtrie, a
dans les Vers. 5 & 6. des évè
favorables au reste de son P
c'est-à-dire, à Juda; & dans l
set 7. il accuse une partie de
même Tribu de tomber dans la
yvresse qu'Ephraïm.

Vers. 7. Verùm hi per vinum
shâghoû,

Et per ebrietatem *vagantur:*
Sacerdos & Propheta errant,
Per ebrietatem *absorbentur* vino,
Errant, *shâghoû*, *in visione*,
Impingunt judicio.

Néanmoins ceux-ci sont si p
vin,
Qu'ils *s'égarent:*
Ils sont tellement yvres,

Qu'ils se sont écartés du chemin :
Les Prêtres & les Prophètes
S'égarent par leur yvresse,
Ils sont absorbés dans le vin,
Ils *s'égarent* en matière de vision,
Ils tombent [dans l'erreur]
Quand il s'agit de juger.

Voyez l'explication des termes de *vin* & d'*yvresse* dans le II. Vol. des Lettres de M. l'Abbé de *** à ses Elèves à la fin de la p. 338. & dans la suivante, où ces mots sont pris pour les *opinions* des Apostats des dix Tribus d'Israël, qui s'étoient glissées dans Juda.

Ezéchiel XXXIV, 6. Le Futur ישגו *iisheghoû*, errant, *sont errants*, s'entend des *Israëlites captifs* dans l'Empire de Babylone. Ils sont désignés par le nom de *brebis errantes* dans les plaines, sur les montagnes, & sur les collines ; parce que les maîtres dont ils étoient les esclaves, les faisoient marcher dans tous ces différens lieux, pour les y employer aux travaux les plus pénibles.

Chap. XLV, 20. Le Participe *shôghéh* se prend pour l'*homme* qui aura commis une faute par *erreur*, ou *méprise*, ou *ignorance*, dans le service du

Temple, qui doit être un jour
puisque le Prophète ajoute, (
lant du sacrifice que l'on do
à ce sujet :

> C'est ainsi que vous purifierez
> La maison [du Seigneur.]

Après avoir passé ici en rev
les Textes de l'Ecriture sainte
Verbe *shâghâh* & tous ses
sont employés, il est aisé d'a
voir que dans Moïse, dans J
dans le Verset 20. du Chap.
d'Ezéchiel, ce terme se prend p
prise, oubli, ou *ignorance involo*
mais dans Job, les Pseaumes,
raboles, l'Ecclésiaste & le P
Isaïe, il ne s'entend que du c
l'Apostasie ou de l'Idolâtrie. Or,
dans le Pseaume XVIII. que n
pliquons, tout ce que nous avo
miné jusqu'ici, ne se rapporte
crime, il nous paroît évident q
devons donner au mot שְׁגִיאוֹת
ghi-ôth la signification d'*errores*
remens, & l'entendre dans le
les Pseaumes le prennent aussi b
Job, Salomon & le Prophète
qui caractérisent par la racin

ghâh ou par ses dérivés *les plus grands égaremens* où l'homme puisse tomber, nous voulons dire *les cultes idolâtres*, dont l'Eglise d'Israël déclare ici qu'ils *surpassent l'intelligence de l'homme*, si l'on considère l'*énormité*, la *multitude* & la *durée* de ces *criminels egaremens*.

II. Partie du Verset XIV.

Ab occultis *munda me.*
Purifiez-moi [*des crimes*] *cachés*.

Explication du mot occultà, *Hébreu* נִסְתָּרוֹת *nisethârôth.*

L'usage où l'on est de prendre ce Verset pour l'expression des sentimens d'un particulier qui gémit sur ses *fautes* & sur *ses péchés sécrets*, a fait suppléer le Pronom *meis* après le Pluriel *occultis*, qui se trouve seul & sans affixe dans le Texte original.

Mais, comme nous mettons ce Pseaume dans la bouche de l'Eglise d'Israël qui déplore les *crimes* dont l'*Idolâtrie* a rendu coupables ses enfans captifs dans l'Empire de Babylone, le terme que nous expliquons ici a besoin d'un autre supplément.

Observez en passant que *n*
rôth, *occulta*, est le Participe
féminin de la Conjugaison *Nip*
Verbe סָתַר sâthár, *occulere*, &
Pluriel ne se trouve employé qu
fois dans toute l'Ecriture sain
première fois au Verset 29. du
tre XXIX. du Deut. où il se pren
des *évènemens* que Dieu cac
hommes, jusqu'à ce qu'il les l
vèle; & la seconde fois dans c
set 14. du Ps. XVIII.

En consultant l'idée que no
sentent quelques endroits des
inspirés où se trouve le mot *b*
dérivé de *sâthár*, occuluit, *i*
ché, nous saisirons dans Moïse
Isaïe & Ezéchiel, la pensée que
miste enveloppe sous l'express
déterminée du Participe *occul*

I°. Moïse Deuter. XIII, 6. s'e
en ces termes, lorsqu'il défend
raëlites de se laisser séduire po
rer les Dieux étrangers. »Si votre
» frère, votre fils, votre fille, votre
» chérie, ou votre plus tendre an
» vous séduire, en vous disant
» *cret*, Vulg. *clàm*, Hébreu *bá*
» Allons & rendons un culte au

» étrangers, inconnus à vous & à vos
» pères. «

Verſ. 8. Moïſe défend de conſentir à cette propoſition faite *en ſécret*, & au Verſ. 10. il ordonne que le *ſéducteur* ſoit lapidé, quoique la *ſéduction ſoit ſécrette*. Peut-on l'appeller une *faute ?* Non, c'eſt un *crime ſécret* qui mérite autant la mort que l'*Idolâtrie* même.

II°. Deuter. XXVII. en plaçant ſur le mont Hébal les ſix Tribus chargées de prononcer les malédictions, il leur ordonne de commencer par celle-ci:

Verſ. 15. *Maledictus homo qui facit ſculptile & conflatile, abominationem Domini, opus manuum artificum; ponetque illud* in abſcondito, báſſêthér; *& omnis populus reſpondebit & dicet: Amen.* »Maudit eſt l'homme qui
» fait une image de ſculpture ou jet-
» tée en fonte, qui eſt l'abomination
» du Seigneur, & l'ouvrage de la main
» d'un artiſan, & qui la met dans *un*
» *lieu caché*; & tout le peuple répon-
» dra & dira: Amen. «

Telle eſt l'*iniquité cachée* des enfans d'Iſraël, dont l'Egliſe leur mère ſe

charge dans ce Pseaume, & do
demande pardon au Seigneur.

III°. *L'Idolâtrie sécrette* ou
se trouve exprimée dans le Li
Job, Chap. XXXI, 26, 27 &
l'Eglise d'Israël s'énonce ainsi
nom de Job :

Si conspexi solem cùm fulgeret
Et lunam lucentem clarè :
Lætatum est in abscondito *cor m*
Et osculatus sum manum meam
Quæ est iniquitas *maxima*,
Et negatio *contra Deum altissim*

Si j'ai regardé le soleil
Dans son grand éclat,
Et la lune lorsqu'elle étoit la pl
Si mon cœur alors
A ressenti *une secrette joie*,
Si j'ai porte ma main
A ma bouche pour la baiser,
Ce qui est le *comble de l'iniqui*
Et un *renoncement* du Dieu très

Ces Versions sont tirées de
gate traduite par M. de Sacy.

La Paraphrase Chaldaïque
ce Texte aussi litéralement
est possible, s'exprime de la
suivante.

Vers. 26. *Si circuitum solis*
platus sum cùm illucesceret,

cum splendore incedentem : Verſ. 27. *&
deceptum eſt* in abſcondito *cor meum*,
*& oſculatum eſt manum meam os
meum*; Verſet 28. *Eſt enim* iniquitas
maxima, *quoniam* negarem *Deum*
[*qui eſt*] *deſuper.*

Verſ. 26. »Non, je n'ai point con-
»templé le globe du ſoleil lorſqu'il
»répandoit ſa lumière, ni la lune
»dans ſa marche brillante : *Verſ.* 27.
»Non, mon cœur n'a point été en-
»traîné par une *ſéduction ſécrette*, &
»ma bouche n'a point appliqué de
»baiſers ſur ma main ; *Verſ.* 28. Car
»ce ſeroit le *comble de l'impiété*, &
»une *Apoſtaſie* envers le Tout-puiſ-
»ſant [qui reſide] dans les cieux les
»plus élevés. «

Voici donc une *Idolâtrie ſécrette* &
cachée dans le fond du cœur, & dont
chaque adorateur du ſoleil & de la
lune exerçoit *en ſécret* les actes en ap-
pliquant un baiſer ſur ſa main en ſigne
de l'hommage qu'il rendoit à ces
Dieux ; & c'étoit ſans doute une *A-
poſtaſie* dans un Iſraëlite, qui dans la
crainte d'être apperçu par les adora-
teurs du vrai Dieu, *ſe cachoit* pour
pratiquer ce genre d'Idolâtrie.

On s'étonnera ſans doute de c
dans le Pſaume que nous expliqu
dans beaucoup d'autres, l'Egliſ
raël ſe charge de l'*Idolâtrie de ſ*
ſans, s'en reconnoît coupable ;
cependant elle déclare dans Job
pluſieurs endroits des Pſaumes
Prophètes, *qu'elle eſt éxempte d*
tache d'Idolâtrie. Cette ſurpriſ
ſera en faiſant attention que l
ſe charge de l'*Idolâtrie* de ſes e
& qu'elle l'avoue en leur nom,
qu'elle agit alors en faveur de
lite converti qui déplore ſon *a*
Idolâtrie : mais cette tendre n
demeuroit-elle pas toujours *ſa*
aux yeux de ſon Dieu ? L'Egliſ
tienne ne ſe charge-t-elle pas
jours, à l'éxemple de ſon
l'*iniquité de ſes enfans*
qui oſeroit dire que ſa *ſainteté*
tice & ſon *innocence* en reço
moindre atteinte ?

IV°. Ezéchiel, Chap. VI
entend la voix de l'Eternel
parle en ces termes :

> *Nonne vides, fili hominis,*
> *Quæ ſeniores domûs Iſraël*
> *Faciunt in tenebris,*
> *Unuſquiſque in cubiculo ſuo* abſ

Ne voyez-vous pas, fils de l'homme,
Les choses [abominables] que commettent
Les anciens de la maison d'Israël dans les ténèbres,
Et ce que chacun d'eux fait
Dans *le lieu le plus sécret* de son appartement ?

Or ces *choses abominables* qui se font dans les ténèbres, & *dans le lieu le plus sécret* de la maison, sont exprimées dans les Versets 10 & 11. qui précèdent, où l'on voit que ces anciens d'Israël *offroient de l'encens* à des reptiles, à des bêtes, & à toutes sortes d'Idoles.

Il est vrai que l'original ne se sert pas du terme *bâssèthér* pour exprimer l'*endroit caché* où cette Idolâtrie se passoit ; mais il emploie les mots *be'kâderêi mâcekhîthô*, que la Vulgate rend par *in abscondito cubiculo suo*. Le Syriaque *in conclavi suo occulto*, & l'Arabe *in cubiculo suo secreto*. Ainsi la pensé du Psaume se trouve parfaitement rendue dans Ezéchiel, quoiqu'en termes différens.

V°. Les *crimes sécrets* de l'Idolâtrie sont indiqués en plusieurs endroits de l'Ecriture. Lisez l'histoire de la Pytho-

nisse consultée par Saül, & faite
tention au *sécret* dans lequel cett
ration se fait, dans la crainte de
portées par Saül même contre le
giciens. Voyez le I. Liv. des
Chap. XXVIII, 9. Peut-on don
cette *opération sécrette* la qualifi
de *faute?* Non sans doute. C'
crime que le Seigneur ne pardo
point à Saül. Remarquez aussi q
crimes sécrets de la même espèce
défendus Deut. Ch. XVIII, 10. d
seconde partie, & dans tout le
set 11. Or, comme dans la pre
partie du Verset 14. du Psaum
nous développons, nous avons p
que le terme *errores*, » égarem
se prend pour l'*Idolâtrie* & pou
crimes qu'elle entraîne, il est n
de prendre les termes *ab o*
pour les *crimes cachés* ou *sécre*
l'Idolâtrie, comme on peut s'en
vaincre par les autorités de Moi
Job, d'Ezéchiel, & par les consé
ces que nous venons de tirer dan
ticle V.

Ainsi nous expliquons ce Ver
de la manière suivante:

Qui eſt-ce qui comprendra
Les égaremens [d'Iſraël ?]
Purifiez-moi
Des crimes *ſécrets* [de l'Idolâtrie.]
Verſ. 15. Mais ſur-tout délivrez-moi, &c.

Or comme les Verſets ſuivans regardent la *captivité de Babylone*, ſelon les preuves que nous en avons données dans la première & dans la ſeconde Obſervations, il eſt néceſſaire que les mots *égaremens* & *crimes ſécrets* ſe rapportent à l'*Idolâtrie* dont cette *captivité* étoit le *châtiment* prédit par Moïſe & par tous les Prophètes.

Après avoir expliqué dans cette IIIe Obſervation les Verſets 8, 9, 10, 11, 12, 13 & 14. de ce Pſaume, dont nous appliquons les termes à la *captivité* de Babylone, application fondée ſur quantité d'autorités des Livres Prophétiques, dont l'objet, dans le ſens litéral hiſtorique, étoit d'annoncer principalement la captivité & la délivrance d'Iſraël ; nous paſſons à la IVe Obſervation, qui rendra compte des Verſ. 2, 3, & 6. de ce Cantique, & dans la cinquième nous expliquerons les Verſets 4, 5 & 7.

QUATRIÈME OBSERVATI
ſur le Pſaume XVIII.

SECTION PREMIÈRE.

Nous avons employé les trois cédentes Obſervations *à reſtrein des objets* connus les *expreſſion déterminées*, qui par leur géné laiſſent dans l'embarras un Leć qui faute de connoître le ſujet (pièce, ne ſent [illegible] à quel objet i les appliquer, ſur-tout lorſqu'il i la ſience du ſtyle énigmatique.

Mais dans cette IVe Obſerv nous allons traiter de *certains t* auxquels on a coutume d'attach ſignification naturelle que les Dić naires & le ſtyle hiſtorique leur gnent ordinairement. Nous tâchei en les examinant, de faire voir le ſtyle prophétique dans leque Pſaume eſt écrit, éxige que l'o s'en tienne pas toujours à l'écorc l'expreſſion. Il demande ſouvent q l'approfondiſſe, & que l'on ſon l'objet de la pièce n'éxige pas que donne à ces termes un ſens tout férent de celui que la lettre préſ

Les termes que nous avons en vue, sont principalement

Les CIEUX, le FIRMAMENT, le JOUR, la NUIT & le SOLEIL qui se trouvent dans les Versets 2, 3 & 6. de cette divine Poësie. Ces mots ne peuvent pas être pris dans leur signification naturelle ; puisque les objets purement *matériels* n'ont ni l'*intelligence nécessaire* pour entrer dans les vues du Psalmiste, ni les *sens capables* d'annoncer, de publier & de se communiquer les idées & la sience de la gloire du Tout-puissant & de l'œuvre de ses mains.

On nous objectera que le Livre des Juges, Chap. IX. depuis le Verset 8. jusqu'au 16. nous présente des *arbres* qui se rendent à une assemblée. Ils y délibèrent, les uns y *parlent*, les autres *écoutent*; & le résultat de leur conseil est d'élire l'un d'entre eux pour leur Roi.

Mais il est aisé de répondre que cette pièce n'appartient point au *genre énigmatique* proprement dit. C'est une *Apologue* ou *Fable* d'autant plus intelligible, que la plûpart des auditeurs de ce discours connoissant l'état des

affaires dont il s'agissoit, comprenoient aisément le sens des paroles de Joatham. Il en est de même de la *parabole* de Nathan à David. Ce Prince eut vivement senti le reproche de ce Prophète, si les ténèbres où l'avoient jetté sa passion eussent été dissipées, comme elles le furent par une toute-puissante parole : *Tu es ille vir*, » Cet » homme c'est vous-même. «

Or le *style énigmatique* est tout différent dans les Prophètes qui annonçoient des évènemens futurs. Ces évènemens ne pouvoient être compris que par le petit nombre d'hommes à qui Dieu ordonnoit d'en confier l'intelligence. Ces hommes choisis la transmettoient à leurs successeurs dans le ministère de la parole, pour instruire, encourager & soutenir les fidèles Israëlites par des discours fondés sur les révélations dont eux seuls entendoient les expressions énigmatiques.

Revenons maintenant aux cinq termes des Vers. 2, 3 & 6. de ce Pseaume.

ARTICLE PREMIER.

Les cieux.

Nous avons deux choses à prouver:

1°. Que dans l'Ecriture sainte ce terme est pris pour l'*Eglise d'Israël.*

2°. Qu'il est aussi employé dans les Prophètes pour désigner *la puissance politique* qui gouverne les Empires & les autres Etats.

Cieux, Eglise d'Israël.

I°. Dans le Chap. XXXII, 1. du Deuter. Moïse adresse ainsi la parole au Peuple d'Israël en général :

> *Cieux*, prêtez l'oreille à ce que je vais dire :
> Terre, écoute les paroles
> Que ma bouche va proférer.

Si par les *cieux* & la *terre* on entend les *êtres physiques* qui nous sont connus sous ces noms, l'esprit s'arrête à l'instant, & demande comment un Législateur si savant & si sage peut apostropher des *élémens qui ne peuvent ni concevoir, ni écouter* ce qu'il va dire ; mais en lisant tout le Cantique, on voit que cette apostrophe ne peut regarder que *le Peuple d'Israël* à qui cette pièce est adressée pour son instruction. Alors on reconnoît que les *cieux* désignent la *partie la plus*

noble du Peuple, tels que les *l* les *Chefs des Tribus*, les *Ju* Villes, pendant que le *comm* peuple est caractérisé par le r *terre*. En effet le *peuple* est aux ce que la *terre* est au *ciel*. Il çoit les influences tant salutai nuisibles. Un tel *ciel* & une te sont *capables* de prêter l'or d'entendre. Nous laissons à ch liberté d'expliquer comme il lu de pareils textes; mais nous l' sons de prendre au moins une de la sience du style énigmati fréquent dans les Livres proph

II°. Deuter. XXX, 19. *C adversùm vos hodie* cœlum *& quòd proposuerim vobis vitam tem.* » Je prens à témoin cont » mêmes le *ciel* & la *terre*, que » ai aujourd'hui proposé la vi » mort. «

Le *ciel* & la *terre*, ces éléme tériels, peuvent-ils être *pris à t* Comment peuvent-ils *déposer* l'*infidélité* d'Israël, & contre *postasie*; eux qui *n'ont point ligence*, & qui sont *privés d* & de la *parole*?

Il nous faut donc des *cieux* & une *terre* capables de *comprendre*, d'*entendre* & de *parler* : où les trouver, si ce n'est dans *Israël* même, qui servira un jour *de témoin* contre lui-même, tant l'*Eglise* que le *peuple*, qui, par la bouche de ses Prophètes, *déposeront* contre le *schisme*, l'*Apostasie* & l'*Idolâtrie* de la nation. Ainsi la *partie supérieure* d'Israël, c'est-à-dire, les *Prêtres*, sera les *cieux*; & la *partie inférieure*, c'est-à-dire, le *peuple*, sera la *terre*.

III°. Deuter. IV, 26. XXXI, 28. Moïse annonce à son Peuple dans ces deux Chapitres, que s'il irrite le Seigneur en adorant les Dieux étrangers, son Dieu le chassera de la terre qu'il a donnée à leurs pères, pour les disperser dans différens pays éloignés. Or, pour que ses paroles fassent plus d'impression sur les esprits & sur les cœurs, le Législateur des Hébreux prend à *témoin* les *personnes distinguées* de la nation, & le *Peuple*, qui l'écoutoient. Ce sont ces *cieux* & cette *terre* énigmatiques qu'il rend *dépositaires* des menaces que l'Eternel fait contre eux-mêmes. Comme s'il disoit : » Je prens

» à *témoins* contre vous-mên
» *Princes*, vos *Prêtres* & vos
» J'appelle le *Peuple* en *tém*
» contre vous & contre lui-mê
» je leur déclare que vous sere
» chés de cette terre, si vous vo
» aux cultes idolâtres. «

Or la *protestation* que le sa
gislateur fait ici contre Israël, n
de subsister jusqu'à la captivité
bylone; puisque ces *cieux* &
terre énigmatiques, qu'il appe
témoignage, ont toujours éxisté
des *témoins* qui *déposoient* en
de Moïse contre l'*Apostasie* (
Tribus, & contre l'*Idolâtrie*
grande partie de Juda. Les
par leurs instructions continuel
Prophètes par leurs prédictions
justes du Peuple par leur attac
au culte du vrai Dieu portoi
témoignage éclatant & perpétue
veur de la Prophétie menaç
Moïse. Tels sont les *cieux* qui
cent aussi la *gloire* du Tout-
& l'*œuvre* de ses mains, dont
dans le second Verset du Psau
nous faisons l'analyse.

Ces quatre Textes sont l

dans Moïse où les *cieux* doivent être pris énigmatiquement, c'est-à-dire, pour *des êtres capables* de *concevoir*, d'*entendre*, & de *rendre témoignage.*

JOB, Ch. XV, 15. L'Auteur de ce Poëme, après avoir dit, Verset 14. que l'homme est souillé ; & que celui qui est né de la femme, ne sauroit prouver qu'il est juste, déclare que

L'Eternel ne compte pas
Sur la stabilité des saints,
Et qu'à ses yeux
Les *cieux* ne sont point exempts de tache.

Et au Vers. 16. il ajoute ces paroles :

A plus forte raison,
Celui qui boit l'iniquité comme l'eau,
Est-il abominable,
Et d'une insupportable odeur.

Pour comprendre ce Texte, il faut savoir 1°. que nous sommes persuadés que ce Poëme qui porte le *nom* de Job, a *la captivité de Babylone* pour objet. D'autres en ont eu cette idée avant nous.

2°. Les *hommes* du Verset 14. sont tous les *hommes* en général.

3°. Les *saints*, les *Israëlites captifs* fidèles adorateurs du vrai Dieu.

4°. Les *cieux* ſont la *partie ſupé rieure* de l'Egliſe d'Iſraël; tels que le *Pontifes*, les *Prêtres*, les *Miniſtres* du Seigneur, qui ne ſont point impeccables, & dans qui les yeux de l'Eternel apperçoivent *des taches*.

5°. Au contraire les *Apoſtats* ſon ces *hommes abominables* dont Dieu ne ſupporte point l'infection, & qu boivent l'*iniquité* comme l'eau. Cett *iniquité* eſt l'*Idolâtrie*, comme nous e avons averti très-ſouvent dans ce Ouvrage. *Cette iniquité* étoit dans Iſraël comme *un torrent* où les *Apoſtat* alloient ſe déſaltérer.

6°. Peut-on entendre par ces *cieux* la *demeure* du Très-haut, & le ſéjou des Saints; puiſque la foi nous apprend que ce Sanctuaire de l'Eternel eſt la ſainteté même, où rien de ſouillé n d'impur ne peut être admis?

7°. Il y auroit de l'obſcurité, ſi l'on prenoit ces *cieux* pour les *corps maté riels* qui portent ce nom; puiſqu'i n'eſt ici queſtion d'*aucune tache*, n d'*aucune imperfection phyſique*, mai uniquement *des choſes capables d ſouiller l'ame.*

Ces remarques ſerviront pour le

Textes des Pſaumes & des Prophètes que nous allons rapporter, & où nous ne citerons que les *cieux* capables de ſentiment.

Psaumes XXI, 32. Cette élégie ſacrée, qui ne peut regarder que Jéſus-Chriſt, à moins qu'on ne préfère l'autorité des Rabbins, ennemis du Sauveur, à celle de l'Egliſe, porte ces paroles dans la Vulgate:

Annuntiabunt cœli *juſtitiam ejus.*

Elle a tiré du Grec le mot *cœli*, »les *cieux*,« qui ne ſe trouve point dans le Texte Hébreu. Nous ſerions diſpenſés de l'expliquer, ſi ce Texte Latin n'étoit ni chanté, ni récité dans nos Egliſes. Ainſi nous diſons que dans le Pſ. XXI. le terme *cœli* doit ſe prendre pour les *Apôtres*, qui ſont le *ciel* de la nouvelle Alliance. Ce ſont eux en effet dont la *bouche* a publié & annoncé aux générations futures la *juſtice* de Jéſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, les *préceptes* de la Loi nouvelle, comme l'enſeignent ſaint Jérôme & pluſieurs Interprètes, qui n'ont eu garde d'entendre par le terme de *cieux*, le *ciel phyſique*, qui de ſa nature n'a *pu*, ni

ne peut enſeigner aucun *précept*
Loi, ſoit ancienne, ſoit nouvell
XLIX, 6. Le Prophète qui p
dans ce Pſaume la *delivrance* d'I
captif, ordonne dès le 4e Verſe
cieux les plus élevés & à la *terr*
comparoître devant lui pour ente
le jugement qu'il va prononcer.

> *Vocabit* cœlos *ſuperiores* & terr
> *Ut jus dicat populo ſuo.*

> Il appellera les *cieux* les plus él
> De même que la *terre*,
> Au jugement qu'il va prononcer
> En faveur de ſon Peuple.

Le Seigneur donne à ces *cieux*
dre ſuivant :

Verſ. 5. *Congregate mihi pios meos*,
Qui pepigerunt mecum fœdus
De offerendis ſacrificiis.
Verſ. 6. *Tunc annuntiabunt* cœli *juſtitiam*
Deus enim judex eſt.

> Raſſemblez-moi. [leur dira t-il]
> Les objets de ma miſéricorde,
> Qui ont contracté avec moi une all
> Pour m'offrir des ſacrifices.
> Alors les *cieux* annonceront la j
> Que le Seigneur a rendue [à ſon Peu
> Car c'eſt Dieu qui a jugé lui-mêr

Remarquez bien que les *cieux*
Verſet 4. ſont très-différens des *c*

du Verſ. *6.* 1°. Les *premiers* ſont appellés conjointement avec la *terre* pour aſſiſter au jugement qui va être prononcé. Ils aſſemblent les Iſraëlites que Dieu chérit, & qui lui offrent des ſacrifices en vertu de l'alliance qu'il a faite avec eux. Il n'eſt pas difficile d'appercevoir que *les Officiers généraux* de l'armée des Mèdes & des Perſes ſont les *cieux*, dont *Cyrus* eſt le *ſoleil*, & que le mot de *terre* déſigne les *ſoldats*, qui reçoivent *les influences* de ce *ciel*, c'eſt-à-dire, *les ordres* de leurs *Officiers généraux.*

2°. *Les cieux* aſſiſtent au jugement que Dieu rend en faveur de ſon Peuple, par la bouche de *Cyrus* qui donne en conſéquence le *fameux Edit* par lequel Iſraël eſt libre de retourner dans ſa patrie.

3°. Ces mêmes *cieux* aſſemblent l'*élite* d'Iſraël, c'eſt-à-dire, *la partie* la plus diſtinguée de ce Peuple, celle que le *Sacerdoce* & le *Miniſtère ſacré* plaçoit infiniment au-deſſus de lui. On aſſemble cette *partie ſupérieure* de la nation, pour lui apprendre l'heureuſe nouvelle de ſon entière liberté.

Telles ſont les fonctions de ces pre-

miers *cieux*, que nous appellons
vils & *politiques*; tels que ceux c
nous parlerons au Verſ. 6. du Pſ. XV

Mais les *cieux* du ſixième Verſe
Pſ. XLIX. chargés d'annoncer la
tice que Dieu rend au Peuple d'Iſr
ſont d'une autre eſpèce. Ce ſont
cieux ſacrés, ſeuls *capables* d'anr
cer les louanges, la gloire & l'œı
des mains du vrai Dieu. A ces tı
il eſt aiſé de reconnoître l'*Egliſe* ı
raël dans ſon *ſouverain Pont*
dans ſes *Prêtres*, & dans ſes *Lévi*
dont la voix étoit celle de l'Eg
Les Textes ſuivans appuieront c
façon de penſer.

Pſ. LXVIII, 35. On ne peut p
douter que l'objet de cette Poëſie
crée ne ſoit la *délivrance* de la ca
vité de Babylone. Les paroles ſuiv
tes le déclarent formellement au V
ſet 34.

> Oui, le Seigneur éxaucera les pauvı
> Il ne mépriſera point ſes captifs.

Et le Verſet 36. s'exprime ainſi:

> Parce que le Seigneur délivrera Sioı
> Et les villes de Juda ſeront rebâtieı

La mer & tous les poiſſons
Qui nagent dans ſon ſein,
Chanteront ſes louanges.

Il eſt évident que jamais le *ciel*, la *terre*, la *mer* & les *poiſſons*, n'ont chanté, ni ne *chanteront jamais les louanges* du ſouverain Arbitre de l'univers. La *matière* n'eſt capable d'*aucun ſentiment de reconnoiſſance*, & n'a point d'*organe* pour faire *entendre des Cantiques* qui la témoignent. Les Commentateurs ſe contentent d'*animer* les élémens, comme les Grecs ont coûtume de le faire, ſans s'embarraſſer ſi le ſtyle prophétique admet ces fictions profanes.

1°. Pour nous qui ne les admettons point, nous profitons des lumières que nous fournit une longue étude du ſtyle énigmatique, & nous déclarons, comme nous l'avons fait plus haut, au Verſ. 1. du Chap. XXXII. du Deuter. que les *cieux* repréſentent le *ſouverain Pontiſe*, les *Prêtres* & les *Lévites*, dont la reconnoiſſance éclatera en louanges envers leur Libérateur de la tyrannie des Chaldéens, ſous laquelle ils gémiſſoient alors dans l'Empire de Babylone, où ils avoient été tranſportés.

2°. La *terre* eſt, comme nous l'
déja remarqué, le *ſymbole* du P
d'Iſraël, qui recevoit du *Sacerdo*
inſtructions & les conſolations d
avoit beſoin dans les ſouffrances
chées à la captivité.

Mais ce n'étoit point dans la
dée, ni dans l'Aſſyrie ſeulemen
les Iſraëlites étoient accablés de
heurs. On avoit tranſporté da
grand Empire ce qu'il y avoit *de*
diſtingué dans le Peuple & mêm
artiſans utiles, & on n'avoit
dans la terre d'Iſraël que des l
reurs, quelques ouvriers néceſſa
les gens âgés & les perſonnes inc
bles de ſupporter les fatigues
voyage, & les travaux auxquel
captifs étoient deſtinés.

3°. Ce nombre d'hommes & de
mes étoit donc reſté dans la terre
raël ſoumiſe à la tyrannie des C
déens, dont ce peuple y étoit eſc
comme ceux qui avoient été tr
portés dans le cœur de la Monar
Ce reſte d'Iſraël attiré ſur les c
de la Méditerranée par le grand c
merce de Tyr, de Sidon & des au
villes maritimes, s'y étoit établi

trouver de quoi subsister par leur travail. Il s'y étoit considérablement multiplié depuis l'enlèvement des dix Tribus, & de celle de Juda, c'est-à-dire, pendant deux cens ans d'une part, & soixante-dix de l'autre.

Or que le *pays maritime* où ce Peuple resté dans la terre d'Israël s'est établi, soit caractérisé par le nom de *mer* dans ce 35. Verset, on ne doit pas en être surpris, lorsqu'on voit au Verset 3. du Ps. CXIII. les noms de *mer* & de *Jourdain* employés pour désigner le *séjour des Cananéens* habitans des côtes de la Méditerranée, de la mer de Génézareth, de la mer Morte, & des rives du Jourdain.

4°. Les *poissons*. On reconnoît à ce terme les habitans de ces côtes maritimes dont nous parlons dans le Verset 35. Un Prophète appelle aussi de ce nom les *peuples* que Nabuchodonosor enlève dans ses *filets*, c'est-à-dire par le moyen de ses *armées*, pour les transporter dans ses Etats. Voyez aussi le Chap. XXXVIII, 20. d'Ezéchiel, où la *terre* d'Israël & ses *habitans* sont désignés par les termes de *mer* & de *poissons*. Voyez de plus

Job XII; 8. Iſaïe L, 2. où l'*Empire* de Babylone & ſes *habitans* ſont indiqués par les termes énigmatiques de *mer* & de *poiſſons*. Liſez encore Ezéchiel XXIX, 4. Oſée IV, 3. Sophonie I, 3. & enfin Ezéchiel XLVII, Verſ. 10 & 11. où par le terme de *poiſſons* eſt caractériſée la *multitude immenſe* d'hommes qui devoient recevoir l'Evangile. C'eſt à cette eſpèce de *poiſſons* que Jéſus-Chriſt fait alluſion, lorſqu'il promet à ſes Apôtres d'en faire autant de *pêcheurs* d'hommes.

Tels ſont donc la *mer* & les *poiſſons* d'Iſraël qui feront *retentir leurs actions de graces* dans les Verſ. 34, 35 & 36. du Pſ. LXVIII. Ces *poiſſons* énigmatiques *loueront l'Eternel*, & cette *mer* ſymbolique *retentira* de leurs louanges.

On nous pardonnera ſans doute cette digreſſion ſur les *poiſſons* & la *mer*. Elle étoit néceſſaire pour l'intelligence parfaite du Verſ. 35. que nous venons d'expliquer. Revenons maintenant au terme de *cieux*.

Pſ. LXXII, 9. ces termes,

Poſuerunt in cœlum *os ſuum*,
Et lingua eorum tranſivit in terra;

que nous rendons maintenant ainsi,

> Ils attaquent le *ciel* par leurs discours,
> Et leur langue se répand sur la *terre.*

méritent la note que voici :

» Les *Apostats* qui sont l'objet de » cette divine Poësie, cherchoient à » perdre dans l'esprit des Chaldéens » les *Israëlites captifs* dans l'Empire » de Babylone. Ils attaquoient par » leurs discours la *partie supérieure* du » Peuple de Dieu, c'est-à-dire, le » *Sacerdoce* désigné par le terme énig- » matique de *ciel* ; de là leur langue » se répand sur le *simple peuple* ca- » ractérisé par le nom de *terre.*« Ainsi nous entendons ces deux expressions dans le même sens que nous les avons prises plus haut dans Moïse, & que nous les prendrons plus bas.

Ps. LXXXVIII, 6.

> *Confitebuntur* cœli *mirabilia tua.*
>
> Que les *cieux* annoncent
> Le chef d'œuvre de vos merveilles.

Nous dirons plus bas que ce *chef d'œuvre*, ou l'*œuvre* des mains du Seigneur, est la ruine de l'Empire de Babylone. Quels [illegible], autres que l'*Eglise d'Israël*, pouvoient annoncer

ces merveilles ; puiſque c'étoit faveur que le Tout-puiſſant les op

Mais ce qui détermine la ſigr tion que nous donnons ici au Su tif *cieux*, c'eſt le ſtique ſuivant

> Que l'aſſemblée des Saints
> Célèbre la fidélité de ſes promeſſ

A qui ces *promeſſes* du ren ment de cette vaſte Monarchie av elles été faites, ſi ce n'eſt *à l'* *llée des Saints*, c'eſt-à-dire, *glife d'Iſraël*, à ces *cieux* ſeuls bles d'*annoncer* & de *célébrer* la des oracles prophétiques qui lui é adreſſés ?

Ibid. Verſ. 12 ou 13.

> *Tui ſunt* cœli, *tua eſt* terra :
> *Orbem & plenitudinem ejus tu fun*
> *Aquilonem & meridiem tu creaſti.*

Verſ. 13 ou 14.

> *Thabor & Hermon*
> *In nomine tuo exultabunt.*

> Les *cieux* vous appartiennent ;
> La *terre* eſt à vous :
> Vous donnerez un nouvel être.
> vers ;
> Vous remplirez de nouveaux hal
> L'Aquilon & le Midi.
> Le Thabo[illegible]rmon
> Retentiront de c[illegible]nts d'allégreſſ
> Pour célébrer vo[illegible]e puiſſance.

Si les *promesses* renfermées dans ces Versets & dans les précédens ne regardoient pas la *ruine* de l'Empire des Chaldéens & la *délivrance* de l'Eglise d'Israël, aussi bien que le *rétablissement* de son Peuple, ces termes généraux nous embarrasseroient beaucoup; mais en restreignant leur signification au sens éxigé par le Psalmiste relativement à l'ancien Israël, ils deviennent alors parfaitement intelligibles dans le premier sens litéral, & nous mettrons à profit leur généralité, lorsqu'il s'agira du sens qui regarde l'Eglise Chrétienne.

Examinons la signification de ces termes, selon le sens indiqué par le Psalmiste, dans la *promesse* qu'il fait à l'Eglise d'Israël; mais auparavant remarquons que dans ce Ps. LXXXVIII. les Versets 9, 10 & 11. selon l'Hébreu, regardent la *ruine* de la Monarchie de Babylone, & que les Versets 12 & 13. prédisent le *rétablissement* de la terre d'Israël après la *délivrance* de ses habitans; & par conséquent il faut restreindre à cette *terre* & à son *Peuple* les termes généraux des Versets 12 & 13.

1°. Le nom de *cieux* se prend
la *partie supérieure* du Peuple de D
c'est-à-dire, pour *le souverain*
tife, les *Prêtres*, le *Conseil souv*
des soixante - douze, & les *Lév*
comme nous l'avons déja fait voi

2°. Nous avons aussi remarqué
haut que la *terre* désigne le *p*
soumis aux *chefs* de l'Eglise.

Or ces *cieux* & cette *terre* app
noient spécialement au Seigneur;
qu'il s'étoit *consacré* les premiers
les déclarant les *Ministres* de son
& en donnant à cette *terre*, c'e
dire, *à son Peuple* qui l'habitoi
glorieux titre d'*héritage du Seig*
Ainsi les Pronoms *tui* & *tua* car
risent parfaitement le *Sacerdoce*
Peuple que le Tout-puissant doit
blir.

3°. L'*univers*, orbis, תֵּבֵל *th*
sans l'addition du mot *terre* qui
utile que dans le Latin, ne si
pas toujours l'*univers entier*. Il s
treint plus d'une fois, non-seul
à l'*Empire* des Chaldéens, mai

tendre le mot *thêbêl*, orbis, l'*univers*, dans le Pſ. XXIII. Hébr. XXIV. qui commence ainſi dans la Vulgate:

Domini eſt terra *& plenitudo ejus*,
Orbis [*terrarum*] *& univerſi qui habitant in eo;*
Quia ipſe *ſuper* maria *fundavit eum*,
Et ſuper flumina *præparavit eum.*
Quis aſcendet in montem? &c.

que nous rendons de la manière ſuivante, ſelon l'Hébreu,

Verſ. 1. La *terre* & tout ce qu'elle contient,
L'*univers* & tous ceux qui l'habitent,
Appartiennent au Seigneur.
Verſ. 2. C'eſt lui-même qui l'affermira
Au milieu des *mers*,
Qui la rendra ſolide parmi les *fleuves.*
Verſ. 3. Quel eſt celui qui retournera
Sur la montagne de l'Eternel? &c.

1°. La *terre* eſt la *Tribu* de Juda, où étoient *Jéruſalem* & le *Temple* ſitué ſur la montagne du Seigneur.

2°. L'*univers* & *ceux* qui l'habitent, ſont la *terre* d'Iſraël, & les *reſtes* du peuple, qui pendant les deux cens ans de la captivité des dix Tribus avoient eu le tems de s'y multiplier juſqu'au retour de la captivité.

3°. Les *mers* ſont les deux puiſſans *Empires* de la *Chaldée* & de l'*Egypte.*

4°. Les *fleuves* ſont les *peuple*
environnent la terre d'Iſraël.

Nous avons prouvé ſi ſolide
dans cet Ouvrage la ſignification
matique des mots *mers* & *fleuves*
nous ſommes diſpenſés d'en p
davantage.

Or dès que l'on prend dans le Pſ
XXIII. la *terre*, l'*univers*, les *m*
les *fleuves* pour *toute l'étendue* d
tre globe terreſtre, on a de la
à voir le rapport qui ſe trouve
cette vaſte idée & la *ſimple mon*
du Seigneur. N'eſt-il pas plus ra
nable de ſimplifier & de reſtrei
ces premières idées à des *êtres*, a
lieu deſquels eſt ſituée la *montag*
Seigneur, & rétablir ainſi une pr
tion entre cette *montagne* & ſes
rons. Un homme qui n'a aucune
du ſtyle énigmatique, regardera
explication comme imaginaire &
mérique. Il aimera mieux ſes tén
que de s'inſtruire ſur une matière
importante, & d'où dépend l'in
gence, quant au premier ſens lit
d'un très-grand nombre de paſ
des Prophètes. Après tout, un tel ho
eſt en quelque ſorte pardonnable.

t-il entreprendre une étude qui demande un travail immenſe, & peut-être au-deſſus de ſes forces?

Paſſons aux deux derniers Textes des Pſaumes, où le mot de *cieux* doit être pris pour l'*Egliſe d'Iſraël,* Pſaume XCV, 2.

Lætentur cœli, & *exultet* terra.

Les *cieux* ſe réjouiront,
Et la *terre* treſſaillira d'allégreſſe.

La lecture de ce Cantique fait connoître au premier coup d'œil que cette divine Poëſie renferme *les actions de graces* du Peuple d'Iſraël délivré de captivité; & les *cieux* y doivent être pris, comme dans les paſſages précédens, pour la *partie ſupérieure* de ce Peuple, c'eſt-à-dire, pour le *Sacerdoce,* & la *terre* pour le *peuple* qui lui étoit ſoumis.

Pſ. XCVI, 6.

Annuntiabunt cœli *juſtitiam ejus.*

Les *cieux* annonceront ſa juſtice.

Cette Poëſie ſacrée annonce la *ruine* de l'Empire des Chaldéens, effet de la ſévère juſtice de Dieu contre ce peuple, & de ſa juſtice miſéricordieuſe

en faveur d'Israël, dont la *délivrance* est aussi énoncée dans ce Pseaume.

Examinons maintenant si les Prophètes nous donnent la même idée sur le mot de *cieux*.

Isaïe, Chap. I, Vers. 2.

Audite, cœli; *auribus percipe*, terra.

Cieux, écoutez ; *terre*, prêtez l'oreille.

Seroit-ce donc à des *cieux matériels* & à une *terre destituée de sentiment* & *d'organes* qu'Isaïe adresseroit des *reproches* aussi vifs & des *menaces* aussi terribles contenus dans la Prophétie qui se lit dans son premier Chapitre ? Non, c'est à des *cieux* & à une *terre* doués d'*intelligence*, capables de *sentiment*, dont les *oreilles* peuvent entendre, mais en même tems *coupables* de tous les crimes dont le Prophète fait ici le détail. C'est au *Sacerdoce* & aux *Grands*, désignés par le nom de *cieux*, & au *peuple* qui leur est soumis, caractérisé par le nom de *terre*, qu'Isaïe adresse ces *terribles oracles*, puisqu'ils y sont accusés des *crimes* & de l'Idolâtrie dont les *êtres inanimés* sont incapables. Abandonnons aux fictions payennes le droit

d'animer des êtres purement *matériels.* Cette figure si chérie des Poëtes Grecs & Latins est indigne d'un Prophète du Très-haut. Jésus-Christ s'en est-il servi ? Non, sans doute. La majesté & la solidité de ses discours n'avoient pas besoin de ces ornemens fabuleux que ses Prophètes ont dédaigné.

Chap. XLIV, 23. Cette Prophétie adressée aux enfans de Jacob leur promet la liberté. Elle se raille des (Chaldéens & des autres) Adorateurs des Idoles. Elle assure Israël que ses iniquités lui seront remises, & que le Seigneur le rachetera. Ensuite le Prophète s'écrie :

Cieux, répandez-vous en louanges ;
Parce que le Seigneur
A exercé sa miséricorde.
Parties inférieures * de la terre,
Poussez des cris de joie :
Montagnes, faites retentir vos cantiques ;
Et vous aussi, forêt, avec vos arbres ;
Parce que l'Eternel rachete Jacob,
Et tire sa gloire d'Israël.

Il est aisé de sentir que dans ce Verset les *montagnes*, la *forêt* & les *arbres* sont des termes *énigmatiques*, puis-

* תַּחְתִּיּוֹת thâhkhethiôth.

qu'on leur attribue des *sentimens* & des *actes* dont les *êtres* purement *matériels* sont absolument *incapables.* Il faut reconnoître, d'après les autorités que nous citons dans ces Principes, que les *montagnes* sont les *Princes* des Tribus, que la *forêt* désigne *chaque ville* de la terre d'Israël, & que chaque *arbre* caractérise chaque *famille* qui habite dans cette *forêt* énigmatique; & l'on verra ailleurs que les *feuilles* de ces *arbres* sont *chaque individu* de la famille.

Or, si tous les *êtres inanimés* représentent des *êtres* capables de témoigner leur reconnoissance de ce que le Seigneur rachete Jacob, peut-on douter que les *cieux* & les *parties inférieures de la terre* soient de même nature, c'est-à-dire, *énigmatiques*, & signifient, comme dans les Textes précédens, l'*Eglise d'Israël* dont les *Lévites* se répandent en louanges par leurs voix & par leurs instrumens de musique? Or, comme le Substantif *terre*, dans les passages qui précèdent, se prend pour le *peuple* soumis à l'*Eglise d'Israël*, peut-on faire difficulté de croire que les *parties inférieures*

de cette *terre* désignent *ce qu'il y a de moins digne* de considération dans ce *Peuple?*

Chap. XLIX, 13. Les *cieux*, la *terre* & les *montagnes* dont il est question dans ce Texte, doivent être entendus comme dans les passages précédens.

> *Ut plantes* cœlos, *& stabilias* terram,
> *Et dicas* Sion : *Populus meus tu solus.*

> Afin que vous plantiez les *cieux*,
> Et que vous fondiez la *terre*;
> Afin que vous diſiez *à Sion* :
> Vous seul êtes mon Peuple.

A qui ces paroles sont-elles adressées? Si ce n'est *au Verbe éternel*, à qui le Père a confié le soin & la direction de son Peuple, comme nous l'avons solidement prouvé dans le quatrième Volume de cet Ouvrage. C'est donc à lui que le Père a dit au commencement de ce Verset:

> Je vous charge de donner mes ordres,
> Et ma toute-puissance
> Vous protégera de son ombre.

Quels sont donc les *cieux* que le Verbe plantera? Si ce n'est le *Sacerdoce* qu'il va rétablir à Jérusalem par Cyrus qui lui donnera la liberté de

retourner dans ſa patrie. Quelle eſt cette *terre* que le Verbe va fonder ? Si ce n'eſt le *peuple* ſoumis à l'Egliſe d'Iſraël, & qui retourne avec elle à Sion.

Remarquez bien que ces mots, *vous êtes mon Peuple*, ne paroiſſent convenir qu'au *Verbe* ; parce que les Prophètes dégraderoient la *grandeur* d'Iſraël, s'ils faiſoient dire à *Cyrus* que la *nation* qui n'appartint jamais qu'à l'Eternel, eſt ſon *Peuple*.

Chap. LXV, 17. C'eſt ici que nous faiſons commencer la Prophétie qui termine les oracles d'Iſaïe. Elle regarde le *nouvel Iſraël*, c'eſt-à-dire, *la Religion Chrétienne*, dont l'établiſſement eſt annoncé par ces termes :

Sanè ego creo cœlos *novos* & terram
novam.
Non erunt in memoria priora,
Et non aſcendent ſuper cor.

Oui, je vais créer de nouveaux *cieux*
Et une nouvelle *terre.*
On ne ſe ſouviendra plus des rits anciens,
Et ils ne ſe retraceront plus dans le cœur.

On voit clairement par ce Texte, & tous les Commentateurs en conviennent, qu'il s'agit ici de la *fondation*

de l'Eglise Chrétienne, caractérisée par le nom de *cieux*, & du *nouveau peuple* qui lui sera soumis, désigné par le nom de *terre*. Alors on ne se souviendra plus de la *Loi* Mosaïque, & ses *cérémonies* ne se retraceront plus dans le cœur. Ainsi dans l'une & dans l'autre alliance, les *cieux* & la *terre* figurent l'*Eglise* & les *fidèles* qui lui sont attachés.

Chap. LXVI, 21 & 22. Ce dernier Chapitre d'Isaïe jusqu'à la fin est la continuation de la Prophétie qui a commencé dès le Verset 17. du Chapitre précédent, & qui prédit l'*établissement* de l'Eglise Chrétienne.

Le Seigneur, après avoir rejetté dans le Vers. 3. de ce Chap. LXVI. les Sacrifices de l'ancienne Loi, déclare au Verset 9. qu'il va *enfanter*, & qu'il ne *sera point stérile*; & dans les Vers. 10, 11, 12 & 13. Isaïe marque la manière dont seront alaités & caressés ces *nouveaux nés* de l'Eternel.

Les Vers. 15, 16 & 17. sont employés à prédire la *ruine* de Jérusalem, l'*incendie* du Temple, & le *carnage* du plus grand nombre des habitans du pays.

Au Vers. 17. il faut joindre les trois

premiers mots du Verſet 18. *Ego autem opera eorum & cogitationes eorum*, auxquels il faut ſuppléer le Verbe *novi*, comme ont fait le Syriaque & l'Arabe, *car je connois leurs œuvres & leurs penſées* ; ou comme le Paraphraſte Chaldéen, *Et coram me manifeſtata ſunt opera eorum & cogitationes eorum* : » Car leurs œuvres & leurs penſées ſont » préſentes à mes yeux. « L'Arabe ajoute les deux mots ſuivans : *Et rependam eis* : » Je leur rendrai ce qu'ils » méritent. « Ainſi le commencement du Verſet 18. ſe rapporte néceſſairement aux Verſ. 15, 16 & 17.

Les Verſets 18, 19 & 20. annoncent la *vocation* des Gentils.

Le Verſ. 21. avertit que le Seigneur choiſira les *Prêtres* & les *Lévites* parmi les *Gentils* qu'il aura éclairés par la lumière de l'Evangile. Voilà donc de *nouveaux Prêtres*, de *nouveaux Lévites*, & un *nouveau Peuple*, tous tirés d'entre les *Gentils*. Tels ſont les nouveaux *cieux* & la nouvelle *terre* du Verſet ſuivant.

Verſ. 22. Car de même que les nouveaux *cieux*
Et la nouvelle *terre*

A qui je donnerai l'éxistence,
Subsisteront devant moi, dit le Seigneur,
Ainsi votre postérité & votre nom
Subsisteront en ma présence.

Ainsi les termes de *cieux* & de *terre* désignent, selon Isaïe, soit dans l'ancien, soit dans le nouveau Testament, le *Sacerdoce* & les *Fidèles* qui lui sont soumis.

JERÉMIE, Chap. II, 12 & 13.

Obstupescite, cœli, *super hoc*,
Horrete & desolamini vehementer;
Jubet Æternus, &c.

Cieux, soyez étonnés de ce que je vais dire,
Soyez saisis d'horreur,
Et que votre désolation soit extrême;
C'est l'Eternel qui l'ordonne.
Mon Peuple a commis deux grands crimes:
Ils m'ont abandonné,
Moi qui suis une source d'eau vive;
Et ils se sont creusé des citernes entr'ouvertes,
Des citernes qui ne peuvent retenir l'eau.

1°. L'*Apostasie* & l'*Idolâtrie* sont les deux *crimes* que Dieu reproche à son Peuple.

2°. Peut-on penser que le Très-haut adresse ici la parole à des *cieux* privés de toute *sensation* & de tout *sentiment*, incapables d'*étonnement*, d'*hor-*

Chap. IV, 28. Il s'agit dan
Prophétie de la *rüine* de la ter
raël que Nabuchodonoſor ra
L'on apperçoit aux Verſets 23
des *cieux*, qui déſignent *la*
Sédécias Roi de Juda; mais
& les *cieux* du Verſ. 28. caraċ
les *habitans* de ce Royaume
gliſe d'Iſraël. En effet, quelles
pouvoit-on éxiger d'*une terre*
ble & incapable d'entendre les
de l'Eternel? Pouvoit-on atte
la triſteſſe de la part des *cieu*
ques qui ſont purement *matér*
faut donc admettre dans ce
des *cieux* plus analogues à la
de Jérémie, tels que nous le
indiqués dans les Chapitres pré

L & LI. Chap. de Jérémie. Quelle nation pouvoit témoigner plus de joie de cette catastrophe que les Israëlites ? Mais pour sentir cette vérité, lisez les Vers. 48 & 49. du Chap. LI.

C'est pourquoi le tems vient, dit le Seigneur,
Que j'exercerai mes jugemens
Sur [les adorateurs] des Idoles de Babylone,
Que toute la terre
Sera couverte de confusion,
Et que tous ses enfans percés de coups
Tomberont au milieu d'elle.
Alors les *cieux* & la *terre*
Et tout ce qui les compose,
Se répandront en louanges
Au sujet de Babylone;
Parce qu'il sera venu de l'Aquilon
Des hommes pour la venger, dit le Seigneur.
Comme Babylone
A fait un carnage d'hommes dans Israël,
Ainsi il se fera un carnage de ses enfans
Dans toute la terre.

Israël sera donc vengé de tous les *maux* que lui aura causés Babylone. Ce sera donc lui qui se répandra en *louanges* & en *actions de graces*. Or quels *cieux* & quelle *terre* peuvent prononcer des *louanges* à ce sujet, si ce ne sont des *êtres doués d'intelligence* &

susceptibles de parole, tels que l'*Eglise d'Israël*, son *Peuple*, & *chacun* des particuliers qui les composent.

Nous croyons que ce nombre de Textes suffit pour prouver qu'il est des *cieux énigmatiques* à qui la nature a donné en partage *les sentimens* de l'ame, de même que l'*usage* de la voix & des oreilles, avec les autres *sensations* nécessaires.

Nous verrons au Verset 6. de ce Pseaume d'autres *cieux énigmatiques*. Ceux-ci étoient des *cieux sacrés*. Les autres seront des *cieux profanes*.

Il ne nous reste, pour finir cet article, que les mots *enarrant gloriam Omnipotentis*.

> Que *les cieux* annonçent de toutes parts
> La gloire du Tout-puissant.

I°. Nous rendons par *annoncent &c.* le Participe *meçápherîm*ᵉ, parce que ce Verbe étant ici dans la Conjugaison *Phiel* demande une addition qui en exprime toute la force. Les mots *de toutes parts* rendent parfaitement cette énergie ; parce que les enfans de l'*Eglise d'Israël* dispersés dans toute l'étendue de l'Empire de Babylone

firent retentir de mille endroits différens les Cantiques qui annonçoient la *gloire* de Dieu leur tout-puissant Libérateur, dès qu'ils apprirent que Cyrus par son *Edit* leur donnoit la *permission* de retourner à Jérusalem.

Mais quelle est cette *gloire* du Tout-puissant? Si ce n'est *celle* qui brille dans tout l'univers à l'aspect de l'Empire de Babylone en ruine, pendant que le Peuple d'Israël esclave triomphe des Babyloniens ses tyrans par la liberté que le Seigneur lui accorde par Cyrus. En voici la preuve tirée des Pseaumes & d'Isaïe.

1°. Le Pseaume CV. dépeint la joie qu'Israël doit faire éclater un jour au sujet de sa délivrance de captivité. *Publiez*, s'écrie le Prophète au Verset 2. *publiez de jour en jour la liberté qu'il vous aura rendue;* & au Verset 3.

> Annoncez *sa gloire* aux nations,
> Racontez à tous les peuples
> Les merveilles qu'il aura operées.

La *gloire* du Seigneur consiste donc ici dans les *merveilles* qu'il aura opérées pour la délivrance de son Peuple par la chute de l'Empire de Babylone.

2°. Le Pſ. XCVI. qui regarde la même délivrance, s'exprime en ces termes, Verſ. 6.

> Les cieux annonceront ſa juſtice,
> Tous les peuples ſeront témoins de *ſa gloire.*

La juſtice éclatera contre Babylone, & l'Egliſe d'Iſraël l'annoncera dans ſes cantiques; & tous les Peuples, en voyant Iſraël délivré, ſeront les témoins de *la gloire* du Seigneur.

3°. Le Pſ. CI. après avoir prédit aux Verſ. 14 & 15. que l'Eternel au retour de la captivité relevera les ruines de Sion, ajoute au Verſ. 16.

> Alors les nations, Seigneur,
> Redouteront votre puiſſance;
> Et tous les Rois de la terre
> Rendront hommage à *votre gloire.*

Le rétabliſſement de Jéruſalem étant l'objet de la délivrance d'Iſraël fait auſſi une partie eſſentielle de la *gloire* du Tout-puiſſant.

Le Prophète Iſaïe nous donne une pareille idée de la *gloire* du ſouverain Maître, libérateur d'Iſraël, dans les Textes ſuivans.

Chap. XIII, 13. Ce Prophète, en annonçant

annonçant la ruine de l'Empire de Babylone, fait ainsi parler l'Etre suprême :

> J'ai donné mes ordres
> A ceux que j'ai consacrés [à cet œuvre :]
> J'ai fait venir les guerriers
> Ministres de ma fureur,
> Et qui travailleront avec joie
> Pour *ma gloire.*

Ainsi la *destruction* de cet Empire jointe à la *delivrance* d'Israël couvre de gloire le Très-haut.

Chap. XXXV, 2. Isaïe, après avoir fait la peinture de la prospérité d'Israël après le retour de Babylone, dit qu'ils *verront eux-mêmes* la gloire *du Seigneur*; & pour faire entendre que *cette gloire* consiste dans la *délivrance* d'Israël, il ajoute ces paroles dans le Verset 4.

> Voici votre Dieu, qui vient vous venger,
> Et rendre [à vos tyrans] ce qu'ils méritent :
> Dieu viendra lui-même,
> Et il vous délivrera.

Cette *gloire* du Seigneur que les Apostats captifs dès le tems d'Isaïe ne verront pas, consiste dans la *dé-*

livrance d'Iſraël, dans ſon *retour* à Jéruſalem, & dans le *rétabliſſement* de ſon Temple.

Chap. XL. Le Prophète, après avoir annoncé dans les quatre premiers Verſets le rappel de Jéruſalem, c'eſt-à-dire, de ſes habitans, parce que ſon Idolâtrie eſt expiée; après avoir prédit la facilité de ſon retour, ajoute au Verſet 5.

Alors la *gloire* du Seigneur ſera révélée,
Et toute chair verra en même tems
Que c'eſt la bouche de l'Eternel qui a parlé.

Chap. XLII. Iſaïe dans les Verſ. 6 & 7. fait ainſi parler le Seigneur à Cyrus:

Moi, qui ſuis l'Eternel je vous appelle
Pour éxercer ma juſtice:
Je vous prends par la main,
Et je veille à votre conſervation:
Je vous établis pour éxécuter l'alliance
Que j'ai faite avec mon Peuple,
Et pour donner la *lumière* aux nations,
Pour ouvrir les *yeux* des aveugles,
Pour *délivrer* ceux
Qui ſont retenus dans les liens,
Et pour faire *ſortir* de priſon
Ceux qui ſont aſſis dans les *ténèbres*.

Remarquez en paſſant que ces *aveu-*

gles ſont les *captifs* d'Iſraël, comme on le voit au Verſ. 19. de ce Chapitre, & que les termes de *liens*, de *priſon* & de *ténèbres*, déſignent la captivité de Babylone, de même que celui de *lumière* en caractériſe la délivrance. Nous avons vu dans les Textes précédens que la *gloire* du Seigneur conſiſte dans la *délivrance* d'Iſraël; ne ſoyons donc plus étonnés de ce qu'au Verſet 8. le Très-haut parle ainſi:

Je ſuis l'Eternel; tel eſt mon nom.
Je ne donnerai pas ma *gloire* à un autre,
[Je ne céderai point] aux Idoles
La louange qui m'eſt due.

Chap. XLVI. La ruine de Babylone y eſt prédite; & le Prophète finit par ce Verſet:

Je rendrai à Sion la liberté,
Et je ferai briller *ma gloire* dans Iſraël.

Ch. LX. Les deux premiers Verſets caractériſent ſi bien *la gloire* que le ſouverain Maître tire de la *délivrance* de ſon Peuple, qu'il ſuffit de les rapporter.

Levez-vous, Jéruſalem;
Recevez la *lumière*,

C'eſt-à-dire, *la liberté*.

Car voilà que cette *lumière* arrive ;
Et *la gloire* du Seigneur se leve sur vous.
Oui, les *ténèbres* couvriront la terre,
Et une *nuit sombre*
Enveloppera les peuples ;
Mais le Seigneur se levera sur vous,
Et l'on verra sa *gloire*
Eclater en votre faveur.

Observez 1°. que les *ténèbres* désignent la *ruine* de la vaste Monarchie des Chaldéens. 2°. Que la *terre* & les *peuples* doivent se prendre pour la *Chaldée* & ses *habitans*. Tous ces Textes des Psaumes & d'Isaïe nous apprennent que dans le premier sens litéral, c'est-à-dire, dans l'ancien Israël, la *gloire* du Seigneur a consisté dans la *délivrance* de son Peuple captif à Babylone, dans le *retour* de ce Peuple dans sa patrie, & dans le *rétablissement* de Jérusalem & de son Temple.

Mais qui est-ce qui ne s'apperçoit pas que tout ceci dans le second sens litéral, (plus essentiel encore que le premier,) c'est-à-dire, dans le sens du nouvel Israël, la *gloire* du Seigneur tire sa source de l'*incarnation* du Verbe, de la *délivrance* du genre humain captif sous l'empire du démon, de son *retour* à la grace, & du *rétablissement* du vrai culte de l'Eter-

nel, qui a rebâti son temple dans nos cœurs où le démon l'avoit détruit; que Jésus-Christ a reconstruit la nouvelle Jérusalem, fondant l'Eglise Chrétienne par le ministère des Apôtres & des Prophètes?

C'est selon cette idée que l'on doit entendre ces paroles que les Anges chantèrent à la naissance de Jésus-Christ, *Gloria in excelsis Deo*, »Gloire »à l'Eternel dans les séjours les plus »élevés.«

Que l'on ne soit donc plus étonné de ce que dans le Ps. XVIII. l'*Eglise d'Israël* caractérisée par le nom de *cieux*, comme nous l'avons déja prouvé, raconte *la gloire* du Tout-puissant, c'est-à-dire, *sa délivrance* & toutes ses suites les plus heureuses.

ARTICLE II.

Et opus manuum ejus
Annuntiet expansus aër.

Que l'étendue de l'air annonce l'œuvre de ses mains.

SECTION PREMIÈRE.

Signification du mot expansus aër, *en Hébreu* רקיע *râkîâⁿgh*, étendue de l'air.

Ce terme, un des plus énigmatiques

de l'Ecriture sainte, n'est pas fac
à dévélopper. Comment en effet pe
on concevoir que l'*étendue* (*de l'ai*
dont il est ici question, puisse *ann*
cer l'œuvre des mains du Tout-pı
sant; puisque *cette étendue* est dépo
vue *de toute intelligence*, & de t
organe capable d'annoncer le mo
dre évènement? Il est donc évie
que le terme d'*étendue* est un v
qui couvre un *être intelligent*,
fait entendre de vive voix à quic
que a des oreilles, l'*œuvre* de la n
toute-puissante qui délivre son Peı
Examinons la signification du
Hébreu *râkîâ"gh*, expansio ou *ex*
sus aër, afin de découvrir que
l'*être* qui s'intéresse ici d'une mai
aussi marquée à l'œuvre opérée e
veur d'Israël.

Ce terme Hébreu signifie *éte*
de l'air, I°. GENÈS. I, 6, 7, 8, 14
17, 20. II° PSAUME CL, 1. III°
CHIEL I, 22, 23, 25, 26. IV°
NIEL XII, 3.

Or *cette étendue de l'air* en g
ral commence dès le sol de
terre, & s'élève jusqu'au séjou
Intelligences célestes. Cette *ét*

est divisée en deux par Moïse. *L'une* plus voisine de la terre est *celle* où volent les *oiseaux*; & l'*autre* plus éloignée de nous est *celle* où sont placés les *astres*. De ces deux *étendues*, la *première* qui est *celle* où nous respirons, reçoit le nom de *ciel*, Genèse I, Vers. 14 & 15. La *seconde* où sont les *astres*, a le même nom, Genès. I, 8.

Or le *ciel* où réside l'Eternel & les substances célestes, est celui que saint Paul appelle le *troisième ciel*, [*& raptus est usque ad tertium cœlum,*] & qui représente dans le style énigmatique la *partie supérieure & sacrée* de l'Eglise d'Israël. De même l'*etendue de l'air* représente dans ce style la *partie inférieure & politique* de la même Eglise.

Mais comme nous avons reconnu d'après Moïse un *double ciel* dans cette *vaste étendue* de l'air, nous reconnoissons aussi un *double ciel politique* dans la nation d'Israël. Le premier est le *simple peuple* comparé au *ciel* des oiseaux; & le *second* qui renferme les *Rois*, les *Princes* & les *Juges*, est comparé au *ciel* des astres.

Ainsi d'un côté le *ciel* des Intelli-

gences eſt le ſymbole du *Sacerdoce* de l'Egliſe d'Iſraël, & de l'autre l'*étendue de l'air* eſt l'emblême de l'*état politique* de cette nation. De là il eſt aiſé d'appercevoir que les *cieux* qui annoncent *la gloire* du Tout-puiſſant, ſont le *Sacerdoce*, auquel nous joignons les *Lévites* & les *Prophètes*. Il eſt également facile de concevoir que l'*étendue de l'air* qui publie l'*œuvre* des mains de l'Etre ſuprême, eſt la *maiſon* d'Iſraël, compoſée des *Grands* & du *Peuple*.

Il eſt bon de remarquer que le terme Hébreu *râkîáⁿgh*, expanſus aër, *l'étendue de l'air*, eſt rendu dans la Vulgate par *firmamentum*, & dans la Verſion Grecque par ϛερέωμα, ſteréôma, que l'on traduit en François par *firmament*. La raiſon de cette manière de traduire vient de ce que le Verbe רָקַע *râkáⁿgh* d'où râkîáⁿgh, *firmamentum*, eſt dérivé, veut non-ſeulement dire, *expandit, extendit*, » il a étendu ; « mais auſſi *firmavit*, » il a affermi. « Voyez ſur ce mot le Dictionnaire Hébreu de Leigh qui a donné à cet Ouvrage le titre de *Critica ſacra*, colon. 475 & 476.

Laiſſons au peuple l'idée que certains Philoſophes anciens lui ont donnée du *firmament*, & diſons qu'au Chapitre I. de la Genèſ. Verſ. 6, 7 & 8. ce mot dans la Vulgate ne peut ſignifier que l'*air* qui ſe trouve depuis *les eaux inférieures* qui couvroient la terre, juſqu'aux *eaux ſupérieures* qui formoient déja les nuages en conſéquence des vapeurs épaiſſes que le ſoleil attiroit.

SECTION SECONDE.

Signification du mot, œuvre *de* ſes mains.

Le terme d'*œuvre* du Seigneur déſigne dans les Prophètes la *ruine* d'un pays que Dieu veut détruire, tel qu'Iſraël, Moab & Babylone. Ce mot s'applique auſſi à la *délivrance* du Peuple de Dieu par Cyrus.

1°. Iſaïe, Verſ. 19. du Chap. V. après avoir prédit la *ruine* d'Iſraël, ſa *captivité* & ſa *délivrance* dans les 17. premiers Verſets de ce Chapitre, adreſſe la parole aux Apoſtats qui ſe moquoient de ſes avertiſſemens ſur ce que le Tout-puiſſant devoit opérer

contre ſon Peuple. Il leur reproche le langage inſultant qu'ils tiennent en ces termes au Verſ. 19. dont nous donnons ici la traduction ſur la Vulgate, à laquelle nous ajoutons les additions de M. de Sacy : » Vous qui dites, *en* » *parlant de Dieu*, qu'il ſe hâte & » qu'il accelère ſon *œuvre*, afin que » nous le voyions ; que les deſſeins du » Saint d'Iſraël s'avancent & s'accom» pliſſent, afin que nous reconnoiſſions » *s'il eſt véritable.* «

On ſent bien que cette raillerie des Apoſtats ne peut tomber que ſur la *ruine* d'Iſraël & ſa *captivité* qu'ils appellent l'*œuvre* du Seigneur. Le même évènement prédit dans Habacuc, & attribué aux Chaldéens Chap. I, 5. reçoit auſſi le nom d'*œuvre* du Seigneur.

Iſaïe Chap. XXVIII, 21. Dans ce Verſet il s'agit de la *ruine* de Jéruſalem prophétiſée dans ce Chapitre & dans le ſuivant. Voici le Texte de ce Verſet traduit ſelon l'Hébreu par *Arias Montanus*.

Sicut in monte *Pharaſim ſurget Dominus : quia ſicut valle in Gabaon iraſcetur, (ſic ſurget) ad faciendum* opus ſuum : *extraneum* opus ejus, *ad*

operandum operationem ſuam, *extranea* operatio ejus.

Le Seigneur va ſe lever,
Comme il fit ſur la montage de Pharaſim :
Il va ſe mettre en colère
Comme dans la vallée de Gabaon.
[Il s'élevera contre vous]
Pour éxécuter ſon *œuvre*,
Œuvre qu'il éxécutera par un étranger
Pour conſommer ſon entrepriſe,
Qu'il fera achever
Par un homme d'un culte différent.

Cet étranger d'un culte différent eſt *Nabuchodonoſor le Grand*, qui *détruiſit* Jéruſalem, *brula* le Temple, & *emmena* les enfans de Juda captifs dans les terres de ſon Empire. C'eſt cette *ruine entière* que le Prophète appelle ici l'*œuvre* du Seigneur.

Il faut remarquer que le Seigneur à Baal-pharaſim s'éleva contre les *Philiſtins*, puiſque David y remporta ſur eux une victoire complette, II. des Rois V, 20. & que ce fut à Gabaon que Dieu fit éclater ſa colère, lorſque Joſué défit les Amorrhéens qui aſſiégoient cette ville, Joſué X, 5, 6 & 12.

Nous faiſons cette remarque, parce qu'un célèbre Traducteur de la Vul-

gate a rendu la premiére partie de ce Verſ. 21. du Chap. XXVIII. d'Iſaïe de la manière ſuivante : *Le Seigneur va s'élever* contre vous, *comme* il fit *ſur la montagne de diviſion. Il va ſe mettre en colère* contre vous, *comme* il s'y mit *dans la vallée de Gabaon.*

En liſant cette Verſion & à la vue de ces ſupplémens, n'eſt-on pas tenté de croire que c'étoit contre les Iſraëlites que le *Seigneur s'eſt élevé* & *s'eſt mis en colère?* Il falloit donc, pour bannir toute équivoque, ajouter un mot à chaque ſupplément que l'Auteur a inſeré dans la premiére partie de ce Verſet, & mettre comme *il fit contre les Philiſtins* ſur la montagne de diviſion .... comme *il s'y mit contre les Amorrhéens* dans la vallée de Gabaon. Continuons l'éxamen du mot *opus*, œuvre.

II°. JÉRÉMIE XLVIII, 10. Ce Chapitre entier n'a d'autre objet que la *ruine* totale de Moab par Nabuchodonoſor, qui menera ce peuple en captivité, dont néanmoins il doit revenir un jour.

C'eſt à cette expédition des Chaldéens que le Prophète donne le nom

d'œuvre, lorſqu'il leur dit dans ce Verſet :

Maudit celui qui n'éxécute pas
Exactement l'*œuvre* de l'Eternel.
Maudit celui qui retient ſon épée,
Et qui l'empêche de verſer le ſang.

III°. Perſonne n'a jamais douté que le Chap. L. du même Prophète & le ſuivant regardent la *ruine* de l'Empire de Babylone, que l'on conſidère avec raiſon comme une des *opérations* les plus éclatantes de l'Eternel. Jérémie lui donne le nom d'*œuvre* au Verſ. 25. lorſqu'il dit :

L'Eternel a ouvert ſon tréſor,
Et en a tiré les vaſes de ſa colère ;
Car l'*œuvre* de l'Eternel, du Dieu des armées,
Va s'éxécuter dans la terre des Chaldéens.

Le Verſ. 27. nous apprend la nature de *cette œuvre.* Mais avant de le lire, il faut remarquer que ce *tréſor* déſigne la *Médie* & la *Perſe* avec les *Royaumes* qui en dépendent ; que les *vaſes* de *colère* ſont les *armées* que le Seigneur en tire pour les envoyer contre Babylone, en leur donnant cet ordre :

Marchez contre elle. . . .
Mettez à mort tous ses habitans,
N'en épargnez aucun.

La *ruine* de l'Empire de Babylone est donc l'*œuvre* de l'Eternel.

Jérémie LI, 10 & 11.

Venez, publions dans Sion
L'*œuvre* du Seigneur notre Dieu.
Aiguisez vos fléches,
Remplissez-en vos carquois.
Le Seigneur a suscité
Le courage du Roi des Mèdes :
Il a formé sa résolution
Contre Babylone, afin de la perdre ;
Parce que le tems
De la vengeance du Seigneur est arrivé,
Le tems où il va venger
La ruine de son Temple.

Mais ce n'est pas seulement dans la *ruine* de Babylone que consiste l'*œuvre* du Seigneur. Les Textes suivans vont nous en convaincre.

IV. Isaïe XL, 10. Celui qui a composé le titre de ce Chapitre, dans la Vulgate, a négligé le premier sens littéral, pour ne s'attacher qu'à celui du Christianisme. Nous admettons ce second sens comme le plus essentiel ; mais nous nous gardons bien de méconnoître le premier, c'est-à-dire,

celui qui regarde l'ancien Iſraël, puiſque, ſelon nous, il eſt la baſe du ſecond.

Voici le précis de ce Chapitre depuis le Verſet 1. juſqu'au 11. incluſivement, ſelon le ſens litéral de l'ancien Iſraël.

Depuis le 1. Verſet. juſqu'au 3e excluſivement, le Prophète conſole ſon Peuple, en lui annonçant la remiſſion de ſon *iniquité*, c'eſt-à-dire, de ſon *Idolâtrie* dont il a reçu un double châtiment, le premier par la *ruine* de Samarie déja arrivée, & le ſecond que le Prophète prédit d'avance par la *ruine* de Jéruſalem.

Depuis le Verſ. 3. juſqu'au 6. excluſivement, le Prophète élève la voix dans Iſraël devenu un déſert : il annonce que l'on prépare les voies pour l'arrivée du Seigneur qui doit ramener ſon Peuple de la captivité.

Toute vallée ſera remplie,
Toute montagne & toute colline
Seront abaiſſées.

Telle eſt la prière que fait Baruch Chap. V, 7. lorſqu'Iſraël reviendra de captivité pour faire honneur à la toute-puiſſance de Dieu. L'Evangile

applique le passage d'Isaïe à l'av
ment du Verbe par son Incarna
Alors continue le Prophète,

> La gloire du Seigneur sera manife
> Et elle sera la preuve
> Que la bouche du Seigneur a par

1°. La *récompense* que Dieu de
à Juda, c'est son *retour* dans sa p
pour rétablir Jérusalem & le Ten
Ce bonheur le dédommagera des n
qu'il aura soufferts dans la captiv

2°. L'*œuvre* qui doit précéde
retour, est la *liberté* que l'Etre supı
doit accorder à Israël par Cyrus.

Depuis le Vers. 6. jusqu'au 9. e
sivement, Isaïe reçoit ordre d'él
la voix & de déclarer que toute
n'est que de l'*herbe*. Par le terme de
on doit entendre l'*Empire* des C
déens, qui périra comme l'*herbe*
séchée, & dont la *fleur*, c'est-à-
la *gloire*, tombera.

Depuis le Vers. 9. jusqu'au 12.
clusivement, autre annonce du I
phète à Juda dans le Vers. 10.

> Voici votre Dieu:
> Bientôt le Seigneur que vous adore
> Viendra avec ses forces;

Il dominera par ſa puiſſance.
Il apporte avec lui
La *récompenſe* qu'il vous deſtine ;
Mais ſon *œuvre* le précédera.

Le Verſ. 11. exprime en ces termes la penſée du Prophète ſur le retour d'Iſraël & de Juda :

Semblable au paſteur [de troupeaux,]
Il menera le ſien dans ſes paturages :
Il raſſemblera les petits agneaux
Sous ſa houlette ;
Il les portera dans ſon ſein,
Et il conduira doucement
Les brebis qui ſont pleines.

1°. Les *paturages* dont il eſt ici queſtion, ſont *ceux* de la terre d'Iſraël. Il en eſt parlé dans le Pſ. XXII. que nous donnons au retour de la captivité, & dont nous traduiſons ainſi les Verſets 1 & 2.

L'Eternel eſt mon paſteur,
Je ne manquerai de rien :
Il me fera repoſer
Dans d'excellens *paturages.*

2°. Nous rendons le mot Hébreu בִּזְרֹעוֹ bizerôⁿghô, *in brachio ſuo*, par *avec* ou *ſous ſa houlette*, en prenant *la choſe qui tient* pour *la choſe tenue*, figure que les Latins appellent *continens* pro *contento.* En effet Cyrus

alors le pasteur d'Israël, à qui
haut donne ce nom, Isaïe X
où il s'énonce ainsi :

> C'est moi qui dis à Cyrus :
> Vous êtes mon *pasteur*,
> Et vous accomplirez toutes me

4°. Ces *brebis pleines* sont
mes enceintes d'Israël, en cc
tion desquelles on avoit pre
marches plus lentes.

Ainsi le Texte d'Isaïe Ch
Verset 10. nous apprend qu
du Seigneur comprenoit no
ment la *ruine* de Babylone,
le *retour* de la Nation sainte.

V°. Isaïe LX, 21. Les *sa*
Dieu forme pendant la cap
Babylone pour les rendre d

Germen plantationis meæ,
Opus *manûs meæ ad glorificandum.*

Tout votre Peuple
Sera un Peuple *de justes :*
Ils rentreront pour toujours en possession
De l'héritage de leur terre :
Ils seront les rejettons
Que je replanterai,
Et *l'œuvre* de ma main
Que j'aurai formé pour me glorifier.

Comme ce Chapitre regarde le *retour* des captifs d'Israël, il n'est pas surprenant qu'au lieu des termes *ils entreront en possession* & *je planterai*, nous ayons employé ceux de *ils rentreront* & de *je replanterai.*

Isaïe XLV, 11.

Voici ce que dit le Seigneur,
Le Saint d'Israël, celui qui l'a formé :
Demandez des signes
Sur [le sort de] mes enfans,
Prescrivez-moi *l'œuvre* de mes mains.

Cet *œuvre* des mains du Seigneur ne peut être que la *délivrance* d'Israël captif; puisque ce Chapitre, dans le premier sens litéral, n'a point d'autre objet, comme on le voit sur-tout dans les quatre premiers Versets, & principalement dans le 13e.

Nous finissons cette Section, en re-

marquant que dans le second V
du Pſ. XVIII. que nous expliquoı
mots *opus manuum ejus* veulent
l'œuvre que ſes mains ont opéré. C
les peuvent être *ces mains?* Si c
ſont *les armées* des Mèdes & des
ſes.

Nous croyons avoir ſuffiſam
rempli l'objet que nous nous é
propoſé dans les Sections I & I.
cette Obſervation IVᵉ. où nous a
prouvé que dans les Livres prop
ques on trouve des *cieux* & une
due d'air ſuſceptibles de *ſentin*
d'intelligence, & d'*organes* cap
d'*annoncer* & de *publier* la *gloi*
l'Eternel & l'*œuvre* de ſes mains.
nous flattons d'avoir démontré
l'autorité des mêmes Livres, qı
gloire & l'*œuvre* du Seigneur, q
il s'agit de la captivité d'Iſraël, 1
point de plus *grand objet* que lá
livrance de ce Peuple, *ſon retour*
ſa patrie, & la *réédification* de J
ſalem & de ſon Temple, & les *a*
avantages qui en ſont les ſuites
ceſſaires, que nous avons fait reı
quer dans nos Principes diſcutés

Il s'agit maintenant de faire

que le *jour* & la *nuit* ſont pareillement des *êtres intelligens* & doués de la faculté d'*inſtruire* & d'être *inſtruits.*

Section troisième.

Verſ. 3. Dies diei *profundet ſermonem,*
Nox ipſa nocti *indicabit notitiam.*

Le jour ſe répandra en diſcours
Pour en faire le récit *au jour :*
La nuit même découvrira *à la nuit*
L'intelligence de cette merveille.

Notre étonnement augmente, à meſure que nous avançons dans l'examen des idées reçues par le grand nombre des Interprètes à l'occaſion de ce Verſet. Amateurs des fictions Grecques ils ont perſonifié dans ce Texte le *jour* & la *nuit phyſiques*, juſqu'à leur donner une *langue* & des *oreilles*. Encore s'ils avoient imaginé, ſelon le ſyſtême de l'ancien *Zoroaſte*, un *Ange de lumière* qui préſide phyſiquement au *jour*, & un *Ange de ténèbres* qui gouverne phyſiquement la *nuit;* on ne trouveroit pas abſolument abſurde que le *jour* parlât au *jour*, & que la *nuit* inſtruisît la *nuit*, puiſque les *intelligences* ont un moyen pour ſe faire *entendre* les unes aux

autres. Laiſſons ce ſyſtême au I
niſme Oriental. Mais perſonifi
le *jour phyſique*, de même q
nuit phyſique & leur imaginer
paroles & des *diſcours* que les *or*
humaines ſoient capables d'*ente*
c'eſt une ſuppoſition que le bo
n'admettra jamais; au lieu qu'e
connoiſſant ici un *jour* & une
énigmatiques, on comprendra f
ment que leurs *diſcours* & le *ſo*
leur voix n'ont pas de peine à ſe
entendre.

I°. Commençons donc par é
ner ſi l'on trouve dans les Livre
vélés une *lumière* capable de *pa*
d'*inſtruire*. Jéſus-Chriſt lui-même
prime clairement à cet égard, e
ſurant qu'il eſt la *lumière* du mo
Ego ſum lux *mundi*. S. Jean VII
& lorſqu'il déclare à ſes Ap
qu'eux-mêmes ſont auſſi le *flam*
qui éclaire l'univers. *Vos eſti*
mundi. Or comment étoient-ils l
mière du monde? ſi ce n'eſt p
parole & par l'*inſtruction*. Cett
mière forme le *jour*; & *ceux* q
vent dans la *ſplendeur* de ce
ſont des *enfans du jour* dont

faint Paul, I. Theſſal. V, 5. lorſqu'il leur dit : » Vous êtes les *enfans* de la » *lumière*, & les *enfans* du *jour*, « c'eſt-à-dire, *les diſciples* de Jéſus-Chriſt & de ſes Apôtres qui par l'Evangile & par leurs Epîtres ſont la *lumière* & le *jour* de l'Egliſe.

Gardons-nous bien de croire que dans l'ancien Iſraël il n'y ait point eu de *lumière* & de *jour* pour l'*Egliſe* qui attendoit le Meſſie ; puiſque Salomon nous déclare, Proverb. IV, 18. que » le *ſentier* où marchent les juſ» tes, eſt une *lumière reſplendiſſante* » qui s'avance & qui croît juſqu'au » *jour* parfait. «

L'on voit par ce paſſage que le *juſte* ſuit la *route* que lui tracent Moïſe, les Prophètes, & les inſtructions que la Sageſſe éternelle inſpiroit à ſon Egliſe. *Ces grands maîtres* étoient la *lumière* de leur tems, qui *guidoient* les fidèles Iſraëlites dans le *culte* du vrai Dieu, & qui étoient les *enfans* de la *lumière*, comme l'étoient ſous le nouveau Teſtament les *diſciples* de Jéſus-Chriſt & des Apôtres, qui ſont le *jour* parfait auquel l'Egliſe de l'ancien Iſraël *conduiſoit* ſes enfans par une

route de *lumière* qui s'avançoit & croissoit de plus en plus.

Or comme saint Paul donne aux *justes* le nom d'*enfans de la lumière*, parce qu'ils marchent dans les *voies lumineuses* de la Religion ; de même rien n'empêche d'appeller *enfans de la lumière* les *Israëlites*, qui dans l'ancien Israël *suivoient la route* de la *lumière* qui les attachoit au culte du vrai Dieu.

De plus le mot *dies*, le *jour*, se prend pour le *culte* du vrai Dieu, Rom. XIII, 12 & 13. Or, pourquoi *ceux* qui sont désignés par ce *culte*, ne seroient-ils pas indiqués par le nom de *jour ?* En effet il arrive souvent dans les Livres inspirés de caractériser les *hommes* par les *qualités* qui dominent en eux. C'est ainsi que la *piété*, c'est-à-dire, l'*homme pieux* est affligé des scandales, & qu'au contraire l'*impiété*, c'est-à-dire, *les impies* en ressentent une satisfaction qu'ils témoignent par leurs railleries ; & les *enfans de la défiance* se prennent pour l'*homme qui manque de foi*, Ephés. II, 2. V, 6. C'est pourquoi nous prenons ici le *jour* pour l'*Israëlite* qui étoit le fils du *jour ;*

jour; parce qu'il ſuivoit la *route de la lumière* qui conduit au *jour* parfait, Proverb. IV, 18. & nous oſons aſſurer que le *jour* qui ſe *répand en paroles* pour entretenir le *jour* au ſujet de la *gloire* du Seigneur & de ſon *œuvre* admirable, n'eſt autre choſe que le *fidèle Iſraëlite* qui s'en entretient avec un *Iſraëlite plein de foi.*

II°. De même que le *fidèle Iſraëlite* eſt déſigné par le *jour* & par la *lumière*, ainſi l'*Apoſtat Iſraëlite* & tout *Idolâtre* ſont caractériſés ici par la *nuit* & par les *ténèbres*. Or la *nuit* déſigne dans ſaint Paul le *Judaïſme* & l'*Idolâtrie* oppoſés au *Chriſtianiſme*, comme on le voit par ces mots, *non ſumus noctis neque* tenebrarum [filii,] adreſſés aux Theſſaloniciens, I. Ch. V, 5. qu'il avoit retirés, ſoit du *Judaïſme*, ſoit de l'*Idolâtrie*, par la prédication de l'Evangile.

Ces deux eſpèces de *ténèbres* reçoivent le nom de *nuit*, Rom. XIII, 12. Nox *præceſſit*; dies *autem appropinquavit.* La *nuit*, c'eſt-à-dire, l'*Idolâtrie* & le *Judaïſme*, a précédé; mais le *jour*, c'eſt-à-dire, le *Chriſtianiſme* commence à paroître. Ces expreſſions

signifient, selon saint Paul, que les *Juifs* & les *Idolâtres* ont dominé dans les tems précédens, & que le nombre des *Chrétiens* commence à s'étendre.

Or dans l'ancienne Loi le terme de *nuit* désigne pareillement l'*Idolâtrie*, dont les *ténèbres* sont le partage. En effet Salomon, Proverb. IV, 18. après avoir déclaré que la voie des *justes*, c'est-à-dire, *des adorateurs du vrai Dieu*, est resplendissante, ajoute au Verset 19. que la voie des *pécheurs*, c'est-à-dire, des *Idolâtres*, n'est que *ténèbres*.

Isaie Chap. LIX, 9 & 10. ne se sert pas à la vérité du terme de *nuit*; mais il emploie des expressions, même plus fortes, lorsqu'il fait parler de la manière suivante les *Israëlites convertis*, qui déplorent leur *Apostasie* marquée au Vers. 10, où ils disent:

Nous avons marché dans les *ténèbres*,
Nous avons tâté les murs comme les *aveugles*,
Nous les avons touché comme des hommes
Qui ne font point usage *de leurs yeux*,
Nous sommes tombés en plein midi
Comme dans les plus *épaisses ténèbres*,

Et nous sommes restés comme des morts
Dans l'*obscurité la plus profonde.*

Quelle peinture peut rendre avec plus de force la *nuit* où l'*Idolâtrie* avoit plongé les *enfans* d'Israël? Aussi saint Paul dans l'endroit cité plus-haut a-t-il donné le nom de *nuit* aux *Juifs* & aux *Gentils* enveloppés dans les *ténèbres*, les uns de l'*Apostasie*, & les autres de l'*Idolâtrie*.

C'est pourquoi nous expliquons dans le troisième Verset du Ps. XVIII. le mot de *nuit* par les *Apostats* d'Israël & par les *Idolâtres* de la *Chaldée*, qui s'apprenoient les uns aux autres le *désastre* de l'Empire où ils habitoient, & qui les rendoit esclaves des *Mèdes* & des *Perses*, tandis que le *jour*, c'est-à-dire, *chaque fidèle Israëlite*, s'entretenoit avec l'*Israëlite fidèle* de la révolution qui leur rendoit la liberté.

On pourroit encore, en conservant la même application de ces termes énigmatiques, entendre par celui de *nuit* les *nations idolâtres*, telles que les *Tyriens* les *Moabites* & les *Ammonites*, ausquelles Cyrus devoit rendre la liberté promise par les Prophètes, Isaïe XXIII, 17, &c. Alors l'*Is-*

vaincre en lisant le passage de
Paul dont nous parlerons dans le
mero 3.

C'est ainsi que le Texte du Ps. X
sans recourir à des fictions poët
indignes de la majesté des Livre
vins, devient intelligible, en l'expli
par les principes du *style énigma*
dont la science est si nécessaire
l'intelligence des Livres Prophéti
& dont cependant nos adversair
si peu de connoissance.

II°. Une difficulté que prése
ici les termes *toute la terre*, &
qu'aux extrémités de l'univers,
se sert le Psalmiste, doit embar
ceux qui voudront adopter notr
plication. Quelle est la *voix*, de
deront-ils, qui peut se faire *en*
dans toute la terre? Il est juste
ver cet obstacle en deux mots,
sant que le Prophète prend ici l
pour la *partie*. En effet, *toute la*
désigne dans cet endroit *tout le*
qui appartenoit aux *Chaldéens*,
extrémités de l'univers signifie
frontières de l'Empire de Bab
Voyez la p. 136. de notre I. V
& la 166. du IXe.

III°. Cette Prophétie du Pſ. XVIII. qui annonce au Peuple d'Iſraël que la *ruine* de Babylone & la *liberté* accordée aux douze Tribus ſeront publiées à *haute voix* & par des *diſcours intelligibles*, a ſervi de baſe à ſaint Paul, Rom. X, 18. pour prouver que dans ce Texte la *publication* de l'Evangile étoit prédite. Or ſi l'Apôtre n'avoit donné d'autre *premier ſens littéral* que celui qui nous eſt préſenté par les Commentateurs, c'eſt-à-dire, un *ſens* fondé ſur le *langage muet d'un ciel purement matériel*, les Juifs & les Gentils de Rome lui auroient répondu : Votre paſſage du Verſ. 3. du Pſ. XVIII. annonce à la vérité la *toute-puiſſance* de l'Eternel dans la création de l'univers, & point du tout la *publication* de l'Evangile ; au lieu qu'en donnant à ce Texte le ſens que nous préſentons, les Romains étoient obligés de ſe rendre à la preuve de ſaint Paul qui comparoit la *ruine* de l'Empire de Babylone à *celle* de l'Empire du démon, & la *liberté* d'Iſraël à *celle* que Jéſus-Chriſt procuroit à l'univers par la publication de l'Evangile.

CINQUIÈME OBSERVATIO

Verſ. 6. Soli *ponet tentorium in eis.*
Il placera au milieu d'eux
Le pavillon éclatant du *ſoleil.*

ARTICLE PREMIER.

Explication du mot ſoleil.

Avant de parler de cette ex
ſion, il eſt néceſſaire d'avertir q
mots *in eis*, en Hébreu בָּהֶם bâh
au milieu d'eux, ne ſe rapportent
au Subſtantif *cœli* qui commen
Pſaume, mais aux termes *in o*
terram & *ad extrema orbis*, la
& les extrêmités de l'univers, du
ſet qui précède celui que nous
quons, où nous les avons pris p
Chaldée & pour l'*Empire* des
déens. C'eſt là que le Tout-p
doit placer le *pavillon* de ce ſol

Il paroît que les Commentate
ce Pſaume n'ont point prêté aſſe
tention à l'uſage que l'Ecriture
fait du mot *ſoleil*, lorſqu'elle l'e
dans le ſtyle énigmatique. Il leu
cependant très-facile d'apper
que par ce terme les Prophètes dé

les *Rois* & les *Souverains*. En voici la preuve.

I°. Joël, Chap. II, 10. caractérise *Sédécias* par le nom de *soleil* couvert de ténèbres lors de la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor le Grand, qui représente le Seigneur irrité contre son Peuple.

A facie ejus contremiscet terra,
Movebuntur cœli :
Sol & luna *obtenebrabuntur,*
Et stellæ *detrahent splendorem suum.*

A son arrivée la terre tremblera,
Les *cieux* seront ébranlés :
Le *soleil* & la *lune*
Seront dans les *ténèbres*,
Et les *étoiles* cacheront leur splendeur.

2°. Dans le même Prophète, Chapitre III, 15. selon la Vulgate, & Verset 20. selon le Texte Hébreu de la Poliglotte d'Angleterre, le nom de *soleil* devenu noir est donné aux *Rois* de Gaza & de Tyr, en prophétisant la prise de ces deux villes par Alexandre. Voici les paroles du Texte.

Nigri fient sol & luna,
Et stellæ cœli *colligent intrà se*
Splendorem suum.

Le *soleil* & la *lune* deviendront noirs,

Et les *étoiles* ne jetteront plus
Leur splendeur au dehors.

Voyez dans le second Volume des Lettres de M. l'Abbé de *** à ses Elèves, depuis la page 376. jusqu'à la p. 387. l'explication des termes énigmatiques qui y sont joints à celui de *soleil.*

3°. Amos VIII, 9. Ce Prophète annonce dans ce Chapitre la *ruine* du Royaume d'Israël, & s'exprime en ces termes dans ce Verset sur le sort d'Osée, le dernier Roi des dix Tribus.

Occidet sol *in meridie*;
Et tenebrescere faciam
Terram tuam *in die luminis.*

Texte que M. de Sacy rend de la manière suivante : » *Le soleil se couchera en plein midi; & je couvrirai la terre de ténèbres, lorsqu'elle devroit être pleine de lumière.*

La Vulgate d'accord avec l'Hébreu exige la simple traduction qui suit:

Le *soleil* se couchera
Dans le tems du *Midi*;
Et je couvrirai la terre de ténèbres
Au jour de la *lumière.*

Israël jouissoit encore de la *liberté* que le Prophète désigne par le terme

de *midi* & de *lumière*, ſignification que nous avons prouvée dans le cours de cet Ouvrage. Ce fut alors que la *terre* fut couverte de *ténèbres*, c'eſt-à-dire, que ſes *habitans* devinrent *captifs*, & que le *ſoleil* ſe coucha, c'eſt-à-dire, qu'*Oſée* perdit la *couronne* & la *liberté*, lorſque Salmanaſar prit Samarie.

Quant au ſens que nous donnons ici au mots *ténèbres* & *lumière*, voyez les Lettres de M. l'Abbé de *** Tom. I. p. 299, 302, 313, 315. & vous trouverez à la p. 314. l'explication du terme de *midi*.

4°. Jér. XV, 8 & 9. Ce Prophète prédit dans ce Chapitre la *ruine* de Jéruſalem & la *priſe* de Sédécias. Voici comme il l'énonce dans les Verſets cités.

Je ferai plus de veuves parmi eux,
Qu'il n'y a de grains de ſable dans la mer:
Je ferai marcher contre eux [un (*a*) ennemi]
Qui ravagera en *plein midi*,
La mere (*b*) de celui (*c*) qui a été choiſi.
Je frapperai leurs villes

(*a*) Nabuchodonoſor. (*b*) Jéruſalem.
(*c*) *Sédécias* que Nabuchodonoſor avoit choiſi pour ſuccéder à *Joakim*.

D'une terreur ſubite.
Celle qui avoit eu un grand nombre
d'enfans,
Ceſſera d'en avoir.
Son ame tombera dans la défaillance;
Et ſon *ſoleil* ſe couchera,
Quoique le jour éxiſte encore:
Elle rougira de confuſion & de honte;
Et je livrerai à l'épée,
Et à la fureur de ſes ennemis,
Le reſte de ſes habitans.
Tel eſt l'ordre que donne l'Eternel.

Il n'eſt pas difficile d'appercevoir que *celle* qui a eu tant d'enfans eſt *Jéruſalem*, & que ſon *ſoleil* qui ſe couchera, quoiqu'il faſſe encore jour, eſt *Sédecias* à qui l'on fait perdre les yeux & la liberté.

5°. Ezéchiel XXXII, 7. annonce que le *Royaume d'Egypte* ſera conquis par Nabuchodonoſor, & qu'alors le *ſoleil* ſera obſcurci par un nuage. Cette prédiction fut éxécutée en ce qu'*Amaſis* Roi d'Egypte ſe trouva privé *de la gloire* du diadême tout le tems que *Nabuchodonoſor* fut le maître de l'Egypte. *Amaſis* fut enſuite rétabli par le même conquérant. Ainſi fut diſſipé le nuage dont ce *ſoleil* étoit obſcurci.

6°. Iſaïe XIII, 10. indique *Baltaſ-*

Car sous l'emblême du *soleil* qui sera obscurci lorsqu'il se *couchera.* La perte de sa *couronne* & de sa *vie* remplirent dans la même nuit l'oracle énigmatique de ce Prophète.

Ce *soleil* alors *s'obscurcit* & se *coucha* pour jamais, afin de faire place au nouveau *soleil* qui lui succèda, c'est-à-dire à *Cyrus*, dont le nom Persan *Khorêsh*, d'où vient le mot Grec Κυρος, *Kuros*, & le Latin *Cyrus*, veut dire le *soleil* comme tout le monde le sait.

Nous remarquons au sujet de ce Texte d'Isaïe XIII, 10. que nous avons rendu par *lorsqu'il se couchera*, le mot Hébreu בְּצֵאתוֹ betsê-thô, que l'on a coutume de traduire par *in ortu suo*, à son lever. La raison de ce changement est toute simple. 1°. Buxtorf dans son Lexicon in-octavo donne au Verbe יָצָא *iâtsâ* les significations de *il est entré*, *il a paru*, & en même tems celles de *il s'est retiré*, *il est sorti*; de manière que, selon ce savant homme, suivi de beaucoup d'autres Léxicographes, le mot *betsê-thô*, veut également dire *in occasu suo*, » à son couchant: « & *in ortu suo*, » à son le-

vant, « en sorte que le Verbe *iâ*
signifie les deux contraires, comm
Verbe בוא *bô-* qui veut dire en m
tems *ivit* & *abivit*, » il est entré
» est sorti. «

2°. Comme *Baltassar* est le seul
qu'Isaïe puisse désigner ici par le
de *soleil*, il ne peut le représe
que comme un *soleil couchant*,
que ce Prince étoit alors dans la
septième année de son règne, qu
la dernière de sa vie.

Tels sont les six Textes des P
phètes où le *soleil* doit se prendre
gmatiquement pour les *Rois* aux
nous avons appliqué ce terme : ou
il faut supposer des *éclypses* ou d
tres *signes* dans le ciel *arrivés* pa
lement à *Tyr*, à *Gaza*, en *Egy*
dans *Israël*, dans *Juda* & à *Babyl*
Mais nous ne croyons pas que les
biles Astronomes admettent une
reille supposition, sur-tout dan
conquête de *Babylone* par *Cyrus*
LEIL LEVANT du Ps. XVIII. qui a
cedé à *Baltassar* soleil couchant

ARTICLE II.

Explication du terme pavillon.

Nous avons remarqué dès le commencement du précédent Article que le mot Hébreu *bâhém*, IN EIS, *dans ces* [*régions*,] se rapporte aux mots de *terre* & d'*univers* que les Pseaumes & les Prophètes donnent très-souvent à la *Chaldée* & à l'*Empire* de Babylone. Ainsi ce n'est pas dans les *cieux physiques*, ni dans les *cieux énigmatiques*, mais dans la *Babylonie* que le Seigneur placera la *tente* ou le *pavillon* de ce nouveau *soleil*, qui en qualité de *conquérant* des Chaldéens, établit son camp & son *pavillon* dans tous les endroits où l'appellèrent ses conquêtes pendant près de vingt ans. La *ville* de Babylone fut le principal *pavillon* qu'il occupa; & c'est spécialement de cette capitale située dans l'Empire conquis par *Cyrus*, que nous entendons les mots, *Soli posuit* tentorium *in eis*, » Il placera dans ces » régions un *pavillon* pour le *soleil.*

ARTICLE III.

Suite du Verset 6.

Et ipse velut sponsus
Procedens è thalamo suo,
Lætus exiliet ut gigas
Ad percurrendam semitam.

Et cet astre brillant,
Tel qu'un époux qui sort de son lit nup-
tial,
S'élancera plein de joie
Pour parcourir à pas de géant sa carrière.

1°. Ce *soleil*, cet *astre brillant* venoit de terminer ses conquêtes par la prise de Babylone, & d'y ajouter l'acquisition de la Médie par son mariage avec la fille de *Cyaxare* Roi des Mèdes, autrement appellé *Darius Medus*. Peu de tems après ce *mariage* que le Psalmiste paroît désigner sous le terme de *lit nuptial*, Cyrus s'élance avec joie pour parcourir à pas de géant sa carrière.

2°. Cette *carrière* n'est certainement pas *celle* des conquêtes de l'Empire de Babylone, puisqu'elle étoit terminée avant le mariage de *Cyrus*. C'est donc une *carrière* d'une espèce toute différente, dont il est ici question. L'E-

ernel qui venoit de donner à *Cyrus* ous les Royaumes de la terre, I. d'Eſ-lras Chap. I, 2. inſpire à ce Prince le leſſein de rétablir ſon Temple, & ɔour cet effet de renvoyer ſon Peuple lans la terre d'Iſraël. *Cyrus* ne four-nit point cette *carrière* en perſonne. Mais les rayons de bonté de ce *ſoleil* énigmatique, & qui brillent dans ſon fameux *Edit* qui ſe lit au Chapitre I. du I. Livre d'Eſdras, s'étendirent depuis une extrêmité *du ciel* juſqu'à l'autre.

3°. Le *ciel* dont il eſt ici queſtion, eſt le *même* que celui du premier Ver-ſet de ce Pſaume, c'eſt-à-dire, l'*E-gliſe d'Iſraël.* Cyrus, moyennant cet *Edit*, parcourut *ce ciel*, qui s'étendoit non-ſeulement d'Orient en Occident, mais du Septentrion au Midi, comme on le verra par les Verſets 5 & 6. du XLIIIe Chapitre d'Iſaïe que nous ci-terons bientôt.

4°. Nous rendons le Futur Hébreu יָשִׂישׂ ïâçîç, *exultabit*, par *lætus exiliet.* En effet ſa racine שׂוּשׂ *çoûç* ſignifie *cum gaudio exilire*, que l'Auteur de la Verſion de l'Egliſe exprime par le Verbe *exultavit.* Peut-on douter que Cyrus ayant appris par le Prophète

Isaïe que le vrai Dieu l'avoit appellé par son propre nom deux cens ans avant sa naissance pour être le libérateur d'Israël, n'ait éxécuté cette auguste fonction avec toute la joie que l'Eternel répandoit dans son cœur?

5°. *Cyrus* par ce même *Edit* parcourt à pas de géant la *carrière* qui lui est prescrite. Peut-on choisir une expression plus propre à donner une image de la *célérité* avec laquelle l'*Edit* de ce Prince fut porté d'une extrêmité du *ciel* jusqu'à l'autre? Or ce *ciel*, comme nous l'avons dit, étant l'*Eglise d'Israël* dispersée en différens climats, avec quelle *vitesse* les porteurs des ordres de Cyrus ne se transportèrent-ils point par-tout où ce *ciel* s'étendoit, c'est-à-dire, dans tous les endroits où les Israëlites étoient répandus!

ARTICLE IV.

Vers. 7. Ab extremitate *cœlorum egressus ejus,*
Et revolutio ejus usque ad extrema *eorum;*
Nec erit qui se abscondat à calore ejus.

Ce soleil sortira d'une *extrêmité des cieux*,
Il en parcourra
Toutes les régions;
Et nul être ne se dérobera
Aux effets de sa chaleur.

1°. Cette *extrémité* des cieux d'où sort le *soleil*, est la *Médie* où avoient été transportées à deux différentes reprises les dix Tribus d'Israël, qui s'y étoient multipliées en quantité d'endroits.

2°. C'est d'*Ecbatane*, capitale des Médes, où étoit le *lit nuptial* de Cyrus, qui y avoit épousé la fille de Darius Médus, qu'est sorti cet *Edit* si célèbre de la délivrance d'Israël.

3°. Cet *Edit*, effet de la clémence & de la générosité de *Cyrus*, rend ce Prince présent dans toutes les régions de ce *ciel* que formoit l'*Eglise d'Israël* dispersée, selon la menace de Moïse, vers les pays les plus lointains. Ce *ciel* s'étendoit sur toutes les quatre parties de l'Empire de Babylone; comme nous l'apprenons d'Isaïe, où ce Prophète fait ainsi parler le Très-haut, en prophétisant le retour d'Israël qui y étoit captif. C'est dans les Vers. 5 & 6. du XLIII[e] Chapitre qu'il adresse les paroles suivantes à la nation sainte:

Ne craignez point, parce que je suis avec vous:
Je ramenerai vos enfans d'*Orient*,

Et je les rassemblerai de l'*Occident.*
Je dirai à l'*Aquilon :* Rens-les moi ;
Et au *Midi :* Ne les empêche point de revenir.
Qu'on m'amène mes fils
Des *climats les plus éloignés*,
Et mes filles des *extrêmités* de la terre.

4°. La *lumière* & la *chaleur* de ce *soleil* se répandent dans toute l'*étendue* de ces *cieux* que forment les *Israëlites*. Sa *chaleur* leur rend la *vie*, en les retirant des *tombeaux* de leur captivité. *Educam vos de sepulcris vestris*, Ezéch. XXXVII, 12. & sa *lumière* leur rend la liberté. Tels sont les effets que *Cyrus* a produits par son *Edit* pour le retour d'Israël ; & c'est par cet *Edit* qu'il est sorti des *extrêmités* des *cieux*, & qu'il en a parcouru *toutes les régions.*

Nous finissons ce Vers. 7. en remarquant que le terme Hébreu מוֹצָאוֹ môtsâ-ô se rend dans toutes les anciennes Versions par *egressio*, ou *egressus*, ou *exitus ejus*, » sa sortie, « & non point par *ortus ejus*, » son lever. «

ARTICLE V.

Titre du Psaume.

Lámenátstséábkh mizemôr ledâoûid,

לַמְנַצֵּחַ מִזְמוֹר. Poſteritati. Pſalmus
ſis. *A la poſtérité. Pſaume de Da-*

ous avons dit dans ces Principes
tés, que nous ne pouvions rien
r ſur les titres des Pſaumes. Les
des Juifs ſur cette matière ne
donnent pas de lumière ſuffiſante
nous décider. D'ailleurs les an-
es Verſions diffèrent trop entre
ſur la manière de les rendre. Le
ne que nous expliquons, en four-
n exemple très-ſenſible.

effet le Grec en rend ainſi le
Εἰς τὸ τέλος. ψαλμὸς τῷ Δαυίδ. Eis
los. Pſalmòs tô Daüid. *In finem.*
nus ipſi David. Pour la fin. Pſaume
avid, comme l'a traduit l'Auteur.
Verſion de l'Egliſe, avec la ſeule
ence qu'il en a ſupprimé le Pro-
ipſi.

Arménien & l'Ethiopien tradui-
de même.

Syriaque. *Davidis. Liberatio
li ex Ægypto. Nobis autem Theo-*
. »[Pſaume] de David. Délivrance
Peuple d'entre les mains de l'E-
pte. C'eſt pour nous un Ouvrage
la Divinité.«

Le Chaldéen. *Ad laudandum Hymnus Davidis.* Hymne de David pour louer [le Seigneur.]

L'Arabe. *Davidis. Dictus est ab eo de fine diei Sabbati.* » Pſaume que Da-» vid a composé pour la fin du jour » du Sabbat. «

Quelle lumière peut-on tirer d'une ſi grande variété dans l'interprétation de ce titre ? Quel ſecours peut-on y trouver pour l'intelligence du premier ſens littéral de ce Pſaume, dont le titre & les interprétations ne nous donnent aucune idée ?

Les ſix Obſervations que l'on vient de lire, ont tiré le rideau qui voiloit le premier ſens littéral par des *expreſſions indéterminées* ou par des *termes énigmatiques.* Nous avons reſtreint les premieres à leur ſens propre & réel : nous avons levé le voile qui cachoit le véritable ſens des ſeconds. Il ne nous reſte maintenant qu'à donner le précis du Pſaume dans l'ordre retrograde, c'eſt-à-dire, en commençant cette Poëſie par la fin, & en remontant juſqu'au premier Verſet.

Précis du Pſaume XVIII.

Depuis le Verſet 15. juſqu'au 18.
mine ce Pſaume, l'Egliſe d'Iſ-
arlant au nom de ſes enfans qui
noncé aux cultes Idolâtres, ſup-
Etre ſuprême de la délivrer de
nnie des *ſuperbes*, c'eſt-à-dire,
haldéens; parce que les Iſraëli-
t recouvré leur *innocence*, &
ſont purifiés du *crime énorme*
equel ils étoient tombés par leur
rie. Enſuite elle le conjure de
oir ſes prières, d'exaucer ſes dé-
de jetter ſes regards ſur elle, &
venir ſa défenſe & ſon vengeur.
. Depuis le Verſ. 10. juſqu'au 15.
ſivement.
premier de ces Verſets annonce
inte du Seigneur, promiſe dans
ophètes pour le *tems de la dé-
ce* opérée par l'*Edit* de Cyrus;
crainte fera naître dans les cœurs
ël l'*innocence* & la *perſévérance*
le ſervice du Seigneur.
Verſ. 11. caractériſe les *jugemens*
ternel en faveur de ſon Peuple.
12. Ces *jugemens* lui ſont plus

chers que les *richesses* les plus précieuses; parce que, selon le Vers. 13. ils lui procureront la *liberté*; & qu'en attendant leur éxécution, Israël éprouve *par cette espérance* un ample dédommagement *des malheurs* de la captivité dont le Tout-puissant a puni *son Idolâtrie*, & les *crimes sécrets* qui l'ont accompagnée. L'Eglise d'Israël souhaite au Vers. 14. d'en être purifiée.

III°. Les Versets 8 & 9. annoncent *les effets* qu'opéreront l'*Edit* & les *commandemens* de Cyrus voilés par les noms énigmatiques de *loi* & d'*ordres* de l'Eternel.

IV°. Dans les Vers. 6 & 7. l'Eternel placera dans la *terre* & dans l'*univers* un *pavillon* pour le *soleil*; & cet *astre*, tel qu'un *époux* qui sort de son *lit nuptial*, s'élancera comme un géant pour parcourir sa *carrière*, & partira de l'*extrêmité* des *cieux* pour se porter dans les autres *extrêmités*: & nul *Israëlite* ne se dérobera aux *effets* de sa chaleur.

Tout est énigme dans ces deux Versets.

1°. Nous avons remarqué dans la cinquième

cinquième Obſervation, que le *ſoleil* eſt *Cyrus* ; que la *terre* & l'*univers* où le Seigneur placera un *pavillon* pour ce *Roi de Perſe*, ſont la *Chaldée* & l'Empire de *Babylone*, & que ce *pavillon* eſt la ville de *Babylone* même.

2°. Nous avons inſinué que la comparaiſon du *ſoleil* avec un *époux* qui ſort *de ſon lit nuptial*, fait alluſion au *mariage* de Cyrus avec la *fille* de *Cyaxare* Roi de Médie. Ce *mariage* ne ſe fit que quelque tems avant l'*Edit* de *Cyrus* qui renvoyoit Iſraël dans ſa patrie.

3°. Nous obſervons que *Cyrus* ne parcourut point par lui-même les *extrémités* des *cieux* ; mais il y pénétra par ſon *Edit* que les *courriers* portèrent dans les climats où s'étendoit l'*Egliſe d'Iſraël*, figurée par ces *cieux* énigmatiques. La *rapidité de ſes courriers* eſt bien peinte par les termes *à pas de géant*.

4°. La première *extrémité* de ces *cieux* d'où *Cyrus* part, moyennant ſon *Edit*, c'eſt la *Médie* où fut emmenée en captivité la *plus grande partie d'Iſraël*. L'*Edit* de *Cyrus* fut donné dans *Ecbatane* capitale de ce

oyaume, comme on le voit au Verſ. 2. du VI[e] Chap. du I. Livre d'Eſdras.

Si l'on trouve étrange que nous prenions ici l'*Edit* de *Cyrus* pour *Cyrus* lui-même, trouvera-t-on bien ſurprenant qu'un Hiſtorien diſe que *Ferdinand* a chaſſé les Maures d'Eſpagne, quoique cette expulſion n'ait été opérée que par un *Edit* de ce Prince ? Pourroit-on empêcher un Poëte d'identifier *Ferdinand* & ſon *Edit*, & de peindre ce Roi parcourant les *Etats* d'Eſpagne pour en bannir les *ennemis* du nom Chrétien ? Néanmoins dans la réalité l'*Edit ſeul* auroit fait dans toute l'étendue de l'Eſpagne ce que le Poëte attribueroit à *Ferdinand*. Pourquoi donc ne permettroit-on point au Poëte ſacré le même feu de génie toujours plus vif chez les Orientaux ?

V°. Les Verſ. 5, 4, 3 & 2. ſont exprimés dans le même ſtyle que nous avons expliqué dans toute la quatrième Obſervation, où nous avons prouvé, 1°. Que les *cieux* ſont l'*Egliſe d'Iſraël*. 2°. Que l'*étendue de l'air* eſt le *ſymbole* des *captifs* Iſraëlites diſperſés ſur la *ſurface* de l'Empire de Baby-

ie. 3°. Que le *jour* déſigne le *fidèle* *aëlite* délivré, & la *nuit* les peuples ›ngés dans les *ténèbres* de l'Idolâtrie de la captivité. 4°. Que cette *voix* i ſe fait entendre par-tout, eſt la *nou-lle* de la délivrance accordée par rus au Peuple d'Iſraël.

VI°. Le premier Verſet ne contient e le titre du Pſaume : titre dont on peut tirer aucune lumière pour l'in-ligence du ſens litéral.

Quoique ce Pſaume vienne d'être éſenté ſous un forme rétrograde, on ipperçoit néanmoins une *unité* d'ob- qui ne ſe rencontre dans aucun s Commentaires entrepris ſur cette ›ëſie Prophétique. *Précieuſe unité*, ſt vous ſeule qui donnez l'intelli-nce parfaite de toute eſpèce d'ou-ages. Pourquoi vous cherche-t-on ſi u dans les traductions des Livres ›nnés par les Prophètes? Nous n'en mmes point ſurpris. On n'y réuſſira mais, tant que l'on ignorera le *ſtyle* *igmatique*.

Il y avoit cependant une méthode en ſimple pour parvenir à tirer le deau qui cachoit le ſens litéral de ancien Iſraël. Elle conſiſte à ſuivre

les idées que les Pères de l'Eglise nous ont données du terme de *cieux* qui se trouve dans le second Verset de ce Psaume. » Quelques Pères, dit Dom » Calmet, entendent par le mot de » *cieux* les *Apôtres* & les *Ministres* de » l'Evangile. « D'ailleurs, saint Paul, comme nous l'avons remarqué dans la quatrième Observation, Section III, nous apprend que le *jour* désigne les *fidèles*, & la *nuit* les *Idolâtres*. Est-il bien difficile de remonter des tems de l'Eglise Chrétienne aux tems de l'Eglise où le Prophète écrivoit ce Psaume; & de conclure que, si les *cieux* dans le *nouvel Israël* représentent *la partie la plus noble de l'Eglise*, c'est-à-dire, *les Apôtres* qui sont la *gloire* du *Sacerdoce* & de l'*Evangile* qu'ils annonçoient, il s'ensuit que dans l'*ancien Israël*, les *Prêtres* & les *Prophètes* dépositaires & en même tems *Evangélistes* des promesses faites pour l'un & l'autre *Testament* étoient la *partie la plus noble* de l'*Eglise de l'ancien Israël*, où le *jour* & la *nuit* caractérisent les *Fidèles* & les *Idolâtres* délivrés de leur *esclavage* par l'*Edit* de Cyrus, & étoient le symbole des *Israé-*

ites & des *Gentils* que l'*Evangile* ve-
ioit délivrer des *ténèbres* pour les faire
'aſſer dans la *lumière* de Jéſus-Chriſt.

Si de là on paſſe au parallèle qui
: trouve entre les *merveilles* opérées
ar *Cyrus* au moyen de ſon *Edit*, avec
:*lles* que Jéſus-Chriſt a opérées par ſon
:*vangile*, tout devient lumineux : on
eut faire aiſément ce parallèle, en
omparant les trois premiers Verſets
u LXI[e] Chap. d'Iſaïe & les Verſ. 18
: 19. du Chap. IV. de ſaint Luc.

Iſaïe, en prédiſant la liberté d'Iſraël
iptif à Babylone, fait ainſi parler *Cy-
ts* comme *figure* de Jéſus-Chriſt ; &
›n va voir juſqu'à quel point la *figure*
:ellement éxécutée ſur Iſraël captif
ins l'Empire de Babylone, eſt admi-
.blement d'accord avec la *réalité* que
:ſus-Chriſt a éxécutée en faveur de
inivers entier captif ſous l'Empire du
:mon.

erſ. 1. L'Eſprit du Seigneur (*a*) eſt avec moi ;

(*a*) La Prépoſition *ghál* ſignifie *avec* auſſi
:n que *ſur*. Nous traduiſons *avec moi*, pour
iter le ſupplément du Verbe *s'eſt repoſé* qui
:ſt point dans l'original ; & qui cependant
: bien, lorſqu'on entend ce Texte dans le
ns qui regarde Jéſus-Chriſt.

Car il m'a rempli de son onction (a)
Il m'a envoyé pour annoncer
Une heureuse nouvelle
A ceux (b) qui sont dans l'humiliation
Pour guérir ceux qui ont le cœur bri[sé]
Pour apprendre aux captifs (c) qu'ils so[nt]
libres,
Et pour ouvrir les prisons
A ceux qui sont dans les chaînes (d):

(a) DE SON ONCTION. Cette vérité [est] prouvée par le Vers. 1. du Chap. XLV. d'Isa[ïe] selon le Texte Hébreu: *Hæc dicit Dominus* [*de*] *Christo suo Cyro*: „ Voici ce que dit le Sei„ gneur touchant Cyrus son Christ.“

(b) CEUX QUI SONT DANS L'HUMILIATION, ET QUI ONT LE COEUR BRISÉ. Telle est la pensée du Pseaume *Miserere*, Vers. 12. *Cor contritum & humiliatum, Deus, non despicies.* Ce Pseaume regarde la *captivité* & la *délivrance* d'Israël. Voyez-en la preuve Tome XII. de cet Ouvrage depuis la p. 293. jusqu'à la fin de ce Volume.

(c) QU'ILS SONT LIBRES. Cette *liberté* d'Israël est l'objet le plus intéressant pour les captifs. Les Pseaumes & les Prophètes retentissent par-tout de ce terme qui faisoit l'objet des désirs & des soupirs d'Israël dans les fers.

(d) QUI SONT DANS LES CHAÎNES. Le Ps. CXLV. *Lauda, anima mea, Dominum*, Vers. 8. saisit le même point de vue par ces trois mots *Dominus solvet compeditos.* „ Le Seigneur „ brisera les fers des captifs.“ Personne ne doute que la *délivrance* d'Israël captif ne soi[t] l'*objet* de ce Cantique.

erſ. 2. Pour publier l'année (*e*) où l'Eternel
Témoignera ſa bienveillance,
Et le jour de la vengeance de notre Dieu;
Pour conſoler tous ceux qui ſont dans les
pleurs:
erſ. 3. Pour changer l'état
De ceux de Sion qui verſent des larmes,
Pour leur donner une couronne de gloire
Au lieu de cendre; pour, &c.

Lorſqu'Iſaïe prophétiſoit de la ſorte *délivrance* d'Iſraël par Cyrus, il ortoit en même tems ſes vues dans n avenir plus ſublime, & plus intéeſſant pour tout l'univers. C'eſt ce ue Jéſus-Chriſt nous apprend, lorſ'il s'applique à lui-même ce paſſage Iſaïe au Chap. IV. de ſaint Luc, où s'énonce en ces termes:

Verſet 18. » L'eſprit du Seigneur [s'eſt repoſé] ſur moi, parce qu'il m'a rempli de ſon onction. Il m'a envoyé pour annoncer la bonne nouvelle aux pauvres, pour guérir ceux dont le cœur eſt briſé. *Verſ.* 19. Pour apprendre aux captifs leur délivrance, & aux aveugles qu'ils recouvreront

(*e*) La bienveillance et la vengeance. ous les Interprètes conviennent que ces deux rmes déſignent le *rétabliſſement* des Tribus Iſraël, & la *ruine* de l'Empire de Babylone.

» la vue ; pour renvoyer libres ceux
» qui sont brisés [sous leurs fers ;] pour
» publier l'année favorable du Sei-
» gneur, & le jour où il se vengera
» de ses ennemis. «

Voici donc dans Isaïe un double sens litéral du même Texte. Le premier regarde *Cyrus* qui y est nommé très-expressément ; & le second est appliqué à *Jésus-Christ* par Jésus-Christ lui-même. Le premier est la *base* du second, & le second est l'*édifice* posé sur le premier.

Exposé général du Pseaume XVIII. selon son double sens litéral.

Cyrus délivre par son *Edit*, *Jésus-Christ* par son *Evangile*.

Cet *Edit* est une *Loi* favorable au Peuple d'Israël, & l'*Evangile* est une *Loi* donnée en faveur de l'univers entier.

Cyrus dont le nom veut dire *soleil*, est cet *astre* bienfaisant qui parcourt par son *Edit* les *climats* où réside l'*Eglise d'Israël* désignée par le nom de *cieux*. Jésus-Christ *soleil de justice* parcourt par son *Evangile* la *terre* où les

ieux étoient déja formés par *les vrais* *ſraëlites* à la tête deſquels étoient les *pôtres* & les *diſciples*, dont la *voix* etentit par *toute la terre*.

L'*Edit* de Cyrus ſort de la *Médie*, Evangile *de la Judée*; & nul de ceux ui ſont *choiſis*, n'échape à la *chaleur* avorable de ces deux *Loix bienfai-antes*.

L'une & l'autre *Loi* délivre de la *aptivité*. Celle de *Cyrus* affranchit ſraël du *joug* de Babylone, & *celle* le Jéſus-Chriſt de *celui* du démon ous lequel étoit aſſujetti l'univers.

L'*une* & l'*autre* donnera aux homaes peu inſtruits l'*intelligence* des mereilles que l'Eternel opére en faveur le ſon Peuple.

L'*Edit* de Cyrus fait connoître le *ems* où la *crainte* du Seigneur devoit e répandre ſur ſon Peuple au ſortir le ſa captivité, comme l'avoient pronis les Prophètes dont nous avons ité les paſſages. La *grace* de l'Evanile donne cette *crainte* du Seigneur, n délivrant les ames de la *tyrannie* le la Synagogue & de *celle* du démon.

Les *jugemens* de l'Eternel ſur l'an-

cien & sur le nouvel Israël au sujet de cette *délivrance* & de cette *crainte* du Seigneur, sont *préférables* à tous les trésors du monde, & plus *doux* que les mets les plus exquis. Heureux celui qui en verra l'exécution!

Quel bonheur pour ceux qui comprendront les *excès criminels* & les *sécretes abominations* où les auront portés l'*Idolâtrie* dans l'ancien Israël, & le *déïcide* des Juifs à la naissance de l'Evangile!

Les deux Eglises, que l'on fait n'en former qu'une, prient le Seigneur de les délivrer de leurs tyrans, soit temporels, soit spirituels. Elles le conjurent, en lui donnant le nom de *Ré-*

ARGUMENT.

Sens littéral de l'ancien Israël.

I°. Verset 2.

Les *cieux*, c'est-à-dire, *la partie supérieure de l'Eglise d'Israël*, qui consiste dans les *Pontifes*, dans les *Prêtres* & dans les *Prophètes*, annoncent la *gloire* du Tout puissant qui éclatera par la *délivrance* d'Israël captif dans l'étendue de l'Empire de Babylone.

La *partie inférieure de l'Eglise d'Israël*, c'est-à-dire, *le Peuple* désigné par l'*étendue*

dempteur, qu'il ne perde point de vue les paroles & les penſées qui compoſent cette ardente prière.

Nous allons maintenant donner Verſet par Verſet le double ſens litéral de ce Pſaume, relativement aux ſix Obſervations précédentes, en avertiſſant néanmoins que cette Prophétie paroît écrite avant la délivrance d'Iſraël; puiſque l'Egliſe au Verſ. 15. demande que le Seigneur l'affranchiſſe du *joug* de ſes ſuperbes tyrans.

Le titre qu'on lit au commencement ne pouvant être d'aucune utilité pour l'intelligence de cette Poëſie, nous commençons notre Argument par le ſecond Verſet.

ARGUMENT.

Sens litéral du nouvel Iſraël.

I. Verſet 2.

Les cieux, *c'eſt-à-dire*, la partie ſupérieure de l'Egliſe Chrétienne *compoſée* des Apôtres, *des* Diſciples *&* *des* Prêtres, *annonceront* la gloire *du ſouverain Arbitre de l'univers qui brillera par la délivrance des* Juifs *& des* Gentils *captifs ſous l'empire du démon.*

La partie inférieure de l'Egliſe Chrétienne, *c'eſt-à-dire*, le Peuple *qui lui ſera ſoumis*,

de l'air, publiera l'*œuvre* des mains du Seigneur que l'on a prouvé être le *renversement* de l'Empire de Babylone, qui sera éxécuté par *les armées de Cyrus*.

II°. Depuis le Verset 3. jusqu'au 6.

Le *jour*, c'est-à-dire, *le fidèle Israëlite*, ne trouve point assez de termes pour que le *jour* pris dans le *même sens* apprenne de lui cette *délivrance* si glorieuse au Tout-puissant.

Les nations Idolâtres désignées par *la nuit* s'empresseront de s'entredécouvrir les unes aux autres la connoissance de ces *opérations* de l'Eternel.

Ces êtres intelligens cachés sous le voile des mots, le *jour* & la *nuit*, feront entendre leur *voix* qui publiera ces *merveilles* par toute la *terre*, & dans l'*univers*, c'est-à-dire, dans *toute la terre d'Israël*, & dans l'*Empire de Babylone*.

III°. Versets 6 & 9.

L'*Eternel* placera au milieu de ces *régions* un *pavillon* pour le *soleil*. Ce *soleil* est *Cyrus*, dont l'*Edit* annoncera & opérera la *délivrance* d'Israël. Il fixera son *pavillon*, c'est-à-dire, *sa résidence* à Babylone.

Ce *soleil* représenté par son *Edit*, & identifié avec lui, quant aux *opérations* de la délivrance du Peuple de Dieu *, semblable à l'*Epoux* qui sort de son *lit nuptial*, s'élance

* Cyrus avoit épousé depuis peu de tems la fille de Darius Médus à Ecbatane capitale

publiera l'œuvre des mains du Verbe éternel, qui opéreront la ruine *de Jéruſalem & de l'état des Juifs* par *les armées Romaines* commandées par *Tite*.

II°. Depuis le Verſet 3. juſqu'au 6.

Le jour, *c'eſt-à-dire, ſelon ſaint Paul*, le Chrétien *éclairé par les* lumières de la foi, *n'épargnera point ſes expreſſions pour que* le jour *qui a la même foi que lui, apprenne que les* hommes *vont être* délivrés *des* ténèbres du *Judaïſme* & du *Paganiſme*.

Les Gentils *déſignés par* la nuit *s'empreſſeront de découvrir les uns aux autres* la connoiſſance *de ces* miracles *du Très-haut*.

Ces êtres intelligens *feront entendre leur* voix, *& publieront ces* merveilles *dans toute* la Judée, *& dans l'étendue de* l'Empire Romain. *Saint Paul Rom*. X, 18. *applique à* ceux qui ont annoncé l'Evangile *le Verſet* 5. *de ce Pſaume*: In omnem terram exivit ſonus eorum.

III°. Verſets 6 & 9.

Le Seigneur *placera au milieu de* ces régions *un* pavillon *pour* le ſoleil.

Ce ſoleil *eſt le* Verbe incarné *dont* l'Evangile *annoncera & opérera* la délivrance *du genre humain*. Il *placera ſon* pavillon, *c'eſt-à-dire*, ſa demeure, *à Jéruſalem*.

Ce ſoleil *repréſenté par* ſon Evangile, *ſera l'*Epoux, *dont lui-même prend le nom dans le nouveau Teſtament*. *Il ſortira* de ſon lit nup-

---

de la Médie, où l'*Edit* de la délivrance d'Iſraël a été donné.

dire, *l'Eglise d'Israël.*

IV°. Verset 8.

L'*Edit* de *Cyrus* est ici désigné par
de *Loi* du *Seigneur*; parce que cette l
publiée en conséquence de l'ordre qu
même avoit donné à ce Prince de
Israël, comme on le voit dans Isaïe.

Cette *Loi* sera *parfaite*, c'est-à-dire
forme aux idées de l'Eternel touc
délivrance de son Peuple, puisqu'elle
rera le retour de tous les Israëlites q
dront rentrer dans leur patrie.

Les *ordres* contenus dans l'*Edit* d
seront *infailliblement accomplis.* Ils
ront les simples d'*intelligence*, lorsqu
ront *Cyrus* exécuter les *promesses* an
par les Livres des Prophètes touchan
berté de la Nation sainte.

V°. Verset 9.

Les *ordres* que Dieu donne aux ...

gial, *c'eſt-à-dire* du ſein d'une Vierge, *où il s'eſt uni avec la nature humaine.*

Il en ſortira plein de joie, & *parcourra à pas de géant* ſa carrière, *c'eſt-à-dire*, les cieux nouveaux *qu'il formera à meſure que ſa* Loi *ou ſon* Evangile *ſe prêcheront.*

L'Evangile *ſ'annoncera premièrement* dans la Judée *où ſont élus* les Apôtres, & *de là* dans tout l'univers *où en très peu de tems ils formeront* des diſciples. *C'eſt ainſi que le* ſoleil de juſtice & *ſon* Evangile *parcourront* leur carrière *à pas de géant.*

IV°. Verſet 8.

L'Evangile *eſt déſigné dans ce Pſaume par le nom de* Loi *du* Seigneur, *parce que les* Prophètes *l'ont annoncé d'avance* par l'ordre de Dieu même, *pour délivrer* l'univers *des* ténèbres & *de la* mort, *comme nous l'apprenons de S. Paul.*

Cette Loi *eſt* parfaite, *puiſqu'elle a été annoncée par* la bouche *de la* Sageſſe éternelle, *pour délivrer* le monde & *le faire revenir* au culte *du vrai Dieu qu'il avoit perdu de vue depuis ſi long-tems.*

Les préceptes *de* l'Evangile *ſeront infailliblement* accomplis. *Ils rempliront* d'intelligence *les* hommes ſimples, *c'eſt-à-dire*, les moins inſtruits, *lorſqu'ils verront s'exécuter* les promeſſes *de* Jéſus-Chriſt *par la converſion de l'univers.*

V°. Verſet 9.

Les ordres *que le* Seigneur *donne dans* ſon Evangile, *ſont* équitables *aux yeux* de la foi.

---

prédit la *création*, c'eſt-à-dire, la *formation* de l'Egliſe Chrétienne.

l'Israëlite comblé de joie, lorsqu'il verra cesser son *esclavage*, & l'*orgueil* des *Chaldéens* humilié par *Cyrus*.

Les *commandemens* que ce Prince y donne, procureront la *délivrance* désignée ici par le terme de *lumière ;* & les *yeux* des *aveugles*, c'est-à-dire, des *captifs*, en seront éclairés.

Isaïe XLII, 7. & XLIII, 8. nous déclare dans le premier sens litéral, que *Cyrus* rendra la *vue* aux *aveugles*, c'est-à-dire, *la liberté* aux *Israëlites* gémissans dans les *ténèbres* de la captivité sous la *tyrannie* des Chaldéens.

VIe. Verset 10.

La *crainte* de l'Eternel prédite par les Prophètes pour le tems de la *délivrance* de la captivité de Babylone sera pour-lors la *source* de l'innocence & de la persévérance dans le culte du Seigneur.

VIIe. Versets 11, 12 & 13.

Les *jugemens* de l'Eternel, qui après la réprobation d'Israël Apostat rendront aux fidèles Israëlites leur liberté, seront reconnus *véritables* & pleins d'équité. Ils seront pour l'Israëlite délivré *préférables* aux monceaux d'or, & plus *délicieux* que le rayon du miel le plus exquis.

C'est par leur *exécution*, dit le Psalmiste, que votre *serviteur*, c'est-à-dire, le *Peuple* qui compose *votre Eglise*, sera éclairé sur les *oracles* des Prophètes ; & dans leur *accomplissement* il trouvera la *récompense* la plus abondante.

Elle triomphe, lorſqu'elle y lit la béàtitude *promiſe* au fidèle, *& le châtiment* de ſes ennemis *au jour du jugement dernier.* Venite, benedicti, &c. Ite, maledicti, &c.

Les commandemens *que cette* Loi *renferme*, *procureront* la lumière, *c'eſt-à-dire*, la délivrance *du péché. Les* yeux *des* aveugles *en ſeront éclairés*, & *ſortiront ainſi des* ténèbres *du Judaïſme & du Paganiſme.*

Iſaïe XLII, 7. & XLIII, 8. *prédit dans le ſecond ſens litéral, qui eſt le plus important, que* Jéſus-Chriſt *rendra* la *vue* aux aveugles, *non-ſeulement quant au corps, mais auſſi quant à l'ame.*

VI°. Verſet 10.

La crainte *du Tout-puiſſant inſpirée par* la grace *de l'Evangile ſera la* ſource *de* l'innocence *& de la* perſéverance *dans la* foi *en Jéſus-Chriſt.*

VII°. Verſets 11, 12 & 13.

Les jugemens *de l'Eternel, qui après la* réprobation *des Juifs appelleront* les Gentils *à la* foi, *ſeront reconnus* véritables *&* pleins d'équité. *Ils ſeront pour le fidèle* préférables *à toutes les richeſſes du monde, &* plus délicieuſes *que les plus* exquiſes nourritures.

C'eſt par leur éxécution *que* votre ſerviteur, *c'eſt-à-dire*, le diſciple de Jéſus-Chriſt, *ſera éclairé ;* & *ce ſera par leur* accompliſſement *qu'il trouvera la plus* riche récompenſe *par la* foi *dont il vivra.*

VIII°. Verset 14.

Qui est-ce qui comprendra les *crimes* où l'Idolâtrie l'aura plongé? Purifiez-*moi*, c'est-à-dire, *mes enfans*, s'écrie l'Eglise d'Israël, des *abominations sécretes* qu'ils ont commises.

IX°. Versets 15, 16, 17 & 18.

L'Eglise encore captive à Babylone avant l'éxécution de cette Prophétie supplie le Seigneur de la *délivrer de la tyrannie* des superbes Chaldéens. Alors elle sera purifiée du *crime énorme* commis par l'Idolâtrie de ses enfans. Elle conjure l'Eternel son appui & son rédempteur d'éxaucer sa prière & ses voeux.

1. Cœli palàm enarrent
Gloriam Omnipotentis;
Et opus manuum ejus
Annuntiet expansus aër.

2. Dies diei profundet sermonem:

(*a*) Que les cieux. Voyez ce que signifie ce terme, IVe Observation, Art. I. p. 134.

(*b*) De toutes parts. Nous ajoutons ces termes poar exprimer la force du Verbe que le Psalmiste employe ici dans la seconde Conjugaison.

(*c*) L'étendue des airs. Voyez la pre-

VIII°. Verſet 14.

Quel eſt le Gentil *qui comprendra les* excès *où le* culte *des faux Dieux l'aura fait tomber?* *Quel eſt* le Juif *qui aura une idée du* crime, *c'eſt-à-dire*, du déicide *dont il n'aura pas connu* l'énormité? *L'Egliſe Chrétienne prie le Seigneur d'en purifier ſes enfans.*

IX°. Verſets 15, 16, 17 & 18.

L'Egliſe *ſous la perſécution des Juifs & des Payens prie le Seigneur de la délivrer de ces* ſuperbes ennemis. *Alors ſes* enfans *ſeront purifiés des* crimes *dont ils ont été coupables dans le Judaïſme & dans la Gentilité, & dont le* ſang *des Martyrs aura lavé* toute la terre. *Elle conjure l'Eternel qu'elle appelle ſon* appui *& ſon* rédempteur, *d'éxaucer ſa prière & les ſentimens de ſon ame.*

1. QUe les cieux (*a*) annoncent de
   toutes parts (*b*)
La gloire du Tout-puiſſant:
Que l'étendue (*c*) des airs publie
L'œuvre (*d*) admirable de ſes mains.
2. Le jour (*e*) ſe répandra en paroles
Pour en faire le récit au jour:
La nuit (*f*) même découvrira à la nuit

---

mière Section du ſecond Article de la IVe Obſervation, p. 173.

(*d*) Oeuvre. Sect. II. de la IVe Obſervation, p. 177.

(*e*) Le jour. Troiſième Section de la IVe Obſervation, p. 189.

(*f*) La nuit. Troiſième Section de la IVe Obſervation, p. 195.

Nox ipsa nocti indicabit notitiam.
3. Non erit sermo,
Non erunt verba
Quorum vix audiatur sonus.
4. Omnem terram
Pervadet sonus eorum,
Et fines orbis
Eloquia eorum.
5. Soli ponet tentorium in eis;
Et ipse, velut sponsus
Procedens è thalamo suo,
Lætus exiliet ut gigas
Ad percurrendam viam.

6. Ab extremitate cœlorum
Egressus ejus,
Et revolutio ejus
Ad extrema eorum;
Nec est qui se abscondat
A calore ejus.
7. Lex Æterni
Perfectum habebit finem:
Animæ reditum præstabit.
Testimonium Domini certum,
Intelligentiam præstans parvulis.

(*g*) Leur voix retentira, &c. Le Texte Hébreu porte קַוָּם káoûâme, *linea eorum.* Nous soupçonnerions que c'est ici une faute, & qu'il faudroit lire avec l'Auteur de la Version, dont l'Eglise fait usage dans ses Offices קוֹלָם kôláme, si Leigh ne nous avertissoit que Isaac prétend que le mot káoûâme signifie aussi bien la *voix*, qu'une *ligne*.

(*h*) Au milieu d'eux. C'est-à-dire, au milieu des cieux dont il est parlé au Vers. 1.

La connoissance de cette merveille.
Ce ne sera point un langage,
Ce ne seront point des paroles
Dont le son frappe à peine les oreilles.
Leur voix retentira (*g*) dans toute la terre :
Leurs discours se répandront
Jusqu'aux confins de l'univers.
Il placera au milieu d'eux (*h*)
Le pavillon (*i*) éclatant du soleil (*k*) :
Et cet astre brillant,
Tel qu'un époux qui sort de son lit nuptial,
S'élancera plein de joie
Pour parcourir à pas de géant sa carrière.
Il sortira (*l*) d'une extrêmité des cieux,
Il en parcourra
Les climats les plus reculés ;
Et nul être ne se dérobera
Aux effets de sa chaleur.

La Loi de l'Eternel (*m*)
Aura son parfait accomplissement :
L'ame (*n*) lui devra son retour.
L'oracle du Seigneur est infaillible,
Il remplira les simples (*o*) d'intelligence.

) Pavillon. Observation V. Art. II. 7.
) Du soleil. Observ. V. Art. I. p. 200.
) Il sortira d'une extrêmité des x. Observ. V. Art. IV. p. 210.
) La Loi de l'Eternel. Observ. III. I. p. 72.
) L'ame. L'Israëlite fidèle en captivité.
) Les simples. Nous avons prouvé dans curs endroits de cet Ouvrage que ce terme

8. Jussa Æterni recta:
Cor afficient lætitiâ.
Præceptum Domini lucidum,
Illuminans oculos.

9. [Tunc] timor Æterni
Munditiam præstabit,
Perseverantiam in seculum.

10. Judicia Æterni sunt veritas:
Certa sunt ad invicem.

11. Expetibilia sunt præ auro,
Præ acervo auri purissimi:
Dulciora sunt melle
Et primo liquore favorum.

12. Denique servus tuus
Illuminabitur per ea.
In observando eventum illorum
Retributio multa.

13. Errores quis intelliget?
Ab occultis meis munda me.

14. Subtrahe, quæso,
A superbis servum tuum.
Ne ampliùs dominentur in me.

15. Quoniam integer sum,

---

désigne presque toujours dans les Psaumes la Nation d'Israël captive.

(*p*) SES ORDRES. LE COMMANDEMENT. Observ. III. Art. I. p. 80.

(*q*) LA CRAINTE DE L'ÉTERNEL. Observation III. Art. I. p. 88.

Ses ordres (*p*) sont dictés par l'équité;
Ils combleront les cœurs d'allégresse.
Le commandement de l'Eternel
Répand la lumière, il éclaire les yeux.
[Alors] la crainte (*q*) de l'Eternel
Sera la source de l'innocence
Et d'une persévérance
A l'épreuve des tems.
Les jugemens de l'Eternel
Sont infaillibles:
Ils se vérifient mutuellement.
Ils sont préférables à l'or,
A des monceaux d'or le plus épuré:
Ils sont plus agréables au goût que le miel,
Que la plus pure liqueur
Qui découle de ses rayons.
Enfin c'est par eux que votre serviteur
Sera rempli de lumière:
Et en attendant qu'ils s'accomplissent,
Il trouvera la plus riche récompense.
Qui comprendra ses égaremens?
Purifiez-moi des crimes commis en sécret (*r*).
Daignez soustraire votre serviteur
Au pouvoir des hommes superbes (*s*).
Qu'ils n'exercent plus sur moi leur tyrannie.
Car j'ai recouvré mon innocence,

(*r*) DES CRIMES COMMIS EN SÉCRET. Voyez Observ. III. Art. I. p. 123.

(*s*) DES HOMMES SUPERBES. C'est-à-dire, les Chaldéens désignés ordinairement sous ce nom; voyez p. 41.

Et immaculatus à delicto maximo.

16. Sint in beneplacitum [tibi]
Sermones oris mei;
Et meditatio cordis mei
Præsens sit vultibus tuis.
17. Æterne, præsidium meum,
Et vindex meus.

(t) Du crime énorme que j'ai commis
Voyez Observ. II. p. 43.

PSALMUS CXLVIII.

Laudate Dominum de cœlis, &c.

TITULUS.

Laudate eum qui per se existit.

TITRE.

Louez l'Etre qui ne doit son éxistenc qu'à lui-même.

AVERTISSEMENT.

APrès l'idée que nous offrent de c Pseaume tous les Commentateu fondés sur le seul mot du Verset creata sunt, » ont été créés, « on n' pas dû être surpris que dans les tra ductions Latine & Françoise que no

Et je ſuis purifié
Du crime énorme que j'ai commis (t).
16\. Daignez agréer les prières
Que ma bouche vous adreſſe :
Que les deſirs de mon cœur
Attirent ſur moi vos regards favorables.
17\. Eternel, vous êtes ma défenſe ;
Soyez auſſi mon vengeur (u).

(u) MA DÉFENSE, MON VENGEUR. Voyez Obſervation I. p. 17.

---

avons donné des Pſaumes, nous l'ayons attribué à la création. Il nous étoit alors abſolument impoſſible de le préſenter dans ſon ſens litéral, à cauſe de la multitude des termes énigmatiques ſous leſquels il eſt caché. Mais en l'inſérant aujourd'hui dans cet Ouvrage, nous croyons devoir en rendre un compte plus éxact. Nous reconnoiſſons donc, à ne pouvoir en douter, que cette divine Poëſie n'eſt autre choſe qu'un Cantique d'actions de graces anticipées ſur la *ruine* de Babylone, & ſur la *délivrance* d'Iſraël captif; & nous oſons aſſurer que le Verſ. 8. contient la première propoſition, & que la ſeconde eſt préſentée dans le dernier, qui déclare que

le diadême a dans la ſuite été ré
&. placé ſur la tête des premie
moncens.

Mais pour comprendre ce qu
diſons, il faut être averti que le
que le Pſalmiſte invite à louer
nel, ne ſont pas des *créatures dep*
d'intelligences & d'*organes* ca
de payer le *tribut de louange*
par le Pſalmiſte.

Ainſi nous oſons, avant tout c
nous avons à dire, propoſer tro
ſertions pour y préparer le Leć

ASSERTION I.

1°. Dans les deux premiers Ver
faut prendre ſelon leur ſens ord
les termes de *cieux*, d'*Anges*

gouvernement politique du Peuple de Dieu eſt caractériſé par le terme énigmatique de *ſoleil ;* & la *terre* d'Iſraël dont les habitans doivent *louer le Seigneur* après leur retour dans leur patrie, eſt déſignée par le terme de *lune.*

3°. Dans le Verſ. 4. *les cieux des cieux* déſignent le *ſouverain Sacerdoce :* les *cieux* au-deſſus deſquels ſont les *eaux*, doivent ſe prendre pour les *Juſtes d'Iſraël ;* & les *eaux* ſont les *Prêtres* & les *Prophètes*, dont les inſtructions & les oracles étoient une *roſée* & une *pluie.*

4°. Dans les Verſ. 5 & 6. eſt contenu le *motif de louanges* que rendront à l'Eternel les *êtres* des quatre premiers Verſets.

Ce motif nous paroît conſiſter dans l'*ordre irrévocable* que l'Etre ſuprême a donné touchant la *ruine* de l'Empire de Babylone.

ASSERTION II.

Le Verſ. 7. invite Iſraël captif dans la *terre des dragons* à chanter les louanges du ſuprême Arbitre de l'univers, lorſqu'il ſera délivré.

autant d'*êtres intelligens* , dont
expliquerons la nature,

ASSERTION III.

Dans les quatre derniers Verſe
ſont le 11, 12, 13 & 14. tout le P
d'Iſraël , ſes Chefs, ſes Rois q

I°. Aux Intelligences céleſtes.

II°. A l'Egliſe de l'ancien Iſraël a
de la *nouvelle création*, c'eſt-à-dire ,
rétabliſſement dans ſa patrie, après que
lui aura rendu ſa liberté.

III°. Aux Iſraëlites captifs à Babyl
en Aſſyrie.

IV°. Ravage de l'Empire des Cha
par les Mèdes & par les Perſes qui y p
la *déſolation* déſignée par les termes d
de *grêle*, &c.

V°. Au Peuple d'Iſraël qui doit êt

gneront un jour ſur lui, les Princes, les Juges de la terre, &c. loueront l'Eternel de ce que lui ſeul aura éxalté ſa toute-puiſſance, en rétabliſſant les forces de la nation qu'il a choiſie.

Tel eſt, ſelon nous, l'objet général du Pſaume, dont on va lire les traductions Latine & Françoiſe, où nous conſervons les termes énigmatiques de l'Original. Nous les expliquerons dans les Obſervations ſuivantes, qui développeront les idées contenues dans le précis que nous allons préſenter.

I°. Aux Intelligences céleſtes.

II°. A l'Egliſe du nouvel Iſraël touchant la liberté qu'elle aura d'offrir publiquement ſes ſacrifices, après que Conſtantin l'aura affranchie du joug du Paganiſme.

III°. Aux Chrétiens expoſés aux inſultes des Juifs & des Gentils.

IV°. *Ravage* que les Romains & Conſtantin feront parmi les Juifs & parmi les Payens, caractériſé par les termes de *feu*, de *grêle*, &c.

V°. Aux Chrétiens qui doivent recouvrer la liberté.

I.

1. DU haut des cieux où vous réſidez,
Eſprits, louez l'Eternel:

2. Laudate eum, omnes Angeli ejus =
Laudate eum, omnia agmina ejus.

II.

3. Laudate eum, sol & luna:
Laudate eum, omnes stellæ lucidæ.

4. Laudate eum, cœli cœlorum,
Et aquæ quæ super cœlos sunt.

5. Laudabunt potentiam Æterni [[redacted]
illa;]
Eò quòd ipse jusserit,
Et denuò creata sunt.

6. Imò consistere faciet ea
In seculum seculi:
Statutum posuit,
Quod non præteribit.

III.

7. Laudate Æternum,
De terra draconum,
Et omnium abyssorum.

IV.

8. Ignis, grando, nix, glacies,
Et ventus procellosus
Exequentur jussum ejus.

Louez-le, vous dont la demeure
Eſt dans le ſéjour le plus élevé.
Louez-le, vous tous qui êtes ſes Anges;
Milices céleſtes, réuniſſez-vous
Pour célébrer ſes louanges.

II.

Soleil & lune, publiez-les;
Et vous toutes brillantes étoiles,
Faites-les retentir par-tout.
Cieux des cieux, annoncez-les,
Ainſi que vous, nuages,
Placés au-deſſus des cieux.
Ces êtres annonceront
La puiſſance de l'Eternel;
Parce que, ſelon les ordres
Que lui-même aura donnés,
Ils auront été créés de nouveau.
Certes, il les fera ſubſiſter
Juſques à la fin des ſiècles:
Il en a porté le décret,
Il ſera irrévocable.

III.

Du fond de la terre des dragons
Et de tous les abymes,
Adreſſez vos louanges à l'Eternel.

IV.

Le feu, la grêle, la neige, la glace,
Et les vents orageux
Seront les éxécuteurs de ſes ordres.

V.

9. Montes & omnes colles,
Arbores fructiferæ & omnes cedri:

10. Feræ & omnia jumenta,
Reptilia & omnes volucres pennatæ:

11. Reges terræ & omnes tribus,
Principes & omnes Judices terræ:

12. Juvenes & virgines,
Senes cum junioribus
Laudent potentiam Æterni.

13. Quando exaltata erit potentia ejus folius,
Et gloria ejus fuper terram & cœlos;

14. Quando extulerit cornu populi fui,
Laus erit omnibus piis ejus,
Filiis Ifraël, Populo accedenti ad illum.
Laudate eum qui per fe exiftit.

QUe d'*énigmes* depuis le Verfet 3. jufqu'au 12. Mais nous n'en fommes pas furpris. Nous avons reconnu par nos travaux fur ce genre d'écrire, que le *ftyle énigmatique* eft l'art le plus ingénieux dont les Pfalmiftes ayent pu fe fervir pour dérober aux Apoftats, & par conféquent aux Chaldéens, l'intelligence des oracles touchant la

V.

Que les montagnes & toutes les collines,
Que les arbres fruitiers & tous les cèdres:
0. Que les bêtes sauvages
Et tous les animaux domestiques:
Que les reptiles de la terre
Et les oiseaux qui volent dans les airs:
1. Que les Rois de la terre & toutes les tribus,
Les Princes & tous les Juges du pays:
2. Les jeunes hommes & les vierges,
Les vieillards & les enfans,
Célèbrent la force de l'Eternel.
3. Lorsque la puissance
Qui n'appartient qu'à lui seul,
Sera éxaltée
Et que sa magnificence aura éclaté
Sur la terre & dans les cieux;
4. Lorsqu'il aura relevé
La force de son Peuple,
Alors on comblera de louanges
Ceux qui lui sont chers, les enfans d'Israël,
Ce Peuple qui se sera approché de lui:
Louez l'Etre qui ne doit son éxistence qu'à lui-même.

---

livrance d'Israël qui ne devoit s'éxé-
iter que par la *ruine* de l'Empire de
abylone.

Comment en effet les Prophètes
ouvoient-ils voiler avec plus de suc-
ès ces deux grands évènemens? si ce
étoit en employant des termes clairs

& très-connus, que l'on pouvoit appliquer à des objets, soit *moraux*, soit *physiques*, & quelquefois à des traits de quelqu'ancienne histoire. Les disciples de ces grands Maîtres avoient appris d'eux à lever ce voile, & savoient substituer à ces termes si clairs en apparence les idées véritables, & les oracles que le Prophète avoit en vue. L'Eglise conservoit dans son sein, par le moyen de ses disciples, & la Prophétie, & l'intelligence des termes qui la composoient. On peut la trouver cette intelligence en partie dans la Paraphrase Chaldaïque, en partie dans les Pères de l'Eglise, & en partie dans quelques Commentateurs éclairés. Mais la vraie source où l'on doive puiser cette connoissance, est l'Ecriture sainte elle-même, où l'on auroit trouvé par la combinaison des textes parallèles la signification de ces termes énigmatiques.

Or l'étude en paroît si laborieuse & si longue, qu'on aime mieux y renoncer, & se contenter de rendre les expressions telles qu'elles se trouvent, sans les approfondir. Alors au lieu d'une Prophétie très-intéressante pour l'un-

& l'autre Israël, on n'offre qu'un objet qui l'obscurcit encore plus.

On voit plusieurs exemples de ce que nous avançons, & sur-tout dans le Ps. CXLVII. *Lauda, Jerusalem, Dominum, &c.* où les Commentateurs admirent d'abord l'éloquence de l'Ecrivain sacré, lorsqu'il fait, selon eux, la peinture d'une *forte gêlée* & d'un *dégel subit.* Mais ces Interprètes superficiels sont très-embarassés, lorsqu'ils voient à la fin du Pseaume, que *Dieu ne traite pas ainsi les autres nations.* Ils sentent bien qu'il *neige*, qu'il *gêle*, & qu'il *dégêle* en Asie, en Amérique & en Europe. Comment donc concilier les deux derniers Versets de ce Pseaume avec les Versets 4, 5, 6, 7, 8 & 9. précédens, qui, si vous les prenez dans le *sens physique*, n'ont absolument aucune connéxion avec les *décrets*, les *jugemens*, & les *desseins* que Dieu ne découvre qu'au seul Israël? Ces Commentateurs, après quelques réfléxions édifiantes, vous laissent le soin de chercher l'harmonie qui doit lier ensemble toutes les parties du Pseaume. Ils s'embarrassent encore moins de faire connoître le double *sens li-*

téral que la Prophétie contient quant à l'ancien & quant au nouvel Iſraël. Or pour faire ſentir cette *harmonie*, & ce *double ſens litéral*, il falloit regarder la *neige*, le *givre*, la *grêle* & le *froid inſupportable*, comme autant de *termes énigmatiques* qui déſignent les *malheurs* dont Iſraël devoit être accablé dans ſa captivité, & voir ſous l'emblême du *dégel* la *liberté* qui lui accorde le retour dans ſa patrie, pour y jouir de la félicité promiſe à Jéruſalem dans les trois premiers Verſets. Voyez ſur ce point l'explication de ce Pſaume à la page 460. du XI[e] Vol. de cet Ouvrage.

Mais que diront nos Adverſaires, quand nous leur ſoutiendrons la certitude de la maxime ſuivante ?

» La ſience du ſtyle énigmatique » eſt ſi néceſſaire, que ſans elle il eſt » impoſſible d'entendre la partie la » plus étendue des Livres prophétiques; » & que l'on ne pourra jamais en ſai- » ſir l'objet total, quant à l'ancien Iſ- » raël, toutes les fois que dans l'im- » puiſſance de connoître la valeur du » terme énigmatique dont le Prophète » ſe ſert, on ſubſtituera au véritable

» objet que le Saint-Esprit avoit en » vue, des objets étrangers, tels que » quelqu'*ancienne histoire*, quelqu'*opi-* » *nion Rabbinique*, ou les *conjectu-* » *res* des Commentateurs qui ne se » sont pas douté qu'il éxistât un style » énigmatique. «

Or l'objet une fois manqué, doit-on être surpris de trouver si peu d'accord entre toutes les idées, dont les oracles des Prophètes sont composés? Peut-on alors concilier ensemble l'ancien & le nouvel Israël? Non, sans doute, puisqu'en se trompant sur l'objet que le Saint-Esprit avoit en vue, on ne peut lui appliquer les expressions dont le Prophète a fait usage: expressions difficiles à entendre, & souvent inintelligibles, pour quiconque n'est pas versé dans la sience du style énigmatique. Nous en donnons pour éxemple le Cantique d'Habacuc.

Mais pouvons-nous mieux faire sentir quant à présent l'importance de la maxime que nous venons d'établir, si ce n'est en expliquant le Ps. CXLVIII? En effet ce Cantique d'actions de graces, depuis le Vers. 3. jusqu'au onzième, nous offre des *êtres destitués de toute*

intelligence, que nos Commentateurs chargent de *louer le Très-haut*. Nous savons que l'on prête au Verbe *louer* un certain sens. Mais nous pouvons assurer que les maîtres qui le donnent, & les auditeurs qui le reçoivent, ne sont pas mieux instruits les uns que les autres sur l'objet du Pseaume, faute de savoir la valeur des termes qui le composent.

Nous allons prendre une route bien différente de celle que l'on a tenue jusqu'ici. Elle est beaucoup plus difficile, il est vrai; mais il en resulte un Cantique plus intéressant pour l'un & l'autre Israël, & plus satisfaisant pour l'esprit & pour le cœur.

PREMIÈRE OBSERVATION
Qui contient les six premiers Versets.

SECTION PREMIÈRE.

Examen des deux premiers Versets.

Des cieux où vous résidez,
Esprits, louez l'Eternel:
Louez-le, vous dont la demeure
Est dans le séjour le plus élevé.

1°. On ne doutera point que

cieux dont parle ici le Pſalmiſte, ne ſoient le *thrône* du Tout-puiſſant environné de mille millions d'Eſprits céleſtes ſans ceſſe occupés à *chanter ſes louanges* & *ſa gloire*. Nous avons averti que ce *bienheureux ſéjour* eſt *celui* où fut enlevé ſaint Paul, qui lui donne le nom de *troiſième ciel*, relativement aux *deux autres cieux* plus voiſins de la terre, & dont nous parlerons aux troiſième & quatrième Verſets.

II°. Louez.

Ce Verbe & ſa ſignification ſont trop connus pour nous y arrêter.

Dans les deux premiers Verſets de ce Pſaume on l'emploie pour exprimer *les louanges adreſſées à l'Eternel par les Eſprits céleſtes*, & *par les Intelligences humaines*. Rien de plus intelligible. *Dieu* eſt *Eſprit*; les ſeuls *Eſprits* ſont à portée de le *louer*. Loin d'ici la *pure matière*, & tout *corps deſtitué d'intelligence* & *d'organes incapables* de cette auguſte fonction.

Cependant, malgré cette notion ſi claire dictée par le bon ſens, on veut que les *bêtes*, les *élémens*, les *arbres*, les *rochers* & tout autre *être* purement

matériel, *louent* l'Eternel. On pouſſe la choſe plus loin. On fait ſauter les *arbres* des forêts, les *champs* & les *montagnes* ; & l'on croit bonnement que les *fleuves* battent des mains. Les *poiſſons*, genre d'animal le plus dépourvu d'intelligence, eſt mis ſur les rangs avec les *reptiles* les moins capables de connoiſſance, pour *célébrer les louanges* du ſouverain Maître. Quelques Interprètes ont ſenti combien eſt contraire à la raiſon la liberté qu'on ſe donne d'attribuer *à la matière* une *intelligence* & des *ſentimens* que le Créateur n'a donnés qu'à l'*Ange* & à l'*homme*. Ils n'ont point voulu ſe contenter de la défaite dont ſe ſervent ceux à qui l'étude profonde eſt inſupportable. Ils n'ont point dit avec eux que les *animaux* & toute autre *être matériel louent* Dieu à leur façon ; que tout ce que l'on voit en eux, *loue le Créateur* par l'admiration qu'ils excitent en nous. Cette explication eſt édifiante, à la vérité ; mais elle fait entendre un langage bien éloigné de l'idée des Prophètes, qui ſous le nom de ces *êtres matériels* voilent des *créatures douées d'une in-*

telligence capable de connoître & de chanter les louanges du ſuprême Arbitre de l'univers, en reconnoiſſance de ſes bienfaits ſignalés. En voici un éxemple tiré d'un Pſaume où des *êtres matériels* ſervent de Nominatif au Verbe הִלֵּל hillêl, *louer*. Il eſt le ſeul avec celui que nous expliquons, où ſe trouve ce Verbe régi par de pareils Nominatifs. Pſ. LXVIII, 35.

Les cieux & la terre,
Les mers & tous les poiſſons
Qui nagent dans leur ſein,
Chanteront ſes louanges. יְהַלְלוּהוּ ïehâlleloûhoû.

Il n'eſt pas difficile d'apprendre à quelle occaſion, puiſqu'on lit dans le Verſet ſuivant:

Parce qu'il aura délivré Sion,
Et rétabli les villes de Juda.

Comment peut-on ſe perſuader que les *cieux* & la *terre*, *êtres* purement *matériels* auſſi-bien que les *mers* & les *poiſſons*, puiſſent *chanter* ou *célébrer les louanges* du Très-haut? Et quand on ſuppoſeroit que les *cieux* ſont mis ici pour les *Anges*, & la *terre* pour les *hommes*; que fera-t-on des

mers & des *poiſſons* qui n'ont aucune connoiſſance du *rétabliſſement* de Sion & des villes de Juda, auſquelles ſûrement ils ne prennent aucun intérêt. Ayons donc recours à la note que nous avons miſe ſur ce Verſet, p. 226. de notre Pſautier François, où nous verrons que les *cieux* déſignent les *Prêtres* & les *Grands* d'Iſraël, que *Sion* & les *villes de Juda rebâties* intéreſſoient très-vivement.

Quant au termes de *mers*, nous avons toujours enſeigné qu'il ſe prend pour l'*Empire* de Babylone & ſes *Provinces*, où étoient répandus, non-ſeulement les *captifs d'Iſraël*, mais auſſi *différens peuples* intéreſſés à la délivrance opérée par Cyrus, tels que les *Moabites*, les *Tyriens*, &c. à qui la liberté étoit promiſe, & que Nabuchodonoſor avoit enlevé de leur pays, de même qu'Iſraël, comme un pêcheur enlève des poiſſons avec ſon filet. Qu'on étudie bien les Verſets 14, 15 & 16. du premier Chapitre d'Habacuc, on y trouvera les *poiſſons raiſonnables*, dont il eſt parlé dans ce Texte énigmatique du Pſ. LXVIII. où nous rendons le mot Hébreu *romês*, reptile,

reptile, par celui de *poiſſon*, ſur l'autorité de Leigh que l'on peut conſulter ſur ce terme dans ſon Ouvrage appellée *Critica ſacra*.

III°. *Louez-le, vous tous qui êtes ſes Anges :*
Milice céleſte, réuniſſez-vous
Pour célébrer ſes louanges.

Tout le monde ſait que les *Anges* ſont cette partie des *Eſprits céleſtes* que l'Eternel envoie ſur la terre pour y éxécuter ſes ordres, & pour veiller à la conſervation & au bonheur des hommes, des Empires & des autres Etats; mais ces fonctions ſont inſéparables des louanges qu'ils rendent ſans ceſſe au Dieu dont ils ſont les miniſtres.

Il eſt encore un autre ordre d'*Eſprits céleſtes*, que le Pſalmiſte appelle ici צְבָאוֹ tsâbâ-oû, *militia ejus*, & que le Grec rend par πᾶσαι δυνάμεις αὐτοῦ, la Vulgate par *omnes virtutes ejus*, le Chaldéen & le Syriaque par *omnes exercitus ejus*. Cet ordre à qui l'Egliſe attribue ſpécialement le nom de *Vertus*, eſt appellé dans les Préfaces ordinaires, *militia cœleſtis exercitûs*, » milice de l'armée céleſte ;«

& dans les Préfaces du Carême, de la Croix & de la sainte Vierge, il reçoit le nom de *cœlorum Virtutes*, » les ar-» mées des cieux. «

Les Prophètes ont coutume de mettre le nom *Deus* ou *Dominus*, & souvent tous les deux avant celui d'*exercituum*, » le Seigneur Dieu des ar-» mées. « Nous soupçonnons que c'est par la raison suivante que les oracles divins s'expriment ainsi. Comme la plus grande partie de leurs prédictions regardoient leur délivrance d'entre les mains des Babyloniens dont ils étoient esclaves, sans secours, sans force, & sans troupes, l'Eternel prend à leur égard le titre de *Dieu des armées*, pour leur faire connoître par cette dénomination, qu'il étoit tout-puissant pour les faire sortir de captivité, & qu'aucune force humaine ne pouvoit s'opposer à leur délivrance. En effet il devoit conduire Cyrus par la main, & se mettre à la tête des troupes de ce Prince. Il y étoit sur son char de triomphe composé de Chérubins, & environné, Ps. LXVII, 18. de mille millions d'Anges, qui composoient l'armée céleste soumise à ses

ordres. C'eſt à cette milice de l'Eternel dont le Verbe s'eſt ſervi pour faire triompher Cyrus, que l'Egliſe d'Iſraël adreſſe les paroles du ſecond Verſet du Pſaume que nous expliquons.

SECTION SECONDE.

Nous avons fait obſerver pluſieurs fois que Moïſe nous enſeigne trois ſortes de *cieux*, 1°. le *ciel* le plus élevé, que ſaint Paul appelle le *troiſième ciel;* & à qui Moïſe donne également le nom de *ciel*, lorſqu'il dit: *In principio creavit Deus cœlum & terram*, que nous traduiſons ainſi: *Dieu commença par créer les eſprits céleſtes & la matière.*

2°. Après ce *ciel* compoſé d'*êtres* purement *ſpirituels*, Moïſe place une *étendue d'air* où Dieu crée le *ſoleil*, la *lune* & les *aſtres*. C'eſt à cette *étendue d'air* qu'il donne le nom de *ciel* au Verſet 8. du première Chapitre de la Genèſe, en ces termes: *Et vocavit Deus* firmamentum cœlum, » *il* » *appella* ciel cette étendue d'air.«

3°. Au deſſous de cette *première étendue d'air*, il s'en trouve une *autre*

que nous regardons comme notre *athmosphère*. Les *oiseaux* la parcourent avec leurs aîles. Ce dernier *espace* d'air est appellé *ciel* dans le Chap. IV. de Daniel, où le nom d'*oiseaux* est joint à celui de *ciel*, volucres *cœli*, Vers. 9. & *aves cœli*, Vers. 18. & Jésus-Christ s'exprime de même, Marc IV, Vers. 32. Observez que ce *ciel intérieur* est appellé simplement *râkiâ"gh*, expansus *aër*, dans la Genès. I. & dans le Ps. XVIII, 1. Or les mots *râkiâ"gh* & *shâmaïim'* veulent dire la même chose. Ce *ciel* remonte depuis les *eaux inférieures* qui sont les *mers* & *toute eau* des lacs & des fleuves, & s'étend jusqu'aux *eaux supérieures* qui sont les *nuées*.

Ces deux *espaces d'air* forment les *cieux matériels*, qui joints au troisième où fut enlevé saint Paul, sont les seuls *cieux* connus dans l'Ecriture.

Vers. 3. *Soleil & lune, publiez ses louanges;*
Et vous qui répandez la lumière,
Etoiles, publiez-les.
Vers. 4. *Annoncez-les, cieux supérieurs:*
Publiez-les, eaux qui vous étendez
Au-dessus des cieux [inférieurs.]

1°. Remarquez que le *soleil*, la

lune & les *étoiles* ſont dans le *ciel matériel* le plus élevé : élévation que le Prophète exprime par les mots, *cœli cœlorum*, c'eſt-à-dire, *cieux élevés au deſſus des cieux* où volent les oiſeaux. C'eſt ainſi que les Auteurs inſpirés caractériſent l'Etre ſuprême, en ſe ſervant du mot *Èlòhîm*, qu'ils mettent d'abord dans la forme conſtruite, ſuivi du même nom dans la forme ſimple. Pſ. CXXXV, 2. *Èlòhêi hâ-èlòhîm*. Deo Deorum, *au Dieu des Dieux* ; c'eſt-à-dire, *au Dieu qui eſt au-deſſus des Dieux*. Ainſi *les cieux* [*matériels*] des *cieux* [*matériels*] ſont *les cieux ſupérieurs* ; & les *cieux* qui ſont au-deſſous d'*eux*, ſont *les cieux inférieurs*.

II°. De ces deux *cieux* tire ſon origine l'expreſſion énigmatique dont on ſe ſert pour déſigner le *corps* de l'Egliſe d'Iſraël.

Le premier *ciel matériel* repréſente *la partie* ſupérieure de cette Egliſe, où ſont placés le *ſoleil*, la *lune* & les *étoiles*.

Le *ſoleil* déſigne *celui* en qui réſide la ſuprême autorité, telle que celle des *Rois*, comme nous l'avons remarqué ailleurs, & ſur-tout dans le

Pſ. XVIII. où nous avons fait voir par l'autorité d'un Prophète, que *Sédécias* devenu captif eſt dépeint ſous l'emblême du *ſoleil* que ſon coucher fait diſparoître. Or depuis *Sédécias* juſqu'à *Alexandre le Grand* le Peuple d'Iſraël n'a point eu d'*autre chef* que le *ſouverain Pontiſe* qui décidoit de toutes les affaires d'Etat & de Religion. Il n'eſt pas ſurprenant que ce *Souverain ſpirituel & temporel* après le retour d'Iſraël ſoit caractériſé par le terme de *ſoleil*.

La *lune* déſigne la *terre* d'Iſraël & ſes *habitans*, que ce *ſoleil énigmatique* éclairoit par ſes lumières, par ſa ſageſſe & ſa piété.

Les *étoiles* repréſentent les *hommes diſtingués* par leurs talens, par leur naiſſance, & par leurs lumières ſupérieures.

Telles ſont les définitions que nous avons conſtamment données de ces trois termes dans tous les endroits où nous les avons trouvé ſuſceptibles de cette explication, c'eſt-à-dire, dans les Textes où le ſtyle énigmatique a lieu.

C'eſt à un tel *ſoleil*, à une telle

lune

lune & à de telles *étoiles* que le bon ſens attribue la faculté de *louer l'Eternel*, & non à des *êtres purement matériels*.

III°. Nous venons de déclarer que ces deux-*cieux*, l'un *ſupérieur*, & l'autre *inférieur*, déſignent la *partie ſupérieure* & la *partie inférieure* de l'Egliſe d'Iſraël. Nous avons dit que la *partie ſupérieure* étoit compoſée de ce qu'il y avoit de *plus conſidérable* dans la nation ; nous diſons maintenant que la *partie inférieure* de cette Egliſe conſiſte dans le *ſimple peuple*.

Nous ajoutons que ce *ciel inférieur* ayant des *eaux*, c'eſt-à-dire les *nuées*, au-deſſus de lui, repréſente *le ſimple peuple* qui reconnoiſſoit pour ſes *ſupérieurs* les *Prêtres* & les *Lévites*, les *Docteurs* & les *Scribes*, dont ils recevoient la *doctrine* & les *inſtructions*, comme l'herbe reçoit la *roſée* du ciel & les *pluies* des nuées. Moïſe nous offre cette image, Deuter. XXXII, 2. lorſqu'il dit en parlant à l'aſſemblée d'Iſraël, ſelon la Verſion de M. de Sacy : » Que les *vérités* que j'enſeigne, » ſoient comme la *pluie* qui s'épaiſſit » [*dans les nuées* :] que mes *paroles*

» se répandent comme la *rosée*, comme
» la *pluie* [qui se répand] sur les plan-
» tes ; comme les *gouttes* de l'eau [du
» ciel qui tombent] sur l'herbe qui
» commence à pousser.«

On voit ici que *Moïse* est la *nuée* d'où tombent les *pluies*, c'est-à-dire les *instructions* que le Peuple reçoit, & dont sont arrosés les *jeunes gens* désignés par le terme de *plantes*, & les *jeunes enfans* par celui d'herbe naissante.

Or nous demandons si ces *cieux supérieurs*, ces *nuées* & ces *cieux inférieurs*, tels que nous les avons définis, ne sont pas les seuls capables de *louer l'Etre suprême*, en comparaison des *cieux* & des *nuées* que la Physique nous présente ?

Mais quel est l'objet de leurs louanges ? C'est la délivrance d'Israël, comme nous allons le voir dans la Section suivante.

SECTION TROISIÈME.

Le préjugé commun qui fait regarder la *création* de l'univers comme l'*objet* de ce Psaume, est fondé prin-

...alement sur le Verbe נִבְרָאוּ nibe-...
...oû du Verset suivant. La Vulgate
...rend par *creata sunt*, & le fait rap-
...orter à ces *êtres* précédens.

...rs. 5. *Ces êtres annonceront*
La puissance de l'Eternel;
Parce que lui-même a donné ses ordres,
Et qu'ils ont été créés de nouveau.
...rs. 6. *Il les fera subsister*
Jusqu'à la fin des siècles:
Il en a porté le décret,
Il sera irrévocable.

. LUI-MÊME A DONNÉ SES ORDRES.

Il faut nécessairement avoir recours ...u Verset précédent pour trouver le ...ominatif du Verbe *laudabunt*, qui ...ommence le Verset 5. & l'exprimer ...ar ces deux mots *entia illa*, »ces êtres,« ...ue nous avons regardés plus haut ...omme le *corps entier* de l'Eglise d'Is-...raël. Ce sera ce *corps* qui sera *créé de nouveau*, suivant les ordres que le Tout-...uissant en donne à Cyrus par le Pro-...phète Isaïe XLIV, 28. en ces termes:

C'est moi qui dis à Cyrus:
Vous êtes le pasteur que j'ai choisi,
Et vous accomplirez tout ce que je veux.
C'est moi qui dis à Jérusalem,
Vous serez rebâtie;
Et au Temple, Vous serez fondé de nouveau.

Or cet *ordre* ne pouvoit avoir lieu qu'après la *délivrance* de l'Eglise d'Israël, prédite au Verſ. 25. du même Chapitre, où le Prophète engage Jacob & Iſraël *à louer l'Eternel* de ce qu'il les aura rachetés.

Cieux, répandez-vous en louanges,
Parce que l'Eternel a fait miſéricorde
[A ſon Peuple.]
Extrêmités de la terre,
Faites entendre vos cris de joie:
Montagnes, faites retentir vos louanges;
De même que les *forêts* & tous les *arbres*,
Quand le Seigneur aura racheté Jacob,
Et lorſque Iſraël ſera comblé de gloire.

Seroit-il quelqu'un, qui pût croire que des *cieux matériels*, les *extrêmités* de la terre, les *montagnes*, les *forêts* & les *arbres* ſoient de nature *à publier les louanges* de l'Eternel? Il eſt bien plus raiſonnable de chercher, ſous l'enveloppe *de ces termes* énigmatiques, des *êtres intelligens* capables de *chanter* réellement les *louanges* de l'Etre ſuprême, non-ſeulement de bouche, mais d'eſprit & de cœur. Ainſi dans le paſſage d'Iſaïe les *cieux* ſont l'*Egliſe d'Iſraël:* les *montagnes* qui repréſentent ailleurs les *Royaumes*, dé-

ſignent ici les *Tribus d'Iſraël.* Les *extrémités*, ou plutôt, comme porte l'Hébreu, *les parties inférieures* de la terre, caractériſent *le commun du peuple :* les *forêts* ſont les *villes*, & les *arbres* indiquent les *familles.* Ces explications ne varient point dans les Principes diſcutés ; & par conſéquent elles ne ſont point arbitraires.

II°. Gardons-nous bien de détacher l'*ordre* de la *délivrance* d'Iſraël d'avec l'*ordre* que Dieu donne au ſujet de la *ruine* de l'Empire des Chaldéens ; parce qu'Iſraël ne pouvoit *être délivré* que par *la deſtruction* de cette formidable Monarchie. Ainſi les mots *ipſe juſſerit*, » lui-*même en a donné* » *l'ordre*, « tombent ſur ce *double évènement.* Il falloit donc que Dieu lui-même donnât l'*ordre* aux Mèdes & aux Perſes de marcher contre Babylone. Iſaïe nous le préſente en ces termes, Chap. XIII, 3.

> Je donnerai mes *ordres*
> A ceux que j'ai conſacrés à cette œuvre ;
> Et dans ma colère j'appellerai mes guerriers.

Ces *guerriers* ſont les *Mèdes* & les *Perſes* du Verſ. 17. ſuivant, & qui au

Chap. XXI, 2. du même Isaïe reçoivent l'ordre de marcher vers Babylone & de l'assiéger.

Ascende, Elam; obside, Mede.

III°. ET QU'ILS ONT ÉTÉ CRÉÉS DE NOUVEAU.

Ces deux *ordres* exécutés, il en résulte une *création* toute différente de la *création* du monde, qui a fait prendre le change à tant d'Interprètes.

La *création* que le Psalmiste exprime par le seul Verbe *creabuntur*, est d'une toute autre nature.

C'est le *nouvel état* où va se trouver l'Eglise d'Israël, lorsqu'elle passera du *néant* de la captivité à l'*être* de la liberté.

Isaïe & les Psaumes vont servir de preuve à cette espèce de *création*, telle que nous venons de la définir.

Isaïe dans le Chap. XLIII. qui est employé à prédire la délivrance d'Israël & son rétablissement dans sa patrie, commence ainsi sa Prophétie.

Voici ce que dit l'Eternel
Qui va vous *créer*, ô Jacob,
Et qui va vous *former*, ô Israël,
Parce que je vais vous racheter.
Je vais vous donner le nom
De *Vous êtes à moi.*

Ces Verbes sont au *Prétérit* dans la Vulgate & dans l'Hébreu ; mais le Verset suivant qui exprime la pensée du Prophète par des *Futurs*, prouve que les *Prétérits* de ce premier Verset doivent être rendus par *des tems* qui marquent l'avenir. Voici ce second Verset :

> Lorsque vous passerez par les eaux,
> Les fleuves ne vous submergeront pas :
> Lorsque vous marcherez au milieu du feu,
> La flamme ne vous consumera point.

Remarquez en passant, que les termes d'*eaux*, de *fleuves*, de *feu* & de *flamme* sont énigmatiques, & désignent les *malheurs* de la captivité qu'Isaïe prédit dans cet endroit, & dont la délivrance *formera* & *créera* un peuple nouveau. Au Vers. 19. du même Chapitre :

> Je vais *opérer* des *choses nouvelles*.

Et au Verset 21.

> Je vais *former* ce peuple,
> Et il *publiera* la louange qui m'est due.

Remontons au Verset 7. du même Chapitre & nous y verrons ce même peuple *créé*, *formé* & *fait* pour la gloire

de l'Eternel, après son retour de captivité si bien énoncé dans le Verset 6. qui précède.

On voit pareillement au Vers. 14. du même Chapitre la Monarchie de Babylone détruite pour l'amour d'Israël : & alors au Vers. 15. le Seigneur déclare qu'il sera le *Saint d'Israël*, son *Créateur* & son Roi.

Mais pourquoi chercher dans les Prophètes ce que les Psaumes nous présentent ?

Ps. LXXXVIII, 13. Cette magnifique Poësie se trouve au Volume X. de cet Ouvrage, où nous expliquons les mots,

Aquilonem & meridiem tu creabis.

Vous trouverez à la page 16. & aux suivantes, que cette *création* n'est autre chose que le *rétablissement*, ou la *nouvelle création* de l'Eglise d'Israël dans les parties septentrionale & méridionale de la terre, dont les *montagnes* de *Thabor* & de *Hermon* désignent l'*Orient* & l'*Occident*.

Ps. CI. Hébr. CII. Vers. 19. nous avouons qu'en traduisant le Verbe *qui sera créé*, nous n'avons pas assez

littéralement rendu ce Verset 19. qu'il falloit traduire ainsi:

Que ces merveilles soient écrites
Et transmises à la génération future;
Afin que le Peuple [d'Israël]
Qui sera *créé* de nouveau,
Publie les louanges de l'Etre suprême.

Ce Pseaume est une Prophétie qui annonce le *retour* futur des captifs, dont la génération devenue libre, & un Peuple de *nouvelle création* par sa *délivrance*, en rendra *ses actions de graces* à l'Eternel.

Au Ps. CIII, 30. nous traduisons le Verbe *creabuntur* par *seront créés de nouveau*; comme toutes les Versions Françoises le rendent dans la prière *Veni, sancte Spiritus, &c.*

IV°. Vers. 6. *Certes il les fera subsister*
Jusques à la fin des siècles:
Il en a porté le décret,
Il sera irrévocable.

Il s'agit dans ce Verset, comme dans le précédent, d'une *création nouvelle* du Peuple d'Israël, qui se fera par son *rétablissement* dans la terre dont il avoit été emmené captif à Babylone. La *promesse* & le *décret* de ces *heureux évènement* se trouvent mar-

qués dans plusieurs Psaumes, & dans tous les Prophètes. Nous nous contentons d'en apporter une preuve tirée de Jérémie, Chapitre XXXIII, Verset 25 & 26. selon la Vulgate.

Vers. 25. Voici ce que dit le Seigneur :
Oui, c'est moi qui ai établi
Les révolutions du jour & de la nuit,
Qui ai donné des loix
Au ciel & à la terre.

Vers. 26. C'est moi de même
Qui ne rejetterai point la race de Jacob
Et de David mon serviteur ;
De manière que je prendrai
Le reste de cette race,
Des Princes qui soient enfans d'Abraham,
D'Isaac & de Jacob :
Car je ramenerai les captifs d'Israël,
Et j'aurai pitié d'eux.

1°. Remarquez que par le mot de *David*, nous entendons l'*Eglise d'Israël*, ainsi que nous l'avons expliqué ailleurs.

2°. Peut-on mieux faire sentir que ce *décret* porté en faveur du Peuple de Dieu est *irrévocable*, qu'en le comparant avec les *loix* données au *jour* & à la *nuit*, au *ciel* & à la *terre*, qui sont certainement *invariables*.

SECONDE OBSERVATION.

Nous avons vu juſques ici, que les *cieux*, c'eſt-à-dire *les Eſprits céleſtes*, & que le *ſoleil* & la *lune*, les *nuages* & les *cieux matériels* dont nous avons expliqué la nature en les prenant pour les *êtres* qui compoſent l'Egliſe d'Iſraël, ont pris un intérêt ſenſible à la *délivrance* du Peuple chéri de Dieu, auquel *ils adreſſent leurs louanges*. Nous allons voir maintenant dans les Verſ. 7, 8 & 9. ce qui ſe paſſe ſur la terre, où ſous l'emblême de pluſieurs *êtres inanimés* le Pſalmiſte nous repréſente les opérations de différens *êtres intelligens*.

SECTION PREMIÈRE.

Verſ. 7. *Du fond de la terre des dragons*
Et de tous les abymes,
Adreſſez vos louanges au Seigneur.

I°. Nous avons joint le mot Hébreu מִן הָאָרֶץ *mîn*ᵉ *hâ-ârèts*, de terra, » *de la terre*, « avec celui de תַּנִּינִים *thánnînîm*ᵉ, draconum, *des dragons*, ſans nous embarraſſer des points qui ſont ſous le mot *hâ-ârèts*, dont nous re-

jettons l'Athenak sous le Pluriel *thân-nînîm*, draconum, *des dragons*; & par ce léger changement nous faisons appercevoir un sens litéral aussi clair que nécessaire à l'intelligence de ce Verset.

II°. Si l'on est embarrassé de savoir ce que c'est que *cette terre des dragons*, que le Psalmiste appelle *thân-nînîm*, il suffira de consulter les Prophètes pour apprendre que ce terme est une dénomination énigmatique des *Souverains redoutables* au Peuple d'Israël. Ecoutez Isaïe Chap. LI, 9.

Réveillez vous, bras de l'Eternel:
Réveillez vous, armez-vous de force.
Réveillez-vous, comme vous avez fait
Aux siècles passés, & dès les premiers
tems.
N'est-ce pas vous qui avez frappé le superbe?
Qui avez blessé le dragon?

1°. Si on traduit les Participes Hébreux par des Prétérits, comme a fait l'Auteur de la Vulgate, sûrement le terme *draco* doit être pris pour le *Roi* d'Egypte. 2°. Si ces mêmes Participes sont rendus par des Futurs, comme ils doivent l'être selon nous, qui les exprimons par *percuties* & *vulnerabis*;

lors ils s'entendent du *Roi* de l'Empire de Babylone, dont Iſaïe prédit la perte dans ce Chapitre.

III°. Jér. LI, 34. en comparant *Nabuchodonoſor* à une *bête* qui a dévoré Iſraël, lui donne le nom de dragon.

Il m'a abſorbé comme *un dragon*,
Il a rempli ſon ventre
De ce que j'avois de plus délicieux:
Il m'a chaſſé de ma patrie.

En effet il tranſporta les Tribus de Juda & de Benjamin dans la Province de Babylone, où ils habitèrent dans la terre des *dragons*, qui les traitoit avec la dernière cruauté. Remarquez qu'ici le mot Latin *ſicut*, en François *comme*, ſe prend d'une manière aſſertive, & qu'on doit le rendre par une Epithète telle que celle de *ſævus* ou *crudelis draco*, ce cruel dragon.

Pſ. LXXIII. Hébr. LXXIV, 13. Le *Roi* & les *Grands* de l'Egypte que le Seigneur par le miniſtère de Moïſe avoit frappé des plus terribles playes, ſont appellés les *têtes des dragons* qui dominoient ſur les *eaux*, c'eſt-à-dire, ſur les *vaſtes Etats* de cette monarchie.

Pſ. XLIII. Hébr. XLIV, 20. *In loco draconum*, dans *le ſéjour des dra-*

gons, c'est-à-dire, *dans la Monarchie de Babylone*, où les Israëlites étoient dans l'humiliation de la captivité; car tel est l'objet de ce Cantique sacré.

Isaïe XXVII, 1. Le même mot *thânnînîm* se prend aussi pour le *Roi* d'Egypte, qui y est encore appellé *Leviathan*. La seule lecture de ce Texte suffit pour en convaincre.

Ezéch. XXIX, 2. Le Pluriel *thânnînîm* est attribué au *Roi* d'Egypte, qui y est appellé *Pharaon*.

Chap. XXXII, 2. Ce même Auteur inspiré, en adressant la parole au même *Pharaon*, lui donne l'Epithète de *dragon* qui est dans la *mer*, c'est-à-dire, *qui règne dans l'Egypte*. En voici suffisamment pour prouver que ces *deux espèces de dragons* sont les *Monarques de l'Assyrie*, de la *Chaldée*, & de l'*Egypte*. *Ceux* de l'Egypte portoient tous le nom de *Pharaon* : *ceux* de l'Assyrie & de la Chaldée sont *Theglath-phalasar*, *Salmanasar* & *Nabuchodonosor*, qui enlevèrent à trois reprises différentes les douze Tribus; & les *dragons* qui leur succédèrent, & dans la terre desquels Israël étoit captif, sont *Evilmeradac*, *Nerigliſſor*, *Labo-*

Nabuchodonosor & *Baltassar*, par la mort duquel les Israëlites furent délivrés, & sortirent *de la terre des dragons*, pour retourner dans leur patrie, par la liberté qu'ils en obtinrent sous Cyrus. Ainsi nous nous exprimons conformément à l'idée du Psalmiste, lorsqu'au Vers. 7. du Ps. CXLVIII. nous expliquons les termes *du fond de la terre des dragons* par ceux-ci *du fond de la terre des Rois de la Chaldée*.

IV°. Le terme d'*abyme* est si souvent expliqué dans ces Principes, que nous n'aurions pas besoin d'en parler ici. Cependant nous allons rappeller en peu de mots la signification qu'il a dans le style énigmatique, dans tous les endroits où il en est question. Ps. XLI, 8. voyez les mots *abyssus abyssum invocat*, Volume premier de cet Ouvrage, pag. 146. lig. 19. & l'on verra à la p. 149. le passage du Ps. LXX. Vers. 20. à l'occasion duquel nous expliquons ces mots, *De abyssis terræ iterùm reduxisti me*, où l'Adverbe *iterùm*, « une seconde fois, » désigne qu'ils avoient été déja tirés d'un *abyme*, c'est-à-dire, de la *servitude d'Egypte*.

On trouvera à la p. 150. du même

Volume comment nous entendons le même Substantif *abyme*, que nous prenons pour la *Chaldée* dans le Verset 19. du Ps. LXXVI. Au bas de la page nous expliquons ce même terme, qui se trouve dans Habacuc Chap. III. Vers. 10. & où l'*abyme* se prend pour la *Chaldée*. A la page 151. ligne dernière, on voit qu'au Vers. 10. du LIe Chapitre d'Isaïe les expressions de *mer* & d'*eaux* du *grand abyme* désignent les *Chaldéens*.

Amos, Chap. VII. Vers. 4. Les mots *devoravit*, que l'on doit rendre par le Futur *devorabit* abyssum *multam*, & *comedit*, c'est-à-dire, *comedet simul partem*, » il dévorera *un grand abyme*, » *& en même tems en consumera une* » *partie*, « regardent la *terre* d'Israël qui devoit être ravagée par les Assyriens, qui en enlevèrent d'abord une partie.

Enfin, non-seulement ce terme signifie *un pays* que l'on doit détruire, mais il veut dire aussi l'*armée* qui ravagera un pays, comme on le voit dans Ezéchiel Chap. XXVI. Vers. 19. où *Nabuchodonosor* est appellé l'*abyme*, selon les paroles suivantes :

Lorſque j'aurai fait marcher
L'*abyme* contre toi,
Et lorſque de *grandes eaux* te couvriront.

C'eſt-à-dire, » Lorſque j'aurai amené » contre toi *Nabuchodonoſor*, & que » ſes *troupes nombreuſes* couvriront » ton territoire. « C'eſt ainſi que tous les bons Intérprètes expliquent cette Prophétie. Ce n'eſt donc pas ſans raiſon que nous entendons par *la terre des dragons* & de tous *les abymes*, la *Chaldée* & toutes les *Provinces* de ce grand Empire, où étoient renfermés les captifs d'Iſraël, à qui le Pſalmiſte donne l'*ordre* d'adreſſer *leurs louanges*, lorſqu'ils ſeront délivrés.

SECTION SECONDE.

Verſ. 8. *Le feu, la grêle, la neige, la glace,*
Et les vents orageux éxécuteront ſes ordres.

Nous rendons par un Futur, *facientia verbum ejus*, que nous traduiſons par *exequentur juſſum ejus*, » éxécuteront ſes ordres. « En effet nous y ſommes engagés par le Futur du Verſet 6. *Conſiſtere faciet ea*, » il les fera » ſubſiſter, « & par le Verbe *non præteribit*, » il ſera irrévocable. « L'*ordre*

qui sera éxécuté, regarde la *ruine* de l'Empire des Chaldéens qui sera détruit par Cyrus, dont les ravages sont exprimés par les termes précédens, le *feu*, la *grêle*, *&c.*

I°. Le feu.

Ps. X, 8. *Ignis* est le *feu* que Cyrus emploira pour ravager l'Empire de Babylone, comme nous l'avons fait observer au bas de la page 134. du XII[e] Volume de ces Principes.

Ps. XVII, 9. Ce terme est mis en usage pour représenter les *incendies* que firent dans la Chaldée les Perses & les Mèdes par l'ordre du Tout-puissant. Cette pensée est appuyée par le Vers. 32. du Chap. L. de Jérémie, & par le Vers. 58. du Ch. LI. Voyez à ce sujet les pages 394 & 395. de notre III[e] Vol.

II°. Ps. XX, 10. Cette Prophétie regarde l'Eglise d'Israël captive à Babylone, & sa délivrance d'entre les mains des Chaldéens, dont la ruine vient d'être exprimée dans l'article précédent, & qui est marquée ici par les termes *devorabit eos ignis.*

III°. Ps. XXVIII, 7. Les mots *inter*

flammam ignis, que nous avons rendus par les termes de *traits enflammés*, sont expliqués dans notre VIIe Vol. p. 415. & appuyés par l'autorité d'Isaïe, Chap. XXX, 30. Le *tonnerre* dont il est parlé dans ce Pseaume, est *Cyrus* destructeur de la Monarchie de Babylone ; & les *traits enflammés* désignent le *feu* qui consuma plusieurs villes de la Chaldée.

IV°. Ps. XLIX, 3. Dans cette Poësie sacrée le Prophète *peint l'Eternel qui marche à la tête des armées de Cyrus*, que ce Conquérant fait précéder par un *feu dévorant*, & par une *violente tempête*, qui répandra l'horreur autour de lui, lorsqu'il ravagera l'Empire des Chaldéens. Ces expressions confirment les *incendies* dont nous venons de parler dans les Textes précédens.

V°. Ps. XLVI, 3. La délivrance d'Israël est prophétisée dans cette Poësie sacrée. Elle sera causée par la ruine de la Monarchie des Babyloniens exprimée en ces termes au Vers. 3.

> Un *feu dévorant* précédera ses pas ;
> Ses ennemis de toutes parts en seront consumés.

Nous avons reconnu dans nos ex-

pressions *Cyrus* vainqueur, & les *Chaldéens* domptés par ce Prince, p. 111. du III[e] Tome de ces Principes.

VI°. Dans le Ps. CXXXIX, 11. *In ignem dejicies eos*, » Vous les ferez » périr par le feu.« Il est aussi question dans ce Pseaume du *renversement* de l'Empire de Babylone, qui sera détruit par le *feu*, comme nous l'avons remarqué dans les Textes précédens.

VII°. Le Prophète Jérémie emploie les Chap. L. & LI. à prédire la *ruine* de la Monarchie des Chaldéens, & s'exprime ainsi au Vers. 32. du Ch. L.

Et je consumerai ses villes par *le feu*.

VIII°. Dans le Chap. LI. du même Prophète aux Vers. 32 & 58. on voit clairement que Cyrus emploie le *feu* contre la *ville* même de Babylone. Nous nous contentons de ces Textes plus que suffisans, pour faire voir que la Monarchie des Chaldéens doit d'abord sa destruction *aux incendies* que Cyrus y a commis par l'ordre du Seigneur dont il étoit l'instrument, selon les Prophètes que nous venons de citer.

IX°. LA GRÊLE.

Ce *fléau* désigne les *ravages* qu'une

armée ennemie fait chez un peuple, dont elle fait la conquête.

Les Prophètes s'en servent également pour marquer une *armée victorieuse*, telle que *celle* de Nabuchodonosor qui marche contre l'Egypte, ou contre la terre d'Israël. La première est désignée dans le Vers. 17. du Chapitre XXVIII. d'Isaïe, où ce Prophète annonce que *l'espérance trompeuse* dont Juda s'étoit flatté par l'alliance faite avec Pharaon, sera renversée par la *grêle*, c'est-à-dire, par *Nabuchodonosor.*

> La *grêle* détruira l'espérance
> Fondée sur le mensonge,
> Et un *déluge d'eaux* emportera votre asyle.

C'est ainsi qu'en parlant de la ruine d'Israël, le même Prophète dans le Verset 2. du même Chapitre désigne l'*arrivée* des troupes du Roi d'Assyrie sous ces termes : » Comme une grêle » impétueuse, comme un déluge d'eaux » qui se répand sur une grande cam» pagne. «

Isaïe Chap. XXX. après avoir marqué au Vers. 29. qu'Israël étant devenu libre chantera des Cantiques de joie,

annonce au Verf. 30. la ruine de Babylone par les termes fuivans:

Lorfque l'Eternel aura fait entendre
Sa voix pleine de majefté;
Lorfqu'il aura étendu fon bras terrible
Dans l'indignation de fa fureur,
Et dans les ardeurs d'un *feu dévorant*,
Il brifera [Affur]
Par l'effufion de fes *tempêtes*
Et d'une effroyable *grêle*.

Cet Auteur infpiré par le mot *Affur* défigne ici les *Chaldéens héritiers* de la puiffance des Rois d'Affyrie.

Ifaïe, Chap. XXXII. après avoir dit, Verf. 18. qu'Ifraël de retour dans fa patrie fe repofera dans la beauté de la paix, ajoute, Verf. 19.

Après que la *grêle*
Sera tombée fur la *forêt*,

C'eft-à-dire, fur la Chaldée,

Et que la *ville*, c'eft-à-dire, *Babylone*,
Sera profondément humiliée.

Voyez auffi notre Tome XI. p. 467. où vous trouverez le paffage de Job, Chap. XXXVIII, Verf. 22 & 23. où la *grêle* eft marquée comme un *fléau deftiné* à punir les ennemis de l'Eternel.

X°. Un vent orageux.

Ces termes en Hébreu ſont exprimés dans ce Pſaume CXLVIII. par רוּחַ סְעָרָה roûâhkh seᵃghârâh, *ventus procellæ* ou *turbinis*, que nous traduiſons par *vent orageux*. C'eſt de ce *vent* & de cet *orage* qu'il eſt parlé dans le Pſ. X, 7. qui regarde les *ravages* que Cyrus devoit faire dans la Chaldée. En effet une *armée ennemie* détruit & ravage un pays, comme un *terrible orage* renverſe tout par où il paſſe.

Iſaïe, Chap. XXI. Les *Perſes* & les *Mèdes* qui doivent ravager l'Empire des Chaldéens appellés dans le Verſ. 1. *la mer du déſert*, ſont comparés ici *aux vents impétueux du Midi*. Voici comme M. de Sacy traduit ce Verſet: » *Je vois* venir d'une terre affreuſe » comme des *tourbillons du vent du* » *Midi*, « c'eſt-à-dire, *un tourbillon ſemblable à ceux qu'excite le vent du Midi*; & l'on voit dans le Verſ. 2. que ce *tourbillon* eſt l'*armée* des Perſes & des Mèdes, qui vient aſſiéger Babylone.

Jérém. Ch, XXX. après avoir marqué

dans le Verſ. 18. & dans les ſuivans le retour d'Iſraël dans ſa patrie, & le bonheur dont il doit jouir après ſa délivrance, annonce au Verſ. 23. la ruine de Babylone dans les termes ſuivans:

Le *tourbillon* du Seigneur,
Sa fureur impétueuſe,
Sa *tempête* toute prête à fondre,
Va ſe repoſer
Sur la tête des impies.

C'eſt-à-dire, *va éclater* ſur la tête des *Babyloniens* ; car c'eſt d'eux qu'il s'agit dans cet endroit, où ils ſont déſignés par le terme d'*impies*. On voit par tous ces Textes que le *feu*, la *grêle* & le *vent impétueux* regardent viſiblement les *Chaldéens* & la *ruine* de leur Empire. C'eſt pourquoi, comme il s'agit de leur *deſtruction* dans ce Pſ. CXLVIII. qui eſt un Cantique de louange pour la *délivrance* d'Iſraël, & même de quelques autres peuples, tels que les Ammonites, &c. nous ne faiſons pas difficulté d'appliquer aux *Chaldéens* des termes qui indiquent la *ruine* des ennemis d'Iſraël, ſelon l'ordre que Dieu en avoit donné par ſes Prophètes.

Mais outre cette *deſtruction*, il étoit encore

encore un autre *fléau* qui menaçoit les peuples de la Chaldée, c'est-à-dire, une *captivité* sous l'Empire des Médes & des Perses. Cet *esclavage* ne consistoit pas dans une *transmigration* hors de leur pays ; c'étoit dans leur patrie même qu'ils devoient demeurer captifs, & leurs maisons devoient leur servir de tombeaux, comme nous l'avons remarqué dans notre traduction du Vers. 12. du Ps. XLVIII. & dans plusieurs endroits. Aussi nous n'avons pas beaucoup de peine à leur appliquer la signification de *neige* & de *glace*.

XI°. La neige.

Le Livre dans lequel l'Eglise d'Israël prend le nom de Job, comme nous l'avons déja plusieurs fois assuré, parlant de *ses ennemis*, c'est-à-dire, des *Chaldéens* dont elle étoit captive, s'exprime ainsi à leur égard dans le Vers. 16. du Chap. VI.

Ceux qui craignent les tems nébuleux,
Seront accablés par la *neige*,
Et ils périront au moment
Où ils seront dispersés ;
Et lorsque la chaleur viendra,
Ils sortiront de leurs lieux.
Les traces que feront leurs pas,

Seront embarrassées :
Ils marcheront en vain,
Et ils périront.

Nous tâcherons sur cet endroit de Job de vérifier incessamment notre traduction de ce passage, & de faire voir que ce Texte regarde les *ennemis* de l'Eglise d'Israël; car nous commençons à entreprendre la Version de ce Livre difficile.

Ce même terme se trouve expliqué dans notre XI[e] Vol. pag. 465. où nous le prenons pour *les misères* de la captivité ; c'est sur le sixième Verset du Ps. CXLVII. *Lauda, Jerusalem, Dominum, &c.* que nous disons que saint Hilaire sur ce passage déclare que la *neige*, le *givre* & la *grêle* signifient les *angoisses*, les *calamités* & la *douleur* que nous éprouvons ici-bas.

XII°. La glace.

Ce terme est employé dans le Pseaume CXLVII. Vers. 6. que nous venons de citer, pour désigner les *malheurs*, les *disgraces* & les *afflictions* de la captivité. Nous avons pris ce mot dans le Ps. CXLVII. pour les *malheurs* de la captivité d'Israël, & nous le prenons

dans ce Pſ. CXLVIII. pour les *malheurs* de la Chaldée humiliée ſous l'Empire des Perſes & des Mèdes.

TROISIÈME OBSERVATION.

Nous allons trouver dans les Verſets 9 & 10. des *êtres matériels*, les uns totalement *inanimés*, & les autres *deſtitués de toute connoiſſance* à l'égard des choſes qui dépendent de l'eſprit.

Que les montagnes & toutes les collines,
Que les arbres fruitiers & tous les cèdres :
Que les bêtes ſauvages
Et tous les animaux domeſtiques :
Que les reptiles de la terre,
Que les oiſeaux qui volent dans les airs.

Remarquez que *tous ces termes* ſont les *Nominatifs* du Verbe *laudent potentiam Æterni*, qui ſe trouve à la fin du Verſet 12. de ce Pſaume. Les expreſſions des deux Verſets qu'on vient de lire, ſont autant de termes énigmatiques que nous allons devéloppet.

SECTION PREMIÈRE.

I°. MONTAGNES.

Nous avons ſi ſouvent expliqué ce

terme, aussi bien que celui de *collines*; & nous avons démontré si clairement que le premier se prend pour les *Royaumes*, & le second pour les *Principautés* qui leur sont soumises, que nous nous contentons de faire la remarque suivante.

Par le terme de *montagnes* nous entendons les *Israëlites* du premier ordre répandus dans les *Royaumes* de la Chaldée où ils étoient *captifs*; & par le mot de *collines* nous croyons que l'on doit concevoir *ces Israëlites* d'un ordre inférieur, esclaves dans les *Provinces* de ces Royaumes. De *tels êtres* en effet sont capables de *chanter les louanges* de l'Eternel au sujet de *leur délivrance future*, & non pas des *montagnes* & des *collines inanimées*.

II°. Arbres fruitiers.

Nous commençons par répéter ce que nous avons dit plusieurs fois, que les *forêts* désignent les *Provinces*, & que les *petits bois* sont des pays moins *étendus*, mais plus *agréables*. Nous ajoutons que les *arbres* indiquent les *familles*, que les *branches* en forment les *différentes lignées*, & que les *fruits*

repréſentent les *enfans* qui naiſſent de chacune de ces familles. De là il eſt aiſé de conclure que les *arbres fruitiers* dont il s'agit dans ce Verſet, & que le Prophète invite à *louer l'Eternel*, ſont les *différentes maiſons* du Peuple de Dieu, fécondes en enfans, en petits-fils & en arriers-petits-fils. *Chacun de ces pères* de familles étoit *un arbre fruitier*, lignum *fructiferum*; au lieu que les *eunuques* dans Iſaïe LVI, 2. ſont appellés *lignum aridum*, » un *bois aride*. « On ſent bien que de tels *arbres* ſont très-capables de *rendre graces* au Seigneur de la liberté qu'ils doivent obtenir.

III°. CÈDRE.

On ſeroit bien peu verſé dans les divines Ecritures, ſi on ne ſavoit pas que le *nom* de ce grand arbre y eſt donné aux *Souverains*. Ezéchiel appelle ainſi la *famille Royale* de Juda, dont *Jéchonias* & *Sédécias* étoient la *moëlle* que Dieu fit enlever de leur pays. Les *principaux habitans* de Juda ſont caractériſés par les *branches les plus élevées de ce cèdre*. Nabuchodonoſor tranſporta cette *moëlle* &

ces *branches* dans *la terre de Canaan*, ou autrement *dans la terre des commerçans*, c'est-à-dire, *dans l'Empire de Babylone*, & dans *Babylone* même, que le Prophète appelle au Verf. 4.

La ville des gens de commerce.

Qu'on ne s'étonne pas de trouver ici tant de termes énigmatiques, puisqu'Ezéchiel lui-même donne le nom d'énigme à la Prophétie contenue dans ce Chap. XVII.

Le Pfaume XXVIII. Verf. 5. conçu, comme plusieurs autres, en termes énigmatiques, représente *Cyrus* sous l'emblême d'un *tonnerre* qui ravage l'Empire de Babylone, dont le *Monarque* & les *Grands* sont caractérisés par le terme de *cèdre*, & de *cèdre du Liban*. On peut voir la preuve de ce que nous avançons dans le Tome VII. des Principes discutés, p. 404. &c. & l'on remarquera au bas de la p. 405. que nous citons le second Verset du Chapitre XXXI. d'Ezéchiel, où ce Prophète déclare qu'*Assur*, c'est-à-dire, le *Roi de Babylone*, maître de la Chaldée & de l'Assyrie, étoit le *cèdre du Liban*.

Isaïe Chap. XIV. après avoir représenté la *ruine* entière de l'Empire de Babylone, marque aux Vers. 7 & 8. la joie qu'en ressentent les *Souverains* devenus libres, & s'exprime ainsi en termes énigmatiques :

Toute la terre est dans le repos
Et dans la paix, elle se réjouit,
Elle est dans l'allégresse :
Les sapins sont transportés de joie
Au sujet de votre ruine,
Et les cèdres du Liban s'écrient :
Depuis que tu es enseveli dans le sommeil,
Il ne s'élève personne qui nous abbate.

Termes qui signifient ce que nous allons marquer.

1°. *Omnis terra*, tous *les pays soumis à la tyrannie* du Roi de Babylone. 2°. *Abietes*, les Princes *de différens pays*. 3°. Les *cèdres du Liban*, ou les *cèdres les plus élevés* désignent les *Rois les plus puissans* tributaires de l'Empire des Chaldéens.

Jérémie, Chap. XXII, 15. adressant la parole à Sellum fils de Josias, s'exprime en ces termes :

Numquid regnabis,
Quoniam confers te cedro?

L'Hébreu porte,

> *Quoniam te concitas in cedrum.*
>
> Parce que vous vous révoltez contre le *cèdre*?

C'est-à-dire, *contre le Monarque de Babylone.*

Or si les *Rois* sont désignés par des *cèdres*, parce que leur autorité & leur puissance sont élevées au-dessus de leurs sujets, comme les *cèdres* sont plus élevés que les arbres ordinaires; qui est ce qui peut nous empêcher d'assurer que les *cèdres* dans ce Verset signifient *les chefs* de chacune des douze Tribus, qui devoient être délivrés de captivité, & qui pour-lors *rendront leurs actions de graces* à l'Eternel? De tels *cèdres* sont capables d'*intelligence*, de *raison* & de *reconnoissance.*

SECTION SECONDE.

Vers. 10. *Que les bêtes sauvages*
Et tous les animaux domestiques :
Que les reptiles de la terre
Et les oiseaux qui volent dans les airs.

Iᵉʳ. BÊTES SAUVAGES ET ANIMAUX DOMESTIQUES.

Nous osons assurer ici que les *bêtes sauvages* désignent les *peuples* qui ne connoissoient pas le vrai Dieu qui les avoit délivrés de captivité; tels que les *Tyriens*, les *Ammonites* & les *Moabites*, qui cependant sont invités *à louer la puissance* du Seigneur; parce que ces trois nations avoient fourni *quelques prosélytes* ou *quelques esclaves* au Peuple d'Israël qui les avoit instruits de l'éxistence & de la toute-puissance du vrai Dieu.

IIᵉ. TOUS LES ANIMAUX DOMESTIQUES

représentent ici le *Peuple fidèle* soumis à l'Eglise d'Israël, & qui étoient les *domestiques* de la foi qu'ils professoient sous son autorité.

IIIᵉ. LES REPTILES DE LA TERRE

indiquent les *habitans des campagnes* qui cultivoient les terres qui appartenoient au douze Tribus, & qui par conséquent y étoient attachés par leurs travaux, comme les *reptiles* y sont attachés par leur séjour ordinaire.

IV°. LES OISEAUX QUI VOLENT DANS LES AIRS

désignent les *Grands d'Israël*, parce qu'ils sont autant élevés au-dessus du *Peuple*, que les *oiseaux* le sont au-dessus des *reptiles* de la terre. C'est pourquoi sur le Ps. VIII. au Vers. 8. dans une des notes de ce Verset nous avons expliqué les mots *volucres cœli*, par *les Grands du monde*, de même que nous entendons dans le Verset 20. du Xe Chapitre de l'Ecclésiaste par les mots, *qui habet pennas*, » celui » qui a des aîles : « *Les Grands de la Cour délateurs de ceux qui parlent contre le Souverain.*

QUATRIÈME OBSERVATION

Qui renferme les Versets 11, 12, 13 *&* 14. *qui sont les derniers de ce Psaume.*

Les Rois de la terre & toutes les tribus.

I°. LES ROIS DE LA TERRE

sont ceux qui *commandoient à toute la nation Israëlite*, après le retour de

la captivité de Babylone. D'abord les *Grands-Prêtres* réunirent enſemble les *dignités Sacerdotale & Royale* juſqu'en 3897. que le ſouverain Pontife Ariſtobule prit le titre de *Roi*, dont ſes enfans hériterent juſqu'en 3966. tems auquel le dernier de ces Rois fut tué par Hérode qui uſurpa la Couronne par l'ordre des Romains. Ces Rois ſont appellés Machabées ou Aſmonéens. Tels ſont les *hommes jouiſſans de l'autorité Royale* que le Prophète invite à remercier le Tout-puiſſant de la délivrance de leur nation.

IIº. ET TOUTES LES TRIBUS.

Nous rendons le mot Hébreu לְאֻמִּים le-ùmmîm^e par celui de *tribus*, comme nous l'avons traduit dans quelques Pſaumes; parce qu'il s'agit, dans l'endroit que nous expliquons, des Iſraëlites qui rendent graces à Dieu de leur délivrance; & par la même raiſon les termes *vieillards*, *&c.* qui compoſent le Verſet 12. doivent s'entendre du *peuple d'Iſraël*.

Verſ. 13. *Lorſque la puiſſance*
Qui n'appartient qu'à lui ſeul,
Sera éxaltée [*dans l'univers.*]

1°. Nous ajoutons les termes *dans l'univers*; parce que la délivrance d'Israël opérée par le plus grand conquérant que Dieu ait suscité pour soustraire son Peuple à la tyrannie des Babyloniens, étoit connue de tout le monde.

2°. Nous rendons, comme dans mille autres endroits le Substantif *nomen*, nom, par celui de *puissance*; parce que le premier terme ne fixe aucune idée capable de contenter le Lecteur, qui veut savoir à fond sa vraie signification dans tous les endroits où il se trouve.

3°. Cette *puissance* n'appartenoit qu'à Dieu seul, puisque lui seul étoit capable de renverser la vaste Monarchie de Babylone, & d'élever Cyrus au point de grandeur où il est arrivé, comme il l'avoit fait prédire par ses Prophètes.

Vers. 14. LORSQU'IL AURA RELEVÉ LA FORCE D'ISRAEL.

La *force* d'Israël avoit été entièrement abbattue par les malheurs de la captivité, dans lesquels Théglath-Pha-

lasar, Salmanasar & Nabuchodonosor l'avoient plongé.

Cyrus relève la *puissance* d'Israël, qui dans la suite s'accroît peu à peu, & se rétablit dans son premier état.

Ibid. CEUX QUI LUI SONT CHERS.

C'est ainsi que nous traduisons le Pluriel Hébreu חֲסִידִים [b]khásîdîm[c], que l'Auteur de la Version, dont l'Eglise fait usage dans ses Offices, a rendu par *sanctis ejus*, & que nous traduisons en Latin par *piis ejus*; signification employée dans plusieurs Psaumes qui regardent la captivité, pour marquer combien les malheurs des Israëlites les rendoient chers au souverain Arbitre de l'univers.

Ibid. CE PEUPLE QUI SE SERA RAPPROCHÉ DE LUI.

En effet les captifs d'Israël tant de fois exhortés à la pénitence par les Prophètes rentrèrent en eux-mêmes par une grace inespérée pour des cœurs aussi endurcis, & toujours portés au culte des Idoles depuis Moïse, c'est-à-dire, pendant près de mille ans.

Nous ne pouvons nous empêcher de reconnoître combien les termes énigmatiques rendent ce Pſaume obſcur; & combien il acquiert de lumière & de clarté, lorſqu'on a pris la peine d'en enlever les obſcurités en ſaiſiſſant le vrai point de vue que ce Cantique renferme : mais, pour y réuſſir, il faut avoir étudié long-tems le ſtyle dominant des Pſaumes & des Prophètes, c'eſt-à-dire, les termes énigmatiques & les autres parties dont ce ſtyle eſt composé. Les anciens Hébraïſans ont beau s'obſtiner à les méconnoître, il faudra y revenir un jour.

Fin des Principes diſcutés.

TABLE

ES MATIERES

Contenues dans ce Volume.

ERRATA.

PAge 31. ligne 18. *Apostats*, lis. *Apostats*. Pag. 40. lig. 24. *appliquables*, lis. *applicables*. Pag. 92. *insaillibles*, lis. *infaillibles*. Pag. 93. lig. 16. *vérisier*, lis. *vérifier*. Pag. 119. lig. 12. *de son imprudence*, lis. *de leur imprudence*. Pag. 140. lig. 6. *l'Erernel*, lis. *l'Eternel*. Pag. 144. après la dernière ligne ajoutez ce qui suit: *Le Verset 35. qui se trouve entre deux s'énonce en ces termes*. Pag. 172. lig. 23. effacez les mots, *tout ceci*. Pag. 189. lig. 20. *Zoroaste*, lis. *Zoroastre*.

TABLE

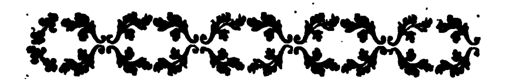


TABLE GENERALE DES MATIERES

Contenues dans les XV. Volumes des Principes difcutés.

¶ *Le chiffre Romain défigne le Volume, l'Arabe dénote la page, & l'f. marque les pages fuivantes.*

mauvaise part, pour la *punition* des méchans, & la récompense des bons, ix. 123. xj. 423. xij. 235. Le CALICE pour désigner la *mort*, x. 245. indique les *fléaux*, xiij. 339. xiv. 72.

CRAINTE. Elle est souvent recommandée dans l'ancien Testament comme *utile* & un *moyen propre* à l'acquisition de la véritable sagesse, vj. 84. Distinction importante & nécessaire entre *la crainte servilement servile* & *simplement servile*, 82. Quelle est l'espèce de *crainte* qui appartient spécialement à la Loi Mosaïque, 83.

La CRAINTE DE DIEU. Examen de ce terme, xv. 87. & s.

CRIME pour l'*Idolâtrie*, xiij. 55.

CRITIQUE. Ses défauts ordinaires, j. 214. ij. 317.

CULTE INTÉRIEUR exigé dans tous les tems, vj. 277. Faisoit le principal objet de la Loi ancienne, 134. & s. Pourquoi elle promettoit des récompenses temporelles, 158. & s.

CYRUS FILS DE ROI, j. 391. Ses père & mère, ibid. Sa *prospérité* est une *récompense* de ses bienfaits pour le Peuple d'Israël, 480. *Agent* de Dieu contre les Chaldéens, ij. 155. Rapidité de ses conquêtes, iij. 403. Il est suscité par le Seigneur pour rendre la liberté aux Israëlites, viij. 397. & s. ix. 76. xij. 291. xv. 221. & s. Il ôte la coupe du Seigneur d'entre les mains d'Israël pour la faire boire à Babylone, ix. 124. Son arrivée dans cet Empire dépeinte sous l'emblême d'un *torrent rapide*, j. 454. d'un *feu dévorant*, xj. 111. Les *ravages* qu'il y fait, désignés sous les termes de *flèches*, de *tempête*, de *grêle*, de *foudre*, d'*éclairs* & de *tonnerre*, iij. 406. & s. vij. 392. & s. xij. 297. Il est désigné sous le nom de *vent impétueux*, de *vent d'Orient*, ij. 226. de *Ré-*

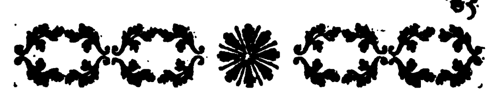


FEMMES

second

N'est

Fin de la Table générale.



TABLE

Des passages de l'Ecriture sainte, cités dans les quinze Volumes des Principes discutés.

ANCIEN TESTAMENT.

¶ C. *signifie Chapitre*. T. *Tome*. p. *page* v. *verset*.

GENÈSE.

p. 81. *v.* 12. T. xj. p. 345. C. xxxvj. *v.* 6 & 7. C. 41. *v.* 38. & s. T. xij. p. 148. *v.* 45. T. xj. p. 147. C. xliij. *v.* 12. T. j. p. 91. C. xlvij. *v.* 10. T. xj. p. 147. C. l. *v.* 19, 20. T. xij. p. 145.

E X O D E.

C. j. *v.* 9. & s. T. xij. p. 150. C. iij. *v.* 15. T. iv. p. 154. *v.* 20. T. xj. p. 322. *v.* 7, 10. T. xij. p. 151. analise de ce Chapitre. T. iv. p. 210. & s. C. iv. *v.* 8. T. ix. p. 214. *v.* 22, 23. T. vj. p. 599. analyse de ce Chapitre, T. iv. p. 213. C. vj. *v.* 6. T. ix. p. 205. *v.* 7. T. vj. p. 390. *v.* 12. & s. T. iv. p. 232. C. vij. *v.* 24. T. xj. p. 323. C. xij. *v.* 12. T. ix. p. 206. *v.* 36. T. xij. p. 157. C. xx. *v* 2, 3. T. xij. p. 208. C. xxiij. *v.* 4, 5, 20. T. ij. p. 68 & 248. *v.* 9. T. j. p. 93. *v.* 21. T. xv. p. 44. *v.* 28. T. xj. p. 130. C. xxv. *v.* 21. T. ix. p. 211. C. xxxij. & xxxiij. analyse T. iv. p. 236. & s. C. xxxiij. *v.* 8. T. v. p. 109. C. xxxiv. *v.* 15, 16. T. ix. p. 198. C. xxxv. *v.* 20. T. xj. p. 148. *v.* 21, 22, 29. T. v. p. 110. C. xxxvj. *v.* 3. T. xj. p. 148.

L É V I T I Q U E.

C. ix. *v.* 24. & x. *v.* 2. T. xj. p. 149. C. xj. *v.* 44. T. vj. p. 129. C. xvj. *v.* 12. T. xj. p. 149. *v.* 29. T. vj. p. 133. C. xix. *v.* 17. T. vj. p. 132. C. xxij. *v.* 3. T. xj. p. 130. C. xxvj. *v.* 3. T. xiv. p. 249. *v.* 27. & s. T. iij. p. 136. C. xxvij. *v.* 13. & s. T. xv. p. 99.

N O M B R E S.

C. ij. *v.* 16, 17, 25. T. v. p. 128. C. iij. *v.* 4. T. v. p. 110. C. x. *v.* 35. T. viij

p. 106. C. xj. v. 18. & f. T. xj. p. 315. C. xiv. v. 3, 13, &c. T. xj. p. 315, 317. C. xvj. v. 46. T. xj. p. 150. C. xvij. v. 9 & xx. v. 9. T. xj. p. 150. C. xxj. v. 5. T. j. p. 82. C. xxiij. v. 10. T. vj. p. 164. v. 21, 33. T. v. p. 111. C. xxiv. v. 7. T. ij. p. 444. C. xxv. v. 13. T. v. p. 130. C. xxx. v. 3. T. ix. p. 215. C. xxxiij. v. 51, 52. T. xij. p. 187.

DEUTÉRONOME.

C. j. v. 8. T. j. p. iij. C. iv. v. 1. T. vj. p. 208. v. 4. & f. T. v. p. 131. v. 8, 29. T. vj. p. 136. v. 8, 13, 44. T. ix. p. 211, 214, 216. v. 26, 30. T. xv. p. 77. C. vj. v. 17. T. ix. p. 211. C. vij. v. 6. T. vj. p. 590. C. viij. v. 1. T. xj. p. 347. v. 7. T. xiv. p. 247. C. ix. v. 4, 7. & f. T. xj. p. 131, 303. v. 26. T. xiv. p. 104. v. 10. T. vj. p. 305. C. x. v. 12, 16. T. vj. p. 136. v. 14, 15. T. xij. p. 137. C. xj. v. 13, 14. T. xiv. p. 250. v. 23. T. xj. p. 131. C. xij. v. 23. T. j. p. 87. C. xiij. v. 6, 8. T. xv. p. 124. C. xiv. v. 2. T. xij. p. 137. C. xvj. v. 17. T. vj. p. 137. C. xvij. v. 18. T. xj. p. 151. C. xxvj. v. 16, 17. T. vj. p. 391. v. 26. T. xiv. p. 105. v. 17, 18. T. xij. p. 137. C. xxvij. v. 15. T. xv. p. 125. C. xxviij. v. 12. T. v. p. 373. v. 23. T. xiv. p. 250. v. 34. & f. p. 395. v. 31. T. xj. p. 162. v. 36, 49, 50. T. j. p. 174. v. 37. T. xij. p. 76. v. 47, 48. T. iij. p. 337. v. 64. T. ix. p. 101. v. 65, 66, 67. p. 85. C. xxix. v. 29. T. xv. p. 124. C. xxx. v. 1. & f. T. v. p. 264. v. 9 & 10. p. 267. v. 3. & f. T. j. p. 496. T. ix. p. 59. v. 19. T. xv. p. 136. C. xxxj. v. 3. T. xj. p. 132. v. 17, 18. T. xij. p. 87. v. 21, 28. T. xv. p. 80. 137. C. xxxij. v. 1. T. xv p. 136. v. 6 & 29. T. vj. p. 208 & 400. v. 9

T. x. p. 246. v. 8, 9, 10. T. xj. p. 433. v. 39. p. 449. v. 23, 42, 43. T. ij. p. 212, 220. v. 39. T. xj. p. 449. C. xxxiij. v. 8, 9, 10. T. v. p. 109. T. xj. p. 433. C. xxxv. v. 4. T. vij. p. 32. v. 21, 22, 29. T. v. p. 110.

JOSUÉ.

C. j. v. 1, 2. & s. T. iv. p. 303. C. iv. v. 6, 7. T. xj. p. 298. C. v. v. 5. T. x. p. 289. v. 13 & s. T. iv. p. 305. C. vij. v. 1, 11, 12. T. v. p. 114. v. 7. & s. T. iv. p. 306. C. ix. v. 19 & s. T. xij. p. 22. C. xxij. v. 28. T. ix. p. 210. C. xxiij. v. 5, 13. T. xj. p. 132. v. 8. T. v. p. 132. C. xxiv. v. 16 & s. T. iv. p. 308. v. 21. T. v. p. 132.

JUGES.

C. ij. v. 1 & s. T. iv. p. 323. C. v. v. 5, 6. T. viij. p. 175. C. vj. v. 1 & s. T. iv. p. 324. C. ix. v. 9. T. xiij. p. 375.

I. LIVRE DES ROIS.

C. j. v. 15. T. j. p. 85. C. ij. v. 2. T. vj. p. 208. v. 10, 35. T. iij. p. 486. v. 17. T. v. p. 147. C. iij. v. 1. T. v. p. 155. v. 11 & s. T. iv. p. 330. C. viij. v. 18. T. xj. p. 152. C. xiij. v. 12. T. j. p. 128. C. xvj. v. 20. T. xiv. p. 80. C. xviij. v. 12. T. xj. p. 133. C. xxj. v. 6. T. xj. p. 152. C. xxviij. v. 3, 6, 9. T. v. p. 154, 155. C. xxix. v. 23. T. xiv. p. 112.

II. LIVRE DES ROIS.

C. ij. v. 2. T. j. p. 111. C. iij. v. 21. p. 95. C. vij. v. 3, 4, 5, 12, 13. T. ij. p. 65. v. 1, 2.

T. x. p. 401. *v.* 8 & s. p. 3. *v.* 14, 15. p. 6. C. xij. *v.* 25. T. xv. 106. C. xvj. *v.* 11, 12. T. ij. p. 80.

III. LIVRE DES ROIS.

C. iij. v. 2. T. j. p. 84. *v.* 11, 12. T. ij. p. 70. C. vj. *v.* 29. T. xj. p. 128. C. viij. *v.* 25, 54. T. xj. p. 135, 153. *v.* 46 & s. T. iij. p. 338. T. xv. p. 116. C. ix. *v.* 2, 3. T. iv. p. 333. *v.* 6, 7. T. xij. p. 76. C. xj. *v.* 11 & s. T. x. p. 327. *v.* 4. T. xv. p. 106. *v.* 36. T v. p. 161. C. xij. *v.* 4. T. x. p. 325. *v.* 44. T. v. p. 217. C. xviij. *v.* 12. T. v. p. 179. C. xix. *v.* 10, 14. T. v. p. 181. C. xxj. *v.* 29. T. xj. p. 160.

IV. LIVRE DES ROIS.

C. v. *v.* 27 & vj. *v.* 32. T. xj. p. 164. C. xvij. *v.* 9 & s. T. xj p. 333. C. xviij. *v.* 3, 5, 16. T. v. p. 218. C. xxj. *v.* 6. T. xij. p. 189. C. xxv. *v.* 18 & s. T. xj. p. 336.

I. PARALIP.

C. xvj. *v.* 30, 33. T. xj. p. 136, 154. C. xix. *v.* 18. T. xj. p. 136. C. xxij. *v.* 9. T. x. p. 322. C. xxviij. *v.* 2. T. x. p. 435. *v.* 2. 3. p. 401. C. xxix. *v.* 12. T. xj. p. 162. C. xxx. *v.* 19. T. vj. p. 138.

II. PARALIP.

C. j. *v.* 13. T. xj. p. 154. C. vj. *v.* 16 T. xj. p. 137. *v.* 38, 39. T. ix. p. 271. C. xj *v.* 16, 17. T. v. p. 194. C. xiij. *v.* 9, 12, 18. ibid. p. 195. C. xv. *v.* 9. T. v. p. 194, 195, 198. C. xv. *v.* 4. T. xiij. p. 98. C. xvij. *v.* 3, 4. T. v. p. 200.

I. ESDRAS.

II. ESDRAS.

TOBIE.

JUDITH.

1, 29. T. v. p. 229, 231 & s. C. xvj. v. 18.
. iij. p. 391.

E S T H E R.

C. j. v. 19. T. xj. p. 165. T. xiv. p. 372.
. iv. v. 8. T. xj. p. 139. C. vij. v. 6. p. 140.
. viij. v. 15. p. 158. v. 17. T. v. p. 394. &
. xiv. p. 143. C. x. v. 6. T. vij. p. 359.
. xvj. v. 15, 16. T. v. p. 393. C. xj. v. 8,
I. T. vij. p. 204.

J O B.

C. iij. v. 24, 25, 26. T. vij. p. 437. v. 9.
. x. p. 159. C. v. v. 13. T. iij. p. 432. v. 15,
6, 20, 21, 22. T. ix. p. 153, 284. v. 18. T. xj.
. 450. C. vj. v. 4. T. ij. p. 212. v. 11. T. xj.
. 58. v. 13, 14, 15. T. ix. p. 88. C. vij. v. 1,
, 3, 4. T. viij. p. 394. v. 6, 7, 9, 10. T. xj.
. 59. v. 20, 21. T. xv. p. 47. C. viij. v. 4.
. xv. p. 48. C. ix. v. 5. T. j. p. 411. v. 25,
6. T. xj. p. 59. C. x. v. 8 & s. T. vj. p. 421.
. xj. v. 18, 19. T. xij. p. 249. C. xij. v. 7.
. 120. v. 16. T. xv. p. 101. v. 22. T. ix.
. 89. C. xiij. v. 22. T. xv. p. 48. C. xiv.
. 14. T. viij. p. 396. v. 17. T. xv. p. 50. C. xv.
. 15, 16. T. xv. p. 139. C. xvj. v. 11. T. xiv.
. 285. v. 12. T. ix. p. 63. C. xix. v. 8. T. ix.
. 63. v. 4. T. xv. p. 101. v. 17. T. iv. p. 413.
. 25, 26, 27. T. vj. p. 191. C. xxij. v. 12.
T. xiij. p. 224. C. xxviij. v. 28. T. ij. p. 399.
C. xxix. v. 11. T. xiij. p. 224. C. xxx. v 26,
27, 28. T. xv. p. 126. C. xxxj. v. 33. T. xv.
. 51. v. 26, 27, 28. p. 126. C. xxxij. v. 9.
. 18. T. vj. p 386. C. xxxiij. v. 30. T. xv.
p. 86. C. xxxiv. v. 6, 26, 27, 37. T. xv.
p. 52. C. xxxvj. v. 9. T. xv. p. 53. v. 16.

T. xiij. p. 375. *v.* 22. T. vj. p. 129. C. xxxvij. *v.* 6, 10. T. xj. p. 466. C. xxxviij. *v.* 8, 9, 10, 11. T. xiv. p. 245. *v.* 22 & ſ. T. xj. p. 455, 467. *v.* 41. p. 455. *v.* 28, 29. T. vj. p. 385. C. xlj. v. 12, T. j. p. 87.

PROVERBES.

C. j. *v.* 5, 6. T. vij. p. 92 & 277. C. iv. *v.* 18. T. xv. p. 191. C. v. *v.* 14. T. iv. p. 479. *v.* 18. & ſ. T. xv. p. 109. & ſ. C. x. *v.* 4. T. vij. p. 69. C. xj. *v.* 22, 26. T. vij. p. 41, 69. C. xiv. *v.* 32. T. vj. p. 164. *v.* 34. T. vij. p. 41. C. xv. *v.* 31. T. xiij. p. 223. C. xvj. *v.* 18. T. xj. p. 382. C. xix. *v.* 27. C. xx. *v.* 1. C. xxviij. *v.* 10. T. xv. p. 116 & ſ. C. xxiij. *v.* 2. T. j. p. 80. C. xxv. *v.* 2. T. ij. p. 69. *v.* 12. T. xiij. p. 223. C. xxvij. *v.* 15, 21. T. vij. p. 69. C. xxx. *v.* 15. T. vij. p. 109.

ECCLESIASTE.

C. j. v. 10. T. xj. p. 166. C. ij. *v.* 9. T. xj. *v.* 8, 9. T. xij. *v.* 7, 13, 14. T. vj. p. 165. C. iij. *v.* 13. & C. viij. *v.* 12, 13. T. xj. p. 141. *v.* 17. T. viij. p. 328. C. v. *v.* 5. T. xv. p. 118. C. x. *v.* 5. T. xj. p. 142.

CANTIQUE DES CANTIQUES.

C. j. *v.* 2, 15. & C. v. *v.* 13. T. x. p. 342, 372.

SAGESSE.

C. ij. *v.* 16 & ſ. T. x. p. 285. *v.* 21, 22, 23. T. vj. p. 163, 185. C. iij. *v.* 1 & ſ. T. vj. p. 186. C. v. *v.* 1 & ſ. *v.* 14, 16, 17. C. vj. *v.* 21, 22. T. vj. p. 187. C. x. *v.* 1, 2. T. v. p. 52. C. xj. *v.* 5.

v. 5. T. xj. p. 324. C. xiv. 27. T. xv. p. 70. C. xvj. v. 13, 14, 15. T. vj. p. 209.

ECCLESIASTIQUE.

C. j. v. 13, 22. T. vj. p. 180. C. v. v. 7. C. vij. v. 40. C. ix. v. 4, 8. C. xj. v. 17, 28, 29. C. xiv. v. 12, 13, 14, 16, 17, 20, 21. C. xvj. v. 22. C. xviij. v. 22, 24. C. xix. v. 18. C. xxj. v. 3, 11. C. xxxviij. v. 3. T. vj. p. 139, 180, 182. C. xvij. v. 14. T. xj. p. 433. C. xxv. v. 16. T. vj. p. 84. C. xxxvj. v. 9, 10. T. ix. p. 278. C. xliv. v. 7, 8, 9, 12. T. v. p. 99 v. 10. p. 327. C. xlvj. 13. p. 135. C. xlix. 1 & f. T. v. p. 100, 135, 238. 327.

ISAIE.

C. j. v. 2. T. iij. p. 378. T. vj. p. 402. T. xiv. p. 242. T. xv. p. 156. v. 4, 5, 6. T. iij. p. 130. v. 6. T. vij. p. 277. v. 7. T. ij. p. 103. v. 11. T. xiij. p. 226. v. 18. T. xij. p. 358. v. 25. & f. T. v. p. 268, 368. v. 26. T. xv. p. 81. v. 27, 28. T. ix. p. 188. T. xv. p. 63. C. ij. v. 3. T. x. p. 202. v. 8. T. ij. p. 257. v. 12. T. ix. p. 202. v. 18. T. xiij. p. 68. C. iij. v. 14. T. j. p. 380. v. 10. T. v. p. 244. v. 18. T. viij. p. 351. C. v. v. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7. T. xij. p. 81, 85. v. 14. T. j. p. 86. v. 19. T. xv. p. 178. v. 24 & f. T. iv. p. 347. v. 28. T. ij. p. 213. C. vj. v. 1, 2, 3, 5, 8. T. iv. p. 334. v. 13. T. v. p. 262. C. vij. v. 18. T. vij. p. 346. C. viij. v. 7 & 8. T. vij. p. 396. C. ix. v. 1, 2. T. viij. p. 363. v. 18. T. vij. p. 334. T. xj. p. 360. C. xij. v. 2. T. iij. p. 433. v. 16, 17, 18. T. vij. p. 335. v. 20, 21, 22. T. v. p. 269. v. 34. T. ix. p. 230. C. xj. v. 3. T. xiij. p. 223. v. 4. T. iv. p. 122 & C. x. 349. v. 5, 6. T. x. p. 353. v. 6, 7. T. vij. p. 13.

p. 248. v. 13. T. iij. p. 124. v. 16. T. vj. p. 400.
T. xiij. p. 247. C. lxiv. v. 1. T. iij. p. 397.
C. lxv. v. 2, 3, 4, 5, 11. T. viij. p. 164, 166.
v. 8, 9. T. ij. p. 414. v. 9, 10, 11, 12, 13, 14,
22, 23. T. vj. p. 408, 409. v. 9. T. ix. p. 276.
v. 13, 14. T. ij. p. 415. v. 15, 17. T. x. p. 243.
v. 17. T. xv. p. 160. T. x. p. 163. v. 21, 22. T. ix.
p. 146. C. lxvj. v. 13. T. iij. p. 154. v. 21. T. x.
p. 324. Analyse de ce Chap. T. xv. p. 161 & s.

JÉRÉMIE.

C. j. v. 13, 14. T. viij. p. 186. v. 14, 15, 16.
T. j. p. 381. C. ij. v. 2, 3. T. iv. p. 398. v. 4.
T. xiv. p. 96. v. 8. T. ix. p. 99. v. 10, 11. T. ij.
p. 456. v. 12, 13. T. xv. p. 163. v. 15, 18, 19.
T. xij. p. 352, 353. v. 21. p. 82. v. 26, 27. p. 371.
v. 33, 34. p. 365. v. 23. T. ij. p. 76. v. 27. T. vj.
p. 194. v. 29. T. ix. p. 100. C. iij. v. 1, 14.
T. iv. p. 399. v. 3, 4, 5. T. vj. p. 401. v. 19,
20. p. 413. v. 18. T. viij. p. 358. v. 25. T. ij.
p. 457. v. 24, 25. T. xiij. p. 51. v. 25. T. iij.
p. 29. C. iv. v. 7. T. iij. p. 151. v. 14, 15.
T. viij. p. 183, 184. v. 11, 12, 13. T. xiij.
p. 127, 128. v. 14. T. vj. p. 133. v. 22. T. ix.
p. 97. v. 29. T. ij. p. 213. T. iij. p. 328. C. v.
v. 6, 7. T. ix. p. 100. v. 7, 8, 9. T. iv. p. 349.
v. 15. T. ij. p. 175. v. 21. T. ix. p. 98. v. 22.
T. xiv. p. 244. v. 22, 23. p. 180. v. 25. p. 179.
C. vj. v. 13. T. iv. p. 113. T. ix. p. 234. v. 24.
T. iij. p. 371. C. vij. v. 13. T. xiv. p. 105.
C. viij. v. 6. T. ix. p. 89. v. 11. T. xiv. p. 37.
v. 16. T. viij. p. 185. v. 17. T. xiij. p. 322.
C. ix. v. 2. T. ix. p. 197. v. 13. T. vj. p. 156.
v. 15. T. xiv. p. [illegible] v. 19. T. xij. p. 159. v. 21.
T. ij. p. 221. C. x. v. 11, 25. T. xiv. p. 104,
105. C. xj. v. 16. T. iv. p. 411. C. xiij.
v. 1, 2, 3. T. ix. p. [illegible] C. xiij. v. 15, 16.

v. 14, 18, 19. T. v. p. 255, 256. C. xxxvj. v. 2. v. 29. T. viij. p. 123. C. xlj. v. 17. T. j. p. 432. C. xlvj. v. 20, 21. T. viij. p. 386. v. 27, 28. T. ij. p. 241. C. xlvij. v. 2. T. vij. p. 356. C. xlviij. v. 10. T. xv. p. 181. v. 45. T. vij. p. 230. C. l. v. 1, 2. T. iij. p. 97. v. 3, 16, 39, 40. T. xiij. p. 137, 138. v. 43. p. 240. v. 4. & s. T. v. p. 281. v. 4, 19. T. viij. p. 354. v. 6, 7. T. xj. p. 378. v. 9, 14. T. ij. p. 214. v. 11, 12, 13. T. iij. p. 105. v. 16. T. ix. p. 285. v. 25, 29, 30, 31, 32. T. ij. p. 236, 389. v. 25, 27. T. xv. p. 181. v. 32. T. iij. p. 394. v. 41. & s. p. 100. v. 43. T. xiij. p. 240. C. lj. v. 1, 2. T. xiij. p. 129, 241. v. 3, 4, 6, 8. T. ij. p. 238. v. 5. T. xj. p. 379. v. 6. T. xiij. p. 113. v. 10, 11. T. ij. p. 214, 390. T. xv. p. 182. v. 12. T. ix. p. 266. T. viij. p. 264. v. 16. T. xj. p. 436. v. 23, 24. T. xiij. p. 138, 183. v. 24, 25, 27, 28, 36, 37. T. viij. p. 171, 218, 264. v. 28. T. x. p. 159. v. 29, 30. T. iij. p. 98, 386. v. 31, 32, 54, 55, 56. T. ij. p. 148. v. 33. T. ix. p. 278. v. 34, 35. T. j. p. 487. v. 36, 37. T. viij. p. 171. v. 41, 42. T. vij. p. 355. v. 41, 42, 43, 47, 48. T. iij. p. 98. & v. 44, 45. p. 392. v. 46. T. j. p. 137. v. 47, 48, 49. T. ij. p. 238. v. 51. T. ij. p. 104. v. 56. T. xij. p. 292. v. 58. T. iij. p. 395. C. lij. v. 9. T. ix. p. 265.

LAMENTATIONS.

C. j. v. 1. T. vj. p. 161. v. 2. T. iij. p. 241. v. 2, 9, 47. T. xiv. p. 36. v. 5. T. viij. p. 111. v. 7. T. j. p. 482. v. 10. T. ix. p. 50. v. 12. T. xij. p. 360. v. 22. T. iij. p. 138. C. ij. v. 1. T. xiv. p. 193. v. 9. T. xiij. p. 425. v. 11. T. iij. p. 137. v. 19. T. xiij. p. 377. C. iij. v. 1. T. xij. p. 222. v. 44. p. 74. v. 5, 19. T. xiv. p. 38. v. 6. T. iij. p. 172. v. 7, 9. p. 435. v. 8. T. j. p. 482.

v. 14. T. xiv. p. 55. v. 41. T. xij. p. 44. v. 44. p. 74. v. 52. T. ij. p. 199. v. 54. T. vij. p. 419. v. 59. T. iij. p. 114. C. iv. v. 2. T. x. p. 217. v. 7, 8. T. viij. p. 250. C. v. v. 2. T. ij. p. 396. v. 3. T. viij. p. 161.

BARUCH.

C. j. v. 17. T. v. p. 236. v. 22. T. xij. p. 209. C. ij. v. 1, 12, 13, 16, 19. T. v. p. 336. v. 4. T. iij. p. 435. v. 18. p. 179. v. 30 & s. T. v, p. 282. v. 35. T. ij. p. 406. C. iij. v. 15, 2. T. v. p. 337. v. 4. T. iij. p. 172. v. 7. T. v. p. 337. v. 9, 14. T. vj. p. 210. v. 24. T. xiij. p. 206. C. iv. v. 1. T. viij. p. 210. v. 5, 6, 21, 27. T. ix. p. 272. v. 8. T. vij. p. 438. v. 9. T. xj. p. 391. v. 10, 11, 12. T. viij. p. 158. v. 25. T. j. p. 166. T. ij. p. 244. v. 30, 31. T. ix. p. 150. C. v. v. 1, 2, 3. T. v. p. 283. v. 2. T. xiij. p. 110. v. 7, 8. T. j. p. 120. v. 9. xj. p. 391. C. vj. v. 2. T. vij. p. 423. v. 3, 4, 5, 6. T. ij. p. 249. v. 38. T. xj. p. 440.

EZÉCHIEL.

C. j. v. 4. T. xiv. p. 233. C. ij. v. 1, 2, 3, 4, 5. T. iv. p. 339. C. v. v. 1, 2, 3, 4. T. vij. p. 347. v. 5. & s. T. iv. p. 340. v. 7, 8. T. ix. p. 207. C. vj. v. 2, 3, 4. T. j. p. 423. v. 7. T. xj. p. 226. C. vij. v. 11. T. xj. p. 360. v. 24, 27. T. iv. p. 342. C. viij. v. 4, 5, 6. T. iv. p. 345. v. 12. T. xv. p. 128. C. ix. v. 1, 2, 3, 4. T. iv. p. 343. v. 3. T. vij. p. 352. v. 4. T. v. p. 241. T. xiij. p. 242. C. x. v. 1, 2, 3, 4, 5, 18, 19. T. iv. p. 345. C. xj. v. 9, 10. T. j. p. 383. v. 13, 16 & s. T. v. p. 285. v. 22, 23, 24, 25. T. iv. p. 346. C. xij. v. 15. T. xij. p. 226. C. xiv. v. 21, 22. T. ix. p. 205. v. 19. T. vij. p. 397. C. xvj. v. 3. T. vj. p. 594. v. 3.

& f. T. iv. p. 391. v. 60, 62. p. 397. C. xvij. v. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 22, 23, 24. T. vij. p. 293. & f. v. 5, 6. T. xij. p. 82. v. 16. T. iij. p. 26. C. xix. v. 10, 11. T. xj. p. 42. v. 18. T. viij. p. 142. C. xx. v. 38. T. ix. p. 182. T. xij. p. 220. v. 41, 43. T. v. p. 288. C. xxij. v. 1, 2, 3, 4, 16. T. iv. p. 348. v. 4. T. xj. p. 416. C. xxiij. v. 32. T. xij. p. 77. C. xxiv. v. 3, 4, 5, 6. T. vij. p. 351. v. 9. p. 243. C. xxvj. v. 19. T. xiv. p. 239. C. xxvij. v. 16. T. xiv. p. 97. C. xxviij. v. 14, 16. T. iij. p. 402. v. 25, 26. T. ix. p. 147. C. xxix. v. 17, 18, 19. T. viij. p. 401. v. 19, 20. T. xiv. p. 168. C. xxx. v 9. T. xj. p. 161. C. xxxj. v. 2. T. vij. p. 405. v. 4, 17. p. 357. v. 5. T. xiv. p. 254. v. 10, 11, 12, 14. T. iij. p. 359. v. 15 & f. p. 361. C. xxxij. v. 2. T. ij. p. 258. v. 18, 19, 21, 24, 27. T. iij. p. 152, 154, 565. C. xxxiv. v. 6 & f. T. iv. p. 362 & f. v. 9. T. vij. p. 243. v. 12, 13, 14. T. xj. p. 387. v. 13, 14, 15. T. j. p. 494. v. 16 & f. T. x. p. 62. & f. v. 22, 23. T. xj. p. 232. v. 26, 27. T. viij. p. 202. C. xxxv. v. 5. T. iij. p. 421. C. xxxvj. v. 8. & f. T. j. p. 497. v. 24 & f. T. v. p. 287 & f. v. 29, 30. T. ix. p. 72. C. xxxvij. v. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 14. T. vj. p. 424, 425. v. 12. T. xiv. p. 258. v. 15 & f. T. viij. p. 344. T. xiv. p. 254. v. 21 & f. T. x. p. 78. double sens literal des huit derniers Versets, p. 76. C. xxxviij. v. 19, 20. T. vij. p. 316. C. xl. v. 19. T. xj. p. 159.

DANIEL.

C. ij. v. 40. T. x. p. 214. v. 44. p. 358. C. iij. v. 29 & f. T. v. p. 331 & f. v. 31, 32, 38 & f. v. 37. T. xij. p. 322. T. j. p. 177. T. ix. p. 86. v. 43. T. ij. p. 374. C. iv. v. 7, 8, 9. T. xiv. p. 251. v. 22. p. 259. C. v. v. 14, 15. T. ix.

p. 322. v. 26. T. xiv. p. 260. C. vj. v. 4, 5, 6, 7. T. ix. p. 320. v. 22. p. 323. C. vij. v. 9, 10. T. iij. p. 397. v. 10. T. viij. p. 278. v. 13, 14. T. x. p. 359. v. 37. T. ix. p. 86. v. 38, 39, 40. T. xij. p. 322. C. viij. v. 10. T. vij. p. 343. v. 24. p. 344. v. 12. T. xij. p. 346. v. 24. T. v. p. 431. C. ix. v. 5, 6. T. xiij. p. 279. v. 18. T. v. p. 335. C. xj. v. 12. T. xj. p. 145. v. 32 & s. T. v. p. 437. C. xij. v. 1, 2. T. vj. p. 167. v. 22, 23. p. 168. C. xiij. v. 3. T. v. p. 328. C. xiv. v. 4. T. ix. p. 321.

O s é e.

C. j. v. 2. T. viij. p. 210. v. 6, 10, 11. p. 330, 333. C. ij. v. 1. & presque tout le Chapitre, T. iv. p. 400 & s. v. 1, 2, 3, 4. T. viij. p. 181. v. 14. p. 146. v. 5, 6. T. vj. p. 396. v. 17, 18. T. vij. p. 304. v. 18. T. xiv. p. 264. C. iij. v. 3, 4, 5. T. x. p. 89. C. iv. v. 1, 2, 3. T. vij. p. 308. v. 5. T. iij. p. 142. v. 5, 6. T. vj. p. 396. v. 6. T. ij. p. 368. T. vij p. 369. Les sept premiers Versets de ce Chapitre, T. iv. p. 400. v. 14 & s. p. 401. C. vj. v. 1. T. iij. p. 371. v. 3, 4. T. viij. p. 213. C. vij. v. 10, 13, 14. T. iij. p. 155. v. 11. T. viij. p. 246. v. 13, 14. T. xj. p. 332. C. viij. v. 8, 9. T. vj. p. 443. C. ix. v. 15. T. viij. p. 167. v. 10, 11. T. xij. p. 185. v. 11, 15, 16, 17. T. xj. p. 210, 334, 335. C. x. v. 11. T. viij. p. 385. C. xj. v. 1. T. vj. p. 399. v. 7, 8, 9, 10. 11. T. viij. p. 335. C. xij. v. 11, 14. T. xj. p. 332. C. xiij. v. 1, 2. T. xij. p. 350. v. 3, 9. T. viij. p. 129, 335. v. 14. T. iij. p. 160. v. 15. T. ij. p. 226. C. xiv. v. 4, 9. T. viij. p. 160, 338. v. 5, 6, 7, 8. T. j. p. 458.

J o e l.

C. j. v. 4, 6. T. vij. p. 320, 322. v. 19.

p. 229. C. ij. *v.* 1, 2, 3. T. viij. p. 253. *v.* 10. T. xv. p. 201. *v.* 11, 17. T. vij. p. 123, 322. *v.* 12, 13. T. vj. p. 133. *v.* 22, 23, 24. T. viij. p. 204. *v.* 26. p. 140. C. iij. *v.* 15. T. xv. p. 201.

AMOS.

C. iij. *v.* 9. T. x. p. 159. *v.* 11. T. j. p. 139. C. iv. *v.* 10. T. ij. p. 224. C. viij. *v.* 9. T. ij. p. 232. T. viij. p. 232. C. ix. *v.* 13, 14, 15. T. viij. p. 338.

ABDIAS.

v. 19, 20. T. iij. p. 457.

JONAS.

C. j. *v.* 3, 10. T. xij. p. 431. C. iij. *v.* 1, 2. T. viij. p. 125.

MICHÉE.

C. j. *v.* 3, 10. T. xij. p. 431. *v.* 5. T. xv. p. 70. C. ij. *v.* 12, 13. T. iv. p. 368. C. iij. *v.* 2. T. viij. p. 125. *v.* 12. T. xiv. p. 104. C. iv. *v.* 1. & s. 6, 7, 8, 10. T. v. p. 293. *v.* 11. T. xiij. p. 189. C. v. *v.* 2. T. x. p. 358. *v.* 5, 7. T. iv. p. 367. *v.* 9. T. xiv. p. 305. C. vj. *v.* 1, 2. T. viij. p. 270. C. vij. *v.* 8, 9, 10. T. j. p. 114. *v.* 11, 13, 15, 16, 17. p. 443.

NAHUM.

C. j. *v.* 2, 3, 4, 5. T. j. p. 412. *v.* 8. T. vij. p. 440. C. ij. *v.* 10. T. viij. p. 251.

HABACUC.

SOPHONIE.

AGGÉE.

ZACHARIE.

MALACHIE.

I. MACHABÉES.

C. j. v. 32, 65, 66. T. v. p. 433, 438. C. ij. v. 19, 20. p. 441. v. 29. p. 442. C. iij. v. 5, 6. p. 444. C. vij. v. 17, 18. p. 450. C. ix. v. 17. p. 454. C. x. v. 3, 4, 5. p. 456. C. xiv. v. 4, 11, p. 462.

II. MACHABÉES.

C. iij. v. 1, 2. T. viij. p. 373. C. iv. v. 39. T. v. p. 430. C. v. v. 14. T. v. p. 431. C. vj. v. 26, 30. & C. vij. v. 9, 22, 23, 30, 31, 36. T. vj. p. 175, 176, 177. C. viij. v. 36. T. v. p. 446. C. xij. v. 46. T. vj. p. 178. C. xiij. v. 4, 25. p. 448.

III. MACHABÉES.

C. j. v. 9. T. v. p. 423.

NOUVEAU TESTAMENT.

S. MATTHIEU.

C. iij. v. 9. T. ij. p 443. v. 17. T. x. p. 205. C. v. v. 17. T. vj. p 63. v. 29. T. vij. p. 13. v. 43. T. ij. p. 66. C. ix. v. 33. T. x. p. 344. C. xj. v. 10. T. iv. p. 179. C. xiv. v. 25. T. xiij. p. 377. C. xviij. v. 20. T. v. p. 303. C. xix. v. 17. T. vj. p. 150. C. xxiij. v. 13, 14, 29 & s. T. x. p. 199. & C. xxvj. v. 37. p. 190. & C. xxvij. v 25. p. 215. v. 39, 40. p. 284. v. 46. p. 274. & C. xxviij. v. 19. p. 316. v. 20. p. 492.

S. MARC.

C. vij. v. 27. T. vj. p. 260. C. xiv. v. 12, T. v. p. 493.

S. LUC.

C. j. v. 17. T. v. p. 482. v. 31. T. x. p. 358. v. 31, 32. p. 444. C. ij. v. 38. T. v. p. 480. v. 52. T. x. p. 344. C. iv. v. 18. T. x. p. 204. v. 20, 22. p. 344. v. 18, 19. T. xv, p. 223. C. xj. v. 10. T. iv. p. 179, C. xij. v. 28. T. xiij. p. 377. C. xix. v. 14, 42, 43, 44. T. x. p. 195, 200. v. 39. T. v, p. 489, C. xxij. v. 19. T. x. p. 310. C. xxiij. v. 35. p. 295. v. 34. T. v. p. 124. C. xxiv. v. 27. T. x. p. 449. v. 47, T. ij. p. 361,

S. JEAN.

C. j. v. 3. T. x. p. 209. v. 14. p. 349. v. 18. T. iv. p. 258. C. iv. v. 21. p. 271. v. 22, 23. T. vj. p. 268. C. v. v. 19. T. iv. p. 12. v. 35, 39. T. x. p. 449, 455. C. vj. v. 59. T. x. p, 309. v. 65. T. v. p. 496. C. vij. v. 46. p. 344. C. viij. v. 29. p. 251. C. x. v, 18. p. 275. v 24, 25. T. v. p. 495. C. xj. v. 48. T. x. p. 198. C. xij. v. 42. T. v. p. 491. C. xiij. v. 1. T. x. p. 240. v. 18. T. iij. p. 33. C, xv. v. 9, 13, 15, T. x. p. 240. C. xvj. v. 32. p. 276. C. xvij. v. 1, 2, 4, 5. p. 236, 238. v, 6, 20. p. 210, 244. v. 8. p. 352. C. xix. v. 23. p. 296. v. 28, p. 291.

ACTES,

C. j. v. 20. T. xiv. p. 264. C. ij. v. 5. T. v. p. 266. v. 20. T. j. p. 84. v. 41. p. 92. v, 29,

30, 31. T. x. p. 254, 440. C. iij. v. 6. T. viij. p. 137. v. 17. T. v. p. 123. C. iv. v. 12. T. vj. p. 10. v. 25, 26, 27. T. ij. p. 359. T. x. p. 193. C. vij. v. 2, 32. T. iv. p. 249. v. 52. T. vj. p. 211. C. x. v. 2, 3. T. v. p. 479. v. 42. T. x. p. 361. v. 38. p. 365. C. xj. v. 6. T. xiv. p. 290. C. xiij. v. 16. T. x. p. 304. v. 36. p. 255. v. 32, 33. p. 209. v. 26. T. v. p. 499. v. 43. p. 450. C. xiv. v. 1, 7, 8, 10, 11, 17, 18. T. v. p. 501. C. xv. v. 10. T. vj. p. 96. C. xvij. v. 38. T. vj. p. 150. C. xix. v. 14. p. 134. C. xxj. v. 20. T. iv. p. 144. v. 20. T. vj. p. 244. v. 29. T. v. p. 503. C. xxiij. v. 34. T. v. p. 124. C. xxvj. v. 16, 17, 18. T. x. p. 315.

EPITRES DE S. PAUL.

AUX ROMAINS.

C. ij. v. 14. T. vj. p. 13. v. 15, 16. p. 61. v. 17, 21 & s. p. 24, 25. C. iij. v. 1. p. 240. v. 3. T. vj. p. 123. v. 4. T. xij. p. 387. v. 19, 20, 21, 27, 28. T. vj. p. 19, 140. C. iv. v. 2, 3, 13. T. vj. p. 19. C. v. v. 10, 20. p. 67, 69. C. vij. v. 6. p. 72. v. 11. p. 69. v. 12. p. 129. v. 14. p. 70, 221. v. 21, 22, 23. p. 74. C. viij. v. 2, 3. p. 75. v. 4. p. 62. v. 14. p. 89. v. 15, p. 67. C. ix. v. 3, 4, 5. p. 240. v. 11. p. 62. v. 6, 7, 8. T. v. p. 97. C. x. v. 4 & s. T. vj. p. 40. C. xj. v. 1. T. v. p. 123. v. 13 & s. T. vj. p. 224. v. 36. T. iv. p. 19. C. xiij. v. 8, 9. T. vj. p. 131. v. 12. T. xv. p. 193. v. 13. p. 23. C. xv. v. 4. T. j. p. 191.

Ire AUX CORINTHIENS.

C. j. v. 30. T. x. p. 352. C. iij. v. 22. T. v. p. 2. C. iv. v. 15. T. x. p. 374. C. viij. v. 5. T. iv. p. 136. C. ix. v. 9, 10. T. vij. p. 260.

C. x. v. 1, 2. T. vj. p. 45. v. 5. T. v. p. 327. v. 7. T. xj. p. 302. C. xv. v. 24, 28. T. x. p. 212. v. 41. T. vij. p. 342.

IIe Aux Corinthiens.

C. ij. v. 14. T. x. p. 372. C. iij. v. 2. & s. T. vj. p. 64. C. v. v. 17. T. x. p. 243 & C. xj. v. 2. p. 388.

Aux Galates.

C. iij. v. 16, 17. T. vj. p. 51. v. 19. p. 360. v. 24. p. 152. C. iv. v. 1 & s. p. 65 & 294. C. v. v. 1. p. 67. v. 14. p. 132. v. 12. p. 85.

Aux Ephésiens.

C. j. v. 13. T. x. p. 352. C. ij. v. 8, 9. T vj. p. 32. v. 12, 20. & C. iij. v. 5, 6. p. 231. C. iv. v. 9, 16. T. xiij. p. 225. v. 16. T. vj. p. 379. C. v. v. 5. T. ix. p. 237.

Aux Philippiens.

C. ij. v. 9. T. x. p. 260.

Aux Colossiens.

C. j. v. 15, 16, 17. T. iv. p. 18. v. 15. T. x. p. 207. C. ij. v. 9. T. x. p. 260. C. iij. v. 4, 10. T. x. p. 387. v. 5. T. ix. p. 237.

Ire Aux Thessaloniciens.

C. v. v. 5. T. xv. p. 191.

IIe Aux Thessaloniciens.

C. ij. v. 8. T. iv. p. 122.

Ire A Timothée.

C. j. v. 9. T. vj. p. 39.

Aux Hébreux.

C. j. v. 1. T. vj. p. 383. v. 3. T. iv. p. [illegible] v. 4, 5. T. x. p. 207. v. 8. p. 362. C. ij. v. 2, 3. p. 301. T. vj. v. 10. p. 116. v. 25 & s. p. 392. v. 10, 11. T. x. p. 302. v. 11. T. xiij. p. 225. v. 16. T. xj. p. 318. C. iij. v. 23. T. iv. p. 19. C. v. v. 5. T. x. p. 208. v. 8. p. 249. C. vij. v. 22. T. vj. p. 10. v. 11, 12, 15 & s. p. 105. C. viij. v. 6, 7. p. 106. C. ix. v. 1. & s. T. vj. p. 106. v. 8. p. 114. v. 17. T. v. p. 481. v. 10, 11, 12. T. x. p. 241. C. x. v. 8, 9. T. x. p. 241. v. 19. p. 261. C. xj. v. 12. T. xij. p. 140. v. 32, 33. T. v. p. 136. v. 40. T. vj. p. 119. C. [illegible] v. 1. T. vj. p. 115. v. 18, 19. p. [illegible]. C. xiij. v. 8. T. x. p. 207. T. vj. p. 124.

Epître de S. Jacques.

C. j. v. 18. T. x. p. 389. C. ij. v. 8. T. vj. p. 132. v. 14, 21. p. 22. v. 18. p. 28.

Ire Epître de S. Pierre.

C. j. v. 10. T. vj. p. 211. v. 12. p. 211. C. iij. v. 3. v. 4. p. 387. T. x. p. 386. v. 19, 20. T. v. p. 69.

IIe Epître de S. Pierre.

C. j. v. 21. T. x. p. 340.

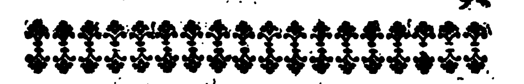
Ire EPÎTRE DE S. JEAN.

C. ij. *v*. 27. T. x. p. 367. *v*. 2. T. iij. p. 489.

APOCALYPSE.

C. j. *v*. 5. T. x. p. 208. C. ij. *v*. 16. p. 348. C. v. *v*. 10. p. 373. C. xiij. *v*. 8. T. vj. p. 124. C. xv. *v*. 15. T. ij. p. 446. C. xvij. *v*. 15. T. ij. p. 446. C. xviij. *v*. 24. T. x. p. 216. C. xix. *v*. 8. p. 376.

FIN de la Table des passages de l'Ecriture sainte.



TABLE

Des Conciles, des Pères, des Interprètes, des Versions anciennes & des Auteurs, cités dans les quinze Volumes des Principes discutés.

FIN de la Table des Auteurs.

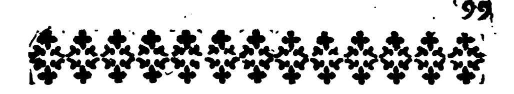


TABLE DES PSAUMES

Contenus dans les XV. Volumes des Principes discutés.

* Lettres de M. l'Abbé de Villefroy à ses Elèves.

E

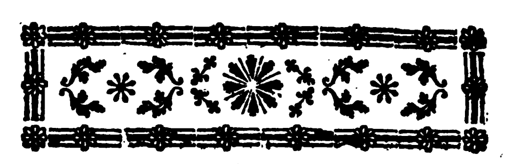
* Lettres de M. l'Abbé de Villefroy à ses Elèves.

* Lettres de M. l'Abbé de Villefroy à ses Elèves.

* Ce Pſaume eſt composé des cinq derniers Verſets du Pſaume LVIII. & des huit derniers du Pſ. LIX. Voyez Tome XIII. p. 299 & 335.

FIN de la Table alphabétique des Pſaumes.

RÉPONSE



RÉPONSE
AU JUGEMENT
DE M. LADVOCAT;
SUR
LE PSAUTIER DES CAPUCINS.

De toutes les critiques qui ont paru contre nous depuis que nous travaillons, il n'y en a point à laquelle nous dussions moins nous attendre qu'à celle qui a paru sous le titre de *Jugement & Observations de M. l'Abbé Ladvocat Docteur, Bibliothécaire & Professeur de Sorbonne, sur les Traductions des Pseaumes de M. Pluche & de M. Gratien, & en particulier sur celles des RR. PP. Capucins, & de M. Laugeois.*

Pleins de respect pour les talens de ce Professeur illustre, nous avons toujours regardé sans envie ses travaux & ses productions; & quoique d'un avis contraire au sien, nous n'avons jamais osé prendre la liberté de blâmer & encore moins de tourner en ridicule ses sentimens particuliers. Nous n'entreprendrions pas même encore aujourd'hui de repousser la vivacité de ses attaques, si des personnes qui nous sont également attachées,

ne nous eussent fait sentir qu'un silence affecté pourroit être regardé comme un mépris de notre part ; & nous sommes bien éloignés d'un pareil sentiment pour l'aggresseur. Nous allons donc le rompre sans aigreur, & sans manquer aux égards dus aux emplois honorables qu'il remplit depuis si long-tems, & à l'importance de la matière dont il est question.

Le point fixe de la dispute est à découvert dès la première page de son Avertissement. Il y annonce que „ nos termes énigmatiques, „ nos notes, les énallages, notre ancien & „ nouvel Israël, les supplémens, les ellipses „ & autres termes semblables de Grammaire „ ne lui paroissent avoir été inventés que „ pour justifier les *solécismes* & *autres fautes* „ de Copistes qui se trouvent en grand nombre dans le Texte Hébreu imprimé. "

D'abord le Critique nous permettra de lui représenter que, dans ces cinq lignes, tout est confondu mal à propos : & il n'y a personne qui, en les lisant, ne croye que des *termes énigmatiques*, des *notes*, & *l'ancien & le nouvel Israël*, ne soient des *termes* de Grammaire. C'est s'expliquer obscurément, à ce qu'il nous paroît : il devoit dire : *Je ne suis point de leur avis sur leurs termes énigmatiques, leurs notes, & leur ancien & nouvel Israël ; & je regarde les énallages, les supplémens, les ellipses & les autres termes semblables de Grammaire, comme une pure invention pour justifier, &c.* Cela auroit été moins amphibologique : aussi sommes-nous si bien convaincus que c'est là ce qu'il a voulu faire entendre, que nous en tirons deux conséquences qui en résultent naturellement. La première, que *les termes énigmatiques & le double sens littéral*, selon le Critique, *ne sub-*

ſiſtent pas. La ſeconde, que *les énallages & les autres figures* qui caractériſent le génie de la Langue Hébraïque, *ſont d'une invention nouvelle*. C'eſt cependant ſur l'éxiſtence réelle ou imaginaire de ces deux faits que ſont fondés notre plan & ſa critique. Si leur éxiſtence eſt imaginaire, l'édifice que nous élevons depuis vingt ans avec tant de peine croule ſans reſſource: ſi elle eſt réelle, le jugement du Critique ſe trouve mal rendu dans toutes ſes parties, ſes obſervations inutiles, & ſon ſentiment trop légérement préſenté au Public.

A Dieu ne plaiſe que nous répétions cette foule innombrable de paſſages que nous avons rapportés pour prouver l'éxiſtence des énigmes & des termes énigmatiques. Oui, ils éxiſtent & éxiſteront malgré les efforts réunis de nos Adverſaires. Nous avons toute l'antiquité garante de ce fait; & il eſt au vu & au ſçu de tout le public que, ſans compter pluſieurs preuves répandues en beaucoup d'endroits de nos quinze Volumes, nous avons employé dans le Tome VII. 374. pages à rapporter les ſentimens des Pères & des Interprètes tant anciens que modernes, qui établiſſent cette vérité. Quelles preuves plus frappantes éxige donc de nous le Critique, pour être ſatisfait? Qu'il attaque donc d'abord comme inſuffiſantes celles que nous avons rapportées: qu'il s'inſcrive en faux contre Origène, Tertullien, S. Jean-Chryſoſtôme, S. Baſile, S. Clement d'Aléxandrie, S. Auguſtin, S. Jérôme, Bonfrérius, Salmeron, Cornélius à Lapide, Dom Calmet, &c. &c. Qu'il en détruiſe, s'il le peut, les autorités; mais qu'il ne s'égare pas juſqu'à dire que nous ne rapportons point de preuves.

Attaquer d'un autre côté *l'ancien & le nouvel* Israël, c'est-à-dire, *le double sens litéral*, c'est aller également contre les Pères de l'Eglise & les Interprètes qui ont tous reconnu plusieurs sens litéraux sous la même lettre. Nous renvoyons encore sur ce point le Critique à notre premier Volume. S'il veut se donner la peine de le lire depuis la page 250. jusqu'à la page 354. il trouvera cette seconde vérité clairement prouvée par S. Augustin, par S. Thomas, & par une multitude d'Interprètes qui ont embrassé leurs sentimens. Tels sont nos titres ; & nous ne pensons pas devoir les abandonner, pour nous en rapporter au sentiment particulier de certaines personnes qui ont un intérêt personnel de ne pas les reconnoître.

A l'égard des *énallages*, des *supplémens*, des *ellipses* & des *autres termes* de Grammaire qui ne paroissent aujourd'hui aux yeux du critique que de *pures inventions* pour justifier les *solécismes* & les *fautes* de Copistes du Texte Hébreu imprimé ; pour en prouver l'éxistence réelle, nous n'argumenterons même pas ici de la propre Grammaire de M. Ladvocat qui dans un tems non suspect y a déclaré p. 190. que *ces figures étoient très-fréquentes dans l'Ecriture sainte*. C'est mettre sa cause dans une position nouvelle qui lui est extrêmement favorable. Mais dès que nous sommes en état de prouver que ces mêmes figures ont été reconnues dans tous les tems comme faisant un caractère particulier de la Langue Hébraïque, il en resulte nécessairement que c'est le sentiment de l'aggresseur, qui est d'une invention nouvelle, & non point le génie que nous avons reconnu dans la Langue sainte.

Or, S. Jérôme sur le Chap. VIII. de Jérémie dit : *Personarum mutatio, & maximè in Prophetis, difficilem intellectum facit ; quæ, si suis locis & causis temporibusque reddantur, plana fient quæ videbantur obscura.* Sur Isaïe Chap. XVI. *Idcircò Prophetæ vix intelliguntur, quia & personas, & numeros, & tempora subitò commutant.* Sur Ezéchiel Chap. XXX. *Mos est iste Scripturarum ut interdùm futura tempore præterito declinentur.*

S. Grégoire, *Lib. XXVI. Mor. Cap.* 10. dit : *Mos sacræ Scripturæ est ut à singulari numero ad pluralem subitò transeat, atque à plurali sæpè se ad singularem vertat*.

S. Augustin, *Lib. XIV. de Civitate Dei, Cap.* 8. s'explique ainsi au sujet des réticences : *Cùm legimus eos quorum auctoritati reluctari fas non est, ibi sunt intelligenda (scilicet particulæ seu sermonis proprietates,) ubi erectio sensûs alium exitum non potest invenire.*

Euthymius sur les Psaumes LI, LXXIV, CXXV. reconnoît clairement les supplémens qui l'on y doit faire.

S. Ambroise, *Lib. I. de Abraham, Cap.* 8. dit : *Possumus quidem uti ad defensionem Scripturæ consuetudine divinâ, quia præterita plerumquè ponit pro futuris vel præsentibus.*

Enfin S. Augustin, *Lib. I. de Trinit. Cap.* 12. ne dit-il pas ? *Nullo genere locutionis quod in consuetudine humana non invenitur, Scripturæ utuntur.*

De ces passages extraits de mille autres que nous pourrions rapporter, il resulte une conséquence des plus simples. Si dès les premiers tems du Christianisme les Pères de l'Eglise ont reconnu ces *différentes figures*, elles subsistoient donc avant l'impression du Texte Hébreu. Si elles subsistoient alors, elles

n'ont donc point été inventées pour *justifier les solécismes* & les *fautes* du Texte Hébreu imprimé. Nous attendons la réponse de M. Ladvocat à cette première difficulté. D'ailleurs, à qui persuadera-t-il jamais que tant d'habiles gens qui ont travaillé sur le Texte Hébreu depuis plus de quinze siècles, aient été assez aveugles pour prendre des *solécismes* & des *fautes* de Copistes pour des *énallages*, des *ellipses* & des *réticences?* Qu'il ouvre seulement saint Jérôme, il trouvera des éxemples de ces figures à chaque page.
„ Ce n'est, dit le Critique, (Avert. Pag. 11.)
„ que par les règles constantes de la Gram-
„ maire Hébraïque, par la critique du Texte
„ sacré, par l'Histoire & la Géographie, par
„ les coutumes & les usages des Hébreux,
„ par la comparaison de l'ancien Testament
„ avec le nouveau, par les passages paral-
„ lèles, & enfin par la tradition constante
„ des Pères de l'Eglise, que l'on acquiert l'in-
„ telligence des Livres saints." Et tels sont précisément les principes que nous avons posés, & sur lesquels nous travaillons depuis vingt ans. Nous nous sommes imbus des règles constantes de la Grammaire; nous avons fait la critique du Texte sacré, non point avec les yeux de M. Ladvocat, puisque nous y trouvons très-peu de fautes, pendant qu'il y en voit des milliers. Nous avons suivi l'Histoire & la Géographie, nous nous sommes mis au fait des coutumes des Hébreux, nous avons comparé ensemble l'ancien & le nouveau Testament, nous nous sommes déterminés par les passages parallèles, enfin nous nous sommes attachés à la tradition constante des Pères de l'Eglise; conséquemment, de l'aveu du Critique, nous devrions avoir

acquis l'intelligence des Livres saints. Cependant après tant de peine, nous n'avons enfanté, selon lui, „ que des hypotèses purement arbitraires, & un systême plus propre à retarder qu'à avancer les progrès dans l'étude de l'Hébreu & dans l'intelligence du Texte sacré. " Mais, comment cela est-il possible, nous dira-t-on ? Si vous suivez les mêmes principes, vous devez tirer les mêmes conséquences ; cela est vrai, & cependant nous en sommes bien éloignés. Pourquoi donc cette diversité ? En voici la raison. M. Ladvocat ne pose point d'autres principes que les nôtres, & ces mêmes principes ont été reconnus de tout tems par les Pères de l'Eglise & les Interprètes : mais la différence qu'il y a, c'est que ces principes une fois posés, nous avons fait nos efforts pour ne jamais nous en écarter un instant ; nous les avons appliqués avec l'attention la plus scrupuleuse, à chaque Psaume, à chaque Verset, à chaque mot, tandis que M. Ladvocat entraîné par son ardeur pour la critique du Texte sacré paroît n'en avoir pas suivi un seul. Or perdant de vuë à chaque instant les principes, négligeant de les appliquer aux phrases & aux idées qui ne pouvoient se développer sans cette application continuelle, & ne pouvant plus par conséquent en trouver le vrai sens, il a cru que c'étoit autant de fautes de Copistes, & il s'en est pris à eux du peu de soin qu'il avoit de faire usage de ses propres principes. Au reste, nous avouons que c'est une faute dans laquelle la plûpart des Interprètes sont tombés avant lui ; mais s'il n'y a pas de honte à se tromper après tant d'habiles gens, il doit y en avoir encore moins à reconnoître ses écarts, lorsqu'on ne peut plus douter

qu'on a été surpris. La bonne foi excuse une faute, l'entêtement l'aggrave.

Nous devrions peut-être nous contenter d'avoir posé ces deux faits si essentiels dans la cause, & dont la preuve offerte à M. Ladvocat fait évanouir tout à coup tout ce qu'il a dit contre nous dans 350 pages d'impression: mais nous croyons devoir ajouter quelques réfléxions sur les différens articles dont sa Brochure est composée.

Le premier expose la différence qui se trouve entre M. Ladvocat Critique, & M. Ladvocat Censeur.

En qualité de Censeur, il nous a donné l'approbation la plus avantageuse, & on peut en voir les termes à la fin de notre Psautier: ce n'est pas tout. Il en a fait l'éloge dans plusieurs circonstances, il nous en a fait lui-même les complimens les plus flatteurs. Cette manière d'agir n'auroit-elle donc pas été sincère de sa part? Auroit-il parlé *in corde & corde?* Nous ne pouvons l'en soupçonner. Comme cependant, en mettant au jour sa critique, il a parfaitement senti tout ce que sa conduite avoit de singulier à notre égard, il commence, avant d'entrer en matière, par distinguer le Critique avec le Censeur.

Nous adoptons volontiers l'idée qu'il donne d'un Censeur. Il est certain que, sauf la foi, les mœurs & les maximes du Gouvernement, il n'est point chargé de faire main basse sur toutes les manières de penser qui ne sont pas les siennes. Mais pour la définition, ou si l'on veut, la description qu'il donne du Critique, elle ne nous paroît rien moins que suffisante. M. de S. Réal s'en explique plus clairement. „ En qualité de Critique, dit-il, on s'engage „ à avoir évidemment raison, autrement il

„ n'eſt pas permis d'inſulter un Auteur ſur „ une faute douteuſe & ambigue." Auſſi, dit M. Dacier, „ la vraie critique eſt le dernier effort de la réflexion & du jugement." Elle ne doit donc être, ni précipitée, ni inſidieuſe, ni perſonnelle; encore moins faut-il qu'elle ne ſoit uniquement appuyée que ſur le ſentiment particulier de celui qui la fait.

L'article ſecond eſt employé à faire l'éloge du R. P. Houbigant, & celui des Pſautiers de M. Gratien & de M. Pluche. Que le R. Père Houbigant ſoit un homme de mérite, un homme à talens, un homme encore plus reſpectable par ſes vertus que par ſon âge; nous en convenons : mais il lui manque d'être un homme perſuaſif. Il a enrichi, dit le Critique, le Public d'une belle Bible qui rendra ſon nom immortel; nous le croyons encore : l'immortalité eſt le prix de toutes les entrepriſes extraordinaires. Cependant ce même Public a été aſſez ingrat pour ne pas reconnoître toute la grandeur de ce bienfait, non par préférence pour la frivolité, comme le donne à entendre M. Ladvocat, (car le gout de la haute Litérature n'eſt point encore totalement éteint en France,) mais par amour pour la Religion, & parce qu'il n'a pu goûter un ſyſtême qui paroiſſoit tendre à bouleverſer tout le dépôt ſacré de notre foi.

A l'égard des Pſautiers de Mrs Pluche & Gratien : nous n'avons encore connoiſſance que du premier; mais l'un & l'autre ſont bons, ſelon M. Ladvocat, parce que, dit-il, leurs traductions ſont conformes à mes ſentimens. Voilà donc le nœud de la difficulté : il faudra donc déſormais, pour qu'une Interpréta-

tion puisse être passable, qu'elle soit appuyée sur le sentiment particulier du Critique. Celui de M. Ladvocat devient aujourd'hui la pierre fondamentale des Ouvrages de ce genre. Ceux qui ne s'y appuyent pas, ou s'y brisent infailliblement, ou en sont écrasés.

L'article troisième nous regarde personnellement, & attaque cette même traduction à laquelle M. Ladvocat a cru, six mois auparavant, devoir donner une si belle approbation. Examinons les termes même de sa critique, ils nous sont précieux

D'abord elle est *édifiante.*

Rien n'y révolte donc la piété des fidèles. Ils y trouvent donc au contraire de quoi s'y nourrir des vérités saintes de la Religion, sans craindre d'être induits en erreur, ou trompés par des sens hétérodoxes.

Plusieurs endroits y sont traduits avec noblesse & majesté.

Comme le Critique a rapporté éxactement une grande partie des endroits qui n'étoient pas conformes à ses sentimens & les a blâmé, il auroit dû, pour rendre la loi égale, en rapporter aussi quelques-uns de ceux qu'il approuve. Ce n'est pas que nous soyons jaloux des deux Versets dont il a tant relevé la prétendue beauté dans le sieur Laugeois : à pareil prix nous préférerons toujours son blâme à ses louanges.

Sur-tout ceux qui concernent le Messie & les grandes vérités de dogme & de morale de notre sainte Religion.

Il est bien consolant pour nous que la partie essentielle de notre Ouvrage soit à l'abri du reproche. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de remarquer ici la dif-

férence singulière des goûts ; car il est certain que, si nous avons cherché la noblesse & l'élévation dans les expressions, ce n'a point été dans les endroits où il est question du Messie & de la foi, parce que ce sont des matières, où de peur de tomber dans des écarts, on doit toujours sacrifier la sublimité du style à l'éxacte simplicité.

Cette traduction est plus Théologique que celle du sieur Laugeois.

Plus Théologique, c'est-à-dire, plus raisonnée, plus conséquente, plus fondée en principes.

Plus Théologique, c'est-à-dire, elle rend mieux les vérités de la Religion, soit dogmatiques, soit morales : elle est plus analogue à la véritable piété, plus capable d'inspirer du respect pour les divines Écritures.

Plus Théologique enfin, c'est-à-dire, plus conforme à la tradition de l'Église, plus appuyée sur l'autorité des saints Pères, plus éloignée des sentimens particuliers qu'un Traducteur des Livres saints doit toujours redouter. Car toutes ces idées sont renfermées dans ces deux termes.

Et conforme à nos Principes discutés.

C'est faire en même tems l'éloge de ces mêmes Principes qu'il va essayer de détruire dans le reste de sa Brochure. Car si notre Version est conforme à nos principes, & qu'avec cette conformité elle soit édifiante, noble, majestueuse, théologique, & que les sentimens inspirés par l'Esprit saint y soient bien exprimés en François, il n'y a personne qui ne conclue en faveur de nos principes, parce qu'il répugne certainement de dire qu'un Ouvrage conforme à un autre soit bon, & que celui auquel il est conforme soit mauvais.

Après avoir fait un pareil éloge de notre Traduction, M. Ladvocat fait ensuite tous ses efforts pour en détruire le plan. „ On ne „ me persuadera jamais, dit - il (*page 6.*) „ que David qui n'a jamais eu rien à démê- „ ler avec les Chaldéens & les Babyloniens, „ qui n'a entretenu avec eux aucune corres- „ pondance, ni aucun commerce, qui n'a „ même jamais parlé de Babylone, n'ait eu „ cependant en vuë dans tous ses Pseaumes „ que les Chaldéens & les Babyloniens, qu'il „ ait parlé des ravages qu'ils ont faits dans „ la Judée, de la prise de Jérusalem, de la „ captivité de Babylone, du retour de la cap- „ tivité, &c. "

Pour éclaircir ce raisonnement, nous souhaiterions beaucoup que le Critique nous instruisît de deux faits. Le premier, si David est réellement l'Auteur de *tous* les Pseaumes. Le second, s'ils ne sont pas tous de lui, quels sont ceux dont il est nommément l'Auteur, & à qui peuvent appartenir évidemment les autres. Cette décision jetteroit un grand jour sur la question. Car, si David n'est réellement pas l'Auteur de tous les Pseaumes, toutes les raisons apportées par le Critique, & les conséquences qu'il en tire se détruisent d'elles-mêmes; & à notre tour, on ne nous persuadera jamais qu'un ou plusieurs Auteurs inspirés venus après lui n'ayent eu en vuë dans les Poësies qu'ils ont composées, que les intérêts personnels d'un Roi mort, peut-être depuis deux ou trois siècles.

S'il en est réellement l'Auteur, les réflexions de M. Ladvocat n'en sont pas plus justes. Car prétendre prouver que David n'a point prédit la captivité de Babylone, parce qu'il n'a rien eu à démêler avec les Chal-

déens, qu'il n'a entretenu avec eux aucune correſpondance, ni aucun commerce, & qu'il n'a même jamais parlé de Babylone, il n'y a perſonne qui ne ſente le foible de cette allégation. Moyſe dans ſon dernier Cantique, Deut. XXXII. a prédit la captivité en termes bien clairs ; cependant il n'a point nommé les Babyloniens, il n'a rien eû à démêler, & n'a ſûrement entretenu avec eux ni correſpondance, ni commerce. Joſué, Salomon, Oſée, Joël, Amos, Michée, Nahum, Iſaïe & les autres Prophètes qui ont prédit ſi ouvertement la ruine de Jéruſalem, l'enlèvement des Tribus, les circonſtances de la captivité, ſoit d'Aſſyrie, ſoit de Babylone, la deſtruction de l'Empire de Ninive & de la Chaldée, &c. ont-ils donc entretenu quelque commerce avec tous ces peuples étrangers avant de leur annoncer leurs deſtinées ? Nous ne pouvons nous empêcher de dire que l'on détruit en grande partie les Prophéties, lorſqu'on éxige que les Prophètes ſe ſoient trouvés dans le ſiècle & dans les tems que les évènemens ſe ſont paſſés. „ Eſt-il vraiſem„ blable, ajoute-t-il *page* 7. que David aura „ fait chanter dans le Tabernacle en pré„ ſence de ſon Peuple des Cantiques, des „ Odes & des Elégies ſur des évènemens aux„ quels le Peuple ne comprenoit rien ? "

Mais 1° où a donc pris le Critique que le Peuple d'Iſraël n'entendoit rien dans ces Cantiques ? Par la même raiſon, il ne comprenoit donc rien, ni au Cantique de Moyſe, ni aux prophéties ; car ce ſont préciſément les mêmes idées, les mêmes figures, la même façon de s'énoncer.

Suppoſons-le cependant pour un inſtant. Le Texte ſacré n'a-t-il qu'un ſens ? & ſi l'Iſraë-

lite fidèle, en adressant ses prières au Seigneur, ne se représentoit pas l'état cruel où devoit être précipitée sa nation en punition de ses crimes, ne s'appliquoit-il pas à lui-même les sentimens de douleur, de repentir, de foi, d'espérance, d'amour, dont les Pseaumes sont remplis ? S'il ne les entendoit pas dans le sens litéral, du moins il les entendoit dans le sens moral, comme font tous les jours les ames Chrétiennes, qui surement ne sont pas toutes dans le cas de comprendre parfaitement le total des vérités saintes, que leur présentent les Livres sacrés, même quant au sens de la nouvelle alliance, & qui néanmoins peuvent profiter à bien des égards de la lecture qu'ils en font.

2°. Quel est le sentiment le plus vraisemblable, ou de soutenir, comme fait M. Ladvocat, que pendant mille ans le Temple de Jérusalem & nos Eglises depuis près de dix-huit cens ans, n'ont jamais retenti & ne retentiront jusqu'à la fin des siècles que des plaintes & imprécations de David contre ses ennemis personnels, (plaintes & imprécations dont les Livres historiques ne disent pas un mot,) ou de penser que ce même Temple & nos Eglises ont toujours retenti & retentiront toujours des Prophéties les plus intéressantes pour l'Eglise d'Israël & pour celle de Jésus-Christ ? Prophéties énoncées ailleurs & confirmées par l'évènement. Ce problême ne paroît pas difficile à résoudre.

Une autre difficulté que nous fait M. Ladvocat, ne doit pas paroître moins extraordinaire. Il veut que nous prouvions que David étoit Prophète en ce qui concerne la captivité de Babylone & les autres évènemens temporels arrivés depuis son règne. „ Pour les prédire

„ en Prophète, dit-il *page* 9. il étoit né-
„ cessaire que Dieu les lui révélât : car si Dieu
„ ne les lui a pas révélés, il n'a pu en parler
„ ni les prédire en Prophète. Or les RR. Pères
„ ne prouvent aucunement que Dieu ait ré-
„ vélé à David tous ces évènemens. Donc il
„ ne les a pas prédits."

Voilà la première fois, depuis l'éxistence de la Religion, que le don de Prophétie dans David a été en partie révoqué en doute. Aussi nous contentons-nous, pour répondre au Critique, de lui rétorquer son propre argument. David a prédit Jésus-Christ, sa mort, sa résurrection, &c. Pour les prédire en Prophète, il étoit nécessaire que Dieu les lui révélât : car si Dieu ne les lui a pas révélés, il n'a pu en parler ni les prédire en Prophète. Or M. Ladvocat ne prouve aucunement que Dieu les ait révélés à David. Donc il ne les a pas prédits. Nous attendrons sa réponse pour faire la nôtre. Et comme les Prophéties d'Amos, d'Abdias, de Nahum, d'Habacuc, &c. ne commencent pas par ces termes, *Verbum Domini quod factum est*, nous lui nions pour le présent qu'ils soient Prophètes, & nous espérons qu'il aura la complaisance de nous le prouver. Au reste ces paroles, *Sic dicit Dominus*, si souvent répétées ne sont pas suffisantes pour établir leur mission, attendu que les faux Prophètes se servoient également de cette formule pour surprendre la crédulité du Peuple.

Il n'y a pas plus de fondement dans ce que le Critique veut faire entendre sur l'état des Israëlites captifs. Il annonce qu'ils n'étoient point esclaves dans la Chaldée, qu'ils n'y étoient point maltraités, qu'ils y étoient au contraire sujets & colons, & non esclaves, &

qu'il n'y avoit point parmi eux d'Apostats ou très-peu. Nous sentons aisément combien il est intéressant pour M. Ladvocat de présenter les faits que nous avançons comme supposés; parce qu'il est certain que, dès qu'ils se trouveront vrais, notre plan se trouvera juste, & le jugement du Critique anéanti. Cependant nous en avons établi la vérité par les raisons les plus convaincantes. Nous ne rapporterons ici pour preuve de l'esclavage des Hébreux que les Versets 31, 32, 33 & 34. du Chap. III. de Daniel. Il nous seroit encore aisé de rapporter le Chap. XXVI. du Lévit. Vers. 38. & suiv. le XXVIII. du Deuter. Vers. 65. & suiv. & une multitude de passages des Prophètes, où tous ces faits sont plus clairs que le jour: mais, outre que nous les avons déja présentés dans nos Volumes, nous ne pouvons nous persuader que les paradoxes du Critique à cet égard puissent faire impression sur personne.

Nous avons encore plus lieu d'être surpris du ridicule que M. Ladvocat cherche à répandre sur les différentes significations que nous avons données aux termes figurés de l'Ecriture sainte. Ce n'est point par des railleries qu'on détruit les sentimens des Pères & des Interprètes. Car nous avons cité les uns & les autres dans notre septième Volume, & prouvé que nous ne disions rien qu'ils n'eussent dit avant nous. Il paroît par les termes du Critique, qu'il n'entend pas même ce que c'est qu'un terme énigmatique. Nous le prions d'en voir la définition & les différentes espèces dans notre septième Volume : il verra par cette lecture combien il a mauvaise grace de nous demander le mot de l'énigme de chaque Psaume, Demande qui prouve combien peu

M. Ladvocat est versé dans la connoissance de ces termes, sans laquelle cependant on ne saisira jamais en entier l'intelligence du premier sens litéral.

Selon lui, (*p.* 14.) le plus grand nombre des Pseaumes est fort clair & fort intelligible. Nous sommes charmés qu'il les trouve tels. Pour nous, à qui le Seigneur n'a pas jugé à propos de distribuer une conception si aisée & une si vive pénétration, nous les avons trouvés avec toute l'antiquité très-obscurs & très-difficiles.

Enfin, il nous fait un crime de dire que *le Christ* est le Peuple d'Israël : il trouve cette signification insoutenable. Qu'il s'en prenne à S. Jérôme qui, sur le Vers. 13. du IIIe Chapitre d'Habacuc, a entendu par ces termes : *Christo tuo*, tous ceux qui sont sortis d'Egypte. *Omnes qui egressi sunt de Ægypto, Christi vocantur.* La Version Syriaque, la Version Grecque, & celle d'Aquila, le Manuscrit Aléxandrin, le Manuscrit de la Bible Grecque de Franéker, qui se trouve dans les scholies Romaines, le Manuscrit Barberin, & le Psautier Arménien entendent de même ce terme. Telles sont nos autorités. S'il y a de l'insoutenable dans cette signification, nous n'en sommes pas les Auteurs ; mais nous ne craignons aucun Critique en suivant les autorités que nous citons.

„ Je pourrois, dit-il en finissant, détruire „ avec la même facilité les autres significa„ tions que les RR. PP. attribuent à leurs „ autres termes énigmatiques ; mais l'on en „ peut juger par ce que je viens de prouver à „ l'égard du mot *Christ*. "

A entendre M. Ladvocat s'exprimer ainsi, on s'imagineroit qu'il a apporté une multi-

tude de preuves contre la signification de *Peuple d'Israël* que nous donnons au terme *Christ*. Mais on n'y en trouve pas d'autre que son sentiment particulier ; & nous lui répétons qu'il n'est pas suffisant pour détruire un plan aussi Chrétien, & aussi digne de la Religion que celui que nous suivons.

Vient ensuite le jugement sur la traduction du sieur Laugeois. L'art. IV. est employé en grande partie à en faire l'éloge, le Ve. à prouver que les dogmes de notre sainte Religion & les endroits prophétiques qui regardent notre Seigneur Jésus-Christ, sont clairement exprimés dans cette traduction ; le VIe. à montrer que la traduction du Verset qui concerne Melchisédech dans le Psaume CIX. n'est point contraire à la foi.

Nous étions déterminés à ne jamais donner notre avis publiquement sur la traduction du sieur Laugeois ; mais le parallèle que le Critique en fait avec la nôtre, nous force à rompre le silence, & à faire voir que nous n'y trouvons point toutes les qualités qu'on lui attribue.

Elle nous paroît au contraire dans bien des endroits, basse, obscure, rampante, quelquefois même ridicule. A-t-on jamais vu, par exemple, des *sycomores renversés par des flocons de neige*, Psaume LXXVII, 47.

La mer & tout ce qu'elle contient s'élancer d'allégresse, Ps. XCVII, 7.

Un songe s'évanouir comme un songe, Psaume LXXV, 6 ?

Qui est-ce qui s'attendroit à trouver *baculus tuus*, rendu par *votre crosse pastorale*, Psaume XXII, 4 ?

Ils morguent leurs lèvres, Psaume XXI, 7.

Cessons d'insister sur quantité d'autres expressions de même nature. Ce n'est pas de quoi il est absolument ici question ; & dans le malheur que l'on a de voir éclore un Ouvrage de ce genre, c'est du moins une consolation que le venin qu'on pourroit y trouver, soit présenté dans un langage plat & ennuyeux, & non dans ces termes flatteurs & séduisans si capables de corrompre le cœur par l'esprit.

Non-seulement cette traduction est dans plusieurs endroits rebutante quant au langage, mais elle est en beaucoup d'autres diamétralement opposée au Texte sacré. Suivons-le dans quelques Versets.

Ps. VII, Verset 4. *Si retribui pacifico meo malum.* Si je ne recois que ce que je mérite.

Ps. XXIII, 5. *Accipiet benedictionem à Domino & justitiam à Deo salutari suo.* Qui supporte des malédictions pour le nom du Seigneur, qui s'attache à être juste aux yeux de Dieu, & n'attend que de lui son salut.

Ps. XXIV, 8. *Docebit peccatores viam.* Il a manifesté (la voie) à ceux qui se seront purifiés.

Ps. XXXVIII, 5. *Notum fac mihi finem meum.* Seigneur, ôtez-moi la vie.

Ps. LI, 2. *Omni die.* Toute puissance injuste

Ps. LXXIII, 1. *Ut quid, Deus, elongasti te in finem.* Seigneur, vous différerez pour un tems votre vengeance.

Ps. LXXVI, 4. *Renuit consolari anima mea.* Mon ame y trouve une consolation à tous ses maux.

Ps. XCVI, 8. *Adorabunt eum omnes Angeli ejus.* Tous les faux Dieux à sa vuë seront renversés.

Verset 10. *Qui diligitis Dominum, odite*

malum. Les méchans persécutent ceux qui s'attachent au Seigneur.

Ps. CXIII, 2. *Factus est Juda sanctuarium ejus, Israël dominium ejus.* Juda rétablit les autels de ses pères, Israël se gouverna par ses loix.

Il y a une quantité de Versets de cette nature dans son Ouvrage où le Texte est bouleversé. & les idées du Psalmiste totalement anéanties. Mais, quelque dangereuse que soit cette témérité, elle n'est encore rien en comparaison des coups qu'il porte à la miséricorde & à la justice du Seigneur. Il n'est plus pour l'Israëlite, ni pour nous un Dieu juste ou plein de bonté. Ces attributs si précieux pour ses créatures disparoissent entièrement sous la plume du sieur Laugeois, il les transporte à l'homme; & par l'abus qu'il fait des Pronoms passifs, il semble nous rendre capables par nos propres mérites, & sans aucun secours de la grace, de nous élever à la perfection. Quelques Versets extraits de son Ouvrage vont le démontrer.

Ps. V, 13. *Quia tu benedices justo.* Vous vous attirerez mille bénédictions d'avoir fait éclater votre justice.

Ps. VII, 12. *Deus judex justus.* Le Seigneur prend sous sa garde celui qui lui est fidèle.

Verset 18. *Confitebor Domino propter justitiam ejus.* Je rendrai des actions de graces à Dieu.

Ps. XII, 6. *Ego autem in misericordia tua speravi.* Mais j'ai mis ma confiance à observer vos commandemens.

Ps. XXV, 3. *Quoniam misericordia tua coram oculis meis.* Vous verrez que j'ai toujours eu vos commandemens devant les yeux.

Ps. XXX, 1. *In justitia tua libera me.* Vous

me délivrerez, parce que je vous ai été fidèle.

Verſet 6. *Domine Deus veritatis.* Seigneur, vous êtes le défenſeur de ceux qui vous ſont fidèles.

Pſ. XXXV, 8. *Quàm pretioſa miſericordia tua, Deus!* Que la fidélité à vos commandemens eſt précieuſe, ô mon Dieu!

Il ſeroit inutile d'en citer davantage: il ne s'agit que d'ouvrir le Livre, on n'y trouvera peut-être pas un mot de la *miſéricorde* & de la *juſtice* du Seigneur; mais en récompenſe on y voit un ame pénétrée de ſa *propre excellence*, éxiger avec empire du Seigneur le prix & la récompenſe de ſa fidélité & de ſa perſévérance à obſerver ſa Loi. Ce n'eſt, s'écrie-t-il au Pſ. IV, 8. que *dans ma piété*, ce n'eſt que dans *la pureté de mon cœur* que je mets ma confiance & ma ſureté. Un Phariſien, un Quiétiſte, un Pélagien en diroit-il davantage? Depuis quand doit-on donc être ſi tranquille & avoir tant de confiance dans ſes propres mérites? Depuis quand la grace & la miſéricorde du Seigneur ſont-elles indifférentes pour le ſalut? Saint Paul s'eſt donc abuſé bien groſſièrement, lorſqu'il a dit aux Romains XI, 20. *Ne vous énorgueillissez point de votre foi, ſoyez dans la* crainte. *Tu fide ſtas, noli altum ſapere, ſed time.* Et aux Philippiens II, 12. *Travaillez à votre ſalut dans la crainte* & dans le tremblement. *Cum metu & tremore ſalutem veſtram operamini.* Le ſieur Laugeois ignore t-il qu'une pareille doctrine a été frappée cent fois des anathêmes de l'Egliſe?

La miſéricorde du Seigneur, ſa juſtice, ſa fidélité dans ſes promeſſes, ſa bonté, ſon ſecours étant inutiles au ſieur Laugeois, il

n'est pas besoin de les réclamer; aussi voit-on que dans sa traduction il a pris un soin tout particulier de faire disparoître la prière. Presque par-tout où le Texte met des Impératifs, il les traduit par des Futurs. Nous n'en citerons que deux ou trois.

Ps. III, 7. *Surge Domine, serva me, Deus meus.* Vous vous élèverez, Seigneur, vous prendrez ma défense.

Ps. IV, 2. *Miserere meî, & exaudi orationem meam.* Vous aurez pitié de moi, & vous éxaucerez ma prière.

Ps. V, 1. *Verba mea auribus percipe, Domine, intellige clamorem meum.* Seigneur, vous écouterez ma prière, vous serez propice à ma plainte.

Ps. XV, 1. *Conserva me, Domine.* Seigneur, vous me délivrerez, &c. &c.

Enfin si l'on en excepte trois ou quatre Psaumes comme le *Miserere*, dont il a mis quelques Versets à l'Impératif, parce qu'il n'a pas pu s'en dispenser, tout le reste est au Futur; sans doute qu'il ne faisoit pas attention, que par cette manière de traduire il anéantissoit la prière dans tous les Psaumes. Dans quel autre Livre en trouvera-t-il de plus belles & de plus touchantes?

Les attributs du Seigneur les plus précieux pour notre salut, c'est-à-dire, sa *miséricorde*, sa *bonté*, sa *fidélité* dans ses promesses, & le besoin que nous avons journellement de les réclamer ayant disparu sous la plume de M. Laugeois, il devoit du moins être attentif à ne point porter ses coups jusque sur l'Auteur même des graces, sur le Verbe incarné dont jusqu'à ce moment on avoit cru voir l'éxistence dans les Psaumes; & c'est ce qu'il a eu l'imprudence de faire.

omme cette matière est des plus intéressan-
es pour la Religion, nous croyons devoir
a traiter plus au long ; parce qu'en exami-
ant la traduction qu'a donnée le sieur Lau-
eois de quatre Pseaumes ; sçavoir, le II,
XV, le XXI, & le CIX. qui, selon Jésus-
hrist lui même, ses Apôtres, & après eux
ous les Pères de l'Eglise & les Commenta-
eurs, regardent directement le Messie, nous
avons trouvé les écarts les plus dangereux
ontre la foi & contre le véritable sens que
Prophète a eu en vuë.

SUR LE PSAUME II.

Le Pseaume II. *Quare fremuerunt gentes*,
egarde indubitablement Jésus-Christ, depuis
commencement jusqu'à la fin ; c'est le
entiment unanime des Pères de l'Eglise, &
les anciens Interprètes : & nous n'approuve-
ons jamais la façon de penser de quelques
Commentateurs modernes qui, à la suite des
ouveaux Rabbins pour lesquels Jésus-Christ
st trop visiblement dépeint dans ce Pseaume,
eulent absolument y reconnoître deux sens
itéraux, dont le premier regarde David, &
e second le Messie.

Le sieur Laugeois s'est rangé du côté de
es derniers : excepté les deux premiers Ver-
ets & le septième, il applique tout le reste
u Pseaume aux intérêts de David ; encore
entend-il que ce septième Verset soit appli-
able à David dans le sens historique, & à
ésus-Christ dans le sens prophétique.

Il n'a pas pris garde que, pour faire passer
ette idée, il lui falloit dénaturer le Texte
Hébreu. Voici ce que porte mot à mot le
Verset 7. אֲסַפְּרָה אֶל־חֹק יְהוָה אָמַר אֵלַי בְּנִי

אַתָּה אֲנִי הַיּוֹם יְלִדְתִּיךָ -àsáphpherâh -él hkhòk ïehôâh -âmár -êlaïe benî -áththâh -ànî háïòme ïelídethîkhâ. *Promulgabo decretum Æterni : Dixit ad me. Flius meus tu, ego hodiè genui te.* Je publierai le décret de l'Eternel. il m'a dit : Vous êtes mon Fils, c'eſt moi qui vous ai engendré aujourd'hui. Voici la Traduction du ſieur Laugeois. „ J'élèverai la „ gloire de celui que ma toute puiſſance a „ deſtiné pour Roi : Tu es mon Fils, m'a „ t-il dit, c'eſt moi qui t'ai engendré, & qui „ t'ai placé ſur le trône. "

Il n'eſt perſonne qui n'aperçoive ici la plus ſenſible dégradation du Texte Hébreu. Envain l'Egliſe chercheroit-elle déſormais dans ce Verſet le titre de la *génération éternelle du Verbe ſon époux*, qu'elle trouvoit ſi bien rendue par le terme Hébreu הַיּוֹם háïôme, hodiè, *aujourd'hui*. M. Laugeois en proſcrit même juſqu'à l'idée dans ſa Traduction & dans ſa Remarque qui contient près de deux pages. Voyons comme il y eſt parvenu.

D'abord il a rendu le Verbe *Sâphár* qui eſt ici dans ſa ſeconde Conjugaiſon par : *Elever en gloire*, & nous ſoutenons que c'eſt une ſignification inventée à plaiſir. Jamais aucune Verſion, ni ancienne, ni moderne, ni aucun Dictionnaire ne lui en ont donné une pareille dans cet endroit. Bien plus, Leigh un des plus Sçavans Critiques d'Angleterre en ce genre, décide formellement, *page* 334. que ce Verbe dans cette Conjugaiſon ne ſignifie autre choſe que *enarrare*, *nunciare*, *indicare*, raconter, publier, faire connoître.

Il fait enſuite diſparoître le Subſtantif Hébreu חק hkhók, decretum, *décret*, ſi eſſentiel dans ce Texte, & ſi précieuſement conſervé dans

dans toutes les Eglises, & lui substitue le Participe *praordinatum*, auquel il ajoute de sa propre autorité le Substantif *Regem*. De plus il change le Génitif *Domini* qui dépend de *decretum* dans l'Ablatif *à Domino*, de manière qu'au lieu de ces mots du Texte original, que nous n'attribuons pas à David, comme le suppose gratuitement M. Laugeois, mais au Messie, *je publierai le décret du Seigneur*, il traduit, „ *j'élèverai la gloire de celui* „ *que ma toute-puissance a destiné pour Roi.* "
Et pour justifier une dégradation si énorme, il imagine des raisons qu'il appelle usages de la Langue Hébraïque; usages prétendus & chimériques, & que personne n'a garde d'avouer avec lui, sur-tout quand ils ne peuvent servir qu'à renverser le dogme ou la morale.

Il est vrai qu'il rend le Verbe Hébreu יְלִדְתִּיךָ ïelìdethîkhâ, *genui te*, par le terme François, *je t'ai engendré*, & qu'il avertit dans sa note *page 5.* que ce Verset dans le sens litéral Prophétique ne convient qu'à Jésus-Christ : mais dans sa grande remarque *page* 7. il détruit bientôt ce sens litéral Prophétique, en disant que ce mot Hébreu signifie dans le sens propre *engendrer*, & dans le sens métaphorique. *combler quelqu'un de gloire.*

Or pour soutenir cette signification inouïe jusqu'à présent, il cite S. Paul aux Hébreux I, 5, & les Actes des Apôtres XIII, 33. dont il regarde les Textes comme des autorités prises dans le sens Prophétique, faisant appercevoir en même tems que ces témoignages de l'Apôtre n'influent en rien sur le sens litéral historique qu'il assigne au Verset 7. de ce Psaume; & c'est pour se faire illusion, ou donner le change sur cet article important,

qu'il déclare qu'au Chap. XIII, 33. des Actes, „ S. Paul n'a pas voulu donner aux habitans „ d'Antioche une *génération* pour une preuve „ de *résurrection*, " quoique, peu de lignes après il dise que la *résurrection* est une espèce de *génération*.

Mais 1°. M. Laugeois auroit dû savoir que tout sens Prophétique est littéral, & tellement inhérent à la lettre, qu'on ne peut l'en rendre indépendant sans le rendre arbitraire, & si l'on ne veut risquer de donner comme lui dans les plus grands écarts contre la vérité du Texte.

2°. Il devoit faire attention que dans le Verset cité des Actes, saint Paul parloit à des Juifs qui, avec toute la nation, entendoient ce Pseaume uniquement du Messie; & que ces termes, *ego hodiè genui te, je vous ai engendré aujourd'hui*, en désignant la *résurrection* de Jésus-Christ, signifioient ici proprement & littéralement la *génération* de son humanité à la gloire éternelle. Et en effet c'est en conséquence de cette *génération* que toute puissance lui a été donnée dans le ciel & sur la terre, Matth. Chap. XXVIII, 18.

Or affectant d'une côté de ne regarder le sens Prophétique que comme un second sens de ce Pseaume, & en présentant de l'autre *David* comme son *objet primitif* dans le sens historique, il n'est pas difficile de voir que, malgré ses foibles notes en faveur du *Verbe incarné*, il obscurcit les passages qui le désignent le plus clairement.

Ce n'est pas encore tout. Plus hardi que tous les Rabbins, il n'a pas hésité à donner au terme *hodiè* une signification qui lui est absolument étrangère. Ce mot si précieux, si intéressant pour prouver la *génération éternelle* du Verbe, qu'on a toujours rendu par

aujourd'hui qui eſt la vraie & l'unique ſignification du mot Hébreu היום häiôme, a diſparu ſous ſa plume, & veut dire à préſent, *c'eſt moi qui t'ai placé ſur le thrône.*

Que peut-on penſer d'une pareille altération ? Quel jugement doit-on porter de celui qui ſoutient que la *divinité* de Jéſus-Chriſt & ſa *génération éternelle* ſont clairement expliquées dans la traduction du ſieur Laugeois, parce qu'il a rendu, *Filius meus es tu, ego hodiè genui te*, par, *tu es mon Fils, c'eſt moi qui t'ai engendré, & qui t'ai placé ſur le thrône.* Si le ſieur Laugeois avoit eu un deſſein ſincère d'expliquer clairement la *divinité* & la *génération* éternelle du Verbe, ce n'étoit pas la peine de dénaturer les termes du Texte, & de faire une traduction où il eſt impoſſible de reconnoître Jéſus-Chriſt. Il falloit traduire ſans détour : *Je publierai le décret du Seigneur. Il m'a dit, Vous êtes mon Fils, c'eſt moi qui vous ai engendré aujourd'hui. Vous êtes mon Fils*, cela prouvoit ſa *divinité* inconteſtablement ; parce que Dieu ne peut avoir pour *Fils* qu'un Dieu. *Je vous ai engendré :* voilà ſa *génération* ; Dieu ne peut engendrer qu'un *Fils* conſubſtantiel à lui. *Aujourd'hui :* voilà ſon *éternité* ; Dieu ne connoît aucune ſucceſſion de tems, tout eſt préſent, tout eſt *aujourd'hui* dans l'éternité, & on n'y connoît, ni paſſé, ni futur. Le dogme de la *divinité* & de la *génération* éternelle du Verbe eſt donc bien clairement exprimé dans ce Verſet qui ne peut convenir qu'à Jéſus-Chriſt. Pourquoi donc cette affectation de la part du ſieur Laugeois à en changer & en dénaturer les termes, pour pouvoir les appliquer *à David*, & renvoyer à de foibles notes, qui peuvent ſe ſupprimer à chaque inſ-

tant, une explication obscure d'un dogme si clair & si intéressant pour la foi ?

Mais ces mêmes notes sont-elles bien orthodoxes ?

„ *Jâlád*, dit le sieur Laugeois, dans le „ sens propre signifie *engendrer ;* dans le sens „ métaphorique, *combler quelqu'un de gloire.* „ C'est *dans ce sens* que saint Paul cite ce „ Verset dans l'Epître aux Hébreux, Ch. I. „ Vers. 5. “ (Dans quel sens ? Est-ce dans celui d'*engendrer*, ou de *combler de gloire ?*) „ puisque dans la seconde partie de ce Ver- „ set il ajoute, *Dieu dit*, en parlant tou- „ jours de Jésus-Christ : *Je serai son Père*, „ *il sera mon Fils.* “

Le sieur Laugeois qui ne veut voir que *David* dans ce Psaume, & qui semble ne parler de Jésus-Christ que par force, confond trop grossièrement les deux sens literaux. Les paroles que cite saint Paul, *Je serai son père*, *il sera mon fils*, sont tirées du II. Livre des Rois Ch. VII, 14. Il est certain que dans ce Verset il n'y est question que de *Salomon*, dont le Seigneur promet à *David* de se déclarer *le pere*, & de le regarder comme *un fils* qu'il comblera de ses bienfaits, s'il lui est fidèle ; & qu'il châtiera, s'il abandonne sa loi : & dès lors c'est une Prophétie, & l'on doit rendre ces mots, *Ego ero illi in patrem*, & *ipse erit mihi filius*, par, *Je serai son père*, & *il sera mon fils :* & c'est là le premier sens litéral. Mais dans saint Paul les choses sont différentes. Quel étoit le but de l'Apôtre en citant ce passage ? De prouver la divinité de Jésus-Christ, ainsi qu'il est visible par le Chapitre entier. Or il ne pouvoit mieux la prouver que par sa *génération éternelle.* Voilà pourquoi il cite d'abord le Verset dont nous

parlons, *Vous êtes mon Fils*, *& je vous ai engendré aujourd'hui*: Verset qui n'a jamais eu d'autre sens littéral, & qui n'en aura jamais d'autre, malgré les efforts du sieur Laugeois & de ses Partisans. Ensuite il applique à Jésus-Christ dans le second sens les paroles qui ont été dites pour Salomon, dans le sens indiqué par tout le Contexte, *Je serai son Père, il sera mon Fils.* Mais comme il n'est question ici que de la *génération éternelle*, selon qu'il résulte de la première citation, & que Jésus-Christ est présenté dans tout le Chapitre comme *Dieu*, plutôt que comme *homme*, il falloit traduire, *je suis son Père, & il est mon Fils*; parce que le Futur ne peut désigner que la *génération temporelle*, dont il n'est point ici question.

Le sieur Laugeois s'est bien donné de garde de faire ces réfléxions sur ce passage : la divinité & la *génération éternelle* du Verbe y étoient trop clairement désignées pour lui, & il ne vouloit absolument montrer dans sa traduction que *David*, & ne parler que subsidiairement de Jésus-Christ dans quelques Versets seulement.

SUR LE PSAUME XV.

Le Psaume XV. Hébr. XVI. *Conserva me, Domine, &c.* nous fournit encore une nouvelle preuve du peu d'attention du sieur Laugeois. Les quatre derniers Versets sont reconnus par une Prophétie claire & incontestable de la résurrection du Sauveur, & de la gloire dont il jouit à la droite de son Père; mais ces vérités si précieuses paroissent anéanties dans la traduction de cet Auteur.

En effet, voici comme il traduit les quatre

derniers mots du Verſ. 9. *Caro mea requieſcet in ſpe*, mes jours couleront ſans alarmes ; & les quatre premiers du Verſet 10. *Non derelinques animam meam in inferno*, VOUS NE SOUFFRIREZ PAS QUE CELUI QUI VOUS EST FIDÈLE, ÉPROUVE LES HORREURS DU TOMBEAU.

De quel moyen plus aſſuré pouvoit-il ſe ſervir pour détruire l'*humanité* de Jéſus-Chriſt dans le *tombeau*, & la Prophétie de *ſa réſurrection*, que d'ôter au Chrétien l'idée du *corps* du Sauveur repoſant pour un tems dans le *ſépulcre*, & de ſon *ame* ſur laquelle le Seigneur veilloit pour la rejoindre au *corps* dans l'inſtant fixé par les décrets éternels ? Jamais aucune Verſion s'eſt-elle écartée du Texte à ce point ?

NI QU'IL SOIT SUJET A LA CORRUPTION D'UN SÉPULCRE.

„ Dans le ſens littéral Prophétique, (dit le ſieur Laugeois dans ſa note ſur ces mots,) „ & ſelon toute l'énergie des expreſſions, il „ (ce Verſet) ne convient proprement qu'à „ *Jéſus-Chriſt* dont David prédit ici la *réſur-* „ *rection.* " Cela eſt inconteſtable. Mais ſi *David* prédit ici viſiblement la *réſurrection* de Jéſus-Chriſt, il ne falloit donc pas mettre dans la même note & deux lignes devant, que ce Verſet entendu de *David* qui étoit la *figure* du Meſſie, ſignifie ſeulement que Dieu le délivrera de la mort dont il étoit menacé par ſes ennemis. Comment, après avoir cité S. Pierre, Act. II, 25. & S. Paul, Act. XIII, 35. qui rapportent ce Verſet pour établir que la *réſurrection* de Jéſus-Chriſt y avoit été prédite, oſe-t-il faire paroître ici *David* comme objet de ce Pſaume ? Il devoit bien faire attention à ces paroles de ſaint Pierre, *David dicit in eum*, David dit de lui. Se ſeroit-il

donc persuadé que ces mots *in eum*, de lui, vouloient dire *de soi-même?* Nous ne le croyons pas. Or, si c'est de *Jésus-Christ*, dont David parle, ainsi qu'il est visible par tout le Contexte du Chapitre, nous craignons qu'il n'y ait plus que du captieux à vouloir faire entendre que ces paroles peuvent s'appliquer à *David*. On auroit dû avertir le sieur Laugeois, que cette allusion entre *David* figure, & *Jésus-Christ* figuré, paroît blesser l'autorité des Apôtres, & la vérité du Texte, & attaquer les fondemens de la Religion.

Le Vers. 11. porte: *Notum facies mihi iter vitæ*. Le sieur Laugeois traduit, „ *Vous me* „ *montrerez le chemin de la vie.*" Un homme formé dans la doctrine de l'Eglise trouvera cette Version Françoise très-orthodoxe. Mais le sieur Laugeois ne laisse pas long-tems en suspens sur le sens qu'il lui donne. En effet dans sa remarque sur ce Verset, p. 60. il s'explique d'une manière à faire perdre de vue la *voie* par laquelle Jésus-Christ est arrivé à la gloire de son Père, c'est-à-dire, sa *résurrection* & son *ascension*. „ La *voie*, dit-il, „ est ici le retour dans la Terre pro- „ mise, la voie de la liberté, la fin de la „ persécution que souffroit David."

Mais cet Auteur inconséquent a-t-il donc fait réflexion que lui-même a cité saint Pierre qui déclare Act. II, 25. que ces paroles ont été prédites de Jésus-Christ par David comme Prophète? que conséquemment ce *Roi* d'Israël ne pouvoit jamais être lui-même l'objet de ce Psaume, & encore moins du Texte qu'il explique ici? Eh, comment peut-il être question de la Terre promise, puisqu'il ne s'agit que de Jésus-Christ seul, dont *David* étoit seulement le Prophète dans cet endroit,

& non pas la simple *figure*, comme le prétend le sieur Laugeois ?

Après avoir détruit la *résurrection* & l'*ascension* du Verbe incarné, il restoit au sieur Laugeois à prendre son essor jusqu'au séjour de la gloire pour y disputer au Rédempteur sa place à la droite de son Père : *Sedet ad dexteram Patris.* Et c'est ce qu'il a fait.

Les dernières paroles du Vers. 11. portent mot à mot : *Delicias ad dexteram tuam perpetuas* ou *in perpetuum.* Ce mot *delicias* se rapporte au Verbe *scire facies me*, qui commence le Verset, ou si l'on veut, au Substantif *saturitas*, qui se trouve un peu après. Le Grec, la Vulgate, l'Arabe & toutes les Version faites sur le Grec rendent le mot *saturitas* par *adimplebis me*, vous *me rassasierez*, & le Syriaque par *satiabor*, je *serai rassasié* : on doit par conséquent traduire, *vous me rassasierez*, ou *je goûterai à votre droite des délices éternelles.* Toutes les sociétés Chrétiennes entendent cette Prophétie de *Jésus-Christ*, qui après son ascension est *comblé de gloire* & *d'un bonheur ineffable* à la droite de son Père.

Mais M. Laugeois trouve le moyen de détruire & d'anéantir ces vérités de foi par la Version suivante : „ *Ceux qui vous seront fi-* „ *dèles, participeront au bonheur fixé par vos* „ *décrets.*" On sent aisément qu'ils n'a pu trouver cette idée étrangère dans le Texte qu'en le bouleversant entièrement. Aussi ne s'en est-il fait aucun scrupule. On peut voir ses notes à cet égard. Il seroit trop long de les discuter ; & la peine en seroit inutile, d'autant plus qu'il n'y a personne qui ne soit en état de les apprécier. Nous passons au Ps. XXI. Hébr. XXII. *Deus, Deus meus, respice in me, &c.*

SUR LE PSAUME XXI.

Ce Pſaume eſt ſi clair, & prédit ſi viſiblement la paſſion de Jéſus-Chriſt, qu'on ne peut, ſans être aveugle, l'y méconnoître. Auſſi le ſieur Laugeois dit-il dans ſa note ſur le premier Verſet que „ ce Cantique eſt un „ Pſaume prophétique de la paſſion de Jéſus- „ Chriſt;“ & dans la note ſur le Verſ. 18. il la termine par ces paroles. „ Ce Pſaume eſt une „ Prophétie des ſouffrances & de la mort de Jé- „ ſus-Chriſt.“ Voilà deux aveux de ſa part bien frappans. Mais pourquoi dans le milieu de cette dernière note où il cite S. Jean Ch. XIX, 23, 24. en parlant du partage des vêtemens de notre Seigneur entre les ſoldats, s'explique-t-il ainſi: „ Ces paroles ne conviennent propre- „ ment qu'à *Jéſus-Chriſt*, & ne peuvent s'en- „ tendre de *David* que métaphoriquement.“ Comme s'il diſoit, *ils ont partagé ce qui m'appartient, comme les ſoldats victorieux partagent les dépouilles de l'ennemi vaincu.*

Que veulent dire ces expreſſions? Si ce n'eſt que ce Pſaume paroît regarder litéralement *Jéſus-Chriſt*, & métaphoriquement *David.* Ce n'eſt aſſurément pas là le Langage des Egliſes Chrétiennes. Un Déiſte profitant de cette ouverture laiſſera de côté le *ſens* que les Chrétiens appellent *litéral*, & s'en tenant au *ſens* qui, ſelon le ſieur Laugeois, regarde *David*, prendra les citations des Apôtres comme d'heureuſes applications faites à Jéſus-Chriſt, au moyen deſquelles ils ſe ſont attiré la créance des peuples. Car il eſt eſſentiel d'obſerver que toutes les applications que le ſieur Laugeois ſemble conſentir de faire au *Sauveur*, ne ſont fondées que ſur quelques Verſets ſeulement, ſoit dans ce Pſaume, ſoit

dans tous les autres. Il reserve tout le corps du Contexte pour le premier objet auquel il s'est fixé, & ne s'avise dans les notes d'en détacher quelques parcelles en faveur de Jesus-Christ, que lorsqu'il lui paroîtroit trop criant de l'en exclure tout-à-fait. Ce qui tend visiblement à montrer que ces applications isolées de la suite du discours n'ont aucune force réelle pour prouver les dogmes qu'elles annoncent; parce que n'étant point soutenues par ce qui précède & ce qui suit, on laisse le Juif & le Déiste à même d'en nier l'éxistence. Ce qui n'auroit pas lieu, si ce second sens étoit suivi dans toute la Pièce. Mais d'ailleurs on ne pouvoit pas prendre ici ce parti; parce que dans ces Psaumes où l'antiquité n'a jamais reconnu que Jésus-Christ, il se trouve des caractères exclusifs qui doivent nécessairement déterminer à ce seul objet; & c'est ce que le sieur Laugeois a toujours méconnu. Examinons quelques infidélités commises dans sa traduction contre le Texte original.

Vers. 6. Jésus-Christ parle & dit, „ je suis „ un ver, " וְלֹא־אִישׁ ouló-îsh, *& non homo*, „ & non un homme. " Le sieur Laugeois rend ces derniers mots ainsi, *je ne suis qu'une ombre*. N'est ce pas là dégrader l'idée de Jésus-Christ, dont saint Paul dit Hébr. XIII, 8. *Jesus-Christus herì & hodiè, ipse & in secula:* „ Jésus-Christ étoit hier, il est aujour-„ d'hui, & il sera le même dans tous les siè-„ cles. " Cependant, selon M. Laugeois, il n'est qu'*une ombre*. Le Socinien & le Déiste doivent d'autant plus applaudir à cette traduction, que l'Eglise l'a condamnée. Voudroit-il nous faire entendre avec Manès, Marcion & Apelles, que le Verbe ne s'étoit revêtu que

d'un *corps phantastique* ou *aërien*? Il est d'autant plus condamnable de traduire ainsi, que se vantant de savoir l'Hébreu, il auroit dû faire voir que le mot איש *ish* en Hébreu ne signifie pas simplement *un homme ordinaire*, mais *un homme distingué* par quelque attribut; & que le Prophète, pour mieux dépeindre l'état affreux dans lequel Jésus-Christ étoit sur la croix, s'en servoit par antithèse avec le *ver de terre*, auquel il se compare dans le même Verset. C'est comme s'il disoit, *Loin d'être* un homme puissant & digne d'attention, *je ne suis à présent* qu'un foible vermisseau *que tout le monde méprise & foule aux pieds*.

Le Verset 15. porte mot à mot: *Et in pulverem mortis deduces me*: „Vous me précipi„terez dans la poussière de la mort." Aucune Version Chrétienne ni Juive n'a supprimé ici le mot de *mort* ou *tombeau*. Quel est donc le dessein du sieur Laugeois en traduisant, „*Vous m'avez plongé dans la der„nière consternation*?" Doit-il être surpris quand on le soupçonnera de dérober aux Lecteurs l'idée de la *mort* & de la *sépulture* de Jésus-Christ, qui fait l'unique objet de ce Psaume? N'est-ce pas là une suite de sa traduction du Verset 6. *Je ne suis qu'une ombre*. Les Manichéens, les Phantasiastes & autres ne soutenoient-ils pas que *Jésus-Christ* n'étoit pas véritablement *mort*?

Il y a encore un grand nombre d'autres inéxactitudes dans la traduction qu'a fait de ce Psaume le sieur Laugeois.

Vers. 9. *Spes mea ab uberibus matris meæ*. „C'est vous qui m'avez fait trouver le secours „de la vie dans la mammelle de ma mère."

Les Verſets 19, 20, 21. ſont dans le Texte un prière, *Ne m'abandonnez pas, ſoyez mon ſoutien, délivrez moi ;* le ſieur Laugeois les met tous au Futur, *vous ſerez mon ſoutien, vous me délivrerez, &c.*

Verſet 29. *Manducaverunt, & adoraverunt omnes pingues terræ :* „Tous les Grands de la „terre viendront l'adorer, lui offrir des ſa„crifices.“ En un mot il eſt aiſé de voir que le ſieur Laugeois écarte autant qu'il peut de ſa traduction l'idée de Jéſus-Chriſt & de ce qui peut le regarder.

Sur le Psaume CIX. *Dixit Dominus, &c.*

C'eſt ſur ce Pſaume qu'on a employé un article entier pour juſtifier la traduction qu'a faite le ſieur Laugeois des mots du Verſet 4. *Tu es Sacerdos in æternum ſecundùm ordinem Melchiſedech*, qu'il rend de cette manière, „*Vous ſerez à jamais le ſouverain Pontife* „*ſuivant ma promeſſe, vous régnerez à jamais* „*ſur le peuple que je me ſuis choiſi ;* & on prétend démontrer que cette Verſion n'eſt point contraire à la foi. Avant d'examiner ce paſſage, il eſt à propos de mettre au jour quelques atteintes que donne le ſieur Laugeois au Texte original.

A l'entendre dès la première note, avouer d'après ſaint Pierre & ſaint Paul dont il cite les témoignages, que cette pièce eſt Prophétique & doit s'entendre de Jéſus-Chriſt, il n'y a perſonne qui ne s'imagine que tous les Verſets de ce Cantique vont dévoiler clairement & uniquement ce qui regarde ce divin Sauveur ; mais on pourroit ſoupçonner que ce ne fut jamais l'intention du ſieur Laugeois : car s'il nomme Jéſus-Chriſt dans ſes

notes, il paroît par sa traduction & même par quelques phrases de ses remarques, que sans oser nommer David, il le regarde comme le premier objet de ce Pseaume.

Le premier Verset est fidèlement traduit, & l'Auteur dans sa note avoue que ce Texte est une preuve en faveur de Jésus-Christ; mais il se dédommage de cette contrainte dès le second Verset. En voici la première partie mot à mot selon l'Hébreu : *Virgam fortitudinis tuæ mittet Dominus ex Sion.* Toutes les Versions reçues & approuvées dans les Sociétés Chrétiennes ont toujours conservé le Verbe *mittet*, & le Substantif *virgam* ou *sceptrum*. Mais le sieur Laugeois secoue légèrement le poids d'un accord si redoutable pour lui, & traduit : „ *Le Seigneur fera du haut de* „ *Sion éclater votre puissance;* " & par cette traduction peu éxacte non-seulement il substitue le Verbe *fera éclater* qui n'a rien de commun avec *fera sortir*, mais il fait disparoître le mot *sceptrum*, qu'on a toujours regardé comme l'*Evangile*, qui, publié en premier lieu dans *Sion*, c'est-à-dire, dans *Jérusalem*, devoit en sortir pour se répandre dans tout l'univers, & soumettre à ses loix les ennemis les plus déclarés de Jésus-Christ.

La seconde partie de ce Verset n'est pas traitée plus favorablement. Le Texte porte, *Dominare in interiori*, ou *in medio inimicorum tuorum;* & il est de fait que toutes les Versions l'ont exprimé selon le sens qu'il présente. *Dominez*, ou selon M. de Sacy, *régnez au milieu de vos ennemis.* Mais le sieur Laugeois se met au dessus du Texte & des Versions. „ *Allez avec confiance*, traduit-il, *combattre* „ *vos ennemis.* " On ne sait pourquoi ces mots *avec confiance* sont ajoutés avant le Verbe

combattre, à moins que ce ne soit pour encourager *David* à la victoire que son Peuple va remporter dans le Verset suivant.

La première partie du Vers. 3. porte mot à mot : *Populus tuus voluntaria in die fortitudinis tuæ.* On sent aisément qu'il faut suppléer un Verbe, & qu'en traduisant suivant l'idée du Psalmiste, cela signifie : *Votre Peuple* (vous offrira) *des dons volontaires dans le jour de votre force*, c'est-à-dire, „ *où vous ferez éclater votre puissance.*" Et rien n'est si conforme à l'Ecriture elle-même, qui non-seulement nous dépeint les *Mages* déposans aux pieds du Sauveur leurs présens, mais qui nous montre encore les *premiers fidèles* qui apportent tous leurs biens aux Apôtres pour s'attacher uniquement à Jésus-Christ. Mais toutes ces vérités n'affectent aucunement le sieur Laugeois qui traduit contre le Texte, „Votre „ Peuple signalera son courage, dans ce jour „ vous remporterez la victoire." Comme si נְדָבֹת nedâbóth, *dona voluntaria*, eût jamais signifié *courage*, & חֵילֶךָ hkhêléïkhâ, *virtutis tuæ*, „ vous remporterez la victoire."

Il en est de même de la seconde partie du Verset, dont il est impossible de reconnoître un seul mot du Texte dans la traduction du sieur Laugeois. Nous convenons qu'il est obscur ; mais nous en avons développé le sens dans notre dixième Volume page 366. M. Ladvocat s'en prend à son ordinaire aux fautes de Copistes: & le sieur Laugeois qui ne suit que ses propres idées, le traduit de façon à faire soupçonner qu'il y envisage David ; car dans un Pseaume qui regarde uniquement Jésus-Christ, il y a une hardiesse révoltante à traduire, *in splendoribus sanctitatis à vulva*,

ab aurora tibi ros progeniei tuæ ; „ Dès le sein
„ de votre mère, du jour qui vous a vû
„ naître, vous avez été destiné pour règner
„ & pour répandre la gloire sur la montagne
„ que le Seigneur s'est choisie. “ En vain
dit-il dans sa note qu'il suit l'Hébreu où
ce Verset se dit *de la naissance temporelle du Messie* ; encore un coup, nous regardons ses
notes comme des plus inutiles, dès que la
traduction ne se rapporte, ni au Texte, ni à
la note.

La première partie du Verset 4. est bien
traduite. *Juravit Dominus, & non pœnitebit eum*, „ Le Seigneur en a fait le serment, sa
„ parole sera immuable ; “ mais la seconde
partie souffre bien de la difficulté. C'est celle
en faveur de laquelle on a fait un article
entier pour prouver que la traduction qu'en
a faite le sieur Laugeois, n'est point contraire
à la foi.

Nous convenons que le sieur Laugeois, en
supprimant le nom de Melchisédech, a suivi
la Paraphrase Chaldaïque & plusieurs Juifs.
Mais il s'en faut beaucoup que cette imitation fasse l'éloge de cet Auteur & de son défenseur. Où ce dernier a-t-il donc pris que
le sieur Laugeois s'est attaché à suivre ici le
Texte Hébreu imprimé, lorsqu'il a traduit
Melchisédech par ces mots, „ *Vous régnerez*
„ *à jamais sur le Peuple que je me suis choisi ?* “
C'est abuser de la crédulité du Lecteur. Le
Texte porte מַלְכִּי־צֶדֶק málekhî tsédék, „ Melchisédech, “ & non point *Rex meus justitiæ*.
Ce terme est ici un nom propre, & il est
toujours regardé comme tel dans les neuf endroits de l'Écriture sainte où il est employé.
Saint Paul s'en sert sept fois dans son Épître
aux Hébreux, & il y signifie toujours *Melchi-*

ſédech Roi de Salem, & on ne s'eſt jamais aviſé de le traduire par „*mon Roi de juſtice.*" C'eſt un détour bien ſingulier qu'on prend ici pour juſtifier le ſieur Laugeois. Parce que le nom propre de *Melchiſédech* eſt composé de deux mots Hébreux qui ſignifie réellement, *mon Roi de juſtice*, il faut ne pas traduire *Melchiſédech*, mais rendre l'étymologie de ſon nom. Ainſi il faudra déſormais ne plus ſe ſervir de noms propres, mais au lieu d'*Abſalom* mettre *le père de la paix*, au lieu d'*Ananias* mettre *la nuée du Seigneur*, au lieu de *Bethléem*, la *maiſon du pain*; à la place de *Jéruſalem*, la *viſion parfaite* ou *de paix*; pour *Salomon*, le *pacifique*, &c. &c. Il n'y a perſonne qui ne ſente le ridicule d'un pareil projet inventé par les Juifs qui y ont un intérêt perſonnel, & ſuivi par le ſieur Laugeois. Allons plus loin.

La ſeconde partie de ce Verſet porte éxactement les termes ſuivans, אַתָּה כֹהֵן לְעוֹלָם עַל־דִּבְרָתִי מַלְכִּי־צֶדֶק áththâh khóhên^e lenghôlâm^e nghál-dîberâthî málekhî tsédék, qui ſont ainſi rendus par toutes les Verſions Chrétiennes: *Tu es Sacerdos in æternum ſecundùm ordinem Melchiſedech.* Le Syriaque au lieu d'*ordinem* met *ſecundùm typum* ou *formam*, qui eſt la même choſe que l'*ordre* ou *le rit.* L'Arabe *ſecundùm formam ordinis Melchiſedech.* Le ſieur Laugeois ſe met au-deſſus de ces autorités; & ſans s'inquiéter de ce que ſaint Paul Hébr. V, 5, 6, 7 & 21. dit de la conformité du Sacerdoce de Jéſus-Chriſt avec celui de Melchiſédech, il s'exprime ainſi dans ſa note *b.* Vol. II. page 149. „Les Septante & après „eux l'Auteur de la Vulgate ont traduit, „*Vous êtes Prêtre ſelon l'ordre de Melchiſé-*

„ *deck* ; mais nous traduisons ici suivant le
„ Texte Hébreu qui porte, *Vous serez à ja-*
„ *mais le souverain Pontife selon ma pro-*
„ *messe*, &c. CE QUI SE DIT ÉGALEMENT DE
„ JÉSUS-CHRIST ; “ & dans la remarque sur ce même Verset, page 151. il dit : „ Le
„ Pronom de la première personne qui est
„ affixe dans *diverathi*, est une preuve que
„ David a suivi la règle ordinaire, & consé-
„ quemment *al diverathi* c'est *secundùm ver-*
„ *bum meum*, & par une suite nécessaire *ma-*
„ *lekitsedeq* c'est *Rex meus*, expression syno-
„ nyme à *cohen*, *summus Pontifex*, de la
„ première partie du Verset. “

Ces deux notes fourmillent de faussetés. 1°. Il faut que le sieur Laugeois ait oublié qu'il les adresse à toutes les Sociétés Chrétiennes qui l'assureront d'une voix unanime que la Version Grecque & la Vulgate ont traduit ce passage éxactement, & mot à mot sur l'Hébreu ; & que rendre *gál diberathi*, par *selon ma promesse*, au lieu de *selon l'ordre*, c'est s'élever non-seulement contre saint Paul, Hébr. V, 5. &c. mais contre l'autorité de toutes les Eglises qui depuis plus de dix-sept siècles ont entendu ces mots conformément à la pensée & à la traduction de l'Apôtre des Gentils.

2°. Que veulent dire ces paroles de la note : CE QUI SE DIT ÉGALEMENT DE JÉSUS-CHRIST ? Quel est donc le mortel qui aille ici d'un pas égal à ce divin Sauveur en fait de Sacerdoce ? C'est sans doute *David*, qui selon le Targum doit être *souverain Pontife* dans le siècle futur, *parce qu'il a été un Roi sans tache.* Voilà ce qui dévoile le sieur Laugeois, & ce qui nous prouve que, malgré ses notes où il est forcé de parler de

Jésus-Christ, sa traduction n'est faite qu'en faveur de David.

3°. Ce Traducteur peu attentif ignore-t il qu'en François cette phrase, *Vous serez à jamais souverain Pontife*, est bien différente de celle-ci, *Vous êtes le Prêtre éternel* ou *pour l'éternité ?* Non sûrement; mais il a ses raisons pour préférer le mot *à jamais*, qui est foible en comparaison d'*éternel*.

4°. L'*ïod* qui est à la fin du mot *dibérâthi*, n'est point un Pronom affixe : jamais il n'a été exprimé par aucune Version, soit ancienne, soit moderne; mais au contraire il doit être regardé comme énergique, ce qui fait que l'on regarde pareillement le nom de *Melchisédeck* comme composé de deux mots, au lieu que toutes les Versions n'en font qu'un seul.

Enfin il est nouveau de soûtenir que *Rex meus*, mon Roi, soit une expression synonyme à *Sacerdos*, Prêtre. *Melchisédeck* a été en même tems *Prêtre du Très-haut* & *Roi de Salem*. Mais ces deux augustes qualités, quoique résidentes dans la même personne, sont tellement distinguées & séparées par leur essence, qu'il y a de l'extravagance à mettre en fait que le *Pontife* & le *Roi* sont deux termes synonymes.

Nous croyons ce leger extrait suffisant pour mettre un Lecteur Chrétien en état d'apprécier la traduction du sieur Laugeois. En vain voudrions-nous le suivre dans tous les écarts de son imagination : il n'y a pas un Psaume qui ne s'en ressente. Presque par-tout le Texte original est bouleversé ; par-tout la langue sainte métamorphosée, & le génie de cette langue avili sous l'effort de sa plume ; partout abus manifeste des principes. Ce n'est

point à nous à qualifier toutes ses inattentions ; mais nous nous contentons de dire que son Ouvrage nous paroît peu propre à être mis entre les mains des fidéles, mais qu'il prouve évidemment que l'Auteur ne sait ni la langue sainte qu'il a voulu traduire, ni la Françoise dans laquelle il a traduit.

Enfin il est une réfléxion bien frappante contre le sieur Laugeois. Pour essayer le goût du public, il a fait imprimer en 1757. à Montauban la traduction des vingt-cinq premiers Psaumes. Il avoit trouvé à Toulouse Frere Matthieu de l'Ordre de S. Augustin, Docteur de Sorbonne & Professeur Royal, qui, séduit apparemment par la profonde érudition dont il se pare, lui avoit donné une fort belle Approbation. Cependant à peine ce Livre parut-il, que M. l'Evêque de Montauban * en prononça la condamnation : elle est du 6. Septembre 1757. Il faut l'entendre s'expliquer lui-même.

„ L'ennemi, dit ce Prélat, vient de semer „ l'yvraie dans le champ qui nous a été con„ fié. On a imprimé dans cette ville chez „ Jérôme Legier une prétendue traduction „ des Psaumes de David, où le sens de la „ Sainte Ecriture est si témérairement altéré, „ & son autorité si dangéreusement attaquée, „ qu'il ne nous est pas permis de garder le „ silence &c. Il n'y a presque pas de Verset „ dans les Psaumes qui soit rendu fidèle„ ment ; les passages même qui servent à „ prouver le dogme, sont détournés à des „ sens étrangers & arbitraires. Par éxemple, „ il traduit, en l'appliquant au règne de Da„ vid, le septième Verset du Ps. II. que toute

* Michel de Verthamon de Chavagnac.

„ la Théologie emploie à prouver la divi-
„ nité de Jésus-Christ &c. Des attentats de ce
„ caractère méritent tous nos anathêmes. A
„ ces causes, &c. nous avons condamné &
„ condamnons la traduction nouvelle des
„ Pseaumes imprimée chez Legier, la Préface
„ & les Notes comme *téméraire*, *scandaleuse*,
„ *contraire au véritable sens de l'Ecriture*, *in-*
„ *jurieuse* à l'Eglise, &c. défendons, &c. "

Une condamnation aussi précise devoit sans doute arrêter le sieur Laugeois, du moins F. Matthieu l'avoit promis pour lui dans son Approbation, où il dit *que l'Auteur ne donne cet Essai au Public que pour le soumettre aux Pasteurs de l'Eglise & aux Savans, dont les jugemens lui serviront de règle pour poursuivre son travail, ou pour le discontinuer, s'il n'a pas le bonheur de mériter leur approbation.* Mais un Auteur aussi prévenu en faveur de son esprit & de sa science que le sieur Laugeois, ne se rebute pas si facilement. Il est venu à Paris, & a fait imprimer le Psautier tout entier. Sans doute que si M. Ladvocat avoit eu connoissance de cette condamnation, il auroit eu plus de réserve dans ses éloges.

Peut-être penseroit-on que le sieur Laugeois se fût rectifié dans cette nouvelle traduction: il le devoit sans doute, mais il ne l'a pas fait. Nous les avons confrontées l'une avec l'autre, & c'est la même chose, excepté quelques mots qu'il a changés. Par éxemple au Verset 4. du Ps. I. au lieu de *bale*, il a mis *poussière*; au Verset 3. du Ps. XXIII. au lieu de *bâton pastoral*, il a mis *crosse pastorale*. Dans plusieurs endroits au lieu de *vertu* il a mis *piété*, & a substitué quelques termes ou quelques bouts de phrase indifférens à ceux qui y étoient. Mais dans tout ce qu'il y avoit de répréhen-

ſible, ſi l'on excepte le Pſ. II. Verſ. 7. où il ajoûte, *c'eſt moi qui t'ai engendré*, (ſans cependant vouloir entendre parler de l'*hodiè*, aujourd'hui,) & le Verſet 12. où il a changé *embraſſez la vertu*, en *rendez hommage au Fils de Dieu*, il n'a pas jugé à propos de ſe rétracter en aucune façon. Même préſomption dans la Préface, mêmes écarts dans la Traduction, mêmes fauſſetés dans les Notes. Il y a même quelque choſe de plus mauvais dans cette dernière édition; car dans les premiers Pſaumes qu'il a donnés, il avoit laiſſé les impératifs, & du moins on le voyoit quelquefois ſuppliant: *Seigneur*, *écoutez ma prière*, *ſoyez propice*, *prêtez l'oreille*, &c. mais dans celle d'aujourd'hui il les a preſque tous mis au futur, & fait diſparoître entiérement la prière.

Voilà cependant la production avec laquelle on n'a point balancé de nous comparer. Quelque injurieux qu'en ſoit pour nous le parallèle, nous n'en aurions point été frappés, s'il ne ſe fût agi que du beau & du majeſtueux de la Traduction. Mais voir qu'on cherche à détruire un plan auſſi chrétien, auſſi orthodoxe que le nôtre, pour faire briller à nos dépens un Ouvrage auſſi peu conſéquent que celui du ſieur Laugeois; voilà ce que l'amour de la Religion & de la vérité nous empêche de ſouffrir. En vain fait-on ſes efforts pour pallier les écarts du ſieur Laugeois, ils ſont trop ſenſibles; & quelque voile officieux qu'on veuille y répandre, on ne les couvrira jamais. Encore plus inutilement renvoie-t-on le Lecteur aux Notes de cet Auteur pour y trouver le fond de ſa Religion, c'eſt un moyen dont perſonne ne s'étoit encore aviſé. Tout le monde ſait la différence qu'il y a entre le

corps d'un Ouvrage & les Notes qui l'accompagnent. C'est dans l'Ouvrage même que se dévoilent l'intention & les sentimens de l'Auteur, & non dans des Notes, qui ne doivent souvent leur éxistence qu'aux soins complaisans ou intéressés d'un étranger. D'ailleurs, y a-t-il un défaut d'attention plus marqué, que celui où tombe à ce sujet M. Ladvocat ? Il annonce dans le titre de l'article V. que les dogmes de notre sainte Religion, & les endroits Prophétiques qui regardent notre Seigneur Jesus-Christ, sont clairement exprimés *dans la Traduction* du sieur Laugeois ; & dans le cours de cet article il ne cite que les Notes pour preuve, comme si les Notes pouvoient rectifier les écarts de la Traduction.

Mais nous allons continuer d'éxaminer l'Ouvrage même de M. Ladvocat. L'art. X. annonce que sans la critique du Texte Hébreu il est impossible d'en avoir une parfaite connoissance. C'est l'article le plus intéressant de tout l'Ouvrage, relativement à l'autenticité du Texte Hébreu imprimé.

Que le R. P. Houbigant ait lui seul corrigé plus de fautes dans le Texte Hébreu d'aujourd'hui que tous les Savans ensemble qui l'ont précédé, nous en convenons. Mais ses corrections ne sont-elles pas trop hazardées ? Ne sont-elles pas dangereuses pour la Religion ? C'est ce dont nous sommes très-convaincus.

Nous ne disconvenons pas qu'il ne puisse y avoir, & qu'il n'y ait effectivement quelques fautes légéres, sur-tout quant à la ponctuation ; mais soutenir à la face du Public que le Texte Hébreu dont on se sert aujourd'hui, „ n'a été imprimé que sur les manuscrits les „ plus modernes & les moins corrects, que „ ceux qui ont procuré son impression étoient

„ ſans goût & ſans critique, & qu'ils étoient „ attachés juſqu'à la ſuperſtition à des minuties puériles, tandis qu'ils ne corrigeoient „ pas les ſolécismes & les fautes groſſières qui „ étoient dans leurs manuſcrits, " c'eſt ce que nous ne croirons jamais, & nous oſons dire qu'il eſt bien difficile de s'exprimer ainſi ſans jetter un profond mépris ſur ce Livre ſacré. Ne craint-on pas de violer ou de détruire le dépôt de notre foi, ou du moins d'inſulter des gens peut-être plus habiles que ceux de notre ſiècle, toute l'antiquité, les Pères de l'Egliſe & les anciens Interprètes, dont les différents Ouvrages prouvent aſſez qu'ils trouvoient dans leurs manuſcrits tout, ou preſque tout ce que nous trouvons dans notre Texte Hébreu imprimé. Jamais on ne nous perſuadera que dans une entrepriſe auſſi intéreſſante pour la Religion on n'ait employé que des gens *ſans goût & ſans critique*. Il y avoit dans le 15e & dans le 16e ſiècles d'habiles Hébraïſans. Auroient-ils gardé le ſilence ? Ne ſe ſeroient-ils pas au contraire récrié, ſi on leur avoit mis entre les mains des Bibles imprimées pleines de fautes & de ſolécismes ? Cependant ce même Texte a toujours été la baſe & le fondement de toutes les interprétations, & on ne l'a jamais regardé comme rempli de fautes. Par quel évènement s'en trouve-t-il donc infecté aujourd'hui ? Si nous n'étions pas auſſi intéreſſés dans cette cauſe, nous en dirions aiſément la raiſon, & il ne nous ſeroit pas bien difficile de prouver que ce ne ſont ni les fautes, ni les ſolécismes prétendus du Texte Hébreu imprimé qui en rendent l'intelligence difficile, mais bien le peu de connoiſſance qu'on a du génie de cette langue. Nos Auteurs profanes, Virgile le premier eſt plein

d'énallages & de réticences ; nous en citerions cent éxemples s'il en étoit besoin. S'est-on jamais avisé de prendre ces différentes figures pour des solécismes? y a-t-on jamais trouvé des fautes par milliers? On se riroit avec raison de celui qui oseroit l'assurer.

M. Ladvocat cite pour éxemple de sa critique le mot כְּבוֹדִי khebôdî, *gloria mea*, ma gloire. C'est peut-être celui de toute l'Ecriture sainte, auquel sa critique est la plus mal appliquée ; car la faute qu'il y trouve, attaque visiblement la vérité du Texte. La première fois où se trouve cette expression, c'est dans le Verset 6. du Ps. VII. Il met d'abord pour fondement de sa correction, qu'il faut répéter dans ce Verset *ut leo*, *comme un lion*, (voilà donc de son aveu une réticence) qui se lit au Verset 3. & c'est une supposition purement imaginaire, parce que la comparaison du lion ne passe pas le Verset 3. & que dans le Verset 6. il s'agit d'un ennemi *homme*, & non point *lion*. Aussi les opérations en sont-elles exprimées par des Verbes bien différens. Comme *lion* dans le Verset 3. טָרַף târáph, *il ravit avec violence*, פֹּרֵק phârák, *il déchire à belles dents*; comme *homme* au Verset 6. רָדַף râdâph, *il poursuit*; נָשַׂג nâshágh, *il atteint*; שָׁמַס shâmás, *il foule aux pieds* לֶעָפָר שַׁכֵּן lenghâphár shâkáne, *il fait descendre au tombeau.* Il est aisé de sentir la différence de ces deux idées, & il est singulier que M. Ladvocat n'en ait pas été frappé : mais comme il s'est imaginé que la *comparaison* du lion subsistoit encore, & qu'il ne pouvoit pas concevoir que cet animal carnacier pût ensevelir *une gloire* dans la *poussière*, il a trouvé pour se

ſe tirer d'embarras une faute dans kebôdî, *ma gloire*, & il veut qu'on liſe *kebedi*, mon foie, qui lui paroît bien plus aiſé à traîner dans la pouſſière qu'*une gloire*. Cependant qu'il nous permette de lui dire ; il en a fait trop ou trop peu. Les trois premiers Verbes de ce Verſet ne ſont pas plus analogues aux ſubſtances qu'ils gouvernent, que le quatrième. On ne *pourſuit* pas plus *une ame*, & on ne *foule* pas plus aux pieds *une vie*, qu'on n'enſevelit *une gloire* dans la pouſſière. La loi étoit donc égale pour tous les Subſtantifs en régime, il falloit tous les changer ou n'y pas toucher. Car inutilement éclaircit-il la dernière partie de ce Verſet par l'invention de cette faute, s'il en laiſſe les premières parties dans l'obſcurité ; & nous n'aurions pas été fâchés que le Critique, en nous apprenant que *la gloire* de celui qui ſe plaint ici eſt *ſon foie*, nous eût pareillement appris par le ſecours de quelqu'autre ſoléciſme, ſi ſon *ame* & ſa *vie* ne ſont point auſſi quelques *autres viſcères* qui puiſſent s'adapter aux Verbes qui les régiſſent.

Il en eſt de même du Verſet 13. du Pſaume XXX. où il veut qu'on traduiſe, *ut cantet tibi jecur meum*, au lieu de *gloria mea*, „c'eſt „ pourquoi mon cœur vous chantera des Can„ tiques,“ & des Pſaumes LVII. & CVIII. où il ne veut pas qu'on liſe, *exurge, gloria mea*, „ réveillez vous, ma gloire,“ mais, *exurge, jecur meum*, „ réveillez-vous, mon „ cœur.“ Mais 1°. il faut donc traduire mot à mot ſuivant ſa correction, *réveillez-vous, mon foie ;* car vouloir ôter un terme, parce qu'on ne l'entend pas, & lui ſubſtituer un ſi peu convenable qu'on eſt obligé de recourir à un troiſième pour l'expliquer, cela

n'est pas facile à persuader : & d'ailleurs, quand les Livres saints veulent dire, *mon cœur*, ils se servent toujours de *libbî*, & non pas de *kebedi* qui veut réellement dire *mon foie*. Enfin jamais *le foie* n'a été ni le siège de la *joie*, ni propre à *chanter des Cantiques* : & si M. Ladvocat, pour prouver la multitude de fautes qu'il trouve dans le Texte Hébreu imprimé, & faire voir combien la critique de ce Texte est nécessaire pour l'intelligence des Livres saints, n'a pas d'autres éxemples à apporter que le terme *kebodi*, il aura de la peine à convaincre les vrais Hébraïsans de la richesse de ses découvertes ; & il auroit aussi bien fait de ne pas renchérir ici sur la sagacité du R. P. Houbigant.

Il passe dans l'article XI. au Discours préliminaire du sieur Laugeois. Il lui rend assez de justice sur le ton de suffisance qui y domine. Mais 1°. il ne falloit pas (page 75.) dire que la *signification* du sens litéral est *la signification la plus ordinaire, & la plus connue de chaque terme, & celle que chaque mot présente d'abord naturellement à l'esprit* ; parce que c'est-là la *définition* du sens de *la lettre*, & non du *sens litéral*, entre lesquels il y a une très-grande différence, comme nous l'avons fait voir dans nos Principes discutés, Tome I. p. 287. & suiv. 2°. Il ne devoit point avancer que le génie de la Langue Hébraïque consiste dans les règles de Grammaire certaines & reconnues, c'est s'expliquer avec trop d'obscurité. En général les règles de la Grammaire Hébraïque certaines & reconnues sont celles de toutes les Grammaires du monde. Un *Adjectif* doit s'accorder avec *son Substantif* en genre, en nombre & en cas, *le Verbe* avec *son Nominatif* en genre & en

nombre, la *phrase* doit exprimer tout ce *qu'elle veut dire*, une *chose passée* doit se rendre par le *Prétérit*, *une chose actuelle* par le *Présent*, une *chose à venir* par le *Futur*, un *souhait* par l'*Optatif*, un *ordre* par l'*Impératif:* le *Nom* doit être régi par *un Verbe* qui convienne à son essence, &c. Voilà les règles de Grammaire certaines, fixes, inhérentes à toutes les Langues de l'univers. Mais ce n'est pas dans ces règles générales & reconnues par tout le monde que consiste le *génie* d'une Langue, c'est précisément dans le *renversement*, dans la *confusion*, dans le *mélange* de ces mêmes règles. C'est ainsi que l'Hébreu & toutes les Langues Orientales joignent un *Adjectif* ou un *Verbe féminin* à un *Substantif* ou à un régime *masculin*, un *Nom* ou un *Verbe singulier* à un *Adjectif* ou à un régime *plurier*: c'est ainsi que souvent elles emploient l'*abstrait* pour le *concret*, la *cause* pour l'*effet*, l'*absolu* pour le *construit*, & *vice versâ*; qu'elles laissent des *phrases imparfaites*, & dans lesquelles on se trouve contraint de suppléer des mots pour éclaircir l'idée de l'Auteur, & bien d'autres façons de s'exprimer qui sont diamétralement opposées aux règles générales & constantes de la Grammaire. Voilà ce qui s'appelle le *génie* particulier d'une Langue, *génie* toujours très-difficile à découvrir, *génie* en un mot qui répand sur la Langue *un air* de négligence & de désordre qu'on prend aisément pour des fautes & des solécismes, lorsqu'on ne s'y est pas familiarisé à un certain point.

Viennent ensuite dans l'article XII. ses remarques sur les Observations préliminaires de notre Psautier. Comme ce qu'il en dit, n'est qu'une répétition usée de ce qu'on nous a déja objecté, & que nous avons détruit

tant de fois, voici ce que nous répondons en peu de mots à ses objections surannées.

Tant que M. Ladvocat ne voudra pas entendre parler du *double sens litéral*, ou pour mieux dire de la *multiplicité des sens litéraux* reconnue dans les Livres saints par les Pères & les Interprètes, tant qu'il regardera *David* comme l'*Auteur* & l'*objet* de tous les Psaumes, il nous attaquera cent fois, cent fois nous le renverrons à nos Principes discutés, & nous sommes très-convaincus qu'il ne détruira jamais les preuves dont ils sont remplis. Qu'il se donne la peine de lire le premier Volume, il y trouvera le double sens litéral prouvé clairement, & la réponse à une grande partie de ses difficultés.

En vain s'efforce-t-il de prouver que *David* avoit d'autres *ennemis* que *Saül*, *Séméi*, & *Absalom*. Nous ne l'avons jamais nié; & si nous n'avons nommé que ceux-là, c'est qu'ils étoient ses ennemis particuliers, & par conséquent plus capables de lui arracher des imprécations que des étrangers qui n'étoient qu'ennemis de l'Etat & de la nation. Mais ce que nous nierons toujours, c'est que *David* ait fait plus d'imprécations contre ces derniers, fussent-ils Philistins, Moabites, Iduméens, &c. que contre les premiers. Car de faire entendre, comme l'insinue M. Ladvocat, qu'il y étoit autorisé par l'ancienne alliance, c'est plus qu'un paradoxe. Jamais la Loi de Moyse n'a approuvé la haine contre ses ennemis personnels, & nous l'avons démontré dans notre second Volume, page 65. & suivantes, trop clairement pour qu'on puisse le révoquer en doute.

Mais, dit le Critique, page 83. „ les „ P. P. Capucins ne disconviendront pas que

„ les Hébreux captifs à Babylone n'ayent fait „ de telles imprécations & de telles demandes. Pourquoi refuser à David ce que l'on „ accorde aux Hébreux captifs ?“

Ce raisonnement est des plus captieux. Qu'entend M. Ladvocat par les *Hébreux captifs ?* Entend-il *chaque Hébreu* en particulier, ou bien le *corps de la nation* en général, c'est-à-dire, l'*Eglise d'Israël ?* S'il entend *chaque Hébreu* en particulier, comme nous le soupçonnons, nous lui soutenons que l'Israëlite en particulier n'avoit pas plus de droit & n'étoit pas plus autorisé, ni par sa Loi, ni par son état de misère, à faire des imprécations contre les Chaldéens, que *David* contre ses ennemis personnels. Le Critique n'a-t-il donc pas pris garde à ce que le Prophète Jérémie recommande aux captifs Ch. XXIX, 7. „ *Demandez au Seigneur la paix pour la ville* „ *où vous êtes retenus, & priez pour elle.*“

Mais si par un hazard dont nous ne pouvons nous flatter, il entendoit sous le terme d'*Hébreux captifs* l'*Eglise d'Israël*, il est certain que cette Epouse du Verbe sous le joug des Babyloniens a pu demander au Seigneur l'éxécution de ses promesses : & comme elle savoit que sa liberté n'étoit qu'une suite de la destruction de l'Empire de Babylone, elle a pu le prier d'en accélérer le moment. Il n'en est pas de même de *David*, & on ne nous fera jamais accroire que ce Monarque comme particulier ait pu poursuivre auprès du Seigneur l'*anéantissement* de ses ennemis personnels. Jérémie, Néhémie, & autres saints personnages de l'ancien Testament n'avoient pas plus de droit que David en ce qui les regardoit personnellement. S'ils ont tenu quelques discours de cette nature, ce

sont des Prophéties plutôt que des imprécations ; & d'ailleurs ils parloient au nom de l'Eglise dont ils étoient les organes.

M. Ladvocat convient page 81. que David n'a jamais fait d'imprécations, ni contre Saül, ni contre Séméï, ni contre Absalom. Voilà l'aveu le plus funeste qui pût jamais lui échapper. En effet David n'a point eu d'ennemis, dont il eut plus lieu de se plaindre que de ces trois personnages. L'un étoit un Roi furieux, qui pendant des années entières n'a cherché que les moyens de le faire périr. Le second le plus insolent de tous les sujets, qui prenoit le tems où il étoit plongé dans la plus vive douleur, pour l'accabler d'injures & de malédictions. Le troisième enfin un fils dénaturé qui foulant aux pieds les loix les plus sacrées de la nature, cherchoit à lui ravir en même tems la couronne & la vie. Or, si David n'a point prononcé d'anathêmes contre ces trois ennemis, il est plus que vraisemblable qu'il n'en a pas lancé contre d'autres. Seroit-ce contre *Doëg* l'Iduméen ? Ouvrons l'Ecriture, elle décide la question. Lorsqu'Abiathar échappé du carnage s'enfuit vers David, & lui apprit que Saül avoit fait massacrer par Doëg quatre-vingt-cinq Prêtres de Nobé, que répond David ? *Je n'ignorois pas*, dit-il sans colère, *que ce jour-là Doëg l'Iduméen y étoit, & que surement il le rapporteroit à Saül : c'est moi qui suis le meurtrier de toute la maison de votre père, demeurez avec moi, &c.* I. Rois Chap. XXII, 22. Quand on vint lui dire qu'Achitophel étoit de la conjuration d'Absalom, comment s'exprima-t-il ? Il se tourna un instant vers le Seigneur. *Grand Dieu*, dit-il, *répandez un esprit de vertige sur les conseils d'Achitophel*,

II. Rois Ch. XV, 32. Sont-ce là des imprécations ? A l'égard des courtisans de Saül & des Conseillers d'Absalom, nous ne voyons dans aucun Livre de l'Ecriture sainte que David en ait lancé aucune contre eux. Reste donc pour *ennemis* susceptibles d'anathême, les *Philistins*, les *Moabites*, les *Iduméens*, les *Syriens* & les *Ammonites*. Nous prions M. Ladvocat de nous indiquer un seul endroit des Livres saints où il soit dit que David les ait maudit les uns ou les autres ; & d'ailleurs il semble qu'on ne fait guères d'imprécations contre des gens que l'on défait toutes les fois qu'on les attaque, ou qu'ils se présentent au combat : or David a toujours vaincu ces peuples.

Quelle est l'occasion où David auroit pu être soupçonné d'avoir fait quelque imprécation ? M. Ladvocat l'a oubliée. La voici : c'est lorsque pendant son absence les Amalécites brûlèrent Sicéleg, & emmenèrent en captivité ses deux femmes, & tout ce qu'il y avoit dans la ville. On ne pouvoit le frapper par un endroit plus sensible : cependant il ne dit rien, il fondit en larmes avec toute son armée, & consulta le Seigneur sur le parti qu'il devoit prendre, I. Rois Chap. XXX. Il est donc plus clair que le jour, & par les Livres saints, & par l'étude du caractère de David, que jamais comme particulier il n'a proféré aucune imprécation contre ses ennemis personnels, ni contre ceux de son Etat. Il ne lui est échappé qu'un premier mouvement de colère contre Nabal, & il n'a jamais maudit que les montagnes de Gelboë ; encore étoit-ce en faveur de son plus cruel ennemi, c'est-à-dire de Saül, dont il regret-

toit la perte auſſi ſincèrement que celle de Jonathas ſon intime ami.

Il nous fait un crime d'avoir dit „ qu'on „ ne ſe perſuadera jamais qu'il ſoit entré „ dans les deſſeins de Dieu que le premier & „ le ſecond Temple de Jéruſalem & toutes „ les Egliſes Chrétiennes ne retentiſſent d'âge „ en âge que des plaintes d'un Roi d'Iſraël „ mort depuis pluſieurs années, & de ſes in„ vectives contre ſes ennemis particuliers." *On ſe perſuadera beaucoup moins*, dit-il, *que le premier & le ſecond Temple n'ayent retenti que des plaintes des Hébreux captifs*, *dans le tems même que les Hébreux n'étoient point captifs*, *que leur Royaume étoit floriſſant*, *& qu'ils ignoroient entièrement leur future captivité*, *&c.*

Il n'y a perſonne qui ne ſente la foibleſſe du raiſonnement de M. Ladvocat. Quoi ! Parce que le Royaume de Juda étoit alors floriſſant, & que les Hébreux n'étoient point encore captifs, il eſt inoui de dire qu'ils chantoient des prédictions qui leur annonçoient les malheurs de leur captivité future ? Quoi ! ils ignoroient entièrement cet affreux évènement ? Ils ne liſoient donc jamais le XXVI. Chapitre du Lévit. Verſ. 32. & ſuiv. le Chapitre IV, 27, 28, 29, 30. du Deut. où il leur eſt annoncé ſi clairement. Que M. Ladvocat apporte donc de meilleures raiſons pour étayer ſon ſentiment, s'il veut le faire adopter. Car celles-là ne ſont nullement recevables. Oui, nous le répétons, les Pſaumes, ſous le point de vuë que nous les enviſageons, c'eſt-à-dire, ſuſceptibles de pluſieurs ſens litéraux, ne ſont autre choſe que des Prophéties ; & des Prophéties ſont ſûrement plus dignes d'occuper le cœur & l'eſprit de ceux qui rendent hommage à l'Etre

ſuprême, que les actions d'un ſeul homme mort depuis tant de ſiècles. Le Critique croiroit-il donc ſérieuſement qu'un Iſraëlite dans le Temple en chantant un Pſaume n'avoit intention que de ſe rappeller les évènemens de la vie de David, & que David de ſon côté ne les a compoſés que pour en perpétuer la mémoire dans tous les ſiècles ? Qu'il ſe déſabuſe : David étoit en même tems Poëte & Prophète. Il s'eſt ſervi de la Poëſie, non point pour mettre en Vers le détail de ſa vie que perſonne n'ignoroit, & qui étoit en proſe dans les mains de tout le monde, mais pour prédire non-ſeulement les grandeurs & les humiliations de Jéſus-Chriſt, mais encore le ſort de l'Egliſe d'Iſraël & celui de l'Egliſe Chrétienne : & ce ſont ces faits ſi intéreſſans qu'il annonce dans ſes Pſaumes, s'il eſt effectivement l'Auteur de tous. En un mot, que M. Ladvocat prouve par les Prophètes & par les autres Livres de l'Ecriture ſainte les applications qu'il fait à David, comme nous prouvons celle que nous faiſons à la captivité, & alors la loi ſera égale. Mais nous ne croyons pas qu'il y réuſſiſſe. Qu'il ceſſe donc de dire que *c'eſt un ſyſtême inoui juſqu'à nos jours, qu'il n'eſt ni vraiſemblable, ni conforme à l'hiſtoire, & que ni les ſaints Pères, ni les autres ſavans Interprètes de l'Ecriture ſainte, ſoit Juifs ou Chrétiens, n'en ont jamais eu la moindre idée*; parce que nous avons avancé dans notre premier Volume des Principes diſcutés, page 49. & nous ſommes prêts de lui prouver que ſur 150. Pſaumes il y en près de 120. qui ont été attribués à la captivité par les uns ou les autres des Pères ou des Interprètes. Preuve bien ſenſible que notre plan n'eſt point inoui, & que du moins on a en-

trevu les différentes parties qui le composent, sans vouloir se donner la peine de les rassembler.

Ce qu'il y a de plus singulier, c'est l'aveu qu'il fait de l'objet des Pseaumes en général. *Ce qui est vrai*, dit-il, *c'est que ce sont des Odes, des Cantiques, des Elégies, & des autres pièces de Poësie sacrée qui rappellent l'histoire & les principaux évènemens de l'ancien Testament, les différens états du Peuple de Dieu depuis Moyse jusqu'aux Machabées ; la grandeur, la puissance & la sagesse de l'Etre suprême ; ses bontés, ses miséricordes & ses œuvres merveilleuses envers son Peuple ; les châtimens de ce même Peuple à cause de ses infidélités ; les promesses du Médiateur & du Sauveur du genre humain ; la prédiction de sa naissance, de sa passion, &c. les sentimens de foi, de respect, d'adoration, d'amour, de crainte & de reconnoissance envers le Créateur & le Rédempteur de l'univers ; ses louanges & l'image vive & frappante de ses divins attributs, le bonheur reservé aux justes, les peines décernées contre les impies, les maximes d'une morale pure & divine, &c.*

Si M. Ladvocat avoit toujours eu cette description devant les yeux, il se seroit épargné deux peines ; la première, d'approuver le Pseautier du sieur Laugeois dont la traduction renverse tous ces objets ; la seconde, de faire un Volume pour nous critiquer, parce que nous ne pensons pas autrement que lui sur cet objet des Pseaumes en général, & que nous ne voyons *David* comme *objet* désigné sous aucune de ces qualifications.

Le Critique n'est point de notre avis sur l'harmonie, & nous fait dire que, si dans un

Pſaume quelconque il y a un ſeul Verſet qui s'entende de Jéſus-Chriſt, tout le Pſaume doit s'expliquer & s'entendre de ce divin Libérateur.

Ce n'eſt point là ce que nous avons avancé, & M. Ladvocat ne trouvera pas mauvais que nous lui diſions qu'il ne devroit point ainſi changer nos expreſſions. Nous avons dit & nous ſoutenons que tous les Verſets d'un Pſaume doivent ſe rapporter à l'objet choiſi; que ſi le Pſaume regarde *uniquement* Jéſus-Chriſt, tout doit ſe rapporter à lui, &c. C'eſt ce terme *uniquement* que le Critique a manqué mal à propos, & qui devroit lui faire ouvrir les yeux ſur la juſteſſe & la néceſſité de cette règle qu'il affecte ici de combattre. Oui, nous ſoutenons & nous ſoutiendrons toujours que tout eſt ſuivi, tout eſt lié, tout eſt harmonieux dans les Livres ſacrés. Jéſus-Chriſt n'y eſt point confondu avec les Chaldéens: & ſi dans un Pſaume il ſe trouve un Verſet *uniquement* appliquable à Jéſus-Chriſt & qui ne puiſſe abſolument être adapté à un autre objet, il n'eſt pas douteux que le Pſaume lui appartient, & qu'il en eſt l'unique ſens litéral: tels ſont les Pſ. II, VIII. &c. où l'on trouve des Verſets de cette nature. Mais ſi ce Verſet qui peut s'appliquer à Jéſus-Chriſt, peut également s'adapter à l'objet choiſi, on le lui adapte; & c'eſt cette double opération qui conſtitue, développe & montre à découvert le double ſens litéral, ou pour mieux dire la multiplicité des ſens litéraux qui règne dans la plus grande partie des Prophéties. Nous ſommes du dernier étonnement que M. Ladvocat révoque en doute l'harmonie, & veuille trouver dans l'Eſprit ſaint des écarts & des

enthousiasmes proscrits par les plus habiles Interprètes. A Dieu ne plaise que nous soyons jamais de son sentiment à cet égard, nous le regardons comme trop injurieux aux Auteurs inspirés, & à la majesté des divines Ecritures pour jamais l'admettre.

Enfin il finit ses remarques 1°. en répétant encore que les termes énigmatiques, les énallages, les réticences, les supplémens, &c. ne sont inventés que pour justifier les fautes de Copistes, ou pour se tirer d'embarras des passages obscurs & difficiles. Paradoxe qu'il a déja avancé dans son Avertissement, & que nous avons réfuté plus haut. 2°. En niant que les pronoms personnels mis devant les verbes renferment une idée modificative. A des dénégations pareilles, nous gardons le silence; car en vain reclamerions-nous, & les lumières du raisonnement qui l'indiquent, & notre propre langue où ils sont en usage pour donner plus de force & d'énergie à l'expression. Les preuves les plus claires se briseront toujours contre un *nego*, je le nie. Il paroît cependant que ces mots, *& moi je vous dis*, sont beaucoup plus expressifs que les simples termes, *je vous dis*.

Nous voilà parvenus aux observations particulières de M. Ladvocat sur quelques Pseaumes de notre traduction, & de celle du sieur Laugeois. Nous nous garderons bien de le suivre pas à pas; mais pour éviter la prolixité, nous allons seulement faire un simple abrégé de ce qu'il a dit de plus frappant contre le Texte, contre l'harmonie, & peut-être contre le bon sens.

Le Ps. III. nous offre une contradiction d'idées bien singulière: c'est celui qui contient ce Verset, *Ego dormivi & soporatus sum; & exur-*

rexi, quia Dominus suscepit me, dont M. Ladvocat fait sonner bien fort la traduction qu'en a faite le sieur Laugeois en ces termes : *Je me couche, je me livre sans crainte au sommeil, je me lève sans alarmes*, &c.

Selon M. Ladvocat, ce Psaume a été composé par David durant la rébellion d'Absalom, & selon toutes les apparences, le matin même de la bataille qui s'est donnée entre eux. Comment est-il possible que David fuyant devant son fils, abandonné de la plus grande partie de ses sujets, livré à la plus vive douleur, ait pu le matin même du jour qui devoit décider de son sort & de celui d'un fils qu'il aimoit tendrement, s'écrier : *Je dors sans crainte, je me lève sans alarmes ?* David étoit soumis, pénitent, résigné à toutes les volontés du Seigneur qui le châtioit ; mais il n'en avoit pas moins un cœur, & un cœur susceptible des sentimens de la nature. Son extrême inquiétude avant la bataille, & les larmes que lui arracha sa victoire, sont trop bien dépeintes dans l'Ecriture sainte, pour qu'on puisse lui attribuer une pareille bravade ; & surement il ne s'étoit point *couché & endormi* sans crainte, & *levé* sans alarmes.

On trouve encore une inattention assez forte dans ses raisonnemens sur le Ps. CXXVI. *In convertendo*, où il soutient que ce sont les *captifs délivrés* qui expriment leurs sentimens, pendant que le Texte dit positivement au Vers. 4. *Converte, Domine, captivitatem nostram*, Seigneur, brisez nos fers, & que d'ailleurs la plus grande partie des Verbes y est au futur. *Tunc replebitur, tunc dicent, metent, veniendo venient.* Nous ne citons que ces deux exemples entre mille autres qui sont dans son Ouvrage, & ils sont suffisans pour prouver que les ob-

jets qu'il a choisis à chaque Pseaume, sont plus l'effet de la prévention & du hazard que le fruit d'un travail combiné & de profondes réfléxions, si nécessaires dans une matière de cette importance.

Si de ses écarts nous passons à ses fautes de Copistes, le Ps. II. (indépendamment du mot *kebodi*, dont nous avons parlé ci-dessus,) nous démontre clairement combien peu ses découvertes sont solides & lumineuses.

Il trouve trois fautes seulement dans le Verset 6. En vérité on ne peut comprendre à propos de quoi. Car 1°. que ce soit Dieu le Père qui dise aux ennemis de son Fils, *C'est moi qui l'ai établi Roi pour régner sur Sion*, ou que ce soit le Fils de Dieu qui dise, *J'ai été établi Roi par mon Pere pour régner sur sur Sion*, cela paroît bien indifférent; & dès que l'empire du Verbe sur Sion, c'est-à-dire sur l'Eglise, est également prouvé tant par le passif que par l'actif, il étoit inutile de vouloir trouver en faute le Texte Hébreu imprimé. 2°. S'il falloit ici rapporter l'antiquité, nous prouverions aisément que c'est à tort que M. l'Advocat avance que les anciennes Versions ont lû avec les Septante & la Vulgate, *J'ai été établi*. Car sans compter S. Jérôme, nous pourrions citer la Paraphrase Chaldaïque, la Version Syriaque, Aquila, Symmaque, la cinquième & sixième éditions données par Origène, qui lisoient comme le Texte Hébreu d'aujourd'hui, *J'ai établi*.

Que le ב *beïth* puisse être confondu par un Copiste avec le כ *khâph*, cela n'est point étonnant à cause de la ressemblance de la figure des caractères, c'est une erreur des yeux. Que le צ *tsâdé* puisse être pris pour un ס *sâméch* dans la conversation, cela peut être encore à

cause de la ressemblance de la prononciation, & c'est un défaut d'oreilles; mais que dans un même mot ces quatre lettres ayent été prises les unes pour les autres, comme le prétend le Critique, voilà ce qui ne paroît pas probable : il faudroit pour cela que le Copiste eût copié la moitié du mot, & qu'on lui eût dicté l'autre, & qu'il eût péché en même tems par les yeux & par les oreilles.

Enfin nous connoissons par ce Pseaume jusqu'à quel point M. Ladvocat a été curieux de sauver les écarts du sieur Laugeois, puisqu'il a mieux aimé donner ce Pseaume à David faisant la guerre aux Ammonites, que de l'attribuer uniquement à Jésus-Christ. Cependant il n'ignore pas que les anciens Rabbins dans le Targum & dans leurs Commentaires l'ont expliqué du Messie, & que ce sont les Juifs modernes qui convaincus de l'avantage que les Chrétiens tirent de ce Pseaume pour prouver la divinité de Jésus-Christ, s'acharnent à faire voir que David en est l'objet. Nous convenons encore que, contre le sentiment des Pères & des anciens Interprètes qui ne lui donnent qu'un seul sens littéral, plusieurs Commentateurs modernes ont voulu absolument y en trouver deux : mais malgré tous leurs efforts & ceux du Critique, il est aisé de voir qu'une grande partie des Versets ne peut s'appliquer à David, sans faire une violence extrême au Texte, & même sans affoiblir le dogme & lui donner atteinte. Pourquoi vouloir priver la Religion d'une preuve aussi claire de la divinité & de la génération éternelle du Verbe?

Le Ps. VIII. met au grand jour la façon de penser du Critique sur l'harmonie, & le peu de cas qu'il en fait. Ce beau Cantique,

suivant lui, est entièrement moral. Ce jugement nous étonne. Que devient donc le Verset 3. que Jésus-Christ s'attribue lui-même Matth. XXI, 16. & les Versets 5, 6, 7. que S. Paul aux Hébr. Chap. II. Vers. 6, 7 & 8, assure ne convenir qu'à ce divin Sauveur ? Quoi ! Jésus-Christ pour prouver que sa mission étoit prédite par les Prophètes, & S. Paul pour prouver les mystères de son Incarnation & son empire sur toute la nature, ne se sont servis l'un & l'autre que de passages purement moraux ? Nous osons dire que de pareilles assertions ne nous paroissent pas bien propres à prouver les Mysteres de notre Religion.

„ C'est là, dit-il, qu'ils font usage de leur „ harmonie, en appliquant ce Pseaume uni„ quement à Jésus-Christ, & qu'ils prodiguent „ les termes énigmatiques. " Cela fait deux reproches dont on nous rebat les oreilles depuis quinze ans, & qui sont aussi mal fondés l'un que l'autre. Il est triste pour M. Ladvocat & les autres Critiques, que M. l'Abbé de Villefroi, en donnant ce Pseaume dans le premier Tome de ses Lettres, ait prouvé sa manière de l'interpréter par l'autorité de l'Ecriture sainte elle-même qu'il discute *pied à pied*, & que nous ensuite, dans notre septiéme Volume pag. 361. & suivantes, ayons justifié ces applications par les passages les plus clairs des Pères & des Interprètes. Tant qu'on ne détruira pas ses preuves ni les nôtres, nous serons toujours bien fondés à persister dans notre sentiment : & toutes les fois que dans un Pseaume de huit Versets nous en trouverons quatre appartenir à Jésus-Christ exclusivement à tout autre, nous soutiendrons que le reste lui appartient également ; parce qu'on

ne nous fera jamais accroire que trois ou quatre Verſets intimement liés à ceux qui regardent Jéſus-Chriſt, puiſſent avoir un autre objet.

„ On ne peut que louer le zèle des RR. „ PP. Capucins, “ continue le Critique. Nous ſommes fort ſenſibles à ſes louanges, mais nous ne les demandons pas. Un air pareil de commiſération & de pitié porte bien une empreinte de préſomption, mais il ne détruit pas une demi-ligne de preuves.

L'acharnement de pluſieurs Critiques, dont M. Ladvocat n'eſt aujourd'hui que l'écho ſur pluſieurs points, à trouver mauvais que nous ayons poſé l'harmonie pour une des principales baſes de notre Ouvrage, a quelque choſe de bien ſingulier. On ne veut pas abſolument que nous trouvions de la ſuite & de la liaiſons dans les Livres ſaints. Dès que nous la montrons, c'eſt de l'*arbitraire*, c'eſt du *ſyſtématique*. Mais cette règle que nous regardons comme fixe, invariable, & ſans exception, & qui l'eſt réellement, n'eſt pas la ſeule colonne de notre édifice : il en eſt encore deux autres également ſolides ; c'eſt l'analogie de la foi, & la règle de comparaiſon. A l'égard de la foi, nous ſommes bien certains qu'on ne nous attaquera pas de ce côté, & nous ſentons parfaitement que, ſi M. Ladvocat a lâché (pag. 388.) *qu'il étoit très-convaincu que nous avions eu les intentions les plus droites & les plus ſaines, & que nous n'avions voulu en aucune ſorte donner la plus légère atteinte aux vérités & aux maximes de notre ſainte Religion*, c'étoit pour fixer les yeux du Public ſur nous, & gliſſer enſuite la même phraſe en faveur du ſieur Laugeois. Mais pourquoi ni lui, ni ceux qui nous ont critiqués avant

lui, n'ont-ils donc jamais attaqué la règle de comparaiſon ? Elle doit être au moins auſſi coupable, & peut-être davantage à leurs yeux, que l'harmonie, puiſque c'eſt elle qui fournit les preuves des termes énigmatiques, & concourt à l'exiſtence & à la ſolidité de cette harmonie. La raiſon en eſt ſimple : c'eſt qu'elle eſt inébranlable. On fait des Volumes entiers de raiſonnemens contre la liaiſon que nous trouvons dans l'Ecritre ſainte, on nie l'éxiſtence des termes énigmatiques, on tourne en ridicule les explications que nous en donnons : mais quand enſuite on trouve une multitude de Pères & d'Interprètes qui ont dit avant nous les mêmes choſes que nous diſons, on tourne le feuillet, & on ſe tait ſur les preuves & ſur les comparaiſons ; parce qu'on ſent que toute la prévention, tout le préjugé, toutes les railleries ſe briſeroient contre : & c'eſt un fait que M. Ladvocat a ſi bien ſenti, qu'il a mieux aimé répéter dans trois ou quatre endroits de ſon jugement, & ce contre la vérité, que nous n'avions point apporté de preuves de nos interprétations, que de les combattre & d'en détruire la ſolidité.

Le Pſ. XVI. eſt encore un de ceux que nous regardons après les Pères & les anciens Interprètes comme appartenant uniquement à Jéſus-Chriſt. Mais ſuivant le Critique, il eſt hiſtorique & prophétique ; & David en eſt l'Auteur & l'objet. Il auroit donc dû nous apprendre comment il adapte à David ces mots, *non derelinques animam meam in inferno, nec dabis ſanctum tuum videre corruptionem.*

C'eſt principalement ſur le Pſ. XVIII. que le Critique fait tous ſes efforts pour pallier les écarts théologiques du ſieur Laugeois. En

vain a-t-il prévenu dans son Avertissement que cet Auteur n'avoit point fait sa traduction en Théologien. Dès qu'il n'étoit pas Théologien, il ne devoit pas y travailler; dès qu'il s'étoit hazardé de la faire, M. Ladvocat ne devoit jamais l'approuver; dès qu'enfin il avoit trop précipitamment lâché son Approbation, il falloit au plutôt revenir sur son jugement, & ne point se mettre en tête d'excuser des écarts qui peuvent avoir des suites aussi funestes. Car que M. Ladvocat sur le Vers. 9. du Ps. XVIII. veuille faire entendre que le sieur Laugeois a voulu dire autrement qu'il n'a dit, c'est ce qu'on croira difficilement. La Théologie que débite le Critique à la page 153. est très-saine; mais malheureusement ce n'est pas celle qu'a entendue le sieur Laugeois. Il s'est expliqué trop clairement, pour qu'on puisse révoquer en doute ses sentimens. Voici sa traduction des Vers. 7, 8 & 9. de ce Psaume.

Verset 7. *Lex Domini immaculata, convertens animas: testimonium*, &c. „L'ordre que „le Seigneur a prescrit à l'univers, est si par„fait, qu'il fait rentrer en eux-mêmes les „esprits les plus altiers: les loix en sont si „invariables, qu'elles inspirent la sagesse aux „esprits les plus simples.“

Verset 8. „Loix divines, vous nous affer„missez dans la voie, vous êtes pleines de „douceur pour l'ame qui vous médite: vous „nous élevez au rang des élus par la lumière „dont vous nous éclairez.“

Vers 9. „La piété que vous nous inspirez, „nous rend justes aux yeux du Seigneur: „elle nous assure un bonheur inaltérable, &c.“

Il semble que ces expressions soient bien claires. Mais M. Ladvocat en a si bien senti

l'inéxactitude, qu'après avoir reconnu que ces Versets sont trop paraphrasés, il ne peut s'empêcher de dire qu'*il ne faut pas prendre cette traduction à la lettre, & dans toute la rigueur théologique.*

Dans un tout autre Ouvrage, & vis-à-vis d'un homme moins entêté que le sieur Laugeois, on pourroit peut-être excuser des expressions aussi hardies : encore faudroit-il être assuré de la bonne foi de l'Auteur, & de sa profonde ignorance dans les matières les plus communes de la Théologie. Mais si l'on combine des phrases pareilles avec l'attention que paroît avoir eu le sieur Laugeois à faire disparoître Jésus-Christ de sa traduction, le soin continuel qu'il a d'en écarter la miséricorde & la justice du Seigneur, d'en supprimer presque par-tout les prières, & de n'exposer jamais aux yeux du Seigneur que sa profonde piété & son amour pour ses commandemens ; il est à craindre qu'il ne se regarde juste que par ses propres mérites, & qu'il n'ait besoin, ni de la foi dans le Médiateur, ni des mérites & de la grace de Jésus-Christ, pour parvenir au rang des élus. Il lui suffit de méditer le bel ordre de l'univers & les loix que le Seigneur lui a prescrites ; & le voilà *juste* aux yeux de Dieu, & son bonheur assuré.

Nous ignorons si le sieur Laugeois, comme le prétend son défenseur, a voulu dire autre chose ; mais nous savons que c'est là ce qu'il a dit.

M. Ladvocat s'est un peu échappé sur le Ps. XXI. Comme nous prétendons que le *Roi* dont il y est question ne peut pas être *David*, parce que ce qui en est dit ne peut absolument lui être appliqué, nous avons soutenu

& prouvé dans le Tome III. page 480. & suiv. Tome X. pag. 10. & suiv. Tome XI. page 230. que ce Roi ne pouvoit être que l'Eglise d'Israël. Pour détruire notre sentiment, quelles raisons apporte le Critique? Un jeu de mots. „ On ne se persuadera ja- „ mais, dit-il, qu'un Roi soit une Eglise. " Et plus bas : „ D'un Roi ils en ont fait une „ Eglise. " Nous ne relevons point ici cette pointe ; peut-être nous en échapperoit-il quelqu'une aussi mauvaise, & ce ne fut jamais notre intention de faire rire le public à nos dépens respectifs. Tout ce que nous demanderions à M. Ladvocat, ce seroit de ne pas couper un Verset pour en appliquer une partie à David, & passer sous silence le reste qui lui est inapplicable. Par éxemple, il attribue à David le Vers. 5. Le Texte, dit-il, porte au prétérit, *Il vous a demandé la vie, & vous lui avez accordé une longue suite de jours.* „ Ce „ qui fait allusion, selon le Critique, au „ danger que courut David dans la guerre „ des Ammonites, quand il tua de sa main „ Sobach Général d'Adarézer. " Ce n'est pas là tout le Verset : il y a, *& vous lui avez accordé une longue suite de jours*, עוֹלָם וָעֶד aghôlâm° oûnghéd, *dans tous les siècles & à jamais.* On sent aisément qu'en supprimant ces deux derniers mots, il n'est pas difficile de faire quadrer le reste à David qui est mort septuagénaire ; mais on s'apperçoit encore mieux, qu'en les exprimant, jamais le Verset ne peut être appliqué à ce Prince, & que c'est la raison pour laquelle le Critique n'en parle pas.

Rien ne nous seroit plus aisé, que de montrer qu'il n'y a point, ou très-peu de Pseaumes, où il ne soit échappé à M. Ladvocat quel-

qu'inattention de cette nature : mais comme dans une réponse que la nécessité nous arrache, nous ne sommes point animés par aucun motif particulier, nous nous bornons à quelques réflexions sur son *Exurgat*.

Ce Pseaume, sur lequel M. Ladvocat s'est arrêté avec complaisance, & qui paroît son enfant chéri, est celui de tous dans lequel il donne le plus souvent ce qu'il croit y voir, pour des vérités incontestables. Il prétend d'abord que „ c'est une Ode de triomphe & „ d'actions de graces composée par David, lors„ qu'après la prise de Rabbah, & la con„ quête du pays des Ammonites, il revint „ triomphant à Jérusalem avec l'Arche d'al„ liance & toute son armée. " Il paroît se fonder en partie, sur ce qu'au Verset 28. il est parlé des Princes de Zabulon & de Nephtali unis à Juda & à Benjamin, d'où il conclut que ce Pseaume a été composé avant le règne de Roboam, & avant la séparation des dix Tribus ; parce que les Princes de Nephtali & de Zabulon ne sont point revenus de la captivité.

M. Ladvocat veut-il renoncer à son objet, si nous lui prouvons que les dix Tribus sont revenues de Babylone aussi-bien que Juda & Benjamin ? Non, sans doute, il n'y renoncera pas. Qu'il ne donne donc pas un pareil fondement à son systême ; car il ne peut pas être plus mal appuyé. Indépendamment du dernier Verset du premier Chapitre d'Esdras où il est dit en propres termes que *tout Israël revint dans ses villes*, nous le prions de lire attentivement le XXXVII[e] Chapitre d'Ezéchiel. Il y verra le retour des dix Tribus bien clairement annoncé, & conséquemment un de ses étais ren-

versé. Qu'il voye sur-tout le VIIIe Volume de nos Principes discutés depuis la page 330. jusqu'à la page 366. il y trouvera des preuves qui détruisent ce qu'il avance à ce sujet.

2°. Il prétend que nous devions traduire le premier mot de ce Psaume comme il est porté dans les Nomb. X, 35. *Levez-vous, Seigneur.* Mais 1°. il ne peut pas nier que dans l'endroit cité le Verbe ne soit à l'Impératif קוּמָה *khoûmâh*, exurge, *levez-vous*; & qu'ici il est au Futur יָקוּם *ïâkoûm^e*, exurget, *se levera:* & dès-lors il paroît que le Psalmiste a bien eu intention d'adapter à son sujet l'idée de Moyse, mais dans un sens différent; parce que s'il eût été ici question du même acte de Religion, il se seroit servi des mêmes paroles. On seroit d'ailleurs obligé de reconnoître dans cet endroit une énallage que M. Ladvocat réprouve sans miséricorde. 2°. Il prétend que Moyse a ordonné qu'on diroit ces paroles toutes les fois qu'on transporteroit l'Arche pour une expédition militaire. Nous ne trouvons dans aucun des Livres saints, ni cette ordonnance, ni la distinction que fait le Critique entre les translations cérémonielles & les transports militaires de l'Arche. Il est dit tout simplement aux Nombres que, lorsqu'on levoit l'Arche, Moyse disoit, „ *Levez-vous, Seigneur, & „ qu'à votre vuë vos ennemis soient dissipés; „ & que ceux qui vous haïssent, prennent la „ fuite.* Et quand on la remettoit en place, il „ disoit, *Retournez, Seigneur, au milieu de la „ multitude d'Israël.*" Cette formule étoit une prière générale que Moyse répétoit à chaque fois qu'on changeoit l'Arche de place, à quelque titre que ce fût, ou de cérémonie, ou de

guerre. D'ailleurs nous ne voudrions que le raiſonnement du Critique, pour prouver qu'il n'y a pas un ſeul Pſaume compoſé pour le tranſport de l'Arche ; parce que Moyſe ayant donné cet ordre indiſtinctement pour toute ſorte de tranſlations, le Pſalmiſte n'auroit ſûrement pas manqué de commencer ſon Poëme par, *Levez-vous, Seigneur ; & qu'à votre vuë, &c.* dans les mêmes termes de Moyſe. 3°. En admettant même ici une tranſlation militaire, & traduiſant par l'Impératif, *Levez-vous, Seigneur*, il en réſulte une contradiction viſible. Et en effet, que David partant pour la guerre des Ammonites eût dit en levant l'Arche, *Levez-vous, Seigneur; & qu'à votre vuë vos ennemis ſoient diſſipés, & qu'ils prennent la fuite ;* cela ſeroit plus probable. Mais que David, après avoir détruit les Ammonites & leurs alliés, & revenant triomphant, s'exprime dans des termes auſſi vifs, & diſe au Seigneur, *Levez-vous, grand Dieu: qu'à votre vuë vos ennemis ſoient diſſipés ; que ceux qui vous haïſſent, prennent la fuite.* Verſ. 2. *qu'ils diſparoiſſent comme le feu fait fondre la cire*, &c. il n'y a perſonne qui ne demande alors de qui David peut demander ici la deſtruction avec tant d'énergie, étant ſûr que ce n'eſt pas celle des Ammonites dont il revient vainqueur. Pour que ces deux Verſets puſſent quadrer à l'objet choiſi par le Critique, il faudroit les mettre au Prétérit, *Dieu s'eſt levé, ſes ennemis ont pris la fuite, &c.* pour-lors ils ſeroient conformes à l'hiſtoire : mais malheureuſement pour M. Ladvocat ils ſont au Futur dans le Texte, & ſelon lui on ne doit point reconnoître ces changemens de tems dans la Langue ſainte.

3°. Il faut que le terme de *juſte* qui ſe trouve

trouve au Verset 4. ait beaucoup embarrassé M. Ladvocat, pour s'être déterminé à apporter une aussi foible raison de cette épithète en faveur des Israëlites. *Ils sont justes*, dit-il, *parce qu'ils ont fait une guerre juste.* Il semble que c'est bien prodiguer la *justice*, que d'en décorer tous les soldats d'une armée, parce que leur Roi fait une guerre légitime. Tous les guerriers du tems des Croisades étoient-ils donc des *Saints*, parce qu'ils faisoient une guerre sainte ? Epargnons les réfléxions au Critique sur ce Verset : il n'y a personne qui ne soit en état de prévoir celles que nous pourrions faire.

Le Verset 5. porte, *Applanissez le chemin devant celui qui, porté sur son char, traversa les déserts.* Cela signifie, selon M. Ladvocat, „ que l'on applanit effectivement le chemin „ par où devoit passer l'Arche en s'en re„ tournant, de peur qu'elle ne vînt à être „ renversée. Le malheur arrivé à la transla„ tion de l'Arche de Cariathiarim à Jéru„ salem avoit fait prendre cette précaution. “ Mais le sieur Laugeois demandera toujours 1°. Pourquoi on ne l'avoit pas applani en allant, aussi bien qu'en retournant. 2°. Où il a pris que le malheur d'Oza venoit de ce que le chemin n'étoit pas applani. Le Texte n'en dit pas un mot, Au contraire, l'Arche pencha ; parce que les bœufs qui traînoient le chariot, regimboient.

Qu'il croye que les captifs dont il est question au Verset 7. soient les Hébreux que les Ammonites avoient fait prisonniers dans cette guerre, & que les Apostats ou rebelles du même Verset soient les chefs des Ammonites qui s'enfuirent dans *les déserts de l'Arabie pétrée*,

il est fort le maître ; mais l'Histoire sacrée ne dit pas un mot de ces deux évènemens.

Il prétend que dans les Versets 8, 9, 10 & 11. il est question de la conduite du Peuple Hébreu dans le désert du tems de Moïse. Nous ne nous en sommes jamais apperçus. Nous savons que les Vers. 8. & 9. sont à peu de chose près les mêmes que les Vers. 4 & 5. du Cantique de Débora ; mais il ne s'ensuit pas qu'ils doivent avoir le même objet. Jamais le mot גֶּשֶׁם *ghéshém* du Verset 9. n'a voulu dire la *manne ;* & dans tous les endroits de l'Ecriture sainte où il est employé, il signifie la *pluie*, *douce* ou *orageuse*. Au Verset 11. il n'y a point *khaïoteka*, animalia tua, mais kahïateka, que le sieur Laugeois a eu raison de rendre par *viventes tui*, ou *per te*, qui est ici sa vraie signification. Le Critique pouvoit se dispenser d'apprendre au public que sous ce terme *d'animalia tua* * nous entendions ici les Israëlites & le Peuple d'Israël, parce qu'il n'y en a pas un mot, ni dans notre traduction, ni dans les notes : & la raison en est claire, c'est que nous lisons comme le Texte Hébreu imprimé *viventes tui*. S'il a pris cette signification dans le Tome VIII. de nos Principes discutés p. 212. il auroit dû ne pas taire les raisons & les preuves que nous avons rapportées pour la justifier ; comme il auroit également dû éxaminer de plus près la comparaison que nous y avons faite des Versets 4 & 5. de Débora avec les 7 & 8. de ce Pseaume ; il se seroit épargné les reproches mal fondés qu'il nous fait.

---

* Voyez sur ce terme l'Homélie 17. de saint Grégoire sur saint Luc.

Après avoir parcouru le désert, & nous avoir parlé de la *manne*, & montré le *bétail* qu'Israël traînoit à sa suite dans ces lieux inhabités, M. Ladvocat revient à son sujet. Le Vers. 12. porte mot à mot : *Dominus dabit verbum* : *annuntiatrices exercitûs magni.* „ Le Seigneur donnera l'ordre : celles qui annoncent une grande armée. " On sent aisément que ces deux parties de Verset présentent deux idées différentes. Il y a dans le Texte un *athenak*, c'est-à-dire, deux points après *verbum*, & aucune Préposition ne détermine le cas du Substantif suivant. Dès lors ces deux parties de Verset ne doivent point être jointes, & il faut suppléer au mot *annuntiatrices* un Verbe qui lui soit analogue ; & c'est ce que nous avons fait. Mais M. Ladvocat, pour faire quadrer à son objet ce Verset, a pris une route différente. Il change d'abord contre ses principes le Futur *dabit*, il donnera, dans le Prétérit *dedit*, il a donné ; fait sauter l'*athenak* qui sépare les deux idées ; & malgré sa répugnance pour les réticences, il supplée une Préposition au Substantif *annuntiatrices* ; & comme après cette triple opération, le Verset restoit encore très-obscur relativement à son objet, il a imaginé ici une comparaison entre l'armée du Roi Hanon & ses alliés contre David, & celle de Séhon Roi des Amorrhéens contre Moïse ; comparaison dont on n'apperçoit pas ici la moindre trace, & dont pas un mot du Verset ne présente la plus legère idée. Le Critique, en taxant d'arbitraire la traduction du sieur Laugeois, ne devoit pas en présenter une qui pût être accusée du même défaut.

M. Ladvocat avance que nous faisons faire un solécisme au Psalmiste dans le Verset 14.

en rapportant la *colombe* qui est au Singulier, à *accubueritis* qui est au Pluriel ; & dans le même Verset lui-même donne aux Verbes *accubueritis* & *albesces*, dont le premier est au Pluriel, & le second au Singulier, le même Nominatif plurier ; & ce sont *les braves Israëlites*. Ce qui nous justifie, c'est que nous reconnoissons dans le Texte sacré des énallages très-fréquentes. Ce qui le condamne, c'est qu'il les rejette : il devoit y prendre garde, & ne point nous reprocher une faute qu'il commet dans l'instant même qu'il nous en reprend.

Le sens qu'il donne au Verset 15. présente un défaut d'attention manifeste : il veut que le mot Hébreu צלמון tsélmône soit ici une montagne, & il s'en sert par comparaison pour faire un compliment aux braves Israëlites qui revenoient vainqueurs des Ammonites. „ Vous parûtes, leur dit-il, aussi éclatans que le mont Selmon. " Il nous suffit d'observer sur ce point, 1°. que Selmon comme montagne n'est nommée qu'une seule fois dans toute l'Ecriture sainte, Juges Ch. IX, 48. par-tout ailleurs il veut dire comme ici *obscurité*, *ténèbres*. 2°. Que la montagne de Selmon étoit, dit M. Huré dans son Dictionnaire de l'Ecriture sainte, *fort sombre* & *fort couverte* ; & d'ailleurs n'a jamais été employée dans les Livres saints pour désigner quelque chose de fertile ou d'éclatant. Ce qui prouve le peu de justesse de la comparaison.

Nous passons sous silence le Verset 17. il est tissu d'une trop mauvaise plaisanterie pour la relever ; & même avant de la mettre au jour, le Critique auroit dû lire ce que nous avons dit à cet égard depuis la page 257 jusqu'à la 274. de notre VIIIe Volume : & nous

sommes convaincus qu'après les preuves qu'il y auroit trouvées pour justifier notre traduction, il ne se seroit pas ainsi échappé dans une matière aussi sérieuse. Car de dire comme il fait sur le Vers. 19. que *Babylone* ne peut pas être appellée *montagne*, parce qu'elle étoit dans une plaine & sur l'Euphrate, c'est la plus mince de toutes les raisons. Jérémie sçavoit mieux que M. Ladvocat la situation de *Babylone* sur l'*Euphrate* & dans une plaine; cependant cela ne l'a point empêché dans son Chap. LI, 24. d'adresser à cette ville superbe ces mots: „ Je viens à toi, *montagne* „ qui portes par-tout la désolation. " Isaïe, Ch. XX, 6. n'appelle-t-il pas la *Judée* une *isle*; & au Chap. XXI. cette même *Babylone* le *désert* de la mer? Nous avons prouvé l'application de ces termes une multitude de fois dans nos Volumes; & s'il y a du ridicule dans nos explications, il ne tombe pas sur nous, mais sur les Pères & les Interprètes qui nous ont servi de guides.

Ce double rang de mille millions d'Anges qui dans le Vers. 18. forment le char de l'Eternel, ne sont pas du goût de M. Ladvocat: l'idée en est cependant magnifique. Le Texte, suivant lui, porte mot à mot: „ Le char du „ Seigneur est environnné de vingt mille & „ des milliers de son armée: Dieu est au mi- „ lieu d'eux dans son sanctuaire comme dans „ Sinaï. " Apparemment que le Texte Hébreu imprimé de M. Ladvocat est différent de celui dont nous nous servons. Car le nôtre porte mot à mot. *Le char du Seigneur est de vingt mille milliers doublés: Dieu au milieu d'eux, Sinaï dans le Sanctuaire.* Nous ne trouvons pas mauvais que le Critique fasse ici des supplémens. Ils sont nécessaires sans contredit.

pour développer le Texte qui paroît trop concis. Mais vouloir qu'un Copiste ait mis שנאן shinedn, iteratio, doublement, pour צבאו tsebâoû, exercitus ejus, son armée, la faute seroit aussi trop grossière. Veut-on sçavoir pourquoi M. Ladvocat change ainsi le Texte? C'est que tous ces millions d'êtres qui sont autour du char de l'Eternel, ne peuvent quadrer avec l'armée de David revenant de Rabbah. C'est ici, suivant le Critique, l'Arche qui est le char du Seigneur, & elle est en route avec l'armée. Une quantité de soldats aussi effroyable que celle que présente le Texte, l'a épouvanté; & voilà pourquoi il a commencé par en mettre vingt mille de côté dont il fait des Lévites & de jeunes filles qui battent de la tymbale: il ajoute ensuite de sa propre autorité un & avant les autres milliers, & change le mot Hébreu qui veut dire doublés dans un autre qui signifie de son armée. Et voilà comme dans mille endroits, au lieu de faire sa Version sur le Texte, il fait le Texte sur sa Version. Dieu, dit-il, est au milieu dans son sanctuaire comme dans Sinaï. Le Texte ne porte ni son, ni comme; & il semble d'ailleurs qu'on pourroit lui reprocher que cette phrase est louche: il falloit mettre comme sur le mont Sinaï, & non pas dans Sinaï.

Dans le Verset 21. il a pris la traduction que nous avons faite de la première partie pour celle de la seconde; nous croyons volontiers que c'est une méprise de sa part.

Enfin nous le voyons sur le Verset 31. admettre de bonne foi un terme énigmatique. Le Texte porte, *Fera arundinis*, „ bêtes du „ roseau. “ Il regarde ces termes comme une expression métaphorique qui désigne *les Princes*

Syriens qui sont ainsi nommés, dit-il, *parce que la Syrie a beaucoup d'étangs & de marais remplis de roseaux.* C'est une raison tirée de bien loin, & furieusement équivoque ; & nous le défierions bien de nous prouver cette expression par aucun endroit des Livres saints. Mais n'importe : quelqu'imaginaire que soit cette application, il nous suffit qu'il ait reconnu ici ce terme figuré, & son aveu nous justifie plus qu'il ne pense. Car s'il consent ici que les *Princes* de Syrie soient appellés *bêtes du roseau*, il a la plus mauvaise grace du monde à nous tourner en ridicule, lorsque nous trouvons les *Rois* & les *Grands* d'un Etat désignés sous le nom de *montagnes*, de *cèdres*, &c. Il devoit soutenir son sentiment jusqu'au bout, & ne jamais reconnoître ce terme figuré : deux fautes de Copistes de plus l'eussent tiré d'embarras.

Nous pourrions pousser plus loin nos réfléxions sur l'Ouvrage de M. Ladvocat, mais c'en est assez ; & nous croyons ce que nous venons de dire est suffisant pour faire apprécier son jugement & ses observations. On voit aisément que son but principal a été de se disculper d'avoir approuvé trop précipitamment le Pseautier du sieur Laugeois. Or il ne pouvoit le faire que par deux opérations également essentielles. La première en prouvant que les sentimens du sieur Laugeois étoient orthodoxes. La seconde en détruisant notre plan, dont la saine Théologie condamnoit visiblement les écarts du sieur Laugeois. Il a tenté l'une & l'autre : mais y a-t-il réussi ? Nous ne le pensons pas. Malgré ses soins charitables, le Pseautier du sieur Laugeois n'en est pas meilleur : malgré la vigueur de ses attaques, le nôtre n'en est pas moins bon. Et

en effet offrir d'un côté de mettre des cartons & de faire des errata sur un Livre rempli de fautes, mais imprimé pour être mis dans les mains de tout le monde : dire d'un Auteur en faisant un raisonnement tout contraire au sien, que *c'est là ce qu'il a voulu dire :* en un mot faire entendre au Public (*p.* 26.) qu'on a approuvé un Livre, parce qu'on étoit *persuadé que l'Auteur ne reviendroit jamais* de sa façon de penser, *s'il ne se voyoit désapprouvé ; & qu'ainsi il pourroit faire des disciples, & perpétuer les fautes dans lesquelles il est tombé, au lieu qu'en lui laissant imprimer sa traduction, il seroit témoin lui-même de l'improbation du public, & qu'il abandonneroit ses nouvelles interprétations & ses règles singulières ;* c'est assurément une manière des plus extraordinaires de se justifier. Venir d'un autre côté attaquer des gens hérissés de preuves tirées des Pères, des Conciles, des Interprètes & de l'Ecriture elle-même, sans autres armes que des *apparemment*, des prétendus *solécismes*, des *fautes de Copistes* imaginaires & son *propre sentiment*, la partie n'est pas égale ; & avec de pareilles armes on ne fit jamais fortune dans la Littérature.

Nous finissons par une réfléxion bien triste pour la Religion, & bien mortifiante pour nous. Nous avons trouvé dans le Psaume LXXXVIII, 51. qui porte mot à mot : *Recordare, Domine, opprobrii servorum tuorum, ferre me in sinu meo omnes multos populos.* Nous l'avons traduit le plus éxactement sur le Texte : *Souvenez-vous, Seigneur, de la honte de vos serviteurs : souvenez-vous de tous ces peuples nombreux que je porte dans mon sein.* Rien n'est si beau, si clair, si orthodoxe : rien ne prouve mieux la vocation des

Gentils à la lumière de la foi ; & l'Eglise qui parle ici avant l'incarnation, ne pouvoit jamais faire au Verbe son Epoux une prière plus intéressante pour obtenir la grace de ses enfans, que de le faire ressouvenir qu'elle contenoit dans son sein un germe précieux qui devoit se répandre parmi tous les peuples de la terre. Cependant, *cette traduction*, dit M. Ladvocat, *est arbitraire & systématique ; & il y a une faute de Copiste.* Comment a-t-il pu traiter une pareille traduction de systématique ? Eh bien, s'il le faut dire, & nous le disons en frémissant, de pareilles attaques tombent sur le Texte sacré plutôt que sur nous ; & si en traduisant mot à mot des passages aussi intéressans pour la Religion, nous donnons dans le systême & dans l'imagination, ce sont donc les Livres saints qui sont systématiques & arbitraires.

Que jamais, grand Dieu, de pareils sentimens n'entrent dans nos cœurs.

AVERTISSEMENT.

Nous aurions bien voulu faire entrer dans ce Volume notre Réponse à l'examen qu'un Critique a fait depuis peu de notre Pseautier : mais comme cette Pièce l'auroit rendu trop fort, nous avons pris le parti de la mettre à la fin d'un petit Ouvrage, qui a pour titre : *Explication de différens morceaux de l'Ecriture sainte* ; & qui se débitera séparément chez CLAUDE HERISSANT, rue neuve Notre-Dame.

BREVE EPISTOLARE.

CLEMENS PAPA XIII.

In sacrarum Scripturarum studio Sociis.

DILECTI FILII, SALUTEM ET APOSTOLICAM BENEDICTIONEM.

SOCIETATI vestræ ad Linguæ sacræ cognitionem acquirendam, & ex Hebraïci sermonis natura divinarum Scripturarum sensum eruendum, viro apprimè docto Guillelmo de Villefroi, auctore & duce, jam dudùm à vobis initæ quantoperè faveamus, argumento vobis esse debent Litteræ nostræ in forma Brevis datæ nudius tertius, quibus eam Apostolicâ auctoritate stabiliendam curavimus. Cùm igitur in sacris Libris eâ ratione, quam vester vobis Præceptor tradidit, omne tempus, ætatemque vestram ponere constitueritis, illud sedulò vos admonemus ad offensiones omnes quas adversùs vos suboriri fortè contigerit, vel omninò sedendas, vel leniendas, vel etiam avertendas, ne ab iis præceptis vel tantillum desciscatis, quæ Epistolâ ad vos XVI. idem Præceptor vester vobis præscripsit. Iis etiam cohortationibus, sapientibusque monitis vehementer assentimur, quibus ad ejusmodi studium & labores vos incitavit, quorum illud præcipuum præ oculis semper habeatis oportet, ut vulgatam Versionem, sanctorum Patrum & Theologorum scripta, Historicorumque monumenta assiduâ manu versetis. Ea denique sancti Augustini verba numquàm è ve-

ftris animis excidant. " Quapropter, inquit „ S. Doctor, cùm quisque cognoverit finem „ præcepti esse charitatem de corde puro & „ conscientia bona & fide non ficta, omnem „ intellectum divinarum Scripturarum ad ista „ tria relaturus, ad tractationem Librorum „ illorum securus accedat. " Intereà laboribus vestris pro Ecclesia Dei adeò alacriter strenuèque susceptis, à Deo patre luminum divinam opem implorantes, Apostolicam vobis benedictionem permanenter impertimur. Datum Romæ apud S. Mariam majorem xiij. Kalendas Septembris M. DCC. LX. Pontificatûs nostri anno tertio.

CLEMENT PAPE XIII.

Aux Auteurs des Principes discutés.

CHERS FILS, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

LA Société que vous avez formée depuis long-tems sous les auspices, & par les soins du très-savant homme Guillaume de Villefroy, pour parvenir à la connoissance de la Langue sainte, & puiser dans la source même du Texte Hébreu le sens des divines Ecritures, est l'objet de notre bienveillance & de nos faveurs. Vous en avez un témoignage assuré dans nos Lettres en forme de Bref données avant-hier, par lesquelles nous employons l'autorité Apostolique à lui donner des fondemens solides. Puisque votre dessein est de consacrer vos jours & vos années

à l'étude des Livres sacrés, & de suivre la route que vous a tracée votre Maître, nous vous avertissons soigneusement de ne vous écarter en aucune façon des préceptes qu'il vous a donnés dans sa seizième Lettre, & d'éviter en conséquence toutes sortes de disputes, même d'appaiser & d'adoucir celles qui pourront s'élever contre vous. Nous adhérons de tout notre cœur, non-seulement aux exhortations qu'il vous fait de vous livrer à ce genre d'étude & de travail, mais encore aux sages avis qu'il vous donne, dont le principal & celui qui doit toujours vous être présent, est d'avoir sans cesse entre les mains la Version de la Vulgate, les Ecrits des saints Pères & des Théologiens, & les monumens de l'Histoire. Enfin n'oubliez jamais ces paroles de saint Augustin : „ C'est pourquoi, „ dit ce saint Docteur, comme personne „ n'ignore que la fin du précepte consiste dans „ une charité émanée d'un cœur pur, d'une „ bonne conscience & d'une foi sincère, en „ rapportant à ces trois objets toute l'intelli- „ gence des saintes Ecritures, on peut entre- „ prendre avec confiance de traiter des matiè- „ res qui y sont contenues. " Pour nous, en implorant l'assistance céleste de Dieu le Père des lumières pour les travaux que vous avez entrepris avec tant de courage, & tant de zèle pour son Eglise, nous vous donnons avec l'affection la plus tendre la bénédiction Apostolique. Donné à Rome, à S. Marie Majeure le xiij. des Calendes de Septembre M.D.CC.LX. la troisième année de notre Pontificat.

CLEMENS

CLEMENS PAPA XIII.

Dilectis Filiis LUDOVICO POXIENSI, HIERONYMO ATREBATI, *cæterisque Societatis Clementinæ Fratribus Cappucinis.*

DILECTI FILII, SALUTEM ET APOSTOLICAM BENEDICTIONEM.

REDDITA sunt nobis tandem expectata diu postrema duo præclari Operis vestri Volumina, quæ sic existimetis tàm nobis grata fuisse, quàm quæ sunt gratissima. Ea non dubitamus quin eamdem vobis paritura sint laudem, quam priora illa jam in lucem edita nomini vestro sanè non mediocrem attulerunt. Labores vestros apparet nulla quietis, aut certè parva, habere intervalla; nec nisi assiduitate, vigiliis & perpetuâ animi contentione id consequi potestis, ut duo in singulos annos de rebus difficillimis Tomos proferatis in lucem. Deo igitur gratulamur qui vobis tantum de sacris Literis benè merendi studium injecerit, nobisque eam dederit mentem ut Apostolico favore nostro & præsidio Societatem vestram muniremus, cui universæ vestrûmque singulis Apostolicam benedictionem amantissimè impertimur. Datum Romæ apud sanctam Mariam Majorem x. Kalend. Julii M. DCC. LXII. Pontificatûs nostri anno quarto.

CLEMENT PAPE XIII.

A nos chers Fils les PP. LOUIS DE POIX, JEROME D'ARRAS & autres Religieux Capucins de la Société Clémentine.

CHERS FILS, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

ON nous a enfin remis les deux derniers Volumes de votre excellent Ouvrage, que nous attendions depuis long tems. Soyez convaincus qu'ils sont pour nous la *chose* du monde la plus agréable. Nous ne doutons pas qu'ils ne vous attirent autant de louanges que les premiers que vous avez mis au jour, & qui font tant d'honneur à votre réputation. Il paroît que vos travaux n'ont point ou du moins n'ont que bien peu de relâche; puisque ce n'est que par une assiduité, des veilles & une contention d'esprit continuelles, que vous pouvez venir à bout de donner chaque année deux Volumes qui traitent de matières aussi difficiles. Nous remercions donc également le Seigneur, & de vous avoir favorisé d'un si grand zele pour l'étude des divines Ecritures, & de nous avoir inspiré le dessein de mettre votre Société sous notre protection, & de répandre sur elle nos faveurs Apostoliques. Nous lui donnons en général & à chacun de vous en particulier avec toute la tendresse possible la bénédiction Apo-

ſtolique. Donné à ſainte Marie Majeure le dixième jour des Calendes de Juillet de l'année 1762. & la quatrième de notre Pontificat.

CLEMENS PAPA XIII.

Dilectis Filiis Religioſis viris LUDOVICO DE POIX, *&* SERAPHINO PARISIENSI, *Fratribus Cappucinis.*

DILECTI FILII, SALUTEM ET APOSTOLICAM BENEDICTIONEM.

ALIA duo præclari Operis veſtri volumina, quibus nova Pſalmorum continetur interpretatio, gratiſſimo animo accepimus. Devotæ voluntatis veſtræ quæ nobis præbetis identidem argumenta, incredibili noſtrum animum jucunditate perfundunt. Sed ex eo maximè ſummam capimus voluptatem, quòd cùm ferè omnia, ut ſunt res humanæ, decurſu temporis conſeneſcant, contrà animadvertamus, veſtra ſacrarum litterarum ſtudia non modò, ne tantillum quidem hactenùs relangueſcere, ſed in dies fieri flagrantiora. Deum enixè precamur, ut non tàm ſuo divino lumine mentes veſtras colluſtret, quàm firmam vobis tribuat valetudinem, vireſque ſuppeditet tot tantiſque ſuſtinendis laboribus pares. Non mediocris quidem vos conſequetur in Eccleſia Dei laus, & gloria, quòd veſtrâ operâ ſacris intelligendis Scripturis lux major affulgeat. Veſtrarum verò vigiliarum eam vobis optamus mercedem, ut cùm ſa-

cra studia tantoperè colatis, parique curâ severiorem vitam ad evangelica consilia prò Dei amore sectemini, illâ vos Dominus dignos faciat gratulatione : *Beati qui scrutantur testimonia Dei, in toto corde requirunt eum.* Id vobis maximum, præstantissimumque bonum precantes, dilectioni vestræ Apostolicam benedictionem peramanter impertimur. Datum Romæ apud sanctam Mariam majorem, sub annulo Piscatoris die 13 Julii 1763, Pontificatûs nostri anno sexto.

MICHAEL ANGELUS GIACOMELLUS.

AVERTISSEMENT.

On trouve chez le même Imprimeur la quatriéme Edition de l'excellent Traité de la *Paix intérieure*, de même que les versions Latines & Françoises des Pseaumes, en 2 vol. in-12.





